

**LES SUISSES, RÉVÉLATEURS DE
L'IMAGINAIRE NATIONAL CANADIEN**

CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET REPRÉSENTATIONS DE LA CITOYENNETÉ

À TRAVERS L'EXPÉRIENCE DES MIGRANTS SUISSES AU CANADA

(XVII^E-XX^E SIÈCLES)

par

Samy Khalid

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales

à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention du

doctorat pluridisciplinaire en histoire et en études canadiennes

Université d'Ottawa

© Samy Khalid, Ottawa, Canada,

2009

RÉSUMÉ

Les Suisses n'ont jamais été nombreux au Canada, et pourtant ils ont jalonné toute l'histoire du pays. À travers les repères qu'ils ont laissés au cours des quatre derniers siècles, ils se sont montrés de puissants révélateurs de l'imaginaire national canadien. Tour à tour traités en étrangers encombrants ou tolérés, en incroyants assoiffés de gain, en hérétiques qui pervertissent les Canadiens, puis subitement en immigrants appréciés et courtisés, ils ont forcé les métropoles française et britannique à ajuster leur définition de la citoyenneté, ils ont préconisé le cosmopolitisme et accompagné l'ouverture du Canada sur le monde, ils ont galvanisé l'affirmation du sentiment national en agissant soit comme repoussoirs soit comme faire-valoir, et ils ont finalement remis en question la définition même de « nation » au Canada.

La présente thèse, par un dépassement voulu des frontières chronologiques et géographiques, envisage sur la longue durée l'expérience de migrants qui tendent à échapper à toute catégorisation sociale. Grâce à une analyse microhistorique, elle procède à un jeu d'échelles et de contrastes qui autorise un examen rapproché des phénomènes révélés par les sources suisses, canadiennes, françaises, britanniques et américaines.

Cette réflexion propose une façon originale d'étudier les migrations dans l'optique de la problématique identitaire. Elle fait ressortir à la fois les moments forts de l'émigration suisse et les dates charnières de la modernité canadienne. C'est à l'intersection de ces deux chronologies, au gré du dialogue constant et soutenu entre

autorités politiques, religieuses et communautaires, sous l'effet des tensions linguistiques et culturelles, des tensions entre conquérants et conquis, des tensions internes et externes entre tradition et modernité, que s'est constituée et adaptée une conscience collective unique, marquée moins par la continuité que par les tensions, la diversité et les compromis. Les Suisses ouvrent justement une fenêtre sur ces compromis qui donnent lieu à la complexité canadienne.

REMERCIEMENTS

À la fin de mes études de maîtrise, en 2002, j'avais fait le pari de m'inscrire au doctorat à condition d'obtenir une bourse. J'ai été très choyé à cet égard. Ainsi, je suis redevable de l'appui financier de nombreux organismes subventionnaires : le gouvernement de l'Ontario d'abord, dont j'ai reçu la bourse de perfectionnement Sir-John-A.-Macdonald en histoire du Canada puis plusieurs fois la Bourse d'études supérieures de l'Ontario; également l'Université d'Ottawa, qui m'a offert une série de bourses d'admission et d'excellence; par ailleurs le Département d'histoire, qui m'a attribué la bourse Gustave-et-Marie-Lanctôt et plusieurs assistanats au fil des ans; enfin la Société des bourses Harshman, qui ces deux dernières années a reconnu non seulement mon engagement communautaire, mais aussi le potentiel du projet intellectuel dans lequel je me suis investi toutes ces années.

Au niveau intellectuel, ma gratitude va aux professeurs du Département d'histoire qui ont su former le novice que j'étais à la discipline historique. N'ayant jamais auparavant eu de véritable cours en histoire du Canada, j'ai souffert tout au long de ma scolarité du complexe de l'imposteur. Mais le doute et l'incertitude favorisent parfois l'innovation. Grâce à mes directeurs de thèse Chad Gaffield et Sylvie Perrier en particulier, j'ai pu mettre en valeur ma formation de traducteur-linguiste, mon expérience professionnelle et mon vécu pour faire de mon travail historique un projet pleinement pluridisciplinaire et innovant. Je les remercie sincèrement de m'avoir accompagné au

cours de cette longue aventure et je leur sais gré de m'avoir laissé la liberté de poursuivre la réflexion à mon rythme.

Une pensée reconnaissante s'adresse à mes amis et collègues étudiants de l'Initiative d'histoire collaborative d'Ottawa qui ont aiguisé mon esprit critique, ainsi qu'à mes confrères et consœurs de la Liste de généalogie suisse qui, grâce à la magie d'Internet, m'ont rapproché des archives helvétiques. Sans l'aide de ces généalogistes et de tous les autres passionnés d'histoire suisse que j'ai croisés sur ma route, il m'aurait fallu encore plus de temps (!) et je n'aurais pu avoir en main tous les éléments qui m'ont permis de réaliser cette thèse. Le personnel du prêt entre bibliothèques à l'Université d'Ottawa, celui de la Bibliothèque nationale suisse et celui de la Bibliothèque de la ville du Locle, dirigé par Pierre-Yves Tissot, ont aussi été grandement mis à contribution.

Également, je dois formuler ma vive reconnaissance à l'égard de mes lecteurs bénévoles, mes parents Christiane et Mohammed Khalid, ainsi que Marie-Laure Girou Swiderski. Une pensée va aussi à Pascale, Patrice, Jacqueline et Denis Racine, ainsi qu'à Annette et Gérard Vuilleumier, qui m'ont offert une hospitalité fastueuse en Suisse lors de mes séjours et grâce à qui j'ai pu découvrir les plaisirs de la recherche historique et généalogique en Suisse romande et dans le Jura bernois.

Enfin, il m'est important de souligner à quel point le soutien de ma famille m'a été précieux. La recherche et la rédaction m'ont maintes fois soustrait à mes obligations familiales, mais Martine n'a jamais cessé de m'encourager à persévérer, malgré notre contexte de vie familiale et professionnelle très dense et trépidante. Les innombrables sacrifices qu'elle a consentis et son appui inébranlable lui valent tout mon amour. Nos

enfants, Frédéric-Louis, Alexandrine et Gabriella, n'ont pas toujours compris ce qui éloignait leur père de leurs jeux, mais ils se sont pliés de bonne grâce à mon obsession et ont commencé à apprendre, je l'espère, qu'ils avaient toutes les raisons d'être fiers de leur double citoyenneté canadienne et suisse!

S.K.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| RÉSUMÉ | i |
| REMERCIEMENTS | iii |
| LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX | ix |
| LISTE D'ABRÉVIATIONS | x |
| | |
| INTRODUCTION | 1 |
| L'étranger-miroir | 5 |
| Les Suisses, objets de l'étude | 6 |
| Quels Suisses? | 9 |
| Sources et approche | 10 |
| Plan | 14 |
| | |
| PREMIÈRE PARTIE | |
| PETIT LEXIQUE DE LA SUISSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME | 17 |
| | |
| CHAPITRE 1 : DES ÉTRANGERS EXPOSÉS À LA CABALE | |
| Introduction | 20 |
| La carotte et le bâton | 22 |
| Haldimand le Suisse | 26 |
| « Les Suisses n'abandonnent leurs armes qu'avec la vie » | 29 |
| Le Royal-Américain | 32 |
| Compétence et loyauté | 38 |
| <i>Nemo potest exuere patriam</i> | 41 |
| Ni sujets ni étrangers, mais <i>denizens</i> | 44 |
| Conclusion | 47 |
| | |
| CHAPITRE 2 : RÉGNICOLES, <i>DENIZENS</i> OU AUBAINS | |
| Introduction | 51 |
| Un précédent en Nouvelle-France | 52 |
| Les privilèges des Suisses | 55 |
| Sur le terrain : le régiment suisse de Karrer | 58 |
| Un statut juridique particulier | 62 |
| Au-delà de la sphère militaire | 65 |
| Les Suisses face à la justice | 68 |
| Un Suisse qui se démarque | 74 |
| Des incitatifs pour la colonisation | 81 |
| La Conquête | 84 |
| Un Suisse qui se démarque (bis) | 92 |
| Une identité qui s'adapte au gré des besoins | 96 |

| | |
|--|-----|
| Un jeu d'allégeances publiques et privées | 98 |
| Conclusion | 102 |
| CHAPITRE 3 : DES HÉRÉTIQUES ASSOIFFÉS DE GAIN, MAIS PRÉCURSEURS DE LA MODERNITÉ | |
| Introduction | 105 |
| Piété et religiosité | 106 |
| Les mariages mixtes | 111 |
| L'abjuration, le Suisse et l'image du traître | 116 |
| Les commerçants au Canada | 121 |
| Un négociant de Québec à l'époque de la Conquête : Jacques Terroux | 127 |
| Tournés vers l'Europe | 130 |
| Les officiers du Royal-Américain et le commerce | 132 |
| Des liens avec l'Internationale huguenote | 137 |
| Cosmopolitisme et individualisme | 139 |
| Conclusion | 142 |
| DEUXIÈME PARTIE | |
| PETIT LEXIQUE DE LA SUISSE CONTEMPORAINE | 145 |
| CHAPITRE 4 : DE MISÉRABLES IMPOSTEURS RÉSOLUS À PERVERTIR LES CANADIENS DANS LEUR FOI | |
| Introduction | 149 |
| Prosélytisme protestant | 152 |
| Le Réveil religieux en Europe et les sociétés missionnaires | 156 |
| Position des autorités au pays | 162 |
| Idées révolutionnaires, libéralisme et rébellions | 167 |
| Riposte catholique | 171 |
| Misérables imposteurs suisses | 175 |
| Conclusion | 181 |
| CHAPITRE 5 : LES IMMIGRANTS FAVORIS | |
| Introduction | 185 |
| Le siècle des grandes vagues migratoires | 191 |
| Xénophobie et émigration-débarras | 194 |
| L'immigrant suisse | 199 |
| Au Canada | 203 |
| Un palmarès officiel des immigrants préférés? | 208 |
| Un engouement pour les Européens occidentaux | 212 |
| L'engouement pour les Suisses, avant 1860 | 221 |
| Proximité culturelle ou facilité d'adaptation | 226 |
| Conclusion | 232 |

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE 6 : DES NÉO-CANADIENS SANS NATIONALITÉ | |
| Introduction | 234 |
| Complexité de l'identité suisse | 237 |
| L'identité suisse à l'épreuve au Canada | 244 |
| Statistiques officielles | 249 |
| Y a-t-il eu une communauté suisse au Canada? | 254 |
| La Suisse au cœur des débats sur la nationalité canadienne | 259 |
| Conclusion | 268 |
| CONCLUSION | 271 |
| ANNEXE I: DESCRIPTION DE LA BASE DE DONNÉES DES MIGRANTS SUISSES AU CANADA (XVII ^e -XVIII ^e SIÈCLES) | |
| Description générale | 282 |
| Méthode | 285 |
| Sources | 286 |
| Recherches en Suisse | 289 |
| Difficultés | 291 |
| Exemple de constitution de dossier | 293 |
| BIBLIOGRAPHIE | 296 |

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

| | | |
|------------|--|-----|
| Figure 1 : | Structure de l'ancienne Confédération suisse au XVIII ^e siècle | 19 |
| Figure 2 : | La Suisse à partir du XIX ^e siècle | 148 |
| Figure 3 : | Exemples de fiches familiales tirées de la base de données sur les migrants suisses au Canada | 284 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------|--|-----|
| Tableau 1 : | Anciens soldats au service de la France établis au Canada au moment de la Conquête (exemples) | 86 |
| Tableau 2 : | Autres Suisses arrivés dans la colonie au tournant des années 1750-1760 (exemples) | 87 |
| Tableau 3 : | Anciens soldats au service de la Grande-Bretagne établis au Canada après la Conquête (exemples) | 88 |
| Tableau 4 : | Suisses qualifiés de marchands ou négociants au Canada au tournant des années 1760 | 125 |
| Tableau 5 : | Dénombrement des Suisses au tournant du XX ^e siècle | 250 |
| Tableau 6 : | Groupe de données relevées dans la base de données sur les migrants suisses au Canada | 283 |

LISTE D'ABRÉVIATIONS

| | |
|-------|--|
| BAC | Bibliothèque et Archives Canada |
| BANQ | Bibliothèque et Archives nationales du Québec |
| DBC | <i>Dictionnaire biographique du Canada</i> |
| DHS | <i>Dictionnaire historique de la Suisse</i> |
| MSGCF | <i>Mémoires de la Société généalogique canadienne-française</i> |
| PRDH | Programme de recherche en démographie historique, dont la base de données, en ligne à l'adresse http://www.genealogie.umontreal.ca , comprend un répertoire des actes d'état civil, un dictionnaire généalogique des familles et un répertoire des unions et des filiations, le tout pour le Canada français de 1621 à 1799 |
| RAPQ | <i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec</i> |

« Spaghetti cultivation here in Switzerland is not, of course, carried out on anything like the tremendous scale of the Italian industry. Many of you, I am sure, will have seen pictures of the vast spaghetti plantations in the Po valley. For the Swiss, however, it tends to be more of a family affair. [...]

After picking, the spaghetti is laid out to dry in the warm Alpine air. Many people are very puzzled by the fact that spaghetti is produced in such uniform lengths. This is the result of many years of patient endeavour by plant breeders who succeeded in producing the perfect spaghetti. »

– Richard Dimbleby, animateur de l'émission *Panorama*, sur les ondes de la BBC le 1^{er} avril 1957¹

INTRODUCTION

S'il est vrai qu'en 1957, les pâtes sont encore un aliment rare et exotique en Grande-Bretagne, le poisson d'avril de la BBC sur la culture des spaghettis en Suisse méridionale révèle un autre élément : c'est le caractère mystérieux de la Suisse, en fait son absence quasi totale de l'univers mental britannique. Dans les années 1960, le faux documentaire de la BBC est rediffusé à la télévision américaine, où il suscite des réactions semblables d'émerveillement ou de moquerie, confirmant aussi une certaine méconnaissance de la Suisse en Amérique. Un demi-siècle plus tard, malgré la mondialisation, l'expansion des transports et des communications à l'échelle planétaire et le rapprochement des cultures, la Suisse reste une énigme. Au-delà des clichés sur ses

¹ Ce segment du télémagazine *Panorama*, d'ordinaire sérieux, est généralement reconnu comme étant le meilleur poisson d'avril de l'histoire de la télévision. On y voit de jeunes Tessinoises affairées à « cueillir » des ficelles de spaghetti des arbres, toutes sensiblement de la même longueur. La blague est encore parfois évoquée dans les médias, par exemple récemment par Jay Stone (*Ottawa Citizen*, 9 juillet 2009, p. F1), pour souligner la crédulité des téléspectateurs et cinéphiles, notamment devant un concept nouveau ou étranger. Au Canada, le conteur (et de toute évidence farceur) Fred Pellerin a inventé un gag du même genre, « l'arbre à paparmanes », qui produirait des bonbons roses.

montagnes, ses montres, son chocolat et ses banques, quiconque mis au défi d'en nommer les caractéristiques nationales, autrement dit « l'identité suisse », sera bien en peine de le faire.

De la même façon, on a bien de la difficulté à expliquer « l'identité canadienne », cet « esprit national » qui distingue les Canadiens et révèle chez eux une conscience d'intérêts communs et un sentiment d'appartenance. Selon Benedict Anderson, « l'imaginaire national » est invention et création; l'étudier permet d'explorer les dynamiques de la nation et de voir que « la nation a été imaginée et, une fois imaginée, modelée, adaptée et transformée² ». Précisément 475 ans après la première visite de Jacques Cartier au Canada, quatre siècles après la fondation de la Nouvelle-France, près de 250 ans après la cession de la colonie laurentienne à la Grande-Bretagne, presque un siècle et demi après la Confédération, les historiens et politiciens ne s'entendent toujours pas sur ce qu'est exactement cet imaginaire national canadien. À l'aube du XXI^e siècle, la question reste l'un des thèmes dominants de l'histoire canadienne.

Le philosophe et essayiste John Ralston Saul, doublement célèbre parce qu'il est l'un des penseurs les plus en vue au pays à l'heure actuelle et parce que sa femme, à titre de gouverneure générale, a été chef d'État de facto du Canada de 1999 à 2005, explique en ces termes la complexité de l'identité canadienne :

Canada, like other nation-states, suffers from a contradiction between its public mythologies and its reality. Perhaps we suffer more than most.

² Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 (© 1983), p. 145.

Perhaps the explanation is that, while all countries are complex, the central characteristic of the Canadian state is its complexity³.

Dans son ouvrage *Reflections of a Siamese Twin*, Saul explique ainsi que le Canada est un pays à l'identité molle (« soft »), c'est-à-dire non pas qu'il est faible, mais que vu l'agencement de ses multiples éléments constitutifs, ses traits culturels sont flexibles et complexes, à l'opposé des États monolithiques. Malgré les critiques adressées à Saul⁴, il faut lui reconnaître le mérite d'avoir tenté d'expliquer ce qui distingue le Canada et d'en avoir souligné la complexité. D'autres, devant la difficulté de la question, ont plutôt cherché à définir l'imaginaire national par la négative, en avançant que le Canada ce n'est pas les États-Unis ni l'Europe, que ce n'est pas un pays (mais deux ou trois), que ce n'est pas un *melting pot*, que c'est un pays différent par son territoire et son climat⁵... Or, définir une identité négativement est une façon partielle et réductrice de voir les choses.

Dans la présente thèse, je n'ai pas la prétention de faire le tour des valeurs qui constituent l'identité canadienne. Cela relèverait de l'impossible, car comme l'affirme l'historien suisse Yves Fricker, « [t]oute tentative pour fixer dans quelque figure nettement définie les traits que nous acceptons ou revendiquons comme nôtres, ne peut que compromettre, et à la limite rendre caduque, la représentation de nous-mêmes à

³ John Ralston Saul, *Reflections of a Siamese Twin. Canada at the End of the Twentieth Century*, Toronto, Viking, 1997, p. 3.

⁴ Voir entre autres la critique de l'historien Gérard Bouchard, « La vision siamoise de John R. Saul », *Le Devoir*, 15 et 17 janvier 2000.

⁵ Les écrits historiques, philosophiques et politiques abondent à ce sujet. Voir par exemple Chad Gaffield et Karen L. Gould (dir.), *La distinction canadienne au tournant du XXI^e siècle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2003; Philip Resnick, *The European Roots of Canadian Identity*, Peterborough (Ontario), Broadview Press, 2005.

laquelle s'accroche notre cohésion nationale⁶ ». À partir d'une série d'études de cas sur l'expérience de migrants suisses au Canada, je propose plutôt de cerner certains éléments fondamentaux de l'identité canadienne dans une perspective historique. L'observation directe et la mise à l'épreuve d'une multitude de sources s'avèrent en effet un excellent moyen de décrire des configurations singulières et, après en avoir fait l'analyse détaillée et l'interprétation circonstanciée, d'établir des généralisations empiriques :

Exhiber toutes les données, projeter tous les modes interprétatifs sur ces données, faire converger l'analyse événementielle, politique, juridique, économique des mentalités, des techniques, c'est sembler viser la reconstitution du concret dans sa singularité et sa richesse. En fait, c'est bien plutôt montrer comment, sur un cas, les différentes approches se pondèrent et soit se renforcent soit s'affaiblissent, voire se contredisent les unes les autres. Le cas est ici pris soit comme un « renforceur », soit comme un « défaiseur »⁷.

Ainsi, l'étude de l'expérience des Suisses au Canada, remise dans son triple contexte européen, transatlantique et nord-américain, sert tantôt à renforcer tantôt à défaire les hypothèses avancées pour expliquer la construction de l'imaginaire national canadien.

L'idée d'aborder ce sujet sous l'angle de l'immigration permet de pallier le problème de la subjectivité des sources, parce que l'immigrant, de par sa position périphérique par rapport au corps social, n'est pas ciblé par la définition identitaire du

⁶ Yves Fricker, *Helvetia au miroir. Regards des autres et image de soi*, Chêne-Bourg (Genève), Georg, 1996, p. 144. Cet auteur désapprouve justement la tendance à définir l'identité nationale suisse par la négative.

⁷ Pierre Livet, « Les diverses formes de raisonnement par cas », dans Jean-Claude Passeron et Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2005, p. 234.

groupe, mais en fait partie, ne serait-ce qu'à titre de référent servant à délimiter le pourtour (et la marge) du groupe.

L'étranger-miroir

Par définition, l'immigrant est un étranger, donc un marginal parce qu'il n'est pas (encore) adapté aux normes de la société. Selon André Lachance, le marginal

est menaçant pour l'équilibre de la société dans laquelle il s'insère. Il lui fait peur, car il nie ses valeurs essentielles. En même temps, toutefois, il permet à la société de mieux se définir en lui rappelant les principaux éléments autour desquels s'établit le consensus. Il remplit ici la fonction de miroir, l'anormalité permettant de mieux cerner la normalité. La société du centre a donc besoin de la marge pour se définir⁸.

Les marginaux intéressent l'historien parce qu'ils aident à mettre en lumière « les craintes, les tabous, les interdits de la société comme aussi ses tensions internes⁹. »

Lachance et ses collaborateurs ont adopté cette démarche pour chercher à comprendre les rapports entre l'autorité et le peuple ainsi que la norme sociale. Pour ma part, je cherche à voir à travers un groupe marginal au Canada les problèmes que les autorités tentent de régler avec eux et, à travers cela, la façon dont se construit la nation canadienne. Les migrants retenus pour la présente étude sont parfois sources ou victimes de tensions dans la société, mais cela ne signifie pas que l'absence de tensions ne soit pas

⁸ André Lachance, *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Fides, 1996, p. 12-13. Voir également Bernard Cottret, *Terre d'exil. L'Angleterre et ses réfugiés, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1985 : « Il n'existe pas d'étranger en soi; on n'est jamais étranger que face à une norme, une culture, une civilisation » (p. 55-56).

⁹ *Ibid.*, p. 8 et 9.

tout aussi révélatrice des mécanismes sociaux à l'œuvre et donc du parcours identitaire de la société d'accueil. Cette thèse s'inscrit ainsi dans le courant de l'histoire sociale qui s'intéresse aux marges de la société et aux limites des catégories sociales en vue de cerner les notions d'inclusion et d'exclusion, pour mieux comprendre la société¹⁰.

Les Suisses, objets de l'étude

La Suisse a une tradition migratoire pluriséculaire : d'abord temporaire sous l'Ancien Régime, elle est fortement marquée par le service étranger, qui répond au double objectif d'exporter un excédent de population (estimé à 2 millions de personnes entre le XV^e et le XIX^e siècles) tout en attirant des revenus importants au pays; ensuite plus généralement permanente, l'émigration civile se dessine le long des routes commerciales, partout en Europe, puis en direction des États-Unis à partir du XVIII^e siècle¹¹. Cela dit, les Suisses n'ont pas marqué a priori l'histoire du Canada, et c'est ce qui rend l'étude tout à la fois réalisable et captivante.

Le choix des migrants suisses comme « étrangers » privilégiés pour cette recherche est d'autant plus osé que l'historiographie les considère en effet comme étant largement invisibles dans l'histoire de l'Amérique du Nord :

¹⁰ Par exemple aussi Lachance, *op. cit.*; Arlette Farge, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986; Robert Muchembled, *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Brépols, 1989.

¹¹ Martin Nicoulin propose un excellent résumé de la tradition migratoire suisse dans l'introduction de son ouvrage *La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil, 1817-1827*, 5^e édition, Fribourg, Éditions universitaires, 1988, p. 17-18.

The Swiss were invisible because their language disguised their national identity; most of them spoke German and their American contemporaries assumed that anyone speaking that tongue must, obviously, be a « German ». Another reason the Swiss have been overlooked is because they have been undercounted by scholars [...] ¹².

Sans doute pour cette raison, leur histoire a été largement négligée, si ce n'est sous la plume de généalogistes et de quelques historiens qui se sont penchés sur la biographie des personnages les plus célèbres (tel le gouverneur Haldimand) ou sur des thèmes comme les régiments militaires ou le protestantisme ¹³. Cependant, en raison justement de la marque prétendument imperceptible, voire microscopique, qu'ils ont laissée, les Suisses se prêtent bien au genre d'étude proposée, car ils ne se sont jamais casés dans des catégories bien définies et reconnues comme étant importantes dans l'histoire du Canada. Il n'en va pas de même pour les autres groupes d'immigrants qui ont contribué à façonner le paysage canadien, tels que les Irlandais, les Italiens ou les Allemands, dont le nombre et les traits caractéristiques ont été un fort élément de cohésion qui, paradoxalement, a eu pour effet de gommer leurs singularités.

Malgré sa faiblesse endémique en termes absolus, la présence suisse au Canada est très ancienne, remontant aux origines même de la colonisation. C'est d'ailleurs ce qui fait leur intérêt sur le plan méthodologique, car les Suisses ont jalonné l'histoire du

¹² James H. Hutson, *The Sister Republics: Switzerland and the United States from 1776 to the Present*, Washington, Library of Congress, 1991, p. 13.

¹³ Il n'existe qu'une poignée d'articles sur la question, dont celui, passablement ancien, de Claude de Bonnault, « Les Suisses au Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 61, n° 2, avril-mai-juin 1955, p. 51-70, ainsi que deux livres, celui de E.H. Bovay, *Le Canada et les Suisses, 1604-1974*, Fribourg, Éditions Universitaires, 1976, et celui de Joan Magee, *The Swiss in Ontario*, Windsor, Electa Books, 1991, étude limitée à l'Ontario.

Canada et sont donc des témoins idéaux. Les annales relatent déjà la présence d'un petit contingent de soldats helvétiques en Acadie en 1604, avant même la fondation du Canada. Jusqu'au début du XIX^e siècle, les compétences et la discipline des militaires suisses sont par ailleurs très recherchées pendant les guerres coloniales, entraînant certains, tels Frederick Haldimand et George Prevost, vers les plus hauts sommets de l'administration civile et militaire, à titre de gouverneurs du Canada. Au lendemain de la Révolution américaine, plusieurs vagues de mennonites, parmi lesquels des Suisses ou descendants de Suisses, arrivent au Haut-Canada. Plus tard, l'immigration directe depuis la Confédération helvétique augmente et s'organise. L'expédition de Lord Selkirk vers la rivière Rouge (Manitoba) en 1821¹⁴, l'arrivée de missionnaires protestants, l'ouverture du « Huron Tract » à l'ouest de Guelph entre 1828 et 1856, la fondation de Zurich (Ontario) en 1856¹⁵, attestent la volonté manifestée à la fois par les autorités canadiennes et par les migrants eux-mêmes de renforcer la présence suisse dans la colonie. Après la Confédération et l'adoption de la première loi fédérale sur l'immigration, le gouvernement du Canada confirme d'ailleurs son affinité avec les colons de l'Europe occidentale. Cette volonté politique donne lieu à la nomination en 1872 d'un agent fédéral d'immigration responsable de la Suisse, et par la suite à la publication de nombreux tracts pour promouvoir l'émigration française, belge et suisse vers le

¹⁴ Après la guerre de 1812, Lord Selkirk avait recruté quelques soldats du régiment suisse de Meuron pour peupler sa colonie de la rivière Rouge. En 1821, d'anciens officiers font venir à leur tour des colons directement de Suisse.

¹⁵ Zurich, dans le comté de Huron, a été fondée par un immigrant suisse, Frederick Knell.

Canada¹⁶. En fait, la proximité linguistique et religieuse des Helvètes plaît aux autorités canadiennes parce qu'elle facilite leur intégration dans l'un ou l'autre des deux groupes majoritaires au Canada.

Les dépouillements d'archives au Canada ne suffisent peut-être pas à répondre aux vœux des chercheurs suisses intéressés à étudier le réseau des Suisses de l'étranger¹⁷. Par contre, ils sont utiles dans le contexte canadien pour aider à comprendre la construction du pays, non pas dans le sens de la « contribution » des Suisses, mais dans le sens de l'éclairage que ceux-ci apportent aux problèmes de la dynamique identitaire à des époques charnières de l'histoire canadienne.

Quels Suisses?

S'ensuit la difficile question de déterminer de quelle Suisse (et de quels Suisses) il est question ici. La science politique définit un peuple, concept ambigu, comme un groupe qui ne se constitue pas nécessairement autour d'une langue, d'une histoire, d'une religion, d'un territoire ou d'un État, mais, selon la définition qu'en donnaient déjà les Romains au III^e siècle, comme un ensemble humain composé des personnes qui

¹⁶ Mentionnons entre autres Stanislas Drapeau, *Canada : le guide du colon français, belge, suisse, etc.* (1887) et Auguste Bodard, *En route pour le Canada : description du pays, ses avantages, la terre promise du cultivateur, les colonies françaises, belges et suisses* (1891).

¹⁷ Ainsi, Thomas David, Bouda Etemad et Janick Marina Schaufelbuehl, *La Suisse et l'esclavage des Noirs*, Lausanne, Antipodes, 2005, p. 157; Stéphanie Leu, « Les Suisses en France. Un exemple de "transmigrants" à l'époque de la création des références identitaires nationales? », *Traverse – Zeitschrift für Geschichte / Revue d'histoire*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 81.

partagent les mêmes droits et obligations de cité¹⁸. Les personnages évoqués dans les pages qui suivront ne partagent pas nécessairement la même langue, la même histoire, la même religion, et les aléas de l'Histoire ont pu faire en sorte que les territoires d'où ils viennent n'aient pas toujours été rattachés aux mêmes États; cependant, ils sont généralement réputés comme ayant les droits et obligations des ressortissants des cantons suisses et des alliés du Corps helvétique. Mais encore plus simplement, c'est le concept de l'autodéfinition¹⁹ qui m'a guidé : est donc considéré comme Suisse, dans cette thèse, celui qui se définit comme tel ou qui est ainsi défini par son entourage (ses parents, amis, voisins) ou par les autorités. Par conséquent, le lecteur comprendra que le qualificatif « les Suisses » est utilisé par commodité, même pour les périodes antérieures au XIX^e siècle où il est impropre.

Sources et approche

En admettant qu'il existe un groupe, « les Suisses », avec des traits distinctifs, se pose ensuite la question de savoir comment l'observer. Sur quelles sources se fonder? Étant donné ma volonté d'éviter le piège du discours officiel empreint de la perspective

¹⁸ Jean-Claude Boulard, « Nation et peuple : la double crise des ciments unificateurs », dans Henry Lelièvre (dir.), *Les Régions en révolte contre les États?*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, p. 204.

¹⁹ Guy Brunet, Michel Oris et Alain Bideau (dir.), *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIII^e-XX^e siècles*, Berne, Peter Lang, 2004, p. 3-4. Le concept n'est pas nouveau; Everett C. Hughes en parle par exemple dans « The Study of Ethnic Relations », *The Sociological Eye*, Chicago, Aldine, 1971, p. 153-158, ainsi que Danielle Juteau-Lee dans « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-français, Franco-Ontariens, Ontariens : qui sommes nous? », *Pluriel*, n° 24, 1980, p. 23.

étatique ou ecclésiastique, avec laquelle l'historiographie traditionnelle ne prend pas suffisamment ses distances²⁰, je privilégie la variété des sources. Cette variété est nécessaire, car les sources ne sont pas toutes égales : si elles émanent de l'État, elles risquent de biaiser la lecture de ce qu'est l'identité canadienne, non pas celle imaginée par les autorités, mais celle conçue et vécue par les individus. Adeptes de l'histoire sociale et de la microhistoire, j'opte donc pour le jeu d'échelles qui autorise un examen rapproché des phénomènes, en faisant intervenir de nombreuses sources qui rendent justice au caractère changeant du processus identitaire.

En premier lieu, pour connaître et savoir caractériser le Suisse expatrié qui se démarque par sa non-appartenance au cadre juridique d'un nouveau pays, la méthode dont Herbert Lüthy s'est servi pour dévoiler les ramifications de l'Internationale huguenote a paru la mieux indiquée :

La première exigence de l'historien [...] est de savoir, avec nom et prénom au moins, de qui il s'agit. Il faut, après la précision des chiffres, remettre à l'honneur la précision des noms, et du même coup remettre à l'honneur la généalogie qui n'est pas une vaine science des mondanités, mais cette science auxiliaire qui, très simplement, permet d'identifier et de situer les personnes, par leur lieu et date de naissance, leurs père et mère et leurs alliances; ce qui, après tout, est rigoureusement nécessaire pour écrire l'histoire en connaissance de cause. Car l'histoire, économique et sociale aussi bien que politique, n'est pas anonyme [...]²¹

²⁰ C'est ce qu'observe Louise Dechêne dans son œuvre posthume *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 16.

²¹ Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France*, Paris, SEVPEN, 1959, vol. I, p. viii. Malgré ses réserves initiales, l'historien canadien Boshier aussi reconnaît le caractère incontournable de la méthode généalogique : « General statements about these social groups may be rendered as hypotheses on the basis of anecdotal and legislative evidence, but proof

Une vaste compilation de sources helvétiques, canadiennes, mais aussi françaises, britanniques et américaines, a permis de reconstituer dans une base de données (décrite à l'Annexe I) des généalogies complexes mais aussi des organigrammes et des réseaux de relations internationales. En plus de révéler des liens insoupçonnés, qui peuvent être étudiés à différentes échelles dans une perspective microhistorique, le recours à des sources étrangères présente un avantage inversement proportionnel à leur difficulté d'accès : le fait de travailler avec des étrangers et des sources étrangères permet de voir le passé avec détachement, en restant à l'écart du débat politique²².

En second lieu, vu l'impossibilité de poursuivre la constitution de fiches individuelles devant l'accroissement de l'immigration suisse au Canada et la difficulté grandissante d'accès aux sources officielles, j'ai opté tour à tour pour une réévaluation de l'historiographie (elle-même fondée sur les écrits des missionnaires protestants et des autorités ecclésiastiques au Canada), pour les récits de voyage (autant canadiens que suisses), les archives des organisations d'émigration et diverses sources gouvernementales (débat parlementaires sur l'immigration, textes de loi, documents diplomatiques, instructions aux agents d'immigration), et enfin pour les recensements canadiens de la population. Cet éventail de documents a permis de sonder à la fois les intentions et l'expérience migratoire des Suisses, ainsi que les intentions et les politiques

can be established only by research of a genealogical nature »; J.F. Bosher, « Huguenot Merchants and the Protestant International in the Seventeenth Century », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 1, janvier 1995, p. 100.

²² Luca Codignola, « Canadian History from the Outside: Writing Canadian History Abroad », causerie donnée à l'Université d'Ottawa le 16 février 2000.

mises en œuvre par les autorités ecclésiastiques, gouvernementales et sociales au Canada.

L'étude d'un sujet tel que l'évolution de l'identité canadienne sur plus de trois siècles n'est pas envisageable selon le modèle de l'histoire événementielle. Ainsi, j'adopte une méthode qui embrasse la longue durée et je m'appuie sur les sciences auxiliaires et sur une démarche multidisciplinaire pour repenser le champ de l'identité canadienne. Contrairement à l'idée selon laquelle les études à grande échelle et sur la longue durée passent nécessairement par l'analyse d'éléments rigoureusement similaires et clairement définis, la présente thèse montre qu'il est possible de s'appuyer sur diverses manifestations de l'identité suisse à travers le temps pour voir l'image qu'elles renvoient de l'imaginaire national canadien.

Il ressort que l'identité « suisse » se construit de diverses façons selon les époques. Ces constructions changeantes font toutefois référence à des caractéristiques « réelles » (lieu de naissance, langue, religion, etc.); par ailleurs, je considère les sources comme le reflet d'une « réalité » et non d'une « construction ». Sans prendre délibérément le parti réaliste ou constructiviste, il faut constater la nécessité d'osciller entre le positivisme et le nominalisme. Cela n'implique pas de naïveté puisqu'il y a toujours un processus de mise en doute. D'un côté (positiviste), j'ai tendance non pas à demander « pourquoi? », mais « comment? », en vue de dégager, au moyen d'observations et d'expériences répétées, les relations constantes qui unissent les singularités. De l'autre côté (nominaliste), je ne cherche pas seulement une connaissance

objective du réel, mais je tente de construire une interprétation des phénomènes pour la commodité de notre réflexion.

Plan

La présente thèse se divise en deux grandes sections, couvrant d'abord l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles), puis la période contemporaine (XIX^e-XX^e siècles). Le lecteur gardera à l'esprit que le titre des chapitres renvoie pour chaque étude de cas à la question : « Qui étaient ces migrants suisses dans le contexte canadien? » La réponse proposée éclaire le genre de société en cours d'élaboration au Canada, ses tensions et son processus de construction identitaire.

L'argumentation des trois premiers chapitres repose sur divers personnages choisis d'abord parce qu'à l'époque ils se sont définis ou ont été étiquetés comme étant « Suisses de nation » et ensuite pour leur caractère représentatif. Un jeu d'échelles et de contrastes volontaire laissera entrevoir d'abord les difficultés vécues par les soldats suisses au service de la Grande-Bretagne pendant la guerre de Sept Ans, notamment au niveau de leur volonté d'appartenance, de leur « citoyenneté » et de leur statut juridique dans l'empire. Puis, par un effet de recul, une vue chronologique de l'Ancien Régime permettra de comparer le sort réservé aux étrangers (suisse) par les autorités françaises et britanniques, tutélaires tour à tour de la colonie canadienne. Enfin, au niveau cette fois de la religion et de l'activité commerciale, le retour à un plan rapproché, avec un éclairage faisant ressortir le contraste de la pratique religieuse, la montée de l'individualisme et l'effritement du tissu social, révélera certaines facettes économiques

et humaines qui confirment la place du Canada dans le développement du monde atlantique. Selon Anderson, les nations et le nationalisme sont des produits de la modernité. En ce début de modernité au Canada, au-delà du problème de la nationalité considérée comme un vice rédhibitoire, l'étude des ressortissants issus des cantons suisses et alliés, vue sous l'angle des migrations et de la construction des États, révèle les tensions qui ont pu surgir dans une colonie placée dans l'orbite de deux des plus grandes puissances européennes de leur époque. Avant même la naissance des nationalismes nord-américains, qu'Anderson situe entre 1776 et 1825, les bases historiques sont jetées, car l'idée de nationalisme voyage grâce aux élites et au détriment de celles-ci.

Les trois chapitres suivants n'évoquent plus la construction nationale en fonction de la relation avec les étrangers sur le plan des lois et de la citoyenneté, mais abordent le problème au niveau socioculturel et politique et notamment en fonction de la représentation. Il est question dans le chapitre 4 de la menace que l'Église catholique perçoit dans l'œuvre des missionnaires protestants, menace qui a pour effet de susciter une prise de conscience collective et une exacerbation du nationalisme canadien-français, axé sur la religion, la langue et la patrie. Le chapitre 5 montre que les Suisses ne font plus l'effet d'un repoussoir pour définir l'identité canadienne, mais sont plutôt recherchés à titre d'immigrants correspondant aux valeurs et aux idéaux de la société. Enfin, le chapitre 6 se penche sur la façon dont la construction nationale de la fin du XIX^e siècle et du tournant du XX^e siècle se débat avec la notion de l'identité ethnique.

La chronologie retenue pour l'ensemble de l'étude correspond aux moments forts des vagues d'émigration suisse : celle du mercenariat en tant que migration

professionnelle (chapitres 1 et 2), celle de l'émigration religieuse (chapitre 4), celle du paupérisme et celle de l'attrait de l'Amérique (évoquées aux chapitres 5 et 6). De la même façon, la chronologie suit les dates charnières de la modernité canadienne : la Conquête (autour de laquelle sont construits les chapitres 1 à 3), l'Acte constitutionnel de 1791, les rébellions de 1837-1838 (chapitre 4), la Confédération de 1867 (chapitre 5) et les efforts de cohésion nationale entre 1880 et 1914 (chapitre 6). C'est à l'intersection de ces deux chronologies, au gré du dialogue constant et soutenu entre autorités politiques, religieuses et communautaires, sous l'effet des tensions linguistiques et culturelles, des tensions entre conquérants et conquis, des tensions internes et externes entre tradition et modernité, qu'a pu jaillir une série de compromis. Et ces compromis donnent lieu à la complexité canadienne.

PREMIÈRE PARTIE

PETIT LEXIQUE DE LA SUISSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Avant le XIX^e siècle, la Suisse est un ensemble territorial extrêmement complexe, qui ne répond aucunement à la définition d'un État, mais constitue plutôt une confédération de nations hétéroclites. D'une part, le Corps helvétique (communément appelé « la Confédération helvétique ») regroupe Zurich, Berne, Lucerne, Bâle et Fribourg, treize cantons en tout. D'autre part, deux entités connexes, souvent oubliées mais qui ont pourtant un statut égal, adhèrent à la structure : la principauté épiscopale du Valais et l'État libre des Trois Ligues (les Grisons). La république de Genève, elle, n'est qu'une alliée. Il en est de même pour le comté souverain de Neuchâtel, appartenant aux Orléans-Longueville puis devenu principauté prussienne dès 1707, qui entretient des liens de combourgeoisie avec Berne. Parmi les autres États alliés figurent l'abbaye de Saint-Gall et l'évêché de Bâle, mais aussi des territoires qui, depuis, ne font plus partie de la Suisse, dont la ville impériale de Rottweil, la seigneurie de Neu-Ravensburg et l'évêché de Constance (aujourd'hui en Allemagne), Mulhouse (France), la Valteline avec les vallées de Chiavenna et de Bormio (Italie).

À cette époque, seule la France, grâce à l'Alliance perpétuelle (1521), a pu négocier avec le Corps helvétique dans son ensemble, en reconnaissant toutefois la souveraineté de chaque canton. En ce sens, l'institution du service de France a été

la matrice d'une certaine identité suisse en gestation. Par ricochet, le service militaire fut bien un facteur important d'intégration des régions périphériques non encore incorporées à la Confédération. Grâce en partie au

service étranger, Genève, Neuchâtel, Mulhouse, les Grisons se voyaient reconnus par l'étranger comme Confédérés, alors que cette appellation leur était encore refusée par les cantons suisses¹.

Malgré leurs dimensions réduites, ces États liés par un réseau de pactes bilatéraux sont composés de groupes très hétérogènes sur les plans linguistique, religieux, socioculturel et politique. Et malgré le manque de cohésion interne, qui suscite même des divergences sur l'étendue exacte du territoire, ces divers groupes tendent à partager certaines valeurs et peut-être même un sentiment d'appartenance :

Fille unique de l'histoire du continent, [la Suisse] apparaît depuis des décennies comme un îlot de prospérité matérielle et de tranquillité publique dont les habitants ont développé, à l'abri des grandes invasions, le culte du soi et le goût du grand large, manifestations typiques d'une mentalité insulaire².

Ce sentiment national en gestation et l'image de « la Suisse » naissante apparaissent d'autant plus visiblement sous le regard des observateurs étrangers. Or, découvrir une identité, c'est en même temps postuler l'autre. S'intéresser aux Suisses, en admettant par une prodigieuse pirouette mentale qu'un Neuchâtelois, un Bernois du Pays de Vaud ou un Genevois sont « Suisses » les uns comme les autres, est donc un exercice aussi révélateur de l'identité suisse que de l'identité de la société d'accueil.

¹ Alain-Jacques Tornare, *Vaudois et Confédérés au service de France (1789-1798)*, Yens sur Morges, Cabédita, 1998, p. 16-17.

² Fabien Dunand, *Le modèle suisse*, Paris, Payot, 1991, p. 233.



Figure 1 : Structure de l'ancienne Confédération suisse au XVIII^e siècle

Cette carte montre la complexité du territoire suisse sous l'Ancien Régime. Aux côtés des cantons suisses (en vert) et des pays alliés (Valais et Grisons, en brun) apparaissent les bailliages communs (en gris), les villes souveraines à l'extérieur du territoire (dont Genève, Mulhouse et Neu-Ravensburg) ainsi que les terres des monarques souverains dans la dépendance des cantons (l'abbé et la ville de Saint-Gall, les comtés de Neuchâtel et de Valangin, l'évêque de Bâle, l'abbé d'Engelberg, en beige). La Valteline, Chiavenna et Bormio (en beige, au Sud-Est) sont toujours incluses dans le giron de la Suisse, mais pas encore le Fricktal (districts de Rheinfelden et de Laufenburg, en blanc, au Nord), rattaché à l'Autriche antérieure, ni les terres entourant Genève, sous domination française et sarde.

Source : Marco Zanoli, en ligne à http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Old_Confederacy_18th_centur.png (carte sous licence libre).

CHAPITRE 1

DES ÉTRANGERS EXPOSÉS À LA CABALE

Introduction

Sir Frederick Haldimand est, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un des chefs militaires les plus importants en Amérique du Nord. Reconnu pour son professionnalisme et son intelligence, il mène une carrière distinguée, qui le propulse tour à tour au poste de général dans l'armée britannique, gouverneur de Trois-Rivières, gouverneur des provinces de Floride, commandant en second du Massachusetts, puis, enfin, gouverneur de la province de Québec à partir de 1777¹. Or, l'aise avec laquelle il gravit les échelons n'est qu'illusoire. S'il s'était laissé décourager par les contrariétés qui l'avaient affligé dès son arrivée au service de la Grande-Bretagne en 1756, il n'en serait jamais venu à occuper les plus hautes charges militaires et administratives. S'il avait succombé aux pressions de ses compagnons d'armes et choisi de s'y dérober, la guerre de Sept Ans et l'histoire de l'Amérique du Nord auraient certainement pris des tournures différentes.

¹ Stuart R.J. Sutherland, Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « Haldimand », *Dictionnaire biographique du Canada* (ci-après *DBC*), vol. V, p. 977-995. Également Jean N. McIlwraith, *Sir Frederick Haldimand*, Toronto, Morang & Co., 1906; Ivor C.E. Luethy, « General Sir Frederick Haldimand », *Canadian Ethnic Studies*, vol. III, n° 1, juin 1971, p. 63-75; K. David Milobar, « Haldimand, Sir Frederick (1718–1791) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, en ligne à <http://www.oxforddnb.com/view/article/11899>; Hilda Neatby, *Quebec: The Revolutionary Age, 1760-1791*, Toronto, McClelland and Stewart, 1966. Sauf indication contraire, les renseignements biographiques sur Haldimand dans le présent chapitre sont tirés de ces études.

En 1757, son ami et confident Henri Bouquet, officier comme lui au régiment Royal-Américain, écrit à leur supérieur anglais :

Vous voyés notre Situation, elle est desagreable [...]. Notre Chef Seul ne nous a point traités en Etrangers: Il nous a toujours Soutenus, et honorés de Ses Bontés; mais sa Protection ne peut eteindre une Antipathie si ouvertement declarée; Je vois qu'elle eclate en toute occasion, et je suis inquiet pour l'avenir. [...]

Nous [Haldimand et moi] Sommes entrés dans ce Service avec l'Esperance d'y faire notre Chemin Sans traverses, dans le Seul Regiment ou nous pouvons Servir: Je crois que nous nous sommes trompés làdessus [...]. Lorsque nous deviendrons inutiles à la Paix, Si l'Antipathie Nationale continüe encore, nous pourrons alors nous retirer honorablement et sans ingratitude².

Cette discrimination, « les dêsagremens, les humiliations et les dangers aux quels nous [officiers étrangers] sommes continuellement exposez, par la haine, l'envie et la jalousie du reste de l'armée contre nous³ », est clairement le fait des Britanniques au sein de l'armée, qui n'hésitent pas à montrer leur dèdain à l'endroit des étrangers avec qui ils servent. Pire encore, les autorités militaires semblent plusieurs fois vouloir freiner la progression de ces étrangers, puisqu'ils n'obtiennent pas leurs promotions, leurs congés et leurs affectations aussi rapidement ou aussi facilement que promis. Ne se sentant ni bienvenus ni utiles dans ces circonstances, plusieurs demandent à rentrer en Europe⁴.

² Bouquet à St. Clair, 18 avril 1757, lettre transcrite dans Stanley Pargellis (dir.), *Military Affairs in North America, 1748-1765*, s.l. [Hamden, Connecticut], Archon Books, 1969, p. 327ss.

³ James Prevost à Cumberland, 23 mai 1757, *ibid.*, p. 340.

⁴ Ainsi, Hyacinthe Bonneville : Prevost à Cumberland, *loc. cit.* Également Jacques Prevost : Prevost à Napier, 5 juin 1757; *ibid.*, p. 475. Le régiment est en proie à un « growing discontent among Swiss and German officers over their anomalous position within the army. The conditions under which the Royal Americans were raised, which the foreign officers claimed were not made clear in 1755, were that they could not transfer

La carotte et le bâton

De nombreux épisodes accableront encore Haldimand tout au long de sa carrière sous les drapeaux de Sa Majesté britannique et l'inciteront à demander son licenciement. Étant persuadé que le fait de ne pas être Anglais nuit à ses perspectives d'avancement, il annonce son intention de quitter le service peu après la conquête de la Nouvelle-France en 1760. Mais sa promotion au rang de colonel en 1762, l'espoir d'obtenir la naturalisation et sa nomination au poste de gouverneur de Trois-Rivières le convainquent de poursuivre son travail encore quelque temps⁵. En 1765, récemment élevé au rang de général de brigade, il est pressenti pour la charge de brigadier du

outside the regiment, sell their commissions, or exchange their commissions for half-pay. In addition, general rank was unattainable until they became naturalized Britons, and it seemed to them that their efforts to become such were being ignored. » Citation de S.K. Stevens, Donald H. Kent, Autumn L. Leonard (dir.), *The Papers of Henry Bouquet*, vol. IV, Harrisburg, Pennsylvania Historical and Museum Commission, 1972, p. 484.

⁵ D'autres officiers étrangers dans sa situation demandent aussi leur libération complète. Entre autres le capitaine Willamoz : Haldimand à Amherst, 7 février 1761, Bibliothèque et Archives Canada (ci-après BAC), B.1 (MG23-Add. MSS 21661), p. 138; Haldimand à Amherst, juin (?) 1761, p. 156; Sam Willamoz à Bouquet, 9 septembre 1761, BAC, A.17 (B.M. 21647), p. 166. Également, Haldimand à Amherst, 8 avril 1761, p. 139ss. Cette même année, Haldimand convainc Bouquet de ne pas démissionner : Bouquet à —, 18 octobre 1761, BAC, A.23-1 (MG21-Add. MSS 21653), p. 119. Mais les officiers qui n'ont pas la chance d'avoir des promotions ne se montrent pas aussi patients, p. ex. le capitaine Ecuyer, qui se plaint de l'animosité des colons et du manque de professionnalisme des soldats anglais : « J'ai 22 ans de service et jamais je n'ai rien vu de pareil : une bande de mutins, de bandits, de coupe-gorge [...] Au nom de Dieu laissez-moi aller planter de[s] choux; c'est dans votre pouvoir, monsieur, et j'en aurai une reconnaissance éternelle »; Ecuyer à Bouquet, 13 novembre 1763, BAC, A.19-2 (B.M. 21649), p. 569. De même, le lieutenant Brehm, qui déplore n'avoir « aucun espoir d'avancement »; Brehm à Bouquet, 1^{er} mai 1764, BAC, A.20 (B.M. 21650), p. 152; il est à remarquer que cette lettre et la précédente citée sont postérieures à la loi permettant aux officiers protestants du Royal-Américain de demander la naturalisation. Au sujet de l'espoir de Haldimand de voir naturaliser les officiers étrangers, consulter Haldimand à Amherst, 30 janvier 1762, BAC, B.1. (B.M. 21661), p. 174ss; Amherst à Haldimand, 16 mars 1762, *ibid.*, p. 177.

département du Nord. Cependant, la métropole décide de nommer Guy Carleton à la fois lieutenant-gouverneur de la province de Québec et commandant du département du Nord, ce qui a pour conséquence d'exiler Haldimand en Floride, où il est envoyé pour remplacer Bouquet, récemment décédé. C'est bien, du point de vue du général, un exil et un désenchantement⁶.

Après un séjour dans le département du Sud trop long à son goût, Haldimand est rappelé en 1773 à New York, où lui sont confiées par interim les fonctions de commandant des forces britanniques en Amérique. C'est pour lui l'aboutissement d'une vie. Toutefois, son bonheur est de courte durée. Le titulaire du poste, Gage, revient en 1774 et Haldimand devient commandant en second. Quelques mois plus tard, en 1775, le secrétaire d'État aux colonies informe Haldimand de son congédiement : « À cause de la possibilité d'un conflit, lequel ne saurait être conduit de la part du roi que par un sujet de naissance, il vous est permis de retourner en Angleterre, car autrement le commandement vous incomberait dans le cas d'absence de Gage ». Le secrétaire à la guerre renchérit un peu plus tard : « La rébellion, qui est réelle, fait qu'il est nécessaire,

⁶ Murray à Haldimand, 15 avril 1765, BAC, B.6 (B.M. 21666), p. 178. Murray dit que les amis à qui Haldimand a écrit à Londres pour appuyer son ambition de devenir lieutenant-gouverneur de Québec sont surpris que le commandant en chef des forces britanniques en Amérique, le général Gage, hésite à lui confier le commandement de la province. En effet, Bouquet et Haldimand, en vertu de l'entente de levée de leur régiment, doivent faire partie de l'état-major américain puisqu'ils ne peuvent avoir d'emploi qu'en Amérique. Voir également Murray à Haldimand, 23 avril 1766, *ibid.*, p. 185, où il écrit que sa joie sera au comble si Haldimand est nommé pour le district du Nord.

par des raisons constitutionnelles, que les forces soient commandées par des natifs de la Grande-Bretagne⁷. »

Haldimand retourne alors à Londres. Vers la fin 1776, il séjourne dans sa ville natale, sur le continent, où il achète une propriété, sans doute avec l'intention de s'y installer⁸. Là, il apprend, à l'été 1777, qu'il est nommé gouverneur de la province de Québec. Au cours des années suivantes, armé d'une loyauté renouvelée envers la couronne britannique, il s'attachera à empêcher les Canadiens de suivre l'exemple des Treize Colonies et à leur montrer que l'Angleterre sert mieux leurs intérêts que les États-Unis ne le feraient, à gérer l'afflux de Loyalistes et à garder la paix avec les Iroquois. Or, en 1782, après quatre ans sur place, un nouveau secrétaire d'État à l'Intérieur lui annonce sans autre préambule que Carleton retournera à Québec pour le relever de ses fonctions en cas de guerre avec le Canada, car la France se prépare à attaquer. Les mêmes raisons qui avaient justifié le rappel de Haldimand au début de la révolution américaine sont à nouveau avancées. En moins de deux jours, le ministre a déjà pris les dispositions

⁷ Première citation : Dartmouth à Haldimand, 15 avril 1775, BAC, B. 53 (B.M. 21713), p. 10; traduction proposée dans Douglas Brymner, « Calendar of the Correspondence of General Sir Frederick Haldimand, Governor of Quebec 1777-1786 », dans *Report on Canadian Archives*, 3 vol., 1887-1889. Deuxième citation : Barrington (Bureau de la guerre) à Haldimand, 14 octobre 1775, *ibid.*, p. 12.

⁸ A. Crottet, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, Genève, Fick, 1859, p. 495, 496, 497; « Haldimand », *DBC*, p. 981; Daniel Perron, « Le journal intime de Frederick Haldimand », *Cap-aux-Diamants*, n° 64, hiver 2001, p. 48. Voir aussi Herbert Munster à H.F. Haldimand, 20 juillet 1775, BAC, B.71 (B.M. 21731), p. 210, dans laquelle Munster dit regretter que Haldimand « abandonne probablement l'armée ». Également, J.M.P. Prevost à —, 26 décembre 1775, *ibid.*, p. 235, dans laquelle Prevost évoque le « peu de chances de succès en Amérique » et ses propres déceptions qui l'incitent à se retirer de l'armée.

nécessaires pour accorder son congé à Haldimand. Dans sa réponse, même s'il est insulté, Haldimand réitère « l'expression de son humble soumission et dévouement à la volonté royale, ajoutant qu'il ne pourrait souffrir un seul instant l'idée d'embarrasser le gouvernement métropolitain ou d'entraver, par son rang militaire, l'exécution de toute mesure jugée bénéfique pour la défense de l'Empire⁹. » Heureusement, il n'aura pas à réaliser son dessein avoué de quitter le service, l'invasion française ne se concrétisant pas. Il restera donc en poste jusqu'en 1784.

En rétrospective, Haldimand a-t-il eu raison de se sentir victime de discrimination? Fidèle à son employeur et à la couronne d'Angleterre pendant trente-cinq ans de sa vie, il s'est illustré et a gravi les échelons comme peu de soldats ont l'occasion de le faire. Malgré cela, il ne cesse de se sentir lésé : « [C]omme Etranger & n'ayant point d'appuy par la en Angleterre, je me [vois] toujours exposé à la caballe¹⁰ », dira-t-il. Force est de constater que ces incidents, et plusieurs autres encore, ne représentent pas des cas isolés. Bouquet, en effet, a le même genre de démêlés. D'autres officiers étrangers aussi, tel Louis Steiner dont la situation fait écrire à Bouquet : « Un Etranger ne merite t'il pas quelque Indulgence, Si dans aussi peu de tems, il n'a pû Se

⁹ Lord Shelburne à Haldimand, 22 avril 1782, BAC, B.45 (B.M. 21705), p. 17. Haldimand à Shelburne, 17 juillet 1782, *ibid.*, p. 50. Citation de Sutherland et coll., *DBC*, *op. cit.*, p. 988.

¹⁰ Haldimand, journal intime, 29 janvier 1786, BAC, B.230-232 (B.M. 21890-21892), transcrit dans Brymner, « Calendar of the Correspondence... », 1889-1890. Ce jour-là, Haldimand rend visite au « chevalier Yorck » qui lui dit : « que je devois être parfaitement satisfait qu'ayant obtenu le ruban [de l'Ordre du Bain,] marque aussi essentielle de la satisfaction du Roy, et obtena[n]t le paye de L' Gen^l Je serois plus heureux que si j'avois continué dans le Gouvernem^t que comme Etranger & n'ayant point d'appuy par la en Angleterre, je me verrois toujours exposé à la caballe, &c. »

mettre au fait de toutes vos Coutumes et regles *non ecrites*¹¹ ». Même certains collègues et supérieurs britanniques de Haldimand font allusion à ces problèmes. Ainsi, le général Murray, avec qui Haldimand avait pourtant eu un froid en 1764, dit espérer « qu'après une si longue persécution et tant d'humiliations », Haldimand aura « la paix »; selon lui, si Haldimand n'est pas nommé, ce sera parce qu'il « reste sujet aux caprices de la fortune¹² ».

Quelles privations Haldimand a-t-il pu endurer, quels complots se sont tramés contre lui pour qu'il se sente si « étranger », et donc inférieur, par rapport aux « vrais » sujets britanniques? Comme les sources précédentes y ont fait allusion, Haldimand n'était ni sujet de naissance ni sujet naturalisé de Sa Majesté. L'étude de ses origines permet ici de mettre en lumière des règles profondément ancrées chez les Britanniques relativement au concept de nationalité, aux privilèges qui y sont associés et, surtout, à la perception des étrangers dans l'imaginaire collectif.

Haldimand le Suisse

François-Louis-Frédéric Haldimand naît en 1718 à Yverdon, dans le Pays de Vaud, alors annexé au canton de Berne. Autrefois dépendance du duché de Savoie, le

¹¹ Bouquet à St. Clair, 18 avril 1757, transcrite dans Pargellis, *Military Affairs...*, p. 328 (les italiques sont dans l'original). Certaines difficultés vécues par Bouquet et Steiner sont évoquées dans Steven C. McNeel, « A Long Indefensible Line of Frontiers: Colonel Henri Bouquet's North American Apprenticeship, 1756-1759 », thèse de doctorat, University of Illinois at Chicago, 2002, p. 43.

¹² Murray à Haldimand, 23 avril 1766, *op. cit.* Traduction tirée du « Calendar... », *op. cit.*

Pays de Vaud est bernois depuis 1536 et se trouve ainsi dans la situation particulière d'être un territoire à majorité francophone, mais gouverné par un État germanophone membre de la Confédération suisse. Contrairement à d'autres cantons annexés mais qui demeurent souverains (tels Fribourg, Soleure, Schaffhouse) ou alliés (Genève, Valais, Ligues rhétiques, etc.), le Pays de Vaud est un « pays sujet » et restera bernois jusqu'en 1798. « Messieurs Leurs Excellences de Berne » se veulent conciliants; ils ne cherchent pas à imposer leur langue ni leur système juridique (Genève et le Pays de Vaud sont des enclaves de droit coutumier, alors que leurs seigneurs savoyards puis bernois sont des pays de droit écrit). Cependant, les élites vaudoises acceptent mal leur assujettissement, en particulier face à une censure impitoyable interdisant toute critique de l'Église ou de l'État, et compte tenu des possibilités d'avancement limitées accordées aux sujets, tant dans la sphère politique que militaire. En 1723, un Vaudois ose se plaindre des autorités bernoises :

Vous avés rendu toutes les charges civiles, politiques et ecclésiastiques dépendantes de vos ballifs, venales au plus offrant et dernier enchérisseur. Vous avés envoyé des ballifs pour administrer la justice, qui n'ont pas la moindre teinture ny étude du Droit. Vos ballifs et chambres souveraines multiplient et entretiennent les procès des villes, publicqs et particuliers à l'infini. Il n'y a aucun changement ny amélioration; chaque année empire, d'où cela est enfin parvenu au plus outre de la plus pernicieuse domination¹³.

¹³ *Manifeste du major Davel*, 1723, en ligne à <http://www.reve-lemanique.ch/VD/mani.html>. Dans la mémoire populaire, Davel deviendra un patriote et le héros de l'indépendance vaudoise. Voir « Davel, Jean Daniel Abraham », *Dictionnaire historique de la Suisse* (ci-après *DHS*), en ligne à <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17814.php>. Également Gilbert Coutaz, « Étude historiographique et archivistique des documents de l'affaire Davel », *Revue historique vaudoise*, vol. 97, 1989, p. 21-56, qui signale la diffusion rapide du manifeste et la tradition orale entourant l'affaire Davel partout en Suisse romande.

Berne réagit immédiatement : le major Davel est arrêté, puis décapité, et la rébellion est ainsi matée, du moins jusqu'à la révolution de 1798 qui libère de la tutelle bernoise un Pays de Vaud de plus en plus sensible aux idées des Lumières et au concept de liberté de la Révolution française.

L'entourage du jeune Frédéric Haldimand s'est sans doute senti interpellé par l'affaire Davel. La famille a dû ressentir d'autant plus vivement cet épisode de l'histoire vaudoise compte tenu de son statut social et du parcours similaire de Davel et de certains parents de Haldimand au service étranger. Par son père François Louys Haldimand, receveur de la ville, puis notaire et juge de paix, lui-même fils d'un tonnelier originaire de Suisse allemande, Haldimand appartient en effet à la nouvelle bourgeoisie d'Yverdon¹⁴. Par sa mère Madeleine de Treytorrens, il descend par ailleurs d'une famille noble d'ancienne extraction, les seigneurs de Treytorrens dont la filiation remonte au XII^e siècle, mais qui s'est assimilée à la bourgeoisie à mesure que sa fortune a été dispersée. L'arbre généalogique maternel de Haldimand compte des notaires, des pasteurs, des conseillers, des gouverneurs, des châtelains et de nombreux autres notables.

Des deux côtés de sa famille, Haldimand semble avoir hérité le goût des armes et du voyage. Du côté maternel, en particulier, Haldimand a pu avoir de nombreuses sources d'inspiration. Son oncle Jean-Rodolphe de Treytorrens est un ancien officier au service de Hollande (comme l'a aussi été Davel). Son cousin Marc-François-Frédéric de

¹⁴ Crottet, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon...*, p. 427 et 621; E.H. Bovay, *Le Canada et les Suisses, 1604-1974*, Fribourg, Presses universitaires, 1976.

Treytorrens, officier de génie, est tué en service à Belgrade en 1731. Son cousin David-Philippe de Treytorrens, engagé au service de France, est envoyé à Saint-Domingue en 1742, créé chevalier de l'Ordre du mérite militaire par Louis XV, et fait fortune au service de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales. Ses cousins Daniel, François, François-Marc et Henri de Treytorrens font leur vie à l'étranger, les deux premiers à Batavia (Jakarta), le troisième comme propriétaire d'une plantation au Suriname et le dernier comme commerçant à Marseille. Également, un autre de ses cousins germains devient page du prince Henri, frère du roi de Prusse, et un autre encore est gouverneur du prince Ourousoff¹⁵.

« Les Suisses n'abandonnent leurs armes qu'avec la vie¹⁶ »

La tradition familiale de Haldimand n'est pas exceptionnelle. Elle rejoint la tradition « nationale » du service militaire dans les armées des grandes puissances européennes. Le service étranger, autrefois considéré comme un épisode honteux de l'histoire suisse, est revalorisé dans l'historiographie depuis le XX^e siècle et étudié comme élément constitutif de l'identité nationale.

¹⁵ Abbé François Girard, « Treytorrens », dans *Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers dans des grades supérieurs*, Fribourg, B. Louis Piller, 1781, tome III, p. 150-161; Auguste Vuilleumier et Maxime Reymond, « Treytorrens », dans *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne, G. Bridel, 1914, vol. 1, n° 2, p. 189-242 et 690-691. Sur la famille de Treytorrens, voir également le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1921-1934, ainsi que D.L. Galbreath, *Armorial vaudois*, Genève, Éd. Slatkine, 1977, vol. II, p. 673-674.

¹⁶ Hippolyte Taine, *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Laffont, 1881.

Depuis le Moyen-Âge, les cantons suisses fournissent des soldats à toutes les armées d'Europe. Ce « service étranger » se présente sous deux facettes : le mercenariat et le service capitulé. Dans le premier cas, les mercenaires sont des soldats professionnels qui se mettent à la solde d'un gouvernement étranger. En général, ces soldats sont recrutés par un entrepreneur militaire, qui est propriétaire ou titulaire d'une troupe. Dans le second cas, celui du service capitulé, les soldats sont transférés au service d'une puissance étrangère par suite d'un accord bilatéral (appelé « capitulation ») passé directement entre États¹⁷.

Les Suisses ont acquis leur réputation de guerriers indomptables dès les guerres de Bourgogne. En 1476, leurs victoires à Grandson et à Morat ont marqué un moment charnière de l'histoire militaire : d'une part, elles entraînent la chute de l'État bourguignon, et d'autre part, la Confédération helvétique en sort avec le statut de véritable puissance militaire. Dès lors, les princes européens se tournent vers les cantons pour engager des mercenaires suisses. La création des armées permanentes en Europe dans les siècles suivants contribuera à transformer en affaire d'État le système du service soldé. En effet, les puissances commanditaires s'immiscent de plus en plus dans la structure interne des régiments et imposent leur réglementation quant à la tenue

¹⁷ Sur ce pan d'histoire, voir entre autres Paul de Vallière, *Honneur et fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*, Lausanne, Éd. d'art suisse ancien, 1940; John McCormack, *One Million Mercenaries: Swiss Soldiers in the Armies of the World*, Londres, Leo Cooper, 1993. Également : Philippe Henry, « Service étranger », *DHS*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8608.php>; Michel Fortmann et Thierry Gongora, « L'infrastructure de la guerre dans l'Europe de l'âge classique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 8, n^{os} 2-3, hiver-printemps 2000, p. 67-86 (en particulier les pratiques de recrutement, p. 70-73).

militaire, à l'armement et à la préparation en vue du combat. Le mercenariat perd en popularité, car les troupes auxquelles les jeunes Suisses appartiennent sont dorénavant liées aux puissances européennes par des traités et des capitulations.

Pour Frédéric Haldimand, le service étranger est une option toute naturelle. Il entame sa carrière au service du roi de Sardaigne, puis passe comme officier dans les armées prussiennes de Frédéric le Grand. Au début de la trentaine, après avoir parcouru les champs de bataille de l'Europe, il est recruté comme lieutenant dans le régiment des gardes suisses aux Pays-Bas. La promesse d'un emploi plus sédentaire lui a peut-être plu. Le prestige associé à la création d'un nouveau régiment de gardes suisses, dans lequel il détiendrait un grade, a sans doute aussi pesé dans la balance. Ce régiment, créé en 1748 à l'image du célèbre corps des Cent Suisses en France (1497), de la Garde suisse pontificale (1506) et des gardes suisses aux royaumes de Saxe (1730) ou de Naples (1734), aspirait évidemment aux mêmes idéaux « de la fidélité absolue de l'élite du mercenariat suisse¹⁸ ». En Hollande, Haldimand consolide une amitié durable avec d'autres soldats suisses, issus de la petite noblesse ou de la bourgeoisie, entres autres Henri Bouquet et les frères Augustin et Jacques Prevost. Ensemble, ils s'engageront tous à la solde du roi d'Angleterre en 1756, au régiment Royal-Américain¹⁹.

¹⁸ Philippe Henry, « Gardes suisses », *DHS*, <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8623.php>.

¹⁹ La distinction entre *mercenaire* et *soldat* est importante. Haldimand était un mercenaire dans la mesure où il s'était engagé individuellement, donc illégalement puisqu'il n'y avait pas eu de traité officiel. Par contre, il n'était pas un mercenaire au sens péjoratif que ce mot possède déjà à cette époque : « un homme intéressé & aisé à corrompre par l'argent » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{re} édition, 1694). Le fait qu'il ait changé d'armée plusieurs fois aurait pu le laisser supposer, or son parcours montre qu'il a fait preuve de loyauté envers ses employeurs, n'allant pas au plus offrant, selon ses intérêts

Le Royal-Américain²⁰

L'histoire de la formation du Royal-Américain mérite d'être détaillée, car non seulement ce régiment attirera de nombreux Suisses qui continueront à graviter dans l'entourage de Haldimand, mais il jouera aussi un rôle primordial dans l'histoire de l'Amérique du Nord et, en bout de ligne, sera à l'origine de transformations majeures dans l'esprit des Britanniques au sujet de la citoyenneté et de la naturalisation des étrangers. Le Royal-Américain constitue en soi une image réduite du monde atlantique de la fin du XVIII^e siècle, un microcosme tout à fait représentatif des mécanismes qui sous-tendent les mouvements migratoires et les défis d'intégration sociale de cette époque²¹.

seuls, mais s'engageant envers des causes particulières. En engageant les Haldimand, Bouquet, Prevost et Steiner de Suisse, la Grande-Bretagne entre en concurrence directe avec la France, qui par l'Alliance perpétuelle détenait la prépondérance du service soldé en provenance des cantons suisses.

²⁰ Le 60th Regiment of Foot, surnommé « Royal American », a de tout temps été appelé le « Royal-Américain » en français. Il n'y a pas à s'en étonner, sachant que les officiers et soldats francophones (des Suisses en majorité) correspondaient en français entre eux et avec leurs supérieurs, y compris avec les généraux britanniques et même S.A.R. le duc de Cumberland; lettre de Bouquet à Sir John St. Clair, 18 avril 1757, dans Pargellis, *Military Affairs...*, p. 327-330; lettre du colonel James Prevost à Cumberland, 12 mai 1757, *ibid.*, p. 335-337; lettre du colonel Amherst au commandant du 4^e bataillon du Royal Américain, 16 février 1759, BAC, B.1 (B.M. 21661), p. 10. Voir également Denis Vaugeois (éd.), *Pierre Pouchot. Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale*, Sillery, Septentrion, 2003 (réédition des mémoires du soldat français Pouchot, qui utilise le terme en 1756, peu après l'arrivée des Royal-Américains dans les Treize Colonies), p. 53.

²¹ Alexander V. Campbell, « Atlantic Microcosm. The Royal American Regiment, 1755-1772 », dans Nancy L. Rhoden (dir.), *English Atlantics Revisited*, Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007, p. 284-309.

Dès l'été 1755, la nouvelle se répand en Europe de la déconfiture des Anglais à la bataille de la Monongahéla, qui coûte la vie au général Braddock, commandant en chef des armées britanniques en Amérique. Il devient alors nécessaire de renforcer les troupes, devant la menace imminente d'une guerre avec la France. Les suggestions affluent sur la façon d'accélérer le recrutement, sachant qu'il n'y a pas pléthore de soldats formés et prêts au combat en Angleterre et que le Parlement est réticent à envoyer des troupes dont la présence pourrait se révéler nécessaire dans la métropole. Qu'il ait été seul auteur du stratagème ou non, c'est au Genevois Jacques Prevost, ancien soldat au service de Sardaigne et officier fraîchement retraité d'un régiment suisse aux Pays-Bas, que revient le mérite d'avoir convaincu le roi de recruter des immigrants suisses et allemands dans les colonies pour assurer la milice et éventuellement faire la guerre en Amérique²². Pour obtenir l'oreille du roi, Prevost fait appel à des compatriotes suisses, les Guinand, qui, voyant la possibilité de se faire octroyer un contrat lucratif pour

²² Alexander V. Campbell, *The Royal American Regiment, 1755-1772: An Atlantic Community*, thèse de doctorat, University of Western Ontario, 2003. Cette version des événements est la plus poussée et la mieux étayée sur l'origine du Royal-Américain. Comparer avec Lewis Butler, *The Annals of the King's Royal Rifle Corps*, Londres, Smith, Elder & Co., 1913, vol. 1 (« The Royal Americans »), p. 1ss); Edward G. Williams, « The Prevosts of the Royal Americans », *The Western Pennsylvania Historical Magazine*, vol. 56, n° 1, janvier 1973, p. 6-7. Prevost fait allusion à certains aspects de son plan dans son « Mémoire sur la guerre d'Amérique », Prevost à Cumberland, 12 mai 1757, *op. cit.*, p. 337-340. Sur la famille Prevost de Genève, voir Jacques-Augustin Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, Slatkine, 1976 [1829]; également une brève mention dans Girard, « Prevost », *Histoire abrégée des officiers suisses...*, tome II, p. 229-230.

habiller les troupes, font volontiers intervenir leurs contacts parmi la haute société de Londres²³.

Le corps d'armée ainsi créé sera formé de soldats recrutés parmi les protestants des Treize Colonies, en particulier des Suisses et des Allemands de Pennsylvanie et du Maryland si difficiles à intégrer au reste de la population. L'avantage de cette proposition tient au fait que la couronne est dispensée des frais de transport transatlantique de troupes qui auraient été levées en Europe. Il est aussi permis de penser que l'embauche sur le continent européen d'officiers capables de se faire plus aisément comprendre et respecter dans la langue des nouvelles recrues (généralement l'allemand ou le français) retransche un nombre égal de soldats qui pourraient risquer d'être mobilisés par la France ou une autre puissance ennemie.

En octobre 1755, le projet obtient un premier feu vert. En janvier 1756, Prevost a déjà traversé les Provinces-Unies, le Saint Empire romain et la Suisse, et il a recruté une quarantaine d'officiers et une cinquantaine de sous-officiers, la moitié suisses et un tiers allemands. Entre-temps, en Angleterre, dans un geste évocateur de la xénophobie des Anglais de l'époque, des contestataires dénoncent le caractère anticonstitutionnel du recrutement de soldats étrangers. Pour pallier le problème et diluer l'élément étranger au sein du régiment, le Parlement propose aussi la levée de colons anglais, limite le nombre

²³ Juliette-A. Bohy, « Une branche anglaise de la famille Guinand, des Brenets », *Généalogiste suisse*, vol. 28, 1961, p. 8-12; Henry Wagner, « Pedigree of Guinand », *Miscellanea genealogica et heraldica*, juin 1911, p. 270-271. Les Guinand profiteront davantage de cette alliance; par exemple, Bouquet désignera Henri Guinand comme son agent à Londres; McNeel, *A Long Indefensible Line of Frontiers...*, p. 15. Ils seront aussi partenaires des projets fonciers et commerciaux de Prevost, Bouquet et Haldimand en Amérique; Campbell, *The Royal American...*, p. 36-37, 50, 61-64.

d'officiers étrangers nouvellement recrutés et confie le commandement du régiment à un sujet britannique²⁴.

En mars 1756, le roi George II sanctionne officiellement la formation du « Royal American Regiment », qui se veut à la fois un corps expéditionnaire colonial et une sorte de légion étrangère. La loi autorise en effet l'attribution de commissions à des officiers étrangers, protestants il va sans dire, qui n'ont dès lors le droit de servir qu'en Amérique. Ces officiers, qui parlent la langue et connaissent les coutumes des colons (principalement « the People called *Quakers*, whose Backwardness in their own Defence exposes themselves, and that Part of *America*, to imminent Danger »), seront limités à cinquante, auxquels s'adjoindront vingt ingénieurs²⁵. Jacques Prevost, nommé colonel-commandant directement sous les ordres de lord Loudoun (lui-même désigné commandant en chef en Amérique du Nord), peut alors confirmer l'embauche de ses recrues. « Mr. BOUQUET & son ami intime Mr. HALDIMAND furent les premiers sur qui l'on jetta les yeux, & que l'on sollicita pour servir dans cette Brigade. » Leur nom figure

²⁴ Au sujet de la xénophobie envers les étrangers, voir entre autres Stephen Conway, « The mobilization of manpower for Britain's mid-eighteenth-century wars », *Historical Research*, vol. 77, n° 197, août 2004, p. 393. Également, Linda Colley, *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven CT, Yale University Press, 1992, ch. 1, dans lequel l'auteure souligne tout de même que l'intolérance était moins aiguë à l'endroit des autres protestants, puisque « [p]rotestantism was the foundation that made the invention of Great Britain possible » (p. 54).

²⁵ Grande-Bretagne, *Commissions to Foreign Protestants Act*, 1756 (29 Geo. II., c. 5).

aux côtés de ceux d'Augustin et Marcus Prevost (frères aîné et cadet de Jacques), Rodolph Faesch, Stiener [sic.], et John Faesch, entre autres²⁶.

Il est établi que l'armée joue à la fois le rôle de moteur économique et d'agent d'immigration dans le monde atlantique britannique du XVIII^e siècle²⁷. Les archives des commandants en chef anglais en Amérique, confrontées à celles des officiers suisses engagés au Royal-Américain, font ressortir le détail des réseaux d'amitié, de fraternité et de clientélisme grâce auxquels les officiers protestants découvrent l'Amérique du Nord et, plus encore, les mécanismes internes qui les préparent, dans bien des cas, à une vie au sein d'un empire dont ils contribueront à modifier l'identité profonde. Outre les Haldimand, Prevost et Bouquet cités précédemment, de nombreux Suisses encore iront en Amérique au service de la Grande-Bretagne. Les détails historiques et biographiques sont flous au sujet de la majorité d'entre eux, mais l'étude des généalogies existantes et la mise en concordance des rares sources révèlent des liens précédemment insoupçonnés entre eux. Deux exemples se dégagent parmi tant d'autres. Ainsi, le Vaudois Louis de Mestral, dont le frère aîné, Charles Salomon, était capitaine en Hollande en même temps

²⁶ Citation de William Smith, *Relation historique de l'expédition contre les Indiens de l'Ohio en MDCCLXIV*, Amsterdam, Chez Marc-Michel Rey, 1769, section « Préface du traducteur », p. xiii-xiv. La composition du Royal-Américain apparaît entre autres dans *The London Magazine* (Londres), vol. XXV, mars 1756, p. 148. Sur Bouquet, voir David Gates, « Bouquet, Henry », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, en ligne à <http://www.oxforddnb.com/view/article/2985>; Stevens, Kent et Leonard (dir.), *The Papers of Henry Bouquet...*; McNeel, *A Long Indefensible Line of Frontiers...* Également, « Bouquet, Henry », notice inédite compilée par Henry E. Bovay, 1991, communiquée par l'auteur, que je remercie. « Stiener » est l'officier Louis (Lewis) Steiner évoqué plus haut; *supra*, n. 11.

²⁷ Campbell, *The Royal American...*

que Haldimand, Bouquet et Prevost, est le Lewis Metral (sic), lieutenant du régiment Royal-Américain en 1756, qui reste au Canada dans l'administration britannique après la Conquête²⁸. Également, Conrad Gugy, fils d'un officier suisse dans l'armée hollandaise, s'engage en 1756 comme lieutenant dans le Royal-Américain et, en 1763, est nommé secrétaire de Haldimand à Trois-Rivières²⁹.

Il convient de souligner que les liens entre ces hommes survivent à l'épreuve du temps. Haldimand aurait-il eu un rôle à jouer dans l'union de son camarade Louis Steiner (le capitaine Stiner mentionné ci-dessus) avec la sœur de Ferdinand d'Osterwald, ancien capitaine des gardes suisses en Hollande, lui aussi, en 1755 (donc en même temps que Haldimand)³⁰? Cette union, bénie en Suisse en 1766, est postérieure à la guerre de Sept Ans, après laquelle Steiner retourne en Europe. Également, l'officier Jean-Georges Du Fez, après son retour en Europe, épouse une cousine de son ancien compagnon d'armes et désormais voisin l'officier Denys-Guérard Burnand³¹. De tels liens entre confrères, par

²⁸ Amherst à Haldimand, 9 juin 1762, BAC, B.1 (B.M. 21661), p. 189; Haldimand à Gage, 25 novembre 1764, BAC, B.2.1 (B.M. 21662), p. 60. Victor de Mestral, « Mestral », *Recueil de généalogies vaudoises*, tome II, Lausanne, G. Bridel, 1926, p. 21.

²⁹ Haldimand à Amherst, 22 novembre 1762, BAC, B.2.1 (B.M. 21662), p. 94. « Gugy, Conrad », *DBC*, vol. IV, p. 341.

³⁰ Estelle Fallet et Alain Cortat, *Apprendre l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises, 1740-1810*, La Chaux-de-Fonds, Institut l'homme et le temps, 2001, p. 118. Également Pierre-Arnold Borel, *Les Rougemont de Saint-Aubin*, 1984, p. 48. Registres paroissiaux de l'église réformée de Couvet, canton de Neuchâtel, Suisse; données d'état civil confirmées par Michel Kreis, correspondance privée, novembre 2007.

³¹ Paul et Auguste Burnand, « Burnand dits de Chavannaz », dans *Recueil de généalogies vaudoises*, tome I, Lausanne, Georges Bridel et cie, 1917, p. 255-295. Denys-Guérard Burnand, ancien officier au service des Pays-Bas en même temps que Haldimand, Bouquet, etc., est ensuite propriétaire d'une compagnie dans le Royal-Américain. Il vend

surcroît compatriotes, ne surprennent pas. Mais ils sont importants à mettre au jour parce que d'une part ils montrent l'attraction que les réseaux amicaux et familiaux ont exercée au sein de l'armée britannique et d'autre part ils laissent entrevoir l'influence d'une communauté de soldats au service de l'Angleterre dont le rayonnement se fait sentir au-delà des limites de l'empire.

Compétence et loyauté

Du point de vue purement pratique, le choix de carrière de Haldimand s'est révélé judicieux. En s'embarquant pour l'Amérique au service de l'Angleterre, il a pu vivre intensément la vie de soldat, gravir les échelons à un rythme soutenu et finalement se voir confier un poste qu'il n'aurait jamais atteint en Europe, celui de gouverneur d'une colonie. La progression continue de Haldimand tout au long de sa carrière confirme deux éléments : le respect qu'inspire Haldimand et la possibilité pour un soldat loyal et engagé de gravir les échelons.

Premièrement, Haldimand était respecté de ses employeurs. Dès son arrivée en Amérique, ses supérieurs discutent entre eux de ses qualités, ainsi que de celles de Bouquet : « These two Lieu^t Colonels will do extremely well, and are very good

sa commission en 1763 et s'établit à Moudon, Pays de Vaud, non loin de Du Fez. En plus d'avoir été collègues au Royal-Américain et d'être voisins à Moudon, Burnand dit l'Américain et Du Fez deviennent parents au mariage de ce dernier en 1767 avec Euphrosine-Judith Burnand, fille d'Abram Burnand, qui est le cousin germain de Burnand dit l'Américain. Il est intéressant de noter que les réseaux de parenté tissés par les anciens du Royal-Américain en viennent même à dépasser les rangs, puisque des relations par alliance se greffent à la structure. Tel est le cas de Françoise-Louise Burnand, nièce de Burnand dit l'Américain, qui épouse en 1773 Jean-Isaac Wulliamoz, le frère du capitaine Samuel Wulliamoz cité précédemment (*supra*, n. 5).

officers³² », écrit le commandant en chef Loudoun. En 1774, à la suite du *Boston Tea Party*, le gouvernement métropolitain loue son « sang-froid et [sa] prudence³³ ». En 1788, peu après la fin de son administration au Canada, un biographe écrit :

[Carleton] ayant été rappelé en 1780, sa majesté Britannique & ses ministres établirent, dans ces conjonctures critiques, Haldimand, gouverneur général du Canada, croyant ne pouvoir garantir plus sûrement les vastes régions de cette colonie très-importante, de toute invasion Française & Américaine, qu'en la confiant à un général d'une bravoure & capacité aussi reconnue. Le parlement applaudit, de même que la nation Anglaise, à ce choix, quoique cette distinction fût sans exemple en faveur d'un officier étranger³⁴.

D'ailleurs, Haldimand est créé chevalier de l'Ordre du Bain en 1785. Carleton, qui en était déjà membre depuis 1776, assiste à la cérémonie, tout comme Amherst. L'accession à cet honorable ordre équestre est d'ordinaire réservé aux membres de l'aristocratie métropolitaine, mais Haldimand a pu en bénéficier grâce à ses états de service et au bon plaisir du roi : « Le Roy en me passant le Ruban, me dit qu'il ne pouvoit le donner à personne qui lui fit plus de plaisir, & lorsque je baisay la main du Roy il me la tendoit avec affection³⁵. »

³² Loudoun à Cumberland, 8 mars 1757, lettre transcrite dans Pargellis, *Military Affairs...*, p. 323.

³³ *DBC*, vol. V, p. 980.

³⁴ M. [Beat-Emmanuel] May, *Histoire militaire de la Suisse et celle des Suisses dans les différens services de l'Europe*, Lausanne, J.P. Heubach et comp., 1788, p. 519.

³⁵ Journal intime, *op. cit.*, 3 mars 1786.

Deuxièmement, il était possible pour un soldat étranger, contre qui le système jouait pourtant, de surmonter grâce à son mérite les obstacles sociaux et ethniques³⁶ : la succession de responsabilités confiées à Haldimand confirme à la fois ses capacités et le sérieux avec lequel il préside aux destinées de la colonie britannique. Haldimand fait en effet preuve d'une loyauté et d'un dévouement inébranlables. Il atteste haut et fort son allégeance : « Personne ne saurait être plus sincèrement dévoué au roi que je le suis, et il peut compter sur mon zèle pour son service tant que j'aurai quatre gouttes de sang dans les veines³⁷... »

C'est l'heureuse rencontre de ces circonstances qui fait que les autorités britanniques, reconnaissant l'atout que représente un Haldimand à la fois compétent et loyal, veulent bien lui accorder les promotions qu'il mérite. Or, au même moment, la structure juridique en place ne donne pas toute la latitude nécessaire pour bien intégrer un étranger, si bon fût-il, au sein de la hiérarchie anglaise. En fait, les injustices dont sont victimes les officiers étrangers sont attribuables à une vague d'hostilité qui fait rage en Grande-Bretagne depuis des décennies.

³⁶ Matthew G. Hatvany, « Overcoming Ethnic and Social Barriers in Colonial British America: The "Meritorious" Career of Frederick Haldimand », *The Historian*, vol. 58, n° 3, printemps 1996, p. 589-604; Luethy, « General Sir Frederick Haldimand... », p. 70.

³⁷ Haldimand à Budé, 30 juillet 1778, BAC, B.66 (B.M. 21726), p. 88 et 89. Jacob de Budé était un ami suisse, proche de la cour d'Angleterre, certes, mais à qui Haldimand avait l'habitude de confier autant ses bonnes nouvelles que ses doléances contre l'empire britannique. Après avoir été secrétaire du duc d'York (frère du roi), Budé était devenu précepteur des princes Frederick et Edward, fils de George III. « Budé, Jacob de », *DHS*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F20244.php>; Brymner, « Calendar of the Correspondence... », p. xxiv.

Nemo potest exuere patriam

Jusqu'au XIX^e siècle, un principe fondamental du droit anglais prévoit l'indissolubilité du lien qui unit le sujet au souverain : « Nemo potest exuere patriam », personne ne peut renoncer à son pays d'origine et, surtout, aucun acte ni aucune circonstance, si extraordinaires fussent-ils, ne donnent droit au statut de sujet britannique. Seuls le roi ou le Parlement, à leur entière discrétion, peuvent attribuer la nationalité à un étranger. Sinon, tout étranger est un sujet temporaire, son allégeance envers le souverain cessant dès qu'il quitte le royaume³⁸.

L'Acte d'établissement, promulgué par le Parlement de Westminster en 1701, avait d'abord eu pour objectif d'évincer les Stuart de la couronne et de réserver le trône à un souverain protestant. Mais il a aussi servi à rappeler le statut des étrangers dans le royaume :

[N]o person born out of the Kingdoms of England, Scotland, or Ireland, or the dominions thereunto belonging [...] shall be capable to be of the Privy Council, or a member of either House of Parliament, or to enjoy any office or place of trust, either civil or military, or to have any grant of lands, tenements or hereditaments from the Crown, to himself or to any other or others in trust for him³⁹.

³⁸ James H. Kettner, *The Development of American Citizenship, 1608-1870*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1978, ch. 1; J.-P.-A. François, « Le problème des apatrides », dans *Recueil des cours* (de l'Académie de droit international), La Haye, Martinus Nijhoff, 1972, p. 293; Joseph Chitty, *The Law of the Prerogatives of the Crown and the Relative Duties and Rights of the Subject*, Londres, Butterworth and son, 1820, p. 15-16; Edmund Munroe Smith, « Nationality », dans John J. Lalor (dir.), *Cyclopaedia of Political Science, Political Economy, and of the Political History of the United States*, New York, Maynard, Merrill & Co., 1899, vol. 2.

³⁹ Grande-Bretagne, *Act of Settlement*, 1701 (12 & 13 Wm 3 c.2), en ligne à <http://www.statutelaw.gov.uk/content.aspx?&ActiveTextDocId=1565208>.

Autrement dit, les étrangers sont tolérés, mais on ne leur fera jamais assez confiance pour leur laisser occuper des charges publiques importantes ou obtenir des concessions de la couronne.

En 1740, le Parlement décrète que les protestants qui ont habité sept ans sans interruption dans les colonies d'Amérique peuvent se faire naturaliser, à condition de prêter serment d'allégeance⁴⁰. Quelques années plus tard, en 1747, une autre loi est promulguée qui a pour effet de limiter les privilèges de ces nouveaux sujets, en reprenant presque mot pour mot les restrictions énoncées dans l'Acte d'établissement. Ainsi, la citoyenneté liée au territoire américain vaut moins que celle dans la mère-patrie. Les sujets nord-américains de Sa Majesté britannique sont considérés avec le même mépris que les étrangers.

C'est dans cet état d'esprit que le régiment Royal-Américain est créé, grâce au plan monté de toutes pièces par le Suisse Jacques Prevost. Par sa loi de 1756, la Grande-Bretagne reconnaît que certains soldats étrangers ont « une expérience et des compétences » susceptibles d'aider à sauver l'Amérique d'un « danger imminent⁴¹ ». Le recours à des militaires étrangers est vu comme un moyen d'assurer l'intégrité de l'empire. Or, malgré l'aide que ces derniers pourront apporter à cet égard, ils ne restent que des employés temporaires.

⁴⁰ Grande-Bretagne, *An Act for naturalizing such foreign Protestants, and others therein mentioned, as are settled or shall settle, in any of his Majesty's Colonies in America*, 1740 (13 Geo. II., c. 7).

⁴¹ *Commissions to Foreign Protestants Act, 1756, op. cit.*

Les tensions entre officiers britanniques et étrangers créent une situation délicate en Amérique pendant la guerre de Sept Ans. Prevost supporte très mal l'interdiction constitutionnelle de récolter le fruit de ses efforts : « L'Article de ne pouvoir servir qu'en Amérique, nous donne un discredit étonnant, on nous regarde dans ce pays et même a L'armee comme d'un ordre inferieur d'officiers a peu pres comme les Marrines sont regardez en Angleterre⁴². » Au début 1760, il est donc de retour à Londres et fait pression sur l'opinion publique. Il explique que les restrictions en place nuisent à l'efficacité de l'armée : les étrangers sont démoralisés, tout comme les Britanniques d'ailleurs, car ni les uns ni les autres n'entrevoient de possibilités d'avancement. De façon plus subtile, il se demande si la définition du terme « Amérique » dans la loi de 1756 pourrait être sujette à interprétation : en attaquant la Nouvelle-France, les troupes ne quittent-elles pas les limites territoriales de l'empire? Ces interventions, appuyées ultérieurement par une pétition signée par les soldats suisses, allemands et hollandais, convainquent finalement le Parlement, peu après la Conquête, de poser un geste en faveur des étrangers qui souhaiteraient rester en Amérique. En 1762, Haldimand apprend du général Amherst que les protestants étrangers qui ont servi dans le Royal-Américain

⁴² Prevost à Cumberland, 23 mai 1757, dans Pargellis, *Military Affairs...*, p. 341. Par « Marrines », Prevost fait sans doute allusion aux problèmes de corruption et d'indolence au sein de la Marine anglaise; voir « Marines », dans *Encyclopedia Britannica*, en ligne à http://www.jcsm.org/StudyCenter/Encyclopedia_Britannica/MAL_MAR/MARINES_from_Lat_mare_sea.html.

au moins deux ans ont désormais le droit de détenir une charge civile ou militaire dans les colonies⁴³.

La nouvelle a de quoi réjouir. Elle en incite plusieurs à prolonger leur relation avec la Grande-Bretagne. Mais elle ne règle pas tous les problèmes. L'embargo sur la libre circulation des étrangers et leur accessibilité aux postes de responsabilité dans la métropole demeure. Comme ses compatriotes et les autres étrangers, Haldimand reste donc un « sujet » de deuxième classe.

Ni sujets ni étrangers, mais *denizens*

Haldimand aurait pu demander la naturalisation dès 1762, mais il ne l'a pas fait, lui qui l'avait pourtant tellement désirée, en compagnie de Bouquet et de Prevost. Devant cette constatation, le secrétaire d'État aux colonies se voit dans l'obligation, en 1773, de demander au commandant en chef Gage de « garder le commandement [du district du Nord] jusqu'à ce que les doutes sur la légalité de la nomination de Haldimand soient éclaircis⁴⁴. » Les archives du général suisse n'indiquent pas quand il est finalement devenu sujet britannique, mais cela s'est sans doute produit peu avant 1782, date à laquelle « [t]he Landvogt of Yverdon inform[ed] the Government that Mr. Haldimand,

⁴³ Campbell, *The Royal American Regiment...*, p. 48-52. J. Prevost à Amherst, 10 avril 1762, BAC, B.1 (B.M. 21661), p. 189; Amherst à Haldimand, 9 juin 1762, *ibid.*, p. 200. Grande-Bretagne, *Naturalization Act*, 1762 (2 Geo. III, c. 25).

⁴⁴ Lettre de Lord Dartmouth à Gage, 3 mars 1773, BAC, B.37 (B.M. 21697), p. 60; traduction de Brymner, « Calendar of the Correspondence... ». Voir aussi Lord Barrington à Haldimand, 4 juin 1773, BAC, B.53 (B.M. 21713), p. 3, lettre dans laquelle le secrétaire à la guerre encourage Haldimand à « ne pas omettre les formalités requises des officiers étrangers pour leur donner droit à la naturalisation ».

the General and *Governor of Canada*, has been naturalized in England⁴⁵ ». Il est ironique de constater que celui qui était alors gouverneur général de la colonie britannique du Canada n'avait pas encore fait ses démarches pour devenir officiellement sujet britannique!

Dans la pratique, il faut reconnaître que l'acte de 1762 ne confère aux nouveaux sujets qu'un statut équivalent à celui de « denizen », c'est-à-dire de « demi-naturalisé » ou « étranger ayant droit de cité ». Ces derniers ont plus de privilèges que les étrangers, en effet, mais ils ne peuvent recevoir ni transmettre par héritage, à moins que les héritiers ne soient des descendants nés après leur naturalisation. Surtout, un *denizen* ne peut siéger au Conseil privé ni au Parlement, recevoir de concession de terre ni détenir une charge civile ou militaire. En fait, comme le prévoit la jurisprudence, « [l]e *denizen* ou régnicole, fait Anglois par lettres-patentes du roi, tient le milieu entre l'étranger et le sujet⁴⁶. »

⁴⁵ Albert B. Faust et G. Marcus Brunbaugh (dir.), *Lists of Swiss Emigrants in the Eighteenth Century to the American Colonies*, Baltimore, Genealogical Publishing Company, 1968, vol. II, p. 50 (italiques ajoutées). À noter : Haldimand est gouverneur de 1777 à 1784. Cette information provient d'une source que l'on peut supposer fiable, « Etat der Landesabwesenden » ou Registre des assujettis absents du pays, aux Archives de Berne.

⁴⁶ C.A.B. Baert-Duholant, *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et des possessions angloises dans les quatre parties du monde*, Paris, Maradan, 1802, tome II, p. 257. William Curry, *The Commentaries of Sir William Blackstone, Knt. on the Laws and Constitution of England*, Londres, W. Clarke and Son, 1796, p. 47-51. A.H. Carpenter, « Naturalization in England and the American Colonies », *The American Historical Review*, janvier 1904, vol. 9, n° 2, p. 288-303. Renaud Morieux, « Des règles aux pratiques juridiques : le droit des étrangers en France et en Angleterre pendant la Révolution (1792-1802) », dans Philippe Chassaing et Jean-Philippe Genet (dir.), *Droit et société en France et en Grande-Bretagne, XII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 127-147.

Haldimand connaissait assez bien les lois britanniques et leurs ramifications pour savoir que la naturalisation ne le mettrait pas sur un pied d'égalité avec les Anglais. En 1786, son mandat au Canada ayant pris fin, il se désole que « l'acte du Parlement à l'égard des Etrangers subsistant encore on ne pouvoit pas m'employer dans ce Pays⁴⁷ », la Grande-Bretagne. Une autre entrée dans son journal intime cette même année confirme la méfiance et le ressentiment persistants des Britanniques à l'endroit des étrangers :

Je me plains à Lord Amherst de ce qu'on n'avoit aucun egard pour nous et nos services, que nous contions sur la protection que nous avions mérité à tous égard, mais qu'il ne nous protegeoit point. Il ne me repondit jamais que dans l'évasive. C'est un homme qui n'employera jamais son credit p^r personne, et qui certainement n'aime pas les étrangers⁴⁸.

Ainsi, il est raisonnable de postuler que la couronne britannique a simplement trouvé, grâce aux soldats étrangers, un moyen de répondre à un besoin immédiat, celui de renforcer ses armées en prévision d'une guerre internationale. Cette situation ne paraît pas avoir fait l'objet d'un débat de société, puisque l'ensemble de la population conserve la même opinion des étrangers. Par ailleurs, jamais les autorités n'ont imaginé que la situation évoluerait au point où elles devraient faire des concessions et légiférer en faveur de ces étrangers. La Grande-Bretagne, n'ayant a priori pas l'intention d'accueillir ces personnes parmi sa population, a alors implicitement eu recours à un mécanisme déjà existant, celui de la *denization*, voyant que le statu quo ne conviendrait plus. Auparavant, elle avait tenté d'encourager les protestants étrangers à s'établir dans les colonies, une solution qui présentait deux avantages : d'abord celui de ne pas modifier la

⁴⁷ Journal intime, *op. cit.*, 26 juin 1786.

⁴⁸ *Ibid.*, 11 avril 1786.

population de la métropole, et ensuite de contribuer à l'accroissement démographique dans ces colonies. Cette tactique est claire assez tôt; le général Gage y fait allusion en 1764 quand il dit à Haldimand espérer que les officiers vont s'établir dans le pays, comme le reste des troupes, et « amener un changement dans la population⁴⁹ ». La couronne offrait aussi d'intéressantes concessions de terres, sans rente libératoire, aux soldats qui acceptaient de se joindre au Royal-Américain⁵⁰.

Conclusion

« A Frenchman rarely quits his country for any length of time voluntarily; while the first project of a Swiss is to seek in other lands the means of closing his life comfortably in his own⁵¹ », a écrit un observateur de la culture des peuples au XIX^e siècle. L'étude des Suisses et des autres protestants au service de l'Angleterre au XVIII^e siècle révèle que si plusieurs d'entre eux décident effectivement de se prévaloir de leur pension pour rentrer au pays, de nombreux autres choisissent de s'installer à demeure.

Malgré tous les désagréments qu'ils ont pu vivre, les anciens officiers protestants du Royal-Américain conservent une bonne dose de fidélité à l'égard de la couronne britannique. Ceux qui restent dans les colonies d'Amérique font le choix de devenir

⁴⁹ Gage à Haldimand, 25 juin 1764, BAC, B.2.2 (B.M. 21662), p. 30. En anglais, Gage utilise les mots « will settle down and *change the race* » (italiques ajoutées).

⁵⁰ Campbell, « Atlantic Microcosm... », p. 289.

⁵¹ Anonyme, *The Hereford Journal*, 17 septembre 1834, cité par Herbert Southam, *Notes and Queries*, 10 novembre 1934, vol. CLXVII, n° 10, p. 331.

sujets à part entière et s'intègrent bien; ils se mettent à l'agriculture, deviennent propriétaires terriens, pratiquent un métier ou se livrent au commerce⁵². Ceux qui retournent dans leur patrie font souvent connaître leur ancienne allégeance à l'Angleterre, par fierté ou peut-être par nostalgie. En effet, il n'est pas rare de lire, dans les registres et les généalogies, des mentions teintées de fierté telles que « ancien Capitaine au service de Sa Majesté Britanique⁵³ » ou « Im Jahre 1756 erhielt er eine Compagnie im englischen Kriegsdienste im Regiment Royal America⁵⁴ ».

En ce qui concerne les anciens officiers, moins nombreux, qui tentent leur chance en Grande-Bretagne, leur allégeance ne fléchit pas en général, mais leur réussite personnelle est moins assurée. Certains envoient leurs enfants à l'école en Angleterre;

⁵² Haldimand à Gage, 1^{er} mai 1764, BAC, B.2.2 (B.M. 21662), p. 18 : « La plupart [des officiers du 4^e bataillon qui ont subi une réduction de solde] songent à se livrer à l'agriculture ». Haldimand à Gage, 29 mai 1764, BAC, B.2.2 (B.M. 21662), p. 24 : « Le lieutenant Gagy a acheté le fief de Machiche »; sur les acquisitions de fiefs, voir aussi Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, « Le Régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764 », Montréal, Fides, 1999, p. 140-153, 507-509. Haldimand à Gage, 27 juin 1764, BAC, B.2.2 (B.M. 21662), p. 32, au sujet d'une colonie fondée par d'anciens officiers. En ce qui concerne les marchands, voir également Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France...*, p. 221-224. Enfin, Trudel fait aussi allusion aux mariages mixtes dès 1759, *ibid.*, p. 377-379.

⁵³ Inhumation d'Henri Louis Steiner, 23 mars 1801, Registre des sépultures de Couvet, Neuchâtel, Suisse; correspondance privée avec Michel Kreis, novembre 2007. C'est grâce à ces mentions dans les registres et surtout aux généalogies que l'histoire de ces migrants est connue. Sans elles, il serait impossible de confirmer l'identité de ces personnages.

⁵⁴ « En 1756, on lui confia une compagnie au service de l'Angleterre dans le régiment Royal-Américain » (traduction libre). Extrait de la notice sur Johann Rudolf Faesch dans la généalogie de la famille Faesch/Fesch, manuscrit inédit d'Emil Fesch, 1901, correspondance privée avec Ulrich Stroux (Allemagne) et Alberto d'Orlando (Italie), novembre 2007.

l'un d'entre eux nommera même son fils aîné George en l'honneur du roi⁵⁵. Cependant, qu'ils soient nés dans les colonies ou ailleurs, qu'ils soient issus de l'aristocratie ou des *self-made-men*, les protestants étrangers profitent de l'armée pour avancer mais sont systématiquement confrontés à diverses contraintes sociales⁵⁶. Autrement dit, ces étrangers, recrutés pour des compétences et un savoir-faire qui les démarquent des « vrais sujets », sont accueillis dans les confins de l'empire britannique à condition de ne pas être trop ambitieux et de ne pas entrer en concurrence avec les vrais sujets anglais. Bref, ils sont tolérés tant qu'ils ne se démarquent pas trop, mais qu'ils se fondent dans la masse.

En ce qui concerne Haldimand plus spécifiquement, il a été mentionné qu'il acceptait mal son sort et aurait souhaité davantage de reconnaissance, malgré sa situation tout de même enviable. En effet, vers la fin de sa carrière, il a un titre de noblesse, une pension, des propriétés au Canada, aux États-Unis, à Londres et en Suisse, ainsi que l'accès à un cercle social privilégié⁵⁷. En fin de compte, Haldimand a sans doute raison

⁵⁵ Sir George Prevost, fils d'Augustin Prevost (mentionné précédemment) et plus tard gouverneur général du Canada de 1812 à 1815, avait fait le collège militaire de Little Chelsea (W. Turner, *British Generals in the War of 1812*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 25; Campbell, *The Royal American Regiment...*, p. 54). Également, Louis Haldimand, né vers 1757, neveu du général Frédéric Haldimand (McIlwraith, *Sir Frederick Haldimand...*).

⁵⁶ Hatvany, « Overcoming Ethnic and Social Barriers... », p. 604. Du même auteur, « Ethnicity and Class in the British Army Officer Corps: The Career of Sir Frederick Haldimand as a Case Study », thèse de maîtrise, Duquesne University, 1991.

⁵⁷ *DBC*, vol. V, p. 993; J.-M. LeMoine, « Le général sir Frederick Haldimand à Québec, 1778-1784 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section I, 1888, p. 101. Haldimand a un hôtel particulier au centre-ville d'Yverdon et un manoir au bord du lac de Neuchâtel, une ferme héritée de Bouquet au Maryland (revendue en 1772) et d'autres

de se plaindre de l'animosité des Britanniques, qui l'envient vu son statut implicite de *denizen*. Il est donc possible de penser que Haldimand, comme les autres confrontés à des problèmes semblables, était surtout mécontent par rapport au cadre juridique dans lequel il devait évoluer. Or, ces étrangers, au-delà de leur rôle dans l'histoire nord-américaine, ont justement contribué à redéfinir les notions de nationalité au sein de l'empire, pendant l'importante période de construction de l'identité nationale britannique au XVIII^e siècle.

concessions en Floride et en Pennsylvanie (dont il tire encore des redevances en 1788), la seigneurie de Grand-Pabos et des propriétés à Québec et à Londres, etc. Il faut noter que malgré la quantité considérable de terres acquises en Amérique, il ne parvient pas à en tirer un très bon parti. Cependant, sa maison de campagne aux chutes Montmorency, à Québec, et son manoir de Champ-Pittet, à Yverdon, sont des propriétés importantes.

CHAPITRE 2

RÉGNICOLES, *DENIZENS* OU AUBAINS

Introduction

Malgré leur statut considéré inférieur à celui des sujets britanniques, les protestants étrangers sont appréciés des autorités coloniales après la prise de la Nouvelle-France. En septembre 1760, c'est Haldimand qui accepte la capitulation de Montréal au nom de la Grande-Bretagne; cet honneur lui revient non seulement parce qu'il peut se faire comprendre des Canadiens, mais surtout en reconnaissance de ses états de service pendant les opérations militaires qui viennent de se terminer. Sans doute est-ce même parce que le français est sa langue maternelle qu'il est mandaté pour l'organisation du départ des troupes françaises défaites¹.

Pendant l'occupation militaire (1760-1763), les Britanniques se montrent conciliants. Ils ne cherchent pas à imposer des réformes draconiennes dans les sphères de l'administration et de la justice. De façon générale, les Canadiens peuvent conserver leurs possessions ainsi que la jouissance de leur religion. De plus, la langue de communication des autorités reste le français. En fait, la vie change assez peu dans la

¹ Matthew George Hatvany, « Ethnicity and Class in the British Army Officer Corps: The Career of Sir Frederick Haldimand as a Case Study », thèse de maîtrise, Duquesne University, 1991, p. 26. Voir aussi Stuart R.J. Sutherland, Pierre Tousignant et Madeleine Dionne-Tousignant, « Haldimand », *DBC*, vol. V, p. 978, et Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, Montréal, Fides, 1999, introduction.

colonie. Les Canadiens voient donc une « continuation, du moins en principe, de la coutume française² ».

Rien ne laisse entrevoir que le statut des Suisses dans la nouvelle *Province of Quebec* changera dans les années et les décennies suivant la conquête de la colonie française. Mais qu'en était-il du statut de ces étrangers en Nouvelle-France, dans le siècle et demi précédent? Ont-ils vécu pendant le Régime français les mêmes tensions qu'ont eu à subir les autres Suisses à l'époque des opérations militaires britanniques?

Un précédent en Nouvelle-France

Le 25 juillet 1665, Jean Terme, « Suisse de nation », meurt à l'île d'Orléans à la suite d'une rixe avec un voisin, Jean Serreau. Immédiatement, les autres Suisses de la région se mêlent de l'affaire, faisant émettre un mandat d'amener contre le présumé assassin. Après quelques mois, Serreau finira par être exonéré, plaidant la légitime défense. Entre-temps, ce qui retient l'attention dans cette histoire par ailleurs banale, c'est la façon dont la succession est réglée. En effet, les biens de Jean Terme sont réclamés par deux des compatriotes qui s'étaient déjà manifestés, à savoir « François Rime l'un des gardes Suisses de Mondict Seigneur [Tracy] accompagné de François

² Citation de Hilda Neatby, *Quebec: The Revolutionary Age, 1760-1791*, Toronto, McClelland and Stewart, 1966, p. 68 (traduction libre). La thèse de la transition en douceur est aussi confirmée par Robert Lahaise et Noël Vallerand, *Le Québec sous le régime anglais*, Outremont, Lanctôt, 1999, p. 6, qui expliquent qu'à défaut de parler français, chaque gouverneur s'adjoint un secrétaire francophone, souvent un Suisse. Cette thèse s'oppose à l'image d'un « univers qui s'écroule » dépeinte entre autres par René Boulanger, *La Bataille de la mémoire. Essai sur l'invasion de la Nouvelle-France en 1759*, Québec, Éditions du Québécois, 2007, et par Roch Legault, *Une élite en déroute. Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna, 2002.

Miville dict le Suisse ». À l'issue de la procédure, tous les « Biens meubles [du défunt] ont esté enlevez par les susdicts Suisses lesquels ont dit et déclaré que suivans leur privileg[e] quils ont entre Eux quils en Sont Heritiers³ ».

Quel privilège Rime et Miville ont-ils pu invoquer? En temps normal, les biens de Jean Terme, sujet étranger, auraient dû échoir à la couronne. Le droit français, qui est appliqué en Nouvelle-France jusqu'à la Conquête, est très clair dans son libellé à l'endroit des aubains :

[Les étrangers non naturalisés] sont capables de faire toutes sortes de contrats entre-vifs; ils peuvent acquérir & posséder des immeubles; ils peuvent les vendre, contracter mariage en France avec des François & avec des étrangers [...] & en tous ces contrats & autres semblables, ils sont considérés de la même maniere que les véritables François. [...]
[Mais] Ils ne sont point reçus à faire cession de biens.
Ils ne peuvent point faire de donations à cause de mort, ni de testament; ils ne peuvent pas même faire des legs pieux.

³ « Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par feu Jean Tevin [sic.] Suisse de nation », Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ci-après BANQ), greffes de notaires du Régime français, M 116/1. Le déroulement de la procédure et l'analyse de l'inventaire sont détaillés dans mon article « Un crime passionnel en Nouvelle-France. L'assassinat de Jean Terme à l'île d'Orléans en 1665 », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* (ci-après *MSGCF*), vol. 55, n° 1, printemps 2004, p. 67-75. Étonnamment, deux autres Suisses mentionnés dans l'affaire ne semblent pas être parties à ce privilège : Jean Guenchart, codemandeur avec Rime et Miville du mandat de comparution à l'endroit de Serreau, et « le nommé Rutac », chez qui Terme est d'ailleurs mort. L'origine suisse de Guenchart est confirmée dans « Jouissance des lettres de rémission par le Sieur St Aubin », 14 février 1663, transcrite dans *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Québec, A. Coté et cie, 1887, vol. II, p. 379-380. En ce qui concerne Rutac, il est cité dès 1663 comme habitant de l'île d'Orléans avec son compatriote Jean Terme; cf. Pierre-Georges Roy, « Le Suisse Jean Terme », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXXIII, n° 9, septembre 1927, p. 513; Raymond Boyer, *Les crimes et les châtimens au Canada français du XVII^e au XX^e siècle*, Montréal, Cercle du livre de France, 1966, p. 328.

Ils sont incapables de recevoir des legs & des donations à cause de mort. Leurs parens ne leur succèdent pas⁴.

Vraisemblablement, ni Rime ni Terme n'étaient naturalisés, puisqu'ils sont qualifiés de « Suisses de nation »⁵. En tant qu'aubains, ils ne pouvaient donc jouir des droits et immunités autrement accordés aux « vrais & originaires sujets » français, y compris de la liberté de disposer de leurs biens par testament ou de réclamer un héritage. Par ailleurs, même s'ils avaient pu être considérés comme étant régnicoles, la succession n'aurait pas dû être réglée en leur faveur, faute de testament et parce qu'aucun lien de parenté n'a été révélé entre Terme et les autres Suisses. Une autre possibilité, quoique moins convaincante, veut que dans une colonie peuplée de gens « étrangers l'un à l'autre par le sentiment d'appartenance ethnique », les règles aient pu être assouplies et une plus grande tolérance pratiquée à l'endroit des aubains⁶. Cette hypothèse n'est pas convaincante parce que la population de la Nouvelle-France est somme toute relativement homogène.

⁴ M. [Gabriel] Argou. *Institution au droit françois* (9^e édition), Paris, Savoye, 1760, livre second, ch. XX (« Des Successions *ab intestat* »), pp. 83-84. Claude-Joseph de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, V. Brunet, 1769, p. 127-129, confirme les mêmes principes.

⁵ À titre de garde suisse, Rime était depuis peu dans la colonie, étant arrivé à Québec le 30 juin 1665 dans l'escorte de Tracy; Léopold Lamontagne, « Prouville de Tracy », *DBC*, vol. I, p. 567.

⁶ Hélène Grenier, « Les étrangers sous le Régime français », dans André Lachance (dir.), *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Fides, 1996, p. 212, reprenant la notion d'étranger très fluide de l'historien Jacques Mathieu. L'auteure justifie cet assouplissement de la condition des étrangers en raison du besoin de colons et, surtout, d'artisans qualifiés (p. 216).

Force est de constater que les personnes en présence font référence ici aux privilèges des Suisses, c'est-à-dire aux avantages et privilèges accordés aux militaires et ressortissants des cantons suisses dans le royaume de France. En invoquant ces privilèges, Rime et Miville se montrent toutefois prudents, peut-être conscients du précédent qu'ils établissent en Nouvelle-France. En effet, ils réclament les biens du défunt, « s'obligeant neantmoins les représenter quand besoing sera fait⁷ ». Ainsi sont posées en Nouvelle-France les bases d'une relation particulière avec les Suisses, largement influencée par les privilèges des soldats helvétiques au service étranger.

Les privilèges des Suisses

Parmi toutes les puissances étrangères que les cantons ravitaillent en soldats, la France s'est de tout temps montrée la plus friande. En plus d'être un très important employeur de soldats suisses dès le XV^e siècle, la dynastie capétienne élabore un système complexe d'alliances avec les Suisses. Ces capitulations, renouvelées par chaque monarque successif, règlent en détail le service soldé. Elles correspondent à de

⁷ Inventaire après-décès de Jean Terme, *op. cit.* Anecdote amusante, Rime et Miville déclarent ne pas savoir signer, or leur signature, en tout cas celle de François Miville, apparaît ailleurs dans divers documents d'époque. Dans le cas de Miville, cf. Michel Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, Sillery, Maison des ancêtres québécois, 2000, tome III, p. 502; ce n'est évidemment pas la signature d'un homme de lettres, mais la présence de jambages et d'ébauches de fioritures révèle une légère aisance à manier la plume. Il faut se demander si dans leur esprit le contrat avait moins de valeur s'il n'était pas signé, comme l'affirme J.-Edmond Roy dans « Nos ancêtres savaient-ils signer? », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXIX, n° 11, novembre 1923, p. 352 : « [L]a plupart du temps les parties interpellées de signer déclarent ne pas le savoir, soit par timidité, soit par fausse honte, et que si on les presse un peu, elles finissent par s'exécuter. D'autres déclarent ne pas savoir signer, par principe, croyant de la sorte s'engager moins. »

véritables traités politiques qui unissent les troupes avouées par le roi de France d'une part et par un ou plusieurs cantons de l'autre. Non seulement la relation franco-suisse repose-t-elle sur une base contractuelle d'employeur à employé (les soldats étant rémunérés), mais les Suisses en tirent un prestige très appréciable :

Leurs officiers, leurs généraux même étaient de leur pays; enfin, ils servaient sous des drapeaux suisses, et ces drapeaux étaient à l'honneur en France. Ils ne devaient s'incliner devant aucun prince étranger, ni devant les maréchaux, ni devant les princes de sang. Le porte-drapeau n'abaissait son étendard que devant le roi, la reine et le dauphin. En revanche, tout chef militaire, quel que fût son grade, devait le salut aux enseignes des régiments suisses⁸.

Au point de vue pratique, les soldats suisses se mettent à la disposition du roi, mais en fait les cantons restent les vrais souverains des troupes, en vertu de règles détaillées par les capitulations. En effet, les lois suisses continuent de s'appliquer aux soldats : dans le cas des alliances avec un seul canton, ce sont les lois de ce canton recruteur qui prévalent; dans le cas des capitulations concernant plusieurs cantons ou l'ensemble du Corps helvétique, la justice est fondée sur la Caroline, considérée comme droit intercantonal neutre jusqu'au XIX^e siècle⁹. Outre ce privilège d'exterritorialité et

⁸ François Jost, *La Suisse dans les lettres françaises au cours des âges*, Fribourg, Éditions universitaires, 1956, p. 16. Le lien entre la France et la Suisse est établi de si longue date et la symbiose est si forte que devant Louvois déplorant que « si l'on réunissait tout l'argent que les troupes suisses ont coûté à la France, on pourrait paver une route qui mènerait [sic.] de Paris à Bâle », le colonel Stuppa, des Grisons, peut se permettre de répondre : « C'est vrai [...], mais si l'on réunissait aussi tout le sang que ceux de ma nation ont versé pour la France, on en remplirait un canal qui irait de Bâle à Paris." » (Gonzague de Reynold, « Le service de France », dans *Images de la Suisse*, Marseille, Les Cahiers du Sud, 1943, p. 125).

⁹ Sur la Caroline, voir la rubrique qu'y consacre le *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, en ligne à www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8949.php?PHPSESSID=6aaeaf66439300ef3a2a0ca617a4baec. Également, *Code criminel de l'empereur Charles V. Vulgairement appelé la Caroline : contenant les loix qui sont suivies dans les juridictions*

d'immunité juridique dont ils jouissent au sein de régiments distincts des autres troupes, les Suisses bénéficient aussi de la liberté de culte. La présence de protestants dans l'entourage du Roi très chrétien peut sembler paradoxale, mais même un inconvénient comme la religion ne pouvait empêcher la monarchie de vouloir s'associer aux Suisses, réputés sur tous les champs de bataille d'Europe pour leurs qualités militaires et leur fidélité. Enfin, parmi les privilèges reconnus à l'ensemble des Suisses, les soldats confédérés profitent d'avantages économiques non négligeables, entre autres d'importantes exemptions fiscales, du droit d'acquérir des immeubles et de celui de les léguer par testament¹⁰.

criminelles de l'Empire : et à l'usage des Conseils de Guerre des Troupes suisses, Paris, Impr. Claude Simon, 1734.

¹⁰ L'historiographie du service de la France est riche. Les fondements généraux évoqués dans le présent chapitre sont tirés des ouvrages suivants, qui s'entendent et se complètent les uns les autres : Franz Adam Vogel, *Les privilèges des Suisses, ensemble ceux accordés aux villes impériales et anséatiques, et aux habitants de Genève, résidens en France*, Paris, Chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1731; Paul de Vallière, « Service militaire étranger », *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger, vol. 6, 1932, p. 170-174; Vallière, *Honneur et fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*, Lausanne, Éd. d'art suisse ancien, 1940; Reynold, « Le service de France », p. 120-122; André Corvisier, « Une armée dans l'armée : Les Suisses au service de France », dans *Cinq siècles de relations franco-suisses*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1984, p. 87-98; Jérôme Bodin, *Les Suisses au service de la France*, Paris, Albin Michel, 1988; P. Perrot, « Les privilèges des Gardes-Suisses », dans *Les gardes suisses et leurs familles aux XVII^e et XVIII^e siècles en région parisienne*, Millau (France), Impr. Maury, 1989, p. 62-64; dans le même ouvrage, Alain-Jacques Czouz-Tornare, « L'exercice de la religion protestante chez les Gardes-Suisses du Roi de France », p. 154-159; John McCormack, *One Million Mercenaries: Swiss Soldiers in the Armies of the World*, Londres, Leo Cooper, 1993; Thierry Sarmant (dir.), « Histoire institutionnelle des régiments suisses au service de la France », dans *Inventaire des archives de la guerre. Sous-série X^s : Suisses au service de la France, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Service historique de l'armée de Terre, 2001, p. I-XXXI. Même si la période étudiée est postérieure à la nôtre, un des survols les plus complets et critiques sur ce thème est celui d'Alain-Jacques Tornare, *Vaudois et Confédérés au service de France (1789-1798)*, Yens sur Morges, Cabédita, 1998, p. 9-39. Enfin, bien

Les régiments capitulés ont une telle autonomie par rapport à la loi commune qu'ils en viennent à former une petite armée à l'intérieur de l'armée et une société distincte dans le royaume. Le roi estimant que les étrangers sont par définition indifférents aux intrigues politiques, il les juge plus dignes de confiance que les troupes françaises. « Un bataillon allemand ou suisse coûte autant que deux français¹¹ », mais les autorités sont d'avis que le jeu en vaut la chandelle. Les Suisses, considérés comme étant plus favorisés que les Français eux-mêmes, jouissent ainsi d'une sorte d'immunité diplomatique¹².

Sur le terrain : le régiment suisse de Karrer

Par le traité d'Utrecht, à l'issue de la guerre de Succession d'Espagne, la France cède l'Acadie à la Grande-Bretagne, en plus de lui reconnaître la possession de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. L'empire colonial français se trouve donc considérablement réduit en Amérique. Surtout, le Saint-Laurent, voie d'accès au Canada, semble menacé, tout comme la lucrative pêche dans les grands bancs au large de Terre-Neuve. La France ne tarde pas à établir un port de mer et des avant-postes dans les îles qu'il lui reste au large de l'Acadie : elle fonde la colonie de l'île Royale (1713) et construit une forteresse à Louisbourg (1719). Ce port sera au milieu du XVIII^e siècle le

que son optique soit tout autre, André Corvisier, dans *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, ch. V, évoque la présence des Suisses dans l'armée française.

¹¹ D'après le comte de Puysegur, 1713, cité par Corvisier, *L'armée française...*, p. 260.

¹² Tornare, *Vaudois et confédérés...*, p. 15.

troisième en importance en Amérique du Nord, après Boston et Philadelphie, et servira de vaste entrepôt pour le commerce avec les Antilles.

Pour défendre cette colonie ainsi que ses autres comptoirs commerciaux, le Régent, au nom de Louis XV, fait envoyer dans les Antilles et à Louisbourg un régiment suisse levé en 1719. Le régiment de Karrer, attaché au service de la marine française, est le premier à œuvrer outre-mer. À Louisbourg, une de ses compagnies tiendra garnison de 1722 jusqu'en 1745¹³.

En 1727, Philippe Dupré, boucher à Louisbourg, porte plainte au Conseil supérieur, pour coups et blessures, contre un sergent du régiment de Karrer. Le conseil entreprend des procédures criminelles contre le Suisse Reintender, mais se voit dans l'obligation de les interrompre après l'intervention du commandant du régiment, qui réclame le droit de justice pour son soldat. Le commandant de Merveilleux, se montrant intraitable parce qu'on avait empiété sur les droits de ses subordonnés, proclame :

J'ay l'honneur de représenter au Conseil Souverain, que Ce sergent relevant directement de la justice du regiment, que c'est au Commandant dudit détachement a qui l'on doit adresser les plaintes, afin qu'il puisse rendre bonne justice, a qui il appartiendra, en conformité des intentions de Sa Majesté, qui a accordé a la nation Suisse de juger déffinitivement et en dernier recours, comme le parlement et autres Cours souveraines¹⁴.

¹³ Pierre Jullien, « Le régiment suisse de Karrer, 1719-1763 », *Neptunia*, n° 123, 3^e trimestre 1976, p. 6-20. Fait intéressant à noter, le régiment de Karrer est composé en partie de protestants qui vont pourtant défendre les possessions de la France catholique en Amérique. Seuls le colonel et le major devaient appartenir à la religion catholique (p. 13). Sur la justice au régiment de Karrer, consulter aussi Allan Greer, « The Soldiers of Isle Royale, 1720-1745 », rapport inédit, 1976, en ligne à <http://fortress.uccb.ns.ca/Justice/Karrer.htm>.

¹⁴ Lettre du capitaine neuchâtelois Charles Frédéric de Merveilleux au Conseil supérieur de Louisbourg, 8 octobre 1727, dans « Procédure criminelle contre Reintender,

Le ministère de la Marine, consulté par le Conseil supérieur, reconnaît au commandant suisse le droit de rendre la justice lui-même, confirmant l'adage selon lequel « [p]ersonne, ni roi, ni prince, ni maréchal de France, n'avait le droit de soustraire un soldat suisse à ses juges naturels¹⁵. » C'est là l'un des premiers cas dans la colonie qui met au jour l'importance accordée aux Suisses et le caractère éminemment politique de leurs privilèges. L'année d'avant, en 1726, le sieur Karrer lui-même, dans sa correspondance avec Maurepas, secrétaire d'État à la Marine de Louis XV, insistait déjà sur les graves conséquences que pourrait entraîner toute dérogation aux capitulations et à l'Alliance perpétuelle :

Le S^r Karrer Colonel, a qui la justice appartient sur ses officiers et soldats suivant qu'il est spécifié dans sa Capitulation, Envoya d'abord réclamer ses deux Soldats prisonniers par le S^r de Merveilleux [...]. Indépendamment de tout cela, jls ne furent point rendus, Ce qui fait une atteinte aux dits droits et privilèges de la nation suisse, Et qui est très préjudiciable au Colonel, parceque les officiers et soldats ne manqueront pas d'Ecrire en Suisse qu'ils ne sont point maintenus dans ce Régiment de leurs droits et privilèges, par Consequent la levée des recrues pour le Service des colonies deviendront très difficiles au s^r Karrer¹⁶.

sergent suisse, et deux autres complices, accusés de vol », 1727, BAC, MG1-G2, bobine F-680, p. 496-497.

¹⁵ Vallière, *Honneur et fidélité...*, p. 28.

¹⁶ Lettre du chevalier Karrer, 15 janvier 1726, cataloguée sous le titre « Réponse à Monseigneur le Comte de Maurepas par le S^r Karrer Colonel Suisse, sur les accusations faites contre luy et le S^r de Betty Enseigne surnuméraire dans le Régiment, par les S^{ts} Bellamy marchand et Gille Menadier cabaretier de Royan », Archives de la Marine (France), BAC, MG2, série B³, vol. 312, p. 93. Royan étant en France près de Rochefort d'où Karrer dirigeait son régiment, il y a lieu de penser que cette lettre se trouve dans le dossier sur le régiment de Karrer au Canada parce qu'elle a servi comme jurisprudence pour l'affaire Dupré c. Reintender à Louisbourg. Il est étonnant que l'auteur parle de lui-même à la troisième personne, mais la missive est bien signée Karrer.

Versailles prenait ce genre d'affaire très au sérieux. Dans le dossier de 1726 sont abondamment cités les capitulations et privilèges des régiments suisses à la solde de Sa Majesté, et s'y trouve aussi la copie d'une lettre signée de la main de Louis XIV, datée de 1705. Dans cette missive, le roi se dit fâché de l'arrestation et de la condamnation « par inadvertance » (!) d'un soldat suisse par les officiers du Châtelet :

[N]e pretendant point quil soit donné en aucune façon atteinte aux privileges que iay Confirmés en faveur de la Nation suisse, et qui luy ont esté accordé par les Roys mes predecesseurs, mon jntention est, que ce qui Vient d'ariver a legard dudit soldat de la Compagnie d'Erlach ne tire a nulle Consequence ny que par la aucun de mes tribunaux puisse setablir Un nouveaux droit de connoistre des affaires des suisses qui sont a ma solde¹⁷.

En ce qui concerne la situation des soldats suisses, il est intéressant de dresser un parallèle ici entre ceux au service de la France, d'une part, et ceux à la solde de l'Angleterre, d'autre part. Le régiment de Karrer, dans la première moitié du XVIII^e siècle, est sans doute la première légion étrangère au service de la France¹⁸. Le Royal-Américain en est l'équivalent anglais, en quelque sorte. Du côté français, les Suisses sont très privilégiés, tout comme les autres soldats étrangers (Allemands, Danois, Suédois, Polonais, Alsaciens, Lorrains, Luxembourgeois et Savoyards) qui servent dans leurs régiments. Du côté anglais, force est de constater que les protestants étrangers ne sont pas aussi bien traités.

¹⁷ Lettre de Louis XIV à M. de Reynold, intitulée « Coppies des lettres anexée au Capitulations et privilèges des regiments suisses, a la soldes de Sa Majesté » [sic.], 28 novembre 1705, BAC, MG2, série B³, vol. 312, p. 98.

¹⁸ Jullien, « Le régiment suisse de Karrer... », p. 15. En 1696, les Suisses se sont vu officiellement confirmer le droit d'enrôler des Allemands, Polonais, Suédois et Danois dans leurs régiments; Corvisier, *L'armée française...*, p. 267.

Les cas évoqués ci-dessus confirment le statut juridique particulier des Suisses, tant en France que dans les colonies françaises. Ces trois affaires ne sont pas uniques. En effet, les archives contiennent de nombreux autres dossiers relatant des problèmes semblables¹⁹. S'ensuit logiquement la question du traitement des autres ressortissants suisses qui, eux, n'étaient pas soldats. D'une part, à quel régime juridique est soumis l'entourage immédiat des soldats? D'autre part, comment se présente la situation au-delà de la sphère militaire?

Un statut juridique particulier

En premier lieu, voyons le statut des familles de soldats. Si l'historiographie s'est un peu intéressée aux familles des gardes suisses en France, le cas des Confédérés accompagnés de proches en zone de guerre et aux confins de l'empire est, quant à lui, beaucoup moins connu²⁰. Les sources locales révèlent pourtant la présence de familles

¹⁹ Voir entre autres la notice biographique sur François-Joseph Cailly dans le *DBC*, vol. III, p. 99-100. Également, « Procédure criminelle contre Bastianne Enteolser, soldat suisse dans le régiment de Karer, accusé de vol, et contre ses complices », novembre 1725 à janvier 1726, BAC, MG1-G2, vol. 179, bobine F-680, p. 93-125. Le commandant du régiment de Karrer, informé de l'affaire, « rémontre [au Conseil supérieur de Louisbourg Isle Royale...] que faute par la partie sivile de luy fournir preuve de Laccusation Sinon il vat faire Elargir ces deux soldats » (p. 106); il mène ensuite des interrogatoires lui-même; il déclarera le Suisse Hans Jacob Cheriber coupable et fera libérer Elie Horguer dit Tambour. Voir aussi le dossier sur Georges Huninger, soldat suisse à Louisbourg, dont l'interrogatoire (1745) donne un exemple de l'administration de la justice au sein des régiments suisses; BAC, MG1-E, bobine F-783.

²⁰ *Les gardes suisses et leurs familles...*, *op. cit.* Citons aussi les travaux de l'Association des amis du Musée franco-suisse de Rueil-Malmaison. Par exemple : Annette Moutié, « Les familles des Gardes-Suisses à Rueil pendant la Révolution », *La Gazette des amis du Musée franco-suisse*, n° 1, 2000, p. 19-25; Christiane Grégoire, « Les femmes du régiment de Karrer devenu régiment de Hallwyl », *ibid.*, n° 4, 2003, p. 11-14. Je remercie

dans l'entourage des régiments. Qu'il s'agisse des gardes suisses installés à demeure ou de troupes stationnaires, certains ont vu leur épouse et leurs enfants les suivre et s'établir près de leurs casernes ou encore dans les villages avec eux. Parfois, les fils des soldats ou des officiers sont engagés comme cadets, et ce, dès l'adolescence. Il existe également des groupes de civils attachés aux régiments, telles les blanchisseuses et vivandières, souvent des femmes de soldats mariés dont le passage et la subsistance sont défrayés par le Trésor du roi. Si les puissances embaucheuses sont prêtes à offrir ce genre d'incitatif et ces avantages « familiaux », malgré le fardeau fiscal, c'est nettement parce qu'il a pu servir d'argument pour attirer les Suisses et aider à combattre le problème des désertions²¹.

En ce qui concerne les familles des Suisses en France et dans les colonies, la situation est explicite. En 1731, Maurepas souligne « [l]a nécessité d'avoir dans nos

particulièrement M^{me} Grégoire des connaissances érudites qu'elle a bien voulu partager avec moi lors de notre rencontre au Musée franco-suisse en avril 2006. Jean Steinauer, dans *Patriciens, fromagers, mercenaires. L'émigration fribourgeoise sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Payot, 2000, évoque brièvement la présence des « enfants de troupe et femmes de soldats » comme facteur de cohésion dans les régiments.

²¹ Christiane Grégoire, « A propos du recrutement des soldats Suisses », *La Gazette des amis du Musée franco-suisse*, n° 1, 2000, p. 11-16. L'auteure cite certains avantages promis aux recrues, tel « un passe de semestre et, au cas qu'il [le soldat] tombe malade et que le médecin reconnaisse qu'il ait la maladie du pays, [...] un congé pour respirer l'air natal » (p. 15, citation du contrat d'engagement de Joseph Boux dans les Gardes suisses, 1767). La « maladie du pays », ou nostalgie, était si problématique qu'un édit de 1621 interdit l'hymne patriotique « Le Ranz des vaches » parce qu'il pousse les soldats à la désertion et au suicide. Rappelons que le terme « nostalgie » a été créé au XVIII^e siècle en référence directe aux soldats suisses souffrant du mal du pays. Jean Starobinski, « Sur la nostalgie. La mémoire tourmentée », *Cliniques méditerranéennes*, n° 67, 2003, p. 192-202, en ligne à http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=CM_067_0191. Theodor Zwinger aurait été le premier, dans *De Pothopatridalgia* (Bâle, 1710), à décrire cette maladie des Suisses au service étranger.

possessions des personnes parlant la même langue que les soldats du régiment de Karrer pour blanchir leur linge et prendre soin de leurs vêtements et hardes²² ». En plus de prouver que cette réalité n'est pas spécifique à l'Europe, ce document révèle que les blanchisseuses et ravaudeuses du bataillon suisse avaient une place confirmée aux côtés du régiment, en Amérique. Il est évident que la possibilité d'être accompagnés pouvait peser dans la balance pour les soldats mariés à qui était offert un engagement dangereux, outre-mer dans des territoires inconnus et, de surcroît, à longue échéance²³.

Bien que n'ayant a priori pas de statut établi en vertu des capitulations (à l'exception du régiment de Karrer) et n'apparaissant donc pas couramment dans les archives militaires, les parents proches des soldats suisses jouissent néanmoins de privilèges. Entre autres, il est attesté que les épouses des officiers obtenaient les mêmes rations alimentaires que leur mari sur les vaisseaux du roi²⁴. Par ailleurs, les proches ont le droit (en fait un privilège) d'être jugés par le tribunal régimentaire pour toutes contestations, tant civiles que criminelles, où ils se présentent en défendeurs²⁵.

²² Ordonnance du 25 septembre 1731, citée par Jullien, « Le régiment suisse de Karrer... », p. 14. Une part sans doute importante du régiment était germanophone.

²³ Grégoire, « A propos du recrutement... », p. 12.

²⁴ *Ibid.*, p. 13. Il ne s'agit pas d'un règlement émanant des capitulations, mais d'une pratique dont témoignent les registres d'embarquement, p. ex. : en 1740, la « Liste des Suisses du régiment de Karrer qui doivent être embarqués sur la flûte du Roy *La Gironde*... ».

²⁵ Archives de France, « Tribunal des Cent-suisse de la Maison du roi » (instrument de recherche), dans *Archives de l'Ancien Régime. Guide général d'orientation*, en ligne à www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/guideorientation/II-3-12-centsuisses.htm.

Par définition, si les soldats suisses (dans des régiments avoués) ne doivent pas d'allégeance directe à la France, il est permis de supposer que leurs parents ont aussi une certaine latitude par rapport à leurs droits et obligations dans la société où ils se trouvent, que ce soit en France ou dans les colonies. Sous l'Ancien Régime, allégeance et nationalité sont des notions intrinsèquement liées. Si l'immunité diplomatique des soldats s'étend à leur famille, il est permis de penser que la même attitude d'indépendance par rapport aux juridictions locales et les mêmes sentiments patriotiques ont pu animer les femmes et les enfants des Suisses en mission à l'étranger²⁶.

Au-delà de la sphère militaire

En second lieu, il faut savoir que les privilèges des Suisses s'étendent au-delà de la sphère militaire et sont compris de façon très permissive et englobante. À preuve, le traité de paix entre la France et la Prusse conclu en 1713, qui confirme le passage de la principauté de « Neufchatel & Valengin » à la Prusse, stipule que le roi de France « promet [...] de laisser jouir les Habitans d'iceluy [l'État de Neuchâtel] dans tout le Royaume de France, & les Terres de la Domination de Sa Majesté Très-Chrétienne, des

²⁶ C'est comme entité globale que le régiment suisse se range au service de la France. Individuellement, ses membres ne doivent pas d'allégeance directe au roi; leur obligation de fidélité et d'obéissance les lie seulement à leur colonel. Du moins, tel était le cas du régiment de Karrer. Allan Greer, « The Soldiers of Isle Royale... », *op. cit.* De toute façon, les autorités auraient-elles osé nier aux familles les mêmes privilèges que les soldats, ce qui aurait pu déplaire aux propriétaires suisses, nuire au bon fonctionnement des troupes et créer des incidents diplomatiques?

mêmes droits, immunités, privilèges & avantages, dont jouissent ceux des autres Pays de la Suisse, & le reste de la nation Helvétique²⁷ ». Quand il est question des Suisses,

[I]l avait une si haute idée de leur utilité dans la guerre sous une foule de rapports, que, pour consolider l'alliance, il consentit à tout ce que la nation pouvait demander raisonnablement dans l'intérêt de son honneur et par sollicitude pour ses troupes; bien plus, il leur offrit les franchises les plus désirables pour les engager à s'établir dans son beau royaume²⁸.

Parmi les franchises accordées aux Suisses, plusieurs s'adressent d'abord aux soldats, mais d'autres, de plus en plus nombreuses, s'étendent graduellement à leur famille, aux commerçants puis à l'ensemble des ressortissants suisses. Ainsi, la France les autorise à acquérir des biens dans le royaume et à en disposer par testament, privilège auquel les autres étrangers ne peuvent prétendre. Ils ont bientôt la liberté d'acheter et de vendre des terres. Par ailleurs, ils sont dégrevés de tous impôts, gardes et services, peu importent les circonstances et même si d'autres hommes libres ou nobles sont imposés. Depuis 1453, les « Habitans & Sujets des Cantons » ont aussi la liberté de circuler et de commercer. Bref, « les Suisses jouissaient en France des mêmes privilèges que les régnicoles, et par conséquent étaient considérés comme tels²⁹ ».

²⁷ Extrait de l'article IX du « Traité de paix entre la France et la Prusse : conclue à Utrecht le 11 avril 1713 », Paris, François Fournier, 1713, p. 10.

²⁸ Jean de Muller et collab., *Histoire de la Confédération suisse*, Paris, Ballimore et Genève, Cherbuliez, tome 8, livre V, chap. II, 1840, p. 170-171.

²⁹ Tornare, *Vaudois et Confédérés...*, p. 17; Vogel, *Les privilèges des Suisses...*, p. 2-3. Bodin, *Les Suisses au service de la France...*, p. 37, ajoute que cette politique de Louis XI avait pour but d'attirer les Suisses alliés en France : « opération qui atteignit pleinement son objectif puisque les Suisses s'établirent en grand nombre dans un pays rendu à la prospérité et auquel ils avaient commencé de fournir le noyau d'une infrastructure militaire cohérente et disciplinée. » Citation tirée de la définition de « régnicole », dans Nicolas Viton de Saint-

À preuve, dans la métropole, pour la période 1660-1789, les meilleures estimations recensent tout au plus 213 demandes de naturalisation enregistrées par des Suisses, ce qui représente 3,4 % de l'ensemble des lettres de naturalité accordées. De tous les pays voisins de la France, seuls le duché de Lorraine (2,6 %) et l'Espagne (3,1 %) présentent un nombre de procédures inférieur. Malgré l'excellence des études en ce sens réalisées entre autres par l'historien Peter Sahlins, il faut bien entendu prendre ces statistiques avec les réserves d'usage. Ceci dit, elles confirment un état de fait avéré concernant la situation particulière des Suisses en France. En effet, même si leur statut n'est pas aussi clairement déterminé que celui de leurs compatriotes au service étranger, les Suisses ne s'empêchent pas d'invoquer l'exemption du droit d'aubaine. Pour confirmer l'exception à la règle, Sahlins lui-même évoque le cas d'un ancien garde suisse qui, après avoir abjuré en 1744, demande à être naturalisé en vue de postuler une charge publique à Paris : « His fear was that he could not do so without being naturalized because he was a "reputed alien," even though the Swiss Guards themselves, and later Swiss natives more generally, were exempted by an accumulation of royal privileges³⁰ ».

Même s'il est difficile d'affirmer que les Suisses étaient assimilés aux régnicoles en Nouvelle-France, certains éléments tendent à confirmer leur statut particulier là aussi. À titre d'exemple, il faut savoir que les demandes de naturalisation enregistrées par des

Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, chez l'auteur, 1816, en ligne à <http://www.blason-armoiries.org/feodalite-noblesse/r/regnicole.htm>.

³⁰ Peter Sahlins, *Unnaturally French: Foreign Citizens in the Old Regime and After*, Ithaca, Cornell University Press, 2004; statistiques : p. 159; droit d'aubaine : p. 168-169; citation : p. 154.

Suisses sont rarissimes dans la colonie : une sur un total de 136, soit 0,7 %³¹. Peut-être les Suisses ont-ils si peu de difficulté à faire valoir leurs droits qu'ils n'ont pas besoin de se soumettre à des formalités pour être reconnus comme pleins sujets?

Les Suisses face à la justice

Jean Terme n'a pas été le premier immigrant en provenance des cantons suisses en Nouvelle-France. Pierre Miville, après avoir travaillé comme garde du cardinal de Richelieu à Brouage, immigre à Québec vers 1649 avec sa femme et ses six enfants. Cette année-là, il reçoit une concession dans la seigneurie de Lauson, où il s'établit comme maître menuisier, et il devient capitaine de la côte de Lauson. Sa situation est bonne et son réseau social croît au gré de ses occupations et des alliances matrimoniales nouées par ses enfants. Par exemple, sa fille Marie épouse en 1650 Mathieu Amyot, qui sera anobli par Louis XIV en 1668, et son fils François deviendra seigneur. En 1655-1656, Miville repasse en France pour y recruter des engagés. En 1661, il est en mesure de prêter de l'argent à une connaissance, il est créancier de la Compagnie des habitants en 1666 et, en 1667, il donne quittance de 2 000 livres à l'intendant Jean Talon, à qui il a

³¹ Grenier, « Les étrangers... », p. 214-215; Pierre-Georges Roy, « Les lettres de naturalité sous le Régime français », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXX, n° 8, août 1924, p.225-232. Parmi les 136 naturalisations enregistrées au Conseil supérieur de Québec entre 1675 et 1758, la seule concernant un Suisse est celle de Jacques Bizard, en 1687, dont il sera question plus loin. Or, Grenier elle-même recense 24 aubains originaires de Suisse en Nouvelle-France, soit 5,1 % des 467 étrangers documentés (sur 900) qu'elle a retenus pour son étude. Selon mes propres recherches, ce nombre est à réviser considérablement à la hausse; nous y reviendrons.

vendu un bateau. Ainsi, tout pousse à croire que Miville connaît une certaine prospérité en Nouvelle-France, où il est bien en vue³².

Or, en 1664, il est condamné pour avoir « faict sédition et voulu par force ouverte accompagné de particuliers enlever des passagers envoyer par le Roy au présudice [sic.] de la distribution qui en avoit esté ordonnée ». Le maître charpentier Miville voulait des engagés et, selon ses accusateurs, entre autres les seigneurs de Beauport et Saint-Denis ainsi que des concurrents menuisiers, il aurait cherché à en emmener de force à l'arrivée du dernier navire de France conduisant des hommes prêts à travailler dans la colonie. Le 17 juillet 1664, Miville est condamné à demander pardon, à verser 300 livres d'amende, et en plus il est « banny a perpeteuté de Quebecq et relegué en sa maison scituée en la Coste et seigneurie de Lauson³³ ».

À première vue, le châtement imposé à Miville peut paraître sévère. En effet, le bannissement était élevé dans l'ordre de sévérité des peines, n'étant surpassé que par la peine de mort et les galères à perpétuité. C'était, surtout, une peine infamante, atteignant le condamné à la fois dans sa considération et dans sa capacité juridique. Le bannissement à perpétuité entraînait normalement la confiscation des biens du coupable

³² Raymond Ouimet, *Pierre Miville, un ancêtre exceptionnel*, Sillery, Éditions du Pélican/Septentrion, 1988. L'auteur y confirme que même en France, Miville est dit originaire de Suisse. Un acte de 1632 le désigne « pierre Miville Souice » et un autre de 1635 indique « pierre Miville Suisse de nation ». Sur Miville, voir aussi Honorius Prevost, *DBC*, p. 522; Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois...*, tome III, p. 453; Raymond Ouimet, « Pierre Miville », *MSGCF*, vol. XXIV, n° 2, avril-mai-juin 1973, p. 99-100. Les données sur la situation financière de Miville sont tirées de Langlois et de l'article de M. Ouimet.

³³ Extrait des registres du Conseil souverain, Collection Moreau de Saint-Méry, Archives coloniales, F°3, p. 306 (transcrit par Ouimet, *Pierre Miville...*, p. 56-57).

et sa mort civile, puisqu'il était privé du droit de prendre part à tout acte (même comme juré, expert ou témoin), de se marier, d'assumer des tutelles ou curatelles, de transmettre par héritage, d'exercer une charge publique, bref de jouir de ses fonctions de citoyen³⁴.

Toutefois, dans le cas en question, il faut noter que Miville n'est banni à perpétuité que du ressort d'une juridiction (Québec), ce qui en vertu du droit français ne l'empêchait pas de contracter ni de succéder. Également, malgré le libellé, la condamnation ressemble davantage à un bannissement à temps, car ses biens ne sont pas confisqués et il continue de brasser des affaires. Le bannissement à temps entraînait l'infamie, certes, mais non la mort civile. C'était donc une peine honteuse, mais qui s'inscrivait tout de même en second rang après une autre sanction³⁵.

³⁴ Argou, *Institution au droit français...*, tome I, livre I, 16-21 (où l'auteur utilise expressément le mot « citoyen ») et (dans l'édition de Paris, Desaint & Saillant libraires, 1764) tome II, livre III, p. 327-331; aussi Ferrière, *Dictionnaire de droit...*, p. 167-168 (N.B. : ces deux ouvrages sont particulièrement pertinents pour la Nouvelle-France, où ils étaient connus et utilisés, comme le confirment les inventaires après-décès et les exemplaires retrouvés dans les bibliothèques). Voir aussi Boyer, *Les crimes et les châtiments...*, p. 198-199; André Laingui et Arlette Lebigre, *Histoire du droit pénal*, vol. 1, Paris, Cujas, s.d. [1979], p. 119-120, 125-127. Également, à lire d'un œil critique car il concerne principalement le XVIII^e siècle : André Lachance, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, p. 119-120. Je remercie particulièrement ma consœur Josianne Paul de m'avoir conseillé la lecture de Laingui et Lebigre, et de m'avoir aidé à affiner mon interprétation de l'affaire Miville.

³⁵ Boyer, *Les crimes et les châtiments...*, p. 199 : « [En Nouvelle-France, la peine de bannissement] était surtout accessoire et subséquente à une peine principale ». Laingui et Lebigre, *Histoire du droit pénal...*, p. 119-120, confirment qu'en France, le bannissement peut aussi être « [c]ouramment employé pour des infractions de moyenne ou de faible importance [...]. Il permet aussi, pour les infractions mineures, de laisser le temps apaiser les scandales locaux [...]. Le bannissement qui tend moins à punir qu'à empêcher de nuire est à sa manière une mesure de sûreté – sûreté relative certes mais qui, compte tenu des modes de vie et des mentalités d'une société traditionnelle, n'est pas illusoire. »

Parmi ses autres peines, Miville est aussi condamné à « demander pardon au Roy et pour cet effect s'adresser a Monsieur le Gouverneur et ensuite au Conseil assemblé a la Chambre³⁶ ». C'est d'ailleurs la première sanction énumérée dans sa sentence. Il s'agit là d'une amende honorable sèche, qui devait se faire tête nue et à genoux devant le conseil. Mais contrairement à l'amende honorable *in figuris*, imposée dans les cas de scandale public par exemple, elle n'était pas afflictive et infamante. Dans ce dernier cas, le condamné devait se présenter nu, la corde au cou, devant le palais de justice ou l'église, et demander pardon « à Dieu, au Roi et à la Justice³⁷ ».

En fin de compte, Miville semble s'en être tiré à bon compte pour une rébellion contre l'autorité royale, c'est-à-dire un crime de lèse-majesté. L'acte de « sédition », de surcroît « à force ouverte », était normalement puni du dernier supplice³⁸. S'il y a disproportion des peines infligées à Miville, ce n'est donc pas dans le sens de la sévérité : d'abord compte tenu de l'infraction, ensuite compte tenu de son application. Le bannissement semble en effet avoir été imposé comme une assignation à résidence, ce

³⁶ Extrait des registres du Conseil souverain, *op. cit.*, transcrit par Ouimet, *Pierre Miville...*, p. 57.

³⁷ Boyer, *Les crimes et les châtiments...*, p. 183.

³⁸ *Ibid.*, p. 89. Laingui et Lebigre, *Histoire du droit pénal...*, p. 199-204. « À force ouverte » peut autant signifier « par une violence manifeste » que « par une guerre déclarée »; *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Le Petit, 1687. Jean-Paul Doucet, dans son *Dictionnaire du droit criminel*, à l'article « force ouverte » (en ligne à http://ledroitcriminel.free.fr/dictionnaire/lettre_f/lettre_f_for.htm), précise : « Dans notre Ancien droit on parlait généralement de la force ouverte en l'opposant à l'acte de trahison : elle consistait en un acte de violence contre les personnes commis, soit avec armes, pierres ou branche d'arbre, soit à coups de pieds ou de mains. Elle apparaissait particulièrement grave lorsqu'elle manifestait une volonté de rébellion contre l'autorité. »

qui permettait au Conseil souverain d'imposer une peine exemplaire, d'écarter temporairement le coupable de ses affaires et de le garder à l'œil tout en minimisant l'impact réel de la condamnation.

Ici, un lien intéressant est à établir entre la condamnation de Miville et son origine suisse. « Les étrangers, tant qu'ils demeurent en France, sont sujets aux lois du Royaume. S'ils y commettent des crimes, ils sont punis des mêmes peines que les sujets du Roi³⁹ », précise Ferrière. Cependant, comme nous l'avons vu, les Suisses bénéficient de privilèges. Est-il permis de penser que la peine de Miville a été relativement clémente en reconnaissance justement de l'amitié que la France nourrit à l'égard des Suisses? Le Conseil souverain de Québec, saisi d'une affaire de désobéissance mais conscient des privilèges des Suisses, se trouve dans la situation délicate où il doit tout à la fois imposer son autorité, veiller à maintenir l'ordre public et réprimander le contrevenant qui s'est attaqué à l'État et a ainsi lésé l'ensemble de la société⁴⁰. Sous cet angle, la peine apparaît comme un compromis astucieux qui permet de ménager tous les camps.

Notons enfin une autre peine infligée à Miville, dont les registres du Conseil souverain ne font pas état, mais qui est tout de même réelle, et très révélatrice de la dynamique identitaire dans le contexte colonial. À partir de 1665, les registres paroissiaux de la Nouvelle-France signalent que l'épithète « le Suisse » est de plus en

³⁹ Ferrière, *Dictionnaire de droit...*, à l'article « Aubain », p. 127.

⁴⁰ Sur la notion d'exemplarité de la peine, voir Laingui et Lebigre, *Histoire du droit pénal...*, p. 116-119.

plus fréquemment accolée à son nom⁴¹. Il est possible que cette qualification ait eu l'effet d'une flétrissure. L'étranger, c'est aussi celui qui refuse d'observer les mœurs de son pays d'adoption⁴², et la désignation explicite de Miville *le Suisse* a pu servir à rappeler sa déviance par rapport à la norme française.

Ceci dit, dans un revirement surprenant mais caractéristique de la facilité d'adaptation des Suisses, Miville semble tourner rapidement la situation à son avantage. Dans l'opinion publique, il devient étroitement associé à la fondation du « canton des Suisses fribourgeois⁴³ », concession que Tracy accorde à la Grande-Anse en 1665 à trois membres de la famille Miville et à quatre autres Suisses. Peu de temps après, lorsqu'il déclare publiquement son appréciation à l'égard de Miville, l'intendant Talon insiste sur son origine et assimile tous les Suisses à ce dernier. Ainsi, en réponse au ministre Colbert qui lui prescrit de préparer des habitations pour recevoir l'année suivante « une

⁴¹ Base de données du Programme de recherche en démographie historique (PRDH), de l'Université de Montréal, en ligne à <http://www.genealogie.umontreal.ca>. Miville est aussi dit « le Suisse » dans le recensement de 1666; cf. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, Montréal, Septentrion, 1995, p. 194.

⁴² Doucet, *Dictionnaire du droit criminel...*, article « étranger ». Ce cas est à comparer avec celui du traître suisse de 1759 (Bouillanne), dont il sera question au chapitre 3.

⁴³ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. IV, Montréal, Fides, 1997, p. 270-271; Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois...*, p. 453; Ouimet, *Pierre Miville...*, p. 58-60; Léon Roy, *Les Terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly*, Lévis, 1951, p. 18. L'acte de concession est enregistré au Conseil supérieur le 17 juillet 1665, un an jour pour jour après le bannissement de Miville, ce qui fait écrire à Ouimet : « [...] la famille Miville n'avait pas perdu, malgré tout, l'estime des dignitaires de la colonie » (p. 60). À titre indicatif, les Suisses nommés dans l'acte sont Pierre Miville et ses fils François et Jacques, François Tisseau, Jean Cahusin, ainsi que Jean Gueuchard et François Rimé (les Guenchart et Rime cités précédemment en lien avec l'assassinat de Jean Terme), *supra*, n. 3. Ironiquement, ce territoire touchait directement aux terres du sieur de Saint-Denis, qui avait pris part à l'affaire du bannissement.

levée de deux ou trois cens Suisse qu'elle [Sa Majesté] pourra faire dans les Cantons Catholiques pour les y envoyer [au Canada] », Talon écrit qu'il réjouit

d'autant plus les habitants de Canada qu'ayant receu cette année des hommes fort foibles, ceux que vous leur faites espérer ont de grandes dispositions a un travail fort utile; quant à moy je suis persuadé qu'un homme de cette nation en vault du moins deux de la nostre pour ce qu'on fait en ce pays.

Et il ajoute : « Un seul de la mesme nation qui se trouve icy s'est mis par le fruict de son travail en estat de faire construire des vaisseaux et j'en ay desja achepté un de luy pour lequel je luy ay payé deux mille livres⁴⁴ ». Cette personne est nulle autre que Pierre Miville.

Un Suisse qui se démarque

La littérature abonde d'exemples vantant les mérites des soldats suisses au combat. Montesquieu écrit : « Les Suisses nous ont donné l'art de la guerre en formant notre infanterie ». Commynes confirme : « Les Suisses sont les meilleurs soldats qu'on puisse trouver; jamais ils n'abandonnent le prince qu'ils servent. » Dans l'imaginaire populaire en Europe sous l'Ancien Régime, être soldat suisse est synonyme de bravoure, de loyauté, de droiture, de dévouement et de compétence. Or, les Suisses ont aussi été critiqués. Ainsi, Chateaubriand, Lamartine, Voltaire, Rousseau et bien d'autres décrient le service étranger. L'adage dit « point d'argent, point de Suisses » pour souligner la

⁴⁴ Lettre de Colbert à Talon, 5 avril 1667, et lettre de Talon au ministre Colbert, 27 octobre 1667, transcrites dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* (ci-après RAPQ), 1930-1931, p. 60 et 82. Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois...*, p. 453, signale que quelques jours plus tôt, le 6 octobre 1667, Miville donne quittance de 2 000 livres à Talon pour le navire qu'il lui a construit.

cupidité des mercenaires. Pour certains, être Suisse est aussi synonyme de convoitise, de vénalité, de brutalité, de rudesse et de vantardise. Commynes reproche aux Helvètes leur tendance à l'ivrognerie. D'Argens leur reproche leur déloyauté. Même chez les Anglo-Saxons, ils sont considérés « pugnacious, quarrelsome, courageous, faithless, vying for military glory, living an unfettered yet dangerous life with a chance for easy and big gains⁴⁵ ». Les qualités précisément qui leur sont généralement reconnues sont ici tournées en défauts et deviennent des critiques, des blâmes visant à inspirer la honte.

Jacques Bizard est un de ces soldats suisses qui ont combattu aux quatre coins de l'Europe et il est l'exemple parfait en Nouvelle-France de personne dont les qualités reconnues par les uns sont retournées en défauts par les autres. Originaire de la principauté de Neuchâtel, il arrive au Canada en 1672, où il accompagne Frontenac à titre de lieutenant dans la garde du gouverneur. Moins de quatre ans plus tard, en 1676, Frontenac le fait nommer major de Montréal puis, en 1678, lui accorde une seigneurie, peu après avoir assisté à son mariage avec la fille et héritière de Lambert Closse, « sauveur de Montréal » contre les Iroquois en 1662. Avec l'aide du gouverneur, dont l'amitié et la protection rehaussent considérablement sa position, Bizard réussit donc à se hisser très rapidement dans la société, fait remarquable pour un étranger, par surcroît un ancien calviniste converti⁴⁶. Malgré des origines modestes et une arrivée relativement

⁴⁵ Les citations de ces deux paragraphes sont tirées de François Jost, *La Suisse dans les lettres françaises au cours des âges*, Fribourg, Éditions universitaires, 1956, ch. 1. La citation de Fritz Redlich (1964), en anglais, est tirée de McCormack, *One Million Mercenaries...*, p. 39.

⁴⁶ « Il est fils du ministre de Neufchâtel et je le convertis en Candie », a déclaré Frontenac; lettre au ministre Colbert, 14 novembre 1674, transcrite dans *RAPQ*, 1926-1927,

récente dans la colonie, il prospère et mène vite un train de vie élevé : il tire des loyers de propriétés qu'il administre pour sa belle-famille, il a des domestiques à son service et vit dans une grande maison de pierre, meublée de fauteuils, de tapis, de tableaux et de tapisseries, avec un lit en plume, un crucifix d'ivoire et de l'argenterie. En fait, il se comporte à l'image d'un grand noble, comme le note Lorraine Gadoury dans *La noblesse de Nouvelle-France*. Selon elle, « pour être considéré noble en Nouvelle-France, il faut être qualifié d'écuyer dans les actes –être donc perçu et accepté en tant que noble par son milieu–, vivre noblement –c'est-à-dire ne pas déroger en exerçant un travail manuel–, et servir le Roi⁴⁷ ». Bizard remplit chacune de ces trois conditions, bénéficiant d'un prestige généralement réservé à l'élite coloniale.

p. 76. Les origines de Bizard restent floues, mais on sait qu'il se rattache à la famille Bisard de Bevaix, près de la ville de Neuchâtel, dont l'appartenance à la religion réformée est documentée. Correspondance privée avec E.H. Bovay, février 2000, et avec Germain Hausmann, 21 janvier 2003. Sur Bizard, voir W.J. Eccles, « Bizard, Jacques », *DBC*, vol. I, p. 106-107; Pierre-Georges Roy, « Jacques Bizard, major de Montréal », *Bulletin des recherches historiques*, vol. XXII, n° X, octobre 1916, p 291-303; *id.*, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*, Lévis, s.n., 1919, p. 41-50; Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois...*, tome I, p. 202-203.

⁴⁷ Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France*, LaSalle, Éditions Hurtubise, 1991, p. 166. Au sujet de son train de vie, voir Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois...*, p. 202-203; BANQ, greffes de notaires, Rageot (Québec), 17 octobre 1693 (Bizard engage Marie Chapacou comme domestique pour un an, moyennant un service de 75 livres). Également Groupe de recherche sur Montréal (Centre canadien d'architecture), *Adhémar : propriété, bâti et population à Montréal, 1642-1805*, en ligne à <http://cca.qc.ca/adhemar>; cette base de données révèle qu'en 1683, date présumée de la construction de la résidence de la famille Bizard-Closse, Montréal ne comptait que 79 maisons, dont seulement 19 en pierre. En ce qui concerne le contenu de la maison, il est énuméré dans l'inventaire après-décès de Bizard, BANQ, greffes de notaires, Adhémar (Montréal), 10 décembre 1694.

Au moment où il commence à gravir les échelons et à se démarquer, Bizard voit toutefois s'accroître le nombre de ses détracteurs. Outre les allégations de trafic illicite, de favoritisme et d'incompétence dont il est l'objet au cours de sa carrière, Bizard se fait aussi accuser d'être un ivrogne et d'extorquer éhontément des marchands de Montréal. Par exemple, en 1678, le boucher Lecourt proteste auprès des Sulpiciens contre la revendication de Bizard d'obtenir toutes les langues des animaux qu'il abat : « le sieur Bizard major dudit Montreal luy auroit dit [à Lecourt] que sil ne luy apportoit les langues des Bestes quil tueroit Il le feroit mettre en prison les serres aux pieds ce qui Lavoit fort surpris n'ayant Jamais veu pratiquer cela en canada⁴⁸ ». En 1683, le gouverneur de La Barre ne mâche pas ses mots lorsqu'il écrit à Versailles que « Bizard est un suisse plongé dans le vin et l'y[v]rognerie, inutile a tous services par la pesanteur de son Corps⁴⁹ ». En 1691, en apprenant la nomination de Bizard à la charge de gouverneur adjoint de Montréal, l'intendant Champigny dénonce la décision en invoquant que le Suisse est « fort sujet au vin et à se gâter [... et qu'il] n'y a pas un de *nos* officiers qui n'ait eu du chagrin de ce commandement⁵⁰ ».

⁴⁸ BANQ, greffes de notaires, notaire Mauge, 4 juin 1678.

⁴⁹ BAC, Fonds des colonies, MG 1, série C^{11A}. Lettre du gouverneur de La Barre au ministre Seignelay, 4 novembre 1683, p. 140.

⁵⁰ Lettre de l'intendant Champigny, 12 octobre 1691, citée dans Roy, « Jacques Bizard... », p. 300. L'italique est ajoutée pour montrer la distinction que le correspondant fait entre lui et les siens (les officiers français), d'une part, et l'autre (le Suisse, l'étranger), d'autre part. Les défauts de Bizard ont depuis été amplifiés dans l'historiographie : Eccles, « Bizard... », p. 106-107; Archange Godbout, *Nos ancêtres au XVII^e siècle*, Québec, tirage à part du RAPQ, 1955, p. 387-388; également, Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois...*, qui va jusqu'à écrire : « Ses manières et ses façons d'agir, qui s'apparentent bien à son nom, ne l'aident pas à améliorer son image » (p. 202).

L'accusation d'ivrognerie et de glotonnerie adressée à Bizard est nettement fondée sur ses origines ethniques. Les Suisses ont la réputation d'être ivrognes; Bizard est Suisse; donc Bizard est ivrogne. Après tout, les honneurs et les richesses qui accompagnent les victoires des vaillants soldats suisses dans les guerres européennes ne peuvent faire autrement que de leur tourner la tête « comme un vin bu trop vite »⁵¹. En ce qui concerne ses habitudes alimentaires, le boucher les considère peut-être étranges et répugnantes, à moins que ce ne soit la menace d'être mis en prison les fers aux pieds qui l'ait décontenancé⁵²! Quoi qu'il en soit, la méfiance éveillée à l'endroit de Bizard et le discrédit jeté sur lui ont pour conséquence de l'écorcher.

Frontenac, lui, est très éloquent au sujet des états de service de son protégé : en 1674, il laisse entendre que Bizard a l'étoffe d'un commandant et qu'il n'a pas de

⁵¹ Bodin, *Les Suisses au service de la France...*, p. 39. Cela rappelle le sonnet de Du Bellay (*Les Regrets*, CXXXV, 1558, cité dans Jost, *La Suisse dans les lettres françaises...*, p. 29) : « Ils boivent nuit et jour en Bretons et en Suisses, / Ils sont gras et refaits, et mangent plus que trois : / Voilà les compagnons et correcteurs des Rois, / Que le bon Rabelais a surnommés Saulcisses ». Pierre-André Gloor, « À propos de la xénophobie et du racisme », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XVIII, n° 53, 1980, p. 7-27, souligne la tendance innée à étiqueter, cataloguer, grouper et catégoriser « l'Autre » : « Le raciste et le xénophobe généralisent et font un emploi abusif du pluriel comme du présent de l'indicatif : les Catholiques, les Noirs, les Allemands, les Juifs *sont* ainsi, l'ont toujours été, le resteront fatalement » (p. 7).

⁵² Dans *Les Délices de la campagne* (1654), Nicolas de Bonnefons, l'un des premiers à énoncer les grandes règles de la gastronomie française, confirme pourtant que la consommation de la langue est courante en France : « La Langue, on la fera bouillir dans un bouillon pour la manger à la Vinaigrette, ou bien on la picquera de Lard pour la faire rostir à la broche, & on lui fera une Sauce avec Vin, Vinaigre, Poivre & Clous de Girofle; si vous aymez le Sucre, c'est la vraye Sauce, mais il y faudra mettre de la Canelle » (2^e édition, 1661, p. 259). Bernard Audet, dans *Se nourrir au quotidien en Nouvelle-France* (Sainte-Foy, Éditions GID, 2001), ne répond pas précisément à la question (p. 218-222 et 238-239), mais rien ne porte à croire que les habitants de la Nouvelle-France ne mangeaient pas aussi la langue et les abats.

difficulté à se faire respecter des officiers⁵³. En 1692, il insiste encore sur la compétence de son protégé et souligne à nouveau ses bons et loyaux services :

Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai connu qu'il y avait ici des gens qui ne lui voulaient pas de bien et que dans tout le tems que j'ai été en France il n'y a mauvais offices qu'on ait essayé de lui rendre. Mais comme il y a vingt trois ans que je le connais, qu'il servait sous moi d'aide-de-camp en Candie, qu'il a été lieutenant de mes gardes jusqu'à ce que je lui aie procuré la charge de major de Montréal, je le dois connaître mieux que personne et vous répondre que, pour la capacité, il n'y a point d'officier ici qui sache ce qu'il sait et que s'il a de certains défauts auxquels ceux de sa nation sont quelquefois sujets, ils ne l'ont point empêché de faire son devoir⁵⁴.

Cependant, Bizard sent tout de même le besoin de demander des lettres de naturalité, qu'il obtient en 1687. Il est le premier ressortissant suisse, et le seul d'ailleurs, à avoir eu recours à pareille procédure juridique pour s'établir en Nouvelle-France. Il est également l'un des premiers à s'être hissé aussi haut et aussi rapidement dans la sphère publique. Pourtant, il faut noter que sa naturalisation ne change rien à sa situation, car il continue de se faire maltraiter dans l'opinion publique. En 1692, l'année de sa mort, le ministre des colonies écrit au gouverneur Frontenac : « On a donné avis au Roy que le S[r] Bizart, major de Montréal, est un mauvais sujet, et indigne du commandement de cette

⁵³ Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert, 14 novembre 1674, retranscrite dans *RAPQ 1926-1927*, p. 76.

⁵⁴ Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 septembre 1692, transcrite dans *RAPQ 1927-1928*, p. 121. Frontenac montre dans la dernière ligne qu'il souscrit lui aussi au stéréotype.

place⁵⁵ ». Non seulement est-il donc qualifié d'ivrogne et d'incapable, mais c'est désormais un *mauvais sujet*!

Au sujet des étrangers, Grenier précise : « il serait erroné d'écrire ou de laisser croire que la vie des étrangers n'était que bonheur, facilité et faveurs royales. Autant certains avaient de hauts protecteurs, autant leurs détracteurs pouvaient être nombreux et puissants. Les mêmes noms peuvent souvent servir aux deux démonstrations. » Ainsi, elle donne en modèle un Napolitain, Alphonse de Tonty, qui

s'attira le mépris et la colère par son âpreté au gain et son despotisme lors de son commandement à Détroit. [...] Toutefois, conclut-elle, tout cela n'était pas dû à son origine ethnique mais à sa personnalité. Et les étrangers qui eurent à subir un procès dans la colonie ne semblent pas avoir été handicapés par leur origine⁵⁶.

Compte tenu des démêlés de Pierre Miville et de Jacques Bizard décrits ci-dessus, il y a tout lieu de nuancer ces affirmations. L'analyse que Grenier fait de l'affaire Bizard et les exemples supplémentaires de Tonty et de l'évêque Pierre-Herman Dosquet (originaire de la principauté de Liège), humilié par le Conseil supérieur qui exige qu'il se fasse naturaliser, suffisent à mon avis à prouver la méfiance des Canadiens non pas envers tous les étrangers, mais en particulier envers ceux qui se démarquaient en gravissant l'échelle sociale. Bizard est atypique parce qu'il est le seul Suisse connu à demander des

⁵⁵ Lettre du ministre (Seignelay) au gouverneur de Frontenac, avril 1692, RAPQ, 1927-1928, tome 8, p. 101. Sur sa naturalisation : « Arrêt d'enregistrement des lettres de naturalisation du mois de mars 1687, données par le roi à Jacques Bizard, major de Montréal, natif de Neufchatel, en Suisse », 13 octobre 1687, dans *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France...*, vol. II, p. 185-186.

⁵⁶ Grenier, « Les étrangers... », p. 232-233. Sur Tonty, voir E.B. Osler, « Tonty, Alphonse (de) », *DBC*, vol. II, p. 659-661. Sur l'évêque Dosquet, cité également par Grenier, voir Jean-Guy Pelletier, « Dosquet, Pierre-Herman », *DBC*, vol. IV, p. 238-240.

lettres de naturalité en Nouvelle-France. Son cas est cependant représentatif des étrangers qui gravissent les échelons dans une société fondée sur les privilèges, où la concurrence est forte, où les places peu nombreuses sont réservées aux élites, et où la préférence va naturellement aux sujets français⁵⁷.

Des incitatifs pour la colonisation

Des centaines de ressortissants des cantons suisses ou alliés ont immigré dans les colonies françaises d'Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles, ce qui est très peu comparativement à la présence suisse dans les Treize Colonies⁵⁸. Bien qu'il soit presque

⁵⁷ André Lachance définit la société canadienne des XVII^e et XVIII^e siècles comme étant axée sur « l'honneur, l'honnêteté, la propriété privée et la famille, auxquelles s'ajoutent la religion et la race ». Au centre de cette société se trouve l'homme « raisonnable, conscient, libre [...], de race blanche, de religion catholique, apostolique, romaine. [...] Ceux et celles qui ne correspondent pas à ce modèle, ou contestent ou encore refusent ces valeurs prônées par l'élite, tombent dans la différence et peuvent être marginalisés ou exclus » (*Les marginaux, les exclus et l'autre...*, p. 12). Les archives coloniales abondent d'ailleurs en dénonciations pour ivrognerie, débauche et insubordination de personnages qui gravissent l'échelle sociale. Voir également Grenier, « Les étrangers... », dans le même ouvrage.

⁵⁸ L'historiographie reconnaît au Bernois Diebold von Erlach le titre de premier Suisse à avoir foulé le sol de l'Amérique, en 1562. L'union de son frère avec une Indienne Timucuan serait le premier mariage chrétien à avoir été célébré en Amérique du Nord; F.A. Mann, *Story of the Huguenots: A Sixteenth Century Narrative wherein the French, Spaniards and Indians were the Actors*, St. Augustine, Mann & Mann, 1898. Dans les colonies anglaises, des Suisses ont participé à la fondation de Jamestown en 1607-1608, puis ils établissent plusieurs villages suisses en Pennsylvanie, en Caroline du Nord et en Caroline du Sud pendant la période coloniale. Des milliers de mennonites et amishs ont aussi émigré du Palatinat et de Suisse aux XVII^e et XVIII^e siècles, entre autres en Pennsylvanie, où ils se sont mêlés à leurs coreligionnaires allemands et hollandais pour former le groupe des « Pennsylvania Dutch » et d'où ils ont essaimé, notamment vers le Canada avec les Loyalistes après la Révolution américaine. Voir Leo Schelbert, « Swiss », *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Harvard Belknap Press, 1980. L'historiographie estime à 25 000 ou 30 000 le nombre de Suisses qui ont immigré dans les Treize Colonies à l'époque coloniale; cependant ces statistiques sont à revoir à la

impossible d'en déterminer le nombre exact, j'estime à une centaine, peut-être plus, le nombre de Suisses attestés qui ont séjourné dans la seule vallée du Saint-Laurent, dont le tiers, sans doute plus, qui y ont fait souche avant la Conquête⁵⁹. Ces migrations, sporadiques, hétérogènes et diffuses, ont été plus significatives dans le contexte des conflits militaires en Amérique. Il n'est donc pas étonnant, vu l'importance numérique des Suisses dans les armées européennes⁶⁰, que les soldats suisses aient représenté une

hausse, entre autres selon James H. Hutson, *The Sister Republics: Switzerland and the United States from 1776 to the Present*, Washington, Library of Congress, 1991, p. 13-14.

⁵⁹ Estimations tirées de ma base de données sur les migrants suisses en territoire canadien (voir Annexe 1), ici pour la période 1600-1759. Pour la vallée du Saint-Laurent seulement, j'ai recensé plus de 70 Suisses attestés; la plupart d'entre eux sont des soldats, souvent qui abjurent sur leur lit de mort. Parmi le groupe, plus d'une trentaine ont fait souche. Ces chiffres sont à comparer aux 24 Suisses recensés par Grenier, *supra*, n. 31, et aux 89 répertoriés par Marcel Fournier (« Les Suisses au Canada des origines à 1765 », *MSGCF*, vol. 40, n° 1, printemps 1989, p. 42-52. Toutefois, les données de Fournier sont à considérer avec précaution, car il inclut plusieurs soldats suisses au service de l'Angleterre entre 1759 et 1765 (p. ex. : Bettez, Iser et Rosen) et attribue une origine suisse à des personnes qui ne le sont pas (p. ex. : Antoine Berthelet *dit Savoyard*, qui est originaire de Chambéry et non « d'Eriz, canton de Genève en Suisse »). Quant aux Suisses d'Acadie et de Nouvelle-Écosse, ils ont été beaucoup plus nombreux : ceux du régiment de Karrer sont impossibles à compter; Winthrop Pickard Bell, dans *The "Foreign Protestants" and the Settlement of Nova Scotia*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, recense l'arrivée de 119 familles, soit 316 personnes, dans les années 1740 et 1750 seulement.

⁶⁰ Corvisier, *L'armée française...*, p. 259, évoque la prépondérance des Suisses dans les objectifs de recrutement étranger au sein de l'armée française et, se référant aux recherches menées par Victor Belhomme à la fin du XIXe siècle, indique : « A ne considérer que les effectifs théoriques, les corps étrangers de l'armée française (et non les troupes étrangères à la solde de la France), dépassaient 50.000 hommes en 1711. De 1716 à 1733, ils se stabilisaient aux environs de 20.000 hommes. Pendant la guerre de Succession de Pologne, on entreprit de lever 14.000 hommes d'augmentation, 27.000 pendant la guerre de Succession d'Autriche et 25.000 pendant celle de Sept Ans. » Cette présence suisse au sein des armées en Amérique est difficile à chiffrer du côté français, contrairement au côté britannique, car les Suisses y étaient intégrés directement au reste des troupes et non dans des régiments capitulés, tels que Karrer. Comme l'explique Corvisier, « Une armée dans l'armée... », p. 95-96, l'embauche de ressortissants étrangers n'était pas problématique en

part appréciable de ces pionniers établis dans les colonies. En effet, les grands empires coloniaux, autant français que britannique, ont activement encouragé les soldats libérés à s'établir.

En 1667, déjà, Louis XIV invite les troupes du régiment de Carignan-Salières à *s'habituer*, une fois accomplie leur mission de rétablir la paix dans la colonie assiégée par les Iroquois. Plusieurs centaines de soldats acceptent l'offre de terres à cultiver le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu. Dans le dernier quart du XVII^e siècle, la France est même prête à licencier à la première occasion tout soldat qui voudra s'installer à demeure, comme en témoigne une lettre de Louis XIV adressée au gouverneur Denonville en 1686⁶¹.

France; or, elle l'était en Angleterre, où le Parlement a dû intervenir, par exemple pour autoriser la création du Royal-Américain en 1756.

⁶¹ Lettre de Louis XIV au gouverneur Denonville, été 1686, citée dans André Sévigny, « Ces militaires qui ont peuplé la Nouvelle-France (1683-1715) », *Cap-aux-diamants*, n° 43, automne 1995, p. 11. Cette politique sera en vigueur jusqu'à la mort de Louis XIV en 1715. Il est probable que des Suisses étaient déjà mêlés au régiment de Carignan. À ce jour, l'origine suisse d'un seul soldat est confirmée : André Badel (1632-1711), baptisé à la cathédrale protestante de Genève. Pourtant, un survol rapide des rôles du régiment révèle des noms à consonance suisse (Randin, Rougemont, Salain) et d'autres qui pourraient bien aussi avoir un lien avec ce pays (Combette, Des Moulins, Duchesne, La Croix, La Forge, Malet, Moreau, Pollet). Ces suppositions, que seules des recherches plus approfondies permettraient de confirmer, reposent aussi sur le fait qu'une partie du régiment de Carignan-Salières a été cantonnée au fort de Barraux, à 130 km de Genève, avant son départ pour la Nouvelle-France. Or, un régiment de « Suisses et Grisons », en majorité des Fribourgeois, tenait garnison à Barraux depuis la fin du XVI^e ou le début du XVII^e siècle. Cf. Yves du Parc, « La garnison fribourgeoise du fort de Barraux », *Annales fribourgeoises*, vol. 28 et 29, 1940-1941. Également François Lesbros, *Fort Barraux*, s.l. (France), Syndicat intercommunal Bréda Isère Bresson, 1998; je remercie Pierre Marzocca de m'avoir offert un exemplaire de cet ouvrage (correspondance privée, 3 novembre 2000). Sur le régiment de Carignan, voir parmi les études les plus récentes : Michel Langlois, *Carignan-Salière 1665-1668*, Drummondville, La Maison des ancêtres, 2004; G.-Robert Gareau, *Le Régiment de Carignan 1665-1668. Essai d'identification des soldats*, Anjou, Éd. G.-R. Gareau, 2001;

De la même façon, au XVIII^e siècle, les soldats de Karrer-Hallwyl se voient offrir des terres en Amérique. À ceux qui se marient, une indemnité de 100 livres est versée, puis cette allocation est portée à 300 livres en 1752⁶². Pour leur part, les Britanniques offrent aussi aux militaires du Royal-Américain divers incitatifs pour la colonisation, dans les années 1760, y compris des concessions de terres, sans rente libératoire, aux soldats qui acceptent de se joindre au Royal-Américain⁶³.

La Conquête

Après la reddition de la colonie, une bonne partie des troupes françaises rentre en Europe. Le traité de capitulation, en effet, prévoit que plus aucun soldat de l'armée défaite n'a le droit de servir pendant le reste de la guerre. Cependant, certains s'établissent en Nouvelle-France aux côtés des colons français qui, eux, peuvent rester à demeure, conserver leurs propriétés et continuer à pratiquer la religion catholique. Les

et, pour étayer l'hypothèse de l'origine étrangère de certains soldats, Bruno Villata, « Le régiment de Carignan était-il vraiment français? », *MSGCF*, vol. XXXIII, n° 4, décembre 1982, p. 243-255.

⁶² Jullien, « Le régiment suisse de Karrer... », p. 20, qui cite entre autres les capitulations de 1721 et de 1734. *L'Ordonnance du roy, pour l'entretènement du Regiment Suisse de Karrer au Service de la Marine* (Paris, Imprimerie royale, 1731), stipule à l'article XXXIV : « Il sera libre aux officiers des Cies dudt Reg., de se marier, & de s'establir dans les Colonies où ils tiendront garnison, après en avoir pris la permissiom » [sic.], et à l'article XXXVI : « Il sera donné par les Gouverneurs et Intendants, des concessions de terres dans les lieux où il y en aura encore à donner, aux Soldats qui voudront s'establir, après l'expiration de leur engagement, dans les Colonies où ils auront tenu garnison ».

⁶³ Campbell, « Atlantic Microcosm... », p. 289.

soldats suisses à la solde de la France qui décident de s'établir au Canada se fondent généralement dans la masse.

Le tableau 1 présente un échantillon de ces Suisses enrôlés dans les armées françaises qui ont participé aux opérations militaires en Nouvelle-France. L'identification de ces individus, souvent ardue lorsqu'ils ne déclarent pas spontanément leur origine, a été rendue possible ici par exemple par la découverte d'un acte d'abjuration pour les Suisses ouvertement protestants qui, dans bien des cas, renoncent à leur religion pour se marier à l'église catholique. Par ailleurs, le tableau 2 présente un autre échantillon d'individus ayant déclaré une origine suisse dans des actes d'état civil ou notariés, et dont la venue en Nouvelle-France, vers la fin des années 1750, pourrait laisser supposer des antécédents militaires. Une analyse prosopographique des ressortissants suisses dans la colonie après la chute de la Nouvelle-France, au début des années 1760, confirme la représentativité de ces échantillons et révèle que les Suisses passent souvent inaperçus autant dans les sources que dans la société. Faut-il y voir le signe qu'ils jouissent d'un statut privilégié, dont tous sont tellement conscients qu'il n'est même pas jugé nécessaire de l'explicitier? D'un autre point de vue, cela signifie-t-il, sur le plan juridique, qu'ils sont traités comme les autres colons, et sur le plan identitaire, qu'ils ne s'affirment pas comme étrangers par rapport au reste de la population? Qu'ils aient été soldats ou civils, le fait d'être aubains ne leur nuit nullement, puisqu'aucun d'eux ne semble souffrir de discrimination. Il faut donc constater que le changement d'administration au Canada n'a entraîné aucune conséquence quant au traitement de ces Suisses et aucune véritable tension sociale; du moins, les archives n'en font pas état. À

Tableau 1**Anciens soldats au service de la France établis au Canada au moment de la Conquête (exemples)⁶⁴**

| NOM | LIEU D'ORIGINE | SUISSE D'APRÈS CES SOURCES... | | | DÉTAILS |
|--|---|-------------------------------|---|---------------------------------------|--|
| | | A | M | AUTRE | |
| Laurent GEY (puis LORANGER) | paroisse Saint-Pierre, Genève | ✓ | | ✓ témoignage de liberté au mariage | - troupes de la Marine (arrivé 1749) - abjure, 1759 - m. Québec, 1759 |
| Louis LEGUÉ, alias GUAY dit S ^t -Denis | Berne | ✓ | ✓ | | - régiment de Guyenne - abjure, 1759 - m. Saint-Denis-sur-Richelieu, 1759 |
| Samuel ROUPE dit Linsbourg | Linsbourg, Berne (Lenzburg, Argovie?) | ✓ | ✓ | | - troupes de la Marine - abjure, 1758 - m. Montréal, 1765, 1768, 1789, puis 1801 |
| Joseph STEINDRE | diocèse du Valais ou diocèse de Lucerne? | | ✓ | ✓ témoignage de liberté au mariage | - troupes de la Marine - m. Québec, 1758 |
| Étienne WADDENS (en fait VUADENS) | La Tour-de-Peilz (Vaud) | ✓ | ✓ | ✓ son baptême | - troupes de la Marine, puis marchand - abjure, 1757 - m. Saint-Laurent, 1761 |

Légende : A, abjuration; M, m., mariage.

⁶⁴ Ces cinq fiches signalétiques sont parmi les plus représentatives. Leur nombre peut être multiplié, quoi qu'il soit difficile de repérer les soldats suisses au service de la France dans les archives parce que, selon le type de source, l'information sur leur lieu d'origine ne s'ajoute pas toujours à celle sur leur profession. Dans les cas cités ci-dessus, quatre des cinq hommes ont abjuré, ce qui a facilité leur identification. Or, plusieurs autres Suisses apparaissent soudain dans les registres vers 1759-1760, ce qui laisse supposer leur arrivée, aussi, en rapport avec la guerre de Sept Ans (voir tableau 2). Sources : Marcel Fournier, *Les Européens au Canada des origines à 1765 (Hors France)*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989. Sur Roupe, voir Gérard Malchelosse, *La famille Roupe*, Montréal, s.n., 1918. Sur Waddens, voir *DBC*, vol. IV, p. 821-822; dans son livre *Le Canada et les Suisses...*, p. 12, Bovay suppose que Vuadens est venu avec les armées anglaises, mais il s'est depuis rallié à la version du *DBC* (correspondance privée avec l'auteur, février 2000). Les données sur l'état civil présentées ici sont tirées principalement du PRDH.

Tableau 2**Autres Suisses arrivés dans la colonie au tournant des années 1750-1760 (exemples)⁶⁵**

| NOM | LIEU D'ORIGINE | SUISSE D'APRÈS CES SOURCES... | | | DÉTAILS |
|---|--|-------------------------------|---|---|--|
| | | A | M | AUTRE | |
| Nicolas BROUILLET dit Fribourg (en fait BROLLET) | « St-Nicolas de Sensalk, dioc. Phribourg » ou « Philisbourg » (en fait Semsales, Fribourg) | | ✓ | ✓ son baptême | - b. Semsales, 1732 (catholique) - m. Montréal, 1759 - m. Québec, 1768 |
| Jacques CULTRE alias LOUTRE dit Le Suisse (en fait LUTHER?) | « Merechevante, dioc. L'ussere » (peut-être Merenschwand, Argovie, non loin de Lucerne?) | | ✓ | ✓ contrat de mariage ✓ acte de décès | - chaudronnier (1760) - m. L'Assomption, 1760 - d. L'Assomption, 1760 |
| Pierre LABOETEAU ou LABOCTEAU | faubourg St-Gervais, Genève, Savoie | (✓) | | ✓ son baptême | - b. 1759, Baie-Saint-Paul (il s'agit d'une forme d'abjuration, car il était protestant) |
| Jacques LEURAT dit Vivelété (en fait LEVRAT) | Saint-Martin-de-Vaud (Fribourg) | | ✓ | ✓ son baptême | - b. Saint-Martin, 1724 (catholique) - m. Sainte-Geneviève, 1768 - d. Montréal, 1803 |
| Joseph VOISARD dit Vadeboncoeur et dit Le Suisse | St-Pierre de Fontenay, dioc. Besançon (en fait Fontenay, Berne) | | ✓ | ✓ son baptême ✓ b. de ses enfants ✓ acte notarié 1765 | - b. Fontenay, 1729 (catholique) - m. Louiseville, 1762 - concession de terre, 1765 |

Légende : A, abjuration; b., baptême; M, m., mariage; d., décès

⁶⁵ Ces Suisses font leur apparition dans les registres catholiques de la Nouvelle-France au tournant des années 1750-1760. Ce fait, allié à la mention occasionnelle d'un nom-dit (tels « Vivelété » et Vadeboncoeur) laisse supposer des antécédents militaires. Si cette supposition est avérée, la provenance de cantons catholiques (Fribourg, Lucerne, Valais, etc.) confirmerait le lien avec l'armée française plutôt que britannique. Je remercie Françoise Sciboz, de Vufflens-la-Ville (Fribourg), et Hubert Foerster, directeur des Archives de l'État de Fribourg, de m'avoir aidé à confirmer l'origine fribourgeoise de Brouillet et de Leurat (correspondance privée, 6 octobre 2004 et 1^{er} septembre 2000 respectivement). Brouillet, Cultre et Laboeteau sont cités dans Fournier, *op. cit.* Données d'état civil : PRDH. Selon le généalogiste Jean-Marc Voisard, la tradition familiale confirme que Voisard était soldat dans l'armée de Montcalm; « Un ancêtre jurassien : Henri Joseph Voisard (1729-1801), *MSGCF*, vol. 49, n° 4, hiver 1998, p. 259-264.

Tableau 3**Anciens soldats au service de la Grande-Bretagne établis au Canada après la Conquête (exemples)⁶⁶**

| NOM | LIEU D'ORIGINE | SUISSE D'APRÈS CES SOURCES... | | DÉTAILS |
|------------------------------------|--|-------------------------------|---------------------------------------|---|
| | | M | AUTRE | |
| David ARTEMAN alias HARDIMAN | Zurich, Allemagne (en fait Zurich, Suisse) | ✓ | | - m. Trois-Rivières, 1763 (catholique) - 13 enfants, 1764-1779 |
| Jacob BETTEZ | Combremont-le-Petit, Vaud | | ✓ son baptême ✓ d. de son épouse | - b. Combremont-le-Petit, 1733 - marchand à Baie-Saint-Paul |
| Christian BURGY (en fait BÜRGI) | Bâle | | ✓ acte notarié ✓ recensement | - cabaretier à Montréal, 1763 - recensement des protestants, 1765 |
| Conrad GUGY (en fait GÜGI) | La Haye (Hollande) (en fait Zuben, Thurgovie) | | ✓ collection Haldimand | - secrétaire de Haldimand, 1763-1764 - propriétaire de plusieurs seigneuries, etc. |
| Tobie ISENHOUT (EISENHUT?) | Suisse (Argovie?) | | ✓ acte notarié, 1760 ✓ recensement | - signe un bail à loyer, Montréal, 1760 - recensement des protestants, 1765 |
| Siméon L'ÉCUYER | Angleterre ou Suisse (en fait Hauterive, Neuchâtel) | | ✓ collection Haldimand | - officier au Royal-Américain - installé à L'Ancienne-Lorette |

Légende : A, abjuration; b., baptême; M, m., mariage; d., décès

⁶⁶ Outre la diversité des origines régionales, ce tableau montre la difficulté entourant la recherche sur les Suisses au Canada, qui a de quoi dérouter même les chercheurs qui ont l'expérience de l'anthroponymie et de la toponymie helvétiques. Sur Bettez, voir Jules Bettez, *Les Bettex-Bettez, Suisse-Canada, 1520-1977*, Trois-Rivières, à compte d'auteur, 1977. Sur Burgy, A.B. Faust et G.M. Brumbaugh (dir.), *Lists of Swiss Emigrants in the Eighteenth Century to the American Colonies*, vol. II, Baltimore, Genealogical Publ. Co., 1968; la *Notice sur la parenté des familles Fesch et Burgy de Basle avec la famille Bonaparte*, Bâle, s.n., 1806, précise : « [La grand-mère de Bonaparte se maria en secondes noces avec un officier suisse, dont la sœur] Anne Cathérine Fesch [...] épousa Mr. Léonard Burgy négociant; elle en eut dix enfans dont trois sont actuellement vivants, savoir : Chrétien, domicilié depuis long-temps dans le Canada [etc.] ». Sur Guky, voir *DBC*, vol. IV, p. 341-342; R. Bellemare, *Les bases de l'histoire d'Yamachiche*, Montréal, C.O. Beauchemin & fils, 1903, p. 76-101. Sur L'Écuyer, voir *A List of the General and Staff Officers, and of the Officers in the Several Regiments Serving in North America*, Philadelphie, Macdonald & Cameron, 1778, p. 40; je remercie aussi Eric Nusslé, Françoise Favre et surtout Maryanne Wixel d'avoir vérifié les registres de Saint-Blaise (Neuchâtel), où Siméon L'Écuyer a été baptisé (correspondance privée, mars-avril 2008).

cet égard, la thèse de la transition en douceur s'avère la plus plausible pour cette catégorie d'immigrants qui respectent les normes sociales⁶⁷.

De la même façon, les soldats démissionnaires du service britannique qui s'installent au pays ne se démarquent généralement pas du reste de la population. En ce qui les concerne, l'identification est compliquée par la confusion répandue entre la Suisse, les principautés allemandes, les Pays-Bas, le reste du Saint-Empire germanique et, souvent aussi, l'Angleterre en ce qui a trait à leur origine. Il est possible qu'après plusieurs années au sein du Royal-Américain, les soldats eux-mêmes aient cessé de prêter allégeance à leur nation de naissance. Mais plus concrètement, les habitants du Canada ne savaient souvent pas distinguer le Suisse de l'Allemand ou de l'Anglais. C'est ce qui explique les erreurs courantes au sujet des lieux d'origine, comme en fait foi le tableau 3 (p. ex. : un curé qui place Zurich en Allemagne au lieu de Suisse) ou tout simplement le flou des indications dans les registres (p. ex. : un notaire qui donne seulement le pays dans le cas du soldat suisse tandis qu'il précise la ville pour les autres parties au contrat). Si pour ce groupe la religion ne constitue pas un élément caractéristique, puisque par définition tous les soldats du Royal-Américain étaient protestants, d'autres éléments, tel l'accent, peuvent trahir une origine autre que française ou anglaise. Cependant, un accent allemand donnait plus couramment droit, dans les actes, à une origine « allemande » plutôt qu'à toute autre origine d'un pays germanophone. Il faut aussi noter qu'avec le temps, à mesure que leur intégration se confirme, les étrangers germanophones ont tendance à franciser ou à angliciser leur nom.

⁶⁷ Cf. *supra*, n. 2 et n. 57.

Tel a été le cas d'un Luther devenu Loutre (tableau 2), Rosen devenu Larose ou Heyser devenu Iser ou Isaire⁶⁸. Tel a aussi été le cas d'un Luquins devenu Luking, Genevey devenu Geneway et Vuadens devenu Waddens ou Wadins (tableau 1)⁶⁹. Bien entendu, il n'était pas rare que les noms varient, parfois au sein d'un même acte notarié, à une époque où l'orthographe n'était pas fixe. Cependant, il apparaît à l'évidence que les Suisses, comme tous les étrangers peut-être, profitent de cette possibilité de jouer sur leur nom pour se redéfinir ou se laisser donner une identité qui facilite la communauté d'intérêts avec les autres membres de la société⁷⁰.

En fin de compte, sur le plan juridique, les uns et les autres, Suisses ayant prêté allégeance soit à la France soit à la Grande-Bretagne, sont généralement traités comme les Canadiens et se voient reconnaître les mêmes droits et privilèges que les autres sujets

⁶⁸ Iser signe John Heyser dans un acte de 1761, mais est appelé Jean-Frédéric Iser à son mariage, puis Isaire. Dans la décennie suivant son arrivée, Jean Rozen, du canton de Lucerne également, voit son nom se transformer en Rose puis Larose, version francisée que conserveront ses descendants. PRDH, *op. cit.*

⁶⁹ Luquins, souvent considéré comme Britannique mais en fait originaire du Pays de Vaud, est connu sous le nom de Jean-Pierre Luquain ou Lucain par les Canadiens français et de John-Peter Luking dans les milieux anglophones. Louis Genevey, lui aussi Vaudois, est appelé Lewis Geneway à Montréal où il occupe divers postes dans l'administration britannique. Quant à Jean-Étienne Vuadens, arrivé comme soldat au service de la France, les curés notent son nom Oiendens, Ouadins, Ouaden, puis après la Conquête l'orthographe devient Waddens ou Wadins à mesure qu'il fraye avec les commerçants anglais.

⁷⁰ Chez les soldats suisses établis à l'étranger, selon Furrer, ce comportement traduit une renonciation à la culture d'origine qui correspond à une acculturation ou à une assimilation. Norbert Furrer, « Paroles de mercenaire. Aspects sociolinguistiques du service étranger », dans Norbert Furrer, Lucienne Hubler, Marianne Stubenvoll et Danièle Tosato-Rigo (dir.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV^e-XIX^e siècle)*, Zurich et Lausanne, Chronos Verlag et Editions d'en bas, 1997, p. 312-313.

britanniques dans la colonie⁷¹. Pour autant qu'ils s'intègrent à la société, se marient, pratiquent un métier ou se livrent à l'agriculture sans chercher les honneurs et sans se démarquer par une ascension sociale rapide ou prononcée, rien n'indique qu'ils ne vivent leur vie comme tous les autres sujets de la colonie. En ce sens, toutefois, les militaires retraités du Royal-Américain sont nettement favorisés par rapport à leurs anciens frères d'armes; les Suisses qui restent en service et œuvrent au sein de l'administration sous le Régime britannique, comme nous l'avons vu au chapitre 1, sont « handicapés » du fait de leur nationalité, étant constamment rabaissés au rang de *denizens* par leurs employeurs britanniques.

Mais concrètement, sur le plan identitaire, quelles répercussions le changement de régime a-t-il entraînées? En Nouvelle-France, les Suisses sont pratiquement considérés comme des régnicoles, d'où la difficulté de les distinguer et la constatation que leur identité s'estompe, sauf dans les cas où un personnage en particulier est ambitieux et que sa progression sociale se fait au détriment des autres. Le contexte social français est donc assez accueillant et favorise apparemment l'assimilation passive. Quant au contexte britannique, il s'annonce plus fermé et tend à exclure les étrangers. Toutefois, l'un et l'autre modèles, vus dans l'optique du Canada et particulièrement

⁷¹ « Articles de capitulation », 8 septembre 1760, dans *A Collection of the Acts Passed in the Parliament of Great Britain and of Other Public Acts Relative to Canada*, Québec, P.E. Desbarats, 1824, p. 7ss; Legault, *Une élite en déroute...*, p. 18.

lorsqu'ils sont confrontés l'un à l'autre, sont révélateurs des traits caractéristiques d'un sentiment national et d'un concept collectif d'identité en pleine évolution⁷².

Un Suisse qui se démarque (bis)

En 1768, la communauté protestante de Québec, qui réclamait un officiant francophone depuis 1761, obtient un pasteur anglican originaire de Suisse. François-David de Montmollin était issu d'une famille bien en vue de la principauté de Neuchâtel, anoblée au XVII^e siècle. Diplômé de l'université de Bâle, résident des Pays-Bas puis établi à Londres, il poursuivait sur la lancée des Montmollin qui se distinguaient en Suisse et à l'étranger, tels ses cousins faisant carrière dans l'administration publique ou au service étranger et ses belles-sœurs qui fréquentaient Jean-Jacques Rousseau. Parmi sa parenté célèbre, son petit-cousin et contemporain Emer de Vattel, lui aussi ancien étudiant à Bâle, était un juriste de réputation internationale et l'auteur du *Droit des gens*, ouvrage qui influencera le droit international et inspirera la Constitution des États-Unis⁷³.

⁷² Au XVII^e siècle déjà, les efforts de francisation des Amérindiens en Nouvelle-France traduisaient une politique d'assimilation, dans le sens de l'intégration de « l'Autre » au sein de la communauté nationale; Saliha Belmessous, « Être français en Nouvelle-France. Identité française et identité coloniale aux dix-septième et dix-huitième siècles », *French Historical Studies*, vol. 27, n° 3, 2004, p. 507-540. Voir aussi David A. Bell, *The Cult of the Nation in France: Inventing Nationalism, 1680-1800*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, p. 44-48. Par contraste, la Grande-Bretagne au XVIII^e siècle fonde son identité sur l'exclusion, notamment des Français et des catholiques; Linda Colley, *Britons...*, *op. cit.*

⁷³ Michel Senellart, « La qualification de l'ennemi chez Emer de Vattel », *Astérior*, n° 2, juillet 2004, en ligne à <http://asterion.revues.org/document82.html>. Sur François-David de Montmollin, voir la notice par James H. Lambert, *DBC*, vol. V, p. 661-663; Roger de

Malgré ses origines aristocratiques, son érudition et une vraisemblable facilité d'adaptation (à en juger par son grand nombre de lieux de résidence), de Montmollin connaît le même genre de démêlés que Bizard un siècle plus tôt. À Québec, il se fait accuser non seulement de ne pas comprendre l'anglais, mais surtout d'avoir « un esprit vil, des manières grossières et l'air vulgaire et répugnant⁷⁴ ». Un coreligionnaire britannique dira de lui :

Que doivent penser les Canadiens de notre religion [...] quand ils voient chaque jour son ministre la discréditer en exploitant un débit d'alcool minable, et se conduire de façon scandaleusement indécente au point de servir et de vendre du rhum aux soldats de la garnison [...]⁷⁵

Qu'il ne soit pas à l'aise en anglais, sa troisième ou quatrième langue, malgré vingt ans passés en Angleterre et son mariage avec une Anglaise, soit. Cependant les accusations de balourdise, de laideur, de concupiscence, d'ivrognerie et de conduite outrageuse sont injurieuses. Le gouverneur Carleton, l'évêque Inglis et d'autres n'avaient évidemment pas d'estime pour Montmollin. Pourtant, il jouissait de la considération de certains, entre autres de la communauté huguenote et de certaines personnalités

Montmollin, « Un Neuchâtelois, premier pasteur de Québec », *Musée neuchâtelois*, vol. 37, n° 1, 1950, p. 26-28; « David-François de Montmollin », *Bulletin des recherches historiques*, n° 42, 1936, p. 104s. Sur sa famille : Roger de Montmollin, « Généalogie de la famille de Montmollin », Colombier, s.n., 1968; Léon Jéquier, *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1939-1944, p. 80-83.

⁷⁴ Charles Inglis, évêque de Nouvelle-Écosse avec juridiction sur la province de Québec, 1789, cité par Lambert, *op. cit.*, p. 662.

⁷⁵ Mémoire d'un auteur inconnu, expédié au gouvernement britannique par le révérend Charles Mongan, envoyé au Canada en 1785 pour faire enquête sur le problème de la diminution du nombre de protestants à Québec et la politique d'y nommer des ministres de langue française; cité par Lambert, *op. cit.*, p. 661.

influentes. En 1822, la *Gazette de Québec* en parlait encore comme d'un ancien ministre « très respecté » et de son vivant, un contemporain en affirmait : « C'est un pasteur très respectable, il a fait beaucoup de bien au Canada où il était très considéré et où il joua un rôle distingué⁷⁶. » Cela suffit-il pour voir un élan de xénophobie dans la façon dont certains l'ont maltraité? Et en quoi sa situation a-t-elle pu différer sous le Régime britannique, comparativement à celle de Jacques Bizard?

Selon ses biographes, les difficultés du pasteur de Montmollin à la cure de Québec sont dues à une cabale formée contre lui et contre ses deux confrères, les Français David Chabrand Delisle à Montréal et Léger Veyssière à Trois-Rivières, du fait de leur nationalité, de leur allégeance et de leur appartenance confessionnelle⁷⁷. Considérés comme des étrangers dans la colonie, ils sont victimes d'un mépris généralisé. Veyssière, en particulier, est dénigré par l'évêque de Québec qui lui impute, « alli[es] à une incapacité complète de parler pour être compris, la débilité mentale et une conduite notoirement irrégulière⁷⁸ ». En fait, les attaques multipliées contre les trois pasteurs seraient plutôt à attribuer à une combinaison de facteurs qui irritent à la fois les

⁷⁶ Première citation : *Gazette de Québec*, 1822, citée par Lambert, *ibid.*, p. 663. Seconde citation : auteur anonyme, cité par Roger de Montmollin, « Un Neuchâtelois, premier pasteur de Québec... », p. 28.

⁷⁷ Lambert, *loc. cit.*, Montmollin, *loc. cit.*

⁷⁸ Jacob Mountain, évêque du nouveau diocèse anglican de Québec dès 1793, cité par James H. Lambert dans son article sur Veyssière dans le *DBC*, vol. IV, p. 818. Lambert fait aussi remarquer dans leur biographie respective que Chabrand Delisle et Veyssière ont connu « l'aversion des Canadiens, l'indifférence insultante de la plupart des membres de [leur] propre congrégation, et, finalement, un quasi-abandon de la part de l'Église d'Angleterre. » (*DBC*, vol. IV, p. 152).

Canadiens, les Anglais et le clergé catholique, entre autres leur origine française ou suisse romande qui ressort comme un contraste par rapport au poste de responsabilité qu'ils occupent au sein de l'administration ecclésiastique d'une colonie anglaise.

Veyssière, ancien prêtre catholique passé au protestantisme après la Conquête, et dans une moindre mesure Chabrand Delisle et Montmollin, étaient devenus les boucs émissaires des Français qui avaient perdu la Nouvelle-France et vu retirer la suprématie de l'Église catholique. En même temps, ils étaient aux yeux des Britanniques la quintessence de tous les problèmes liés au maintien de la bonne entente dans la sphère religieuse.

Les déboires des pasteurs protestants francophones dans la colonie, parmi lesquels le Suisse François-David de Montmollin, illustrent une autre facette de la dynamique identitaire mouvante de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Ici, « l'étranger » (en l'occurrence, le Suisse) ne polarise pas tant l'attention sur sa singularité, mais sert de miroir qui nous renvoie l'image d'une société en transformation et en construction. Sans aucun doute,

l'expérience que fit l'Église d'Angleterre avec Veyssière, et à un moindre degré avec ses collègues Chabrand Delisle et De Montmollin, la détermina à abandonner l'attitude de prosélytisme adoptée après la Conquête. À partir des années 1790, elle allait concentrer son attention, avec l'aide d'un clergé britannique, sur les protestants britanniques de la colonie⁷⁹.

La volonté de plaire à une minorité protestante francophone (en leur accordant des pasteurs capables de célébrer la messe en français) passerait dorénavant en second après la nécessité de maintenir l'ordre social, d'une part, et le besoin politique de

⁷⁹ Lambert, *ibid.*, p. 818.

simplifier la donne, d'autre part, en reconnaissant que sur le territoire canadien, la religion catholique était destinée à se pratiquer en français et la religion protestante, en anglais⁸⁰.

Une identité qui s'adapte au gré des besoins

Il est possible de citer une poignée d'autres cas d'ostracisme à l'égard de personnes originaires des cantons suisses qui, sous le Régime anglais, ont subi l'hostilité des Canadiens ou des autorités britanniques du fait de leur progression socio-professionnelle et de leur position « à cheval » sur les deux systèmes sociaux. Joseph-Frédéric Vallet des Barres en est un exemple.

Né dans la principauté de Montbéliard, alors rattachée au duché de Wurtemberg, Wallet DesBarres, comme il sera connu en Amérique, fait carrière dans le Royal-Américain. Très habile à titre d'arpenteur et de cartographe, il gravit les échelons sans difficulté majeure jusqu'au rang de lieutenant-gouverneur du Cap-Breton en 1784. Or, c'est justement dans les années 1780 qu'il commence à être décrit comme étant imbu de

⁸⁰ Vicki Bennett, « La culture religieuse protestante dans le Sud-Ouest québécois », dans Louis Rousseau et Frank W. Remiggi (dir.), *Atlas historique des pratiques religieuses*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, écrit : « Les liens entre la langue et la liturgie ne doivent pas être sous-estimés. Pour les protestants, les Écritures doivent non seulement être traduites dans la langue du peuple, mais doivent aussi être enseignées à ce dernier. Cela a pour effet d'encourager l'apprentissage de la langue nationale, et aussi de créer un lien entre Église et identité nationale. » (p. 44). Sur le plan politique, comme le souligne aussi Jean-Louis Lalonde, l'arrivée massive, après la Révolution américaine, de méthodistes et de baptistes ainsi que de membres d'autres branches protestantes constituait un danger pour l'Église anglicane parce que ceux-ci menaçaient son statut d'Église officielle; *Des loups dans la bergerie. Les protestants de langue française au Québec, 1534-2000*, Ville Saint-Laurent, Fides, 2002, p. 48.

pouvoir et antipathique : « Plus accoutumé à la discipline militaire qu'aux compromis nécessaires dans un gouvernement civil, il tenta imprudemment d'imposer sa volonté et se fit des ennemis⁸¹ », lui reprochait-on. En fait, « Des Barres seems to have had an unfortunate propensity for quarrelling with everyone he met. Stories of his pugnacious character are still told in Nova Scotia⁸². » La situation s'envenime d'ailleurs tellement qu'il est rappelé en Angleterre en 1786 (l'année où son ancien frère d'armes et ami Haldimand est remplacé à titre de gouverneur de Québec), ce qui ne l'empêche pourtant pas de revenir en Amérique et d'être nommé lieutenant-gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard en 1804.

Malgré le mystère entourant ses origines, l'historiographie associe généralement Wallet DesBarres avec la Suisse, où il fait ses études en sciences et en mathématiques (à Bâle), où son père avait été marchand (à Berne en 1719) et où son grand-père s'était déjà réfugié (en 1698 à Bâle, où il a fini sa vie)⁸³. DesBarres lui-même laissait planer le doute

⁸¹ Robert J. Morgan, « DesBarres, Joseph Frederick Wallet », *DBC*, vol. VI, p. 210-216 (citation p. 212). Voir aussi Richard L. Raymond, *J.F.W. DesBarres: Views and Profiles*, Halifax, Dalhousie Art Gallery et Dalhousie University, 1982; G.N.D. Evans, *Uncommon Obturate: The Several Public Careers of J.F.W. DesBarres*, Salem (Mass.) et Toronto, Peabody Museum of Salem et University of Toronto Press, 1969; Henry J. Morgan, « Colonel Des Barres », dans *Sketches of Celebrated Canadians and Persons Connected with Canada*, Montréal, R. Worthington, 1865, p. 78-80.

⁸² Lewis Butler, *The Annals of the King's Royal Rifle Corps...*, vol. 1 (« The Royal Americans »), p. 328.

⁸³ Jean-Marc Debard, « Joseph-Frédéric Wallet DesBarres (1729-1824) : un Montbéliardais inconnu au service de Sa Majesté britannique », dans *Montbéliard sans frontières*, Montbéliard, Société d'émulation de Montbéliard, 1994, p. 141-171. Dans son article, l'auteur estime à 1729 l'année de naissance de Wallet DesBarres; depuis, les registres de Blamont (Montbéliard) ont été retrouvés et ont révélé qu'il était en fait né en 1734, ce qui force à corriger l'historiographie à son sujet. Communication privée avec René Vermot-

sur son lieu de naissance, ayant coupé complètement la communication avec sa famille et choisissant sans doute intentionnellement d'angliciser son nom, en convertissant le V en W et en accolant la particule orthographiée avec une majuscule (Vallet des Barres à l'origine, il devient Wallet DesBarres). Que penser de cette transformation, quoique « cosmétique », si ce n'est une tentative de suppression de traits identitaires susceptibles de lui nuire dans sa carrière? Au-delà de l'exemple spécifique, ce cas révèle une façon dont l'identité est utilisée, tel un joker auquel il est possible d'attribuer la couleur souhaitée et qui permet de s'adapter selon les circonstances.

Un jeu d'allégeances publiques et privées

Conrad Gugy est un autre de ces Suisses dont l'Histoire a retenu le nom en raison de son ascension sociale fulgurante et de sa fin tragique. Fils d'un officier suisse engagé dans l'armée hollandaise, lui-même soldat aux Pays-Bas avant d'être recruté comme lieutenant au Royal-Américain, il mène une carrière fructueuse. Reconnu pour son bilinguisme, il est nommé secrétaire de Haldimand au gouvernement de Trois-Rivières. En 1764, il quitte ses fonctions, demande à vendre sa commission et achète deux

Desroches, février 2008. Dans son article, le professeur Debard avance la théorie selon laquelle DesBarres a pu chercher à camoufler son lieu de naissance parce qu'en 1793, la principauté de Montbéliard est annexée par la France, faisant de lui le sujet de naissance d'un pays ennemi du roi de Grande-Bretagne, son employeur. Sur le lien entre DesBarres et la Suisse, mentionnons aussi que trois de ses oncles obtiennent des lettres de naturalité et de bourgeoisie de Valangin (Neuchâtel) en 1705. M^{me} A. de Chambrier, « Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution française, 1685-1794 », *Musée neuchâtelois*, septembre-octobre 1900, p. 208. Je remercie René Vermot-Desroches, Eric Nusslé, Maryanne Wixel ainsi que Françoise et Paul Favre de leur aide quant à la recherche sur la branche neuchâteloise de cette famille.

seigneuries dans la région de Yamachiche, auxquelles il en ajoutera deux autres dans les années suivantes. Les affaires sont donc prospères pour Guky, qui écrit à son ami et ancien employeur Haldimand en 1765 pour vanter sa « situation plaisante⁸⁴ ».

Cependant, les difficultés pointent et ne cessent de s'accumuler. En 1775, un procès lui est intenté par des Canadiens partisans de la Révolution américaine et, en 1776, des Américains incendient ses propriétés. Cette antipathie exprimée par certains Canadiens et Américains est directement attribuable à l'attachement intense de Guky envers la couronne britannique :

Les Anglais l'estimaient beaucoup à cause des services qu'il leur rendait tous les jours, et surtout à cause de sa fidélité au drapeau britannique. Il professait, en effet, un vrai culte pour les institutions d'Angleterre, et il ne désirait rien tant que de les voir s'introduire dans notre pays⁸⁵.

Il est ironique de penser qu'au moment même où Haldimand et ses compatriotes œuvrant dans l'administration sont victimes de discrimination du fait de leur naissance étrangère, Guky, lui, se fait reprocher d'être « trop Anglais ». Voilà donc deux identités en concurrence : l'identité naissante d'une population qui cherche à se détacher de la métropole et l'autre, plus proche de la mère-patrie, qu'affichent les administrateurs et fonctionnaires dont l'emploi est assujéti à leur allégeance.

En 1778, l'arrivée massive de Loyalistes oblige le gouvernement à organiser leur installation. Avec l'autorisation du gouverneur Haldimand, Guky en accueille plusieurs

⁸⁴ Guky à Haldimand, 18 novembre 1765, BAC, B.68 (B.M. 21728), p. 81; il écrit : « ma situation me fait plaisir et je ne me laisserai point de la liberté dont je jouïs ». Les sources concernant Conrad Guky sont énumérées plus haut, *supra*, n. 66.

⁸⁵ Napoléon Caron et François Lesieur Desaulniers, *Histoire de la paroisse d'Yamachiche*, Trois-Rivières, P.V. Ayotte, 1892, p. 26.

groupes dans ses seigneuries, où il fait construire des casernes et même une école.

Toujours animé du même esprit civique, Guky occupe aussi les fonctions de juge de paix et de membre du Conseil législatif, et il acquiert en 1783 un bail de seize ans pour les forges du Saint-Maurice. Pourtant, trois ans plus tard, de nouveau attaqué en justice par un voisin, il meurt de façon subite, le jour même du verdict rendu par le jury :

It was the first trial by jury in Lower Canada, and the jurors (it was then said to punish him for siding with the English in the introduction of their institutions) assessed the damages at an enormous and ruinous amount. This verdict was subsequently set aside, but too late to save the life of the defendant⁸⁶.

Les sources divergent au sujet de la cause de son décès, les unes évoquant le suicide et les autres non. Moins de trois mois avant sa mort, Guky avait passé un acte de donation entre vifs, léguant à Elizabeth Wilkinson toutes ses possessions, son état de santé « ne lui permettant plus de gérer ni de vaquer à ses affaires comme il avait coutume de faire⁸⁷ » :

[Le biographe] Morgan rapporte [...] que M. Guky ne s'était pas *suicidé*. C'est possible, mais l'acte de donation rémunérateur entre vifs, cité plus haut, par lequel il abandonnait au commencement de janvier 1786, quelques jours seulement avant sa mort, tout ce qu'il possédait au monde, meubles et immeubles, en faveur de M^{lle} Wilkinson, ne faisant aucune provision ou

⁸⁶ Morgan, *Sketches of Celebrated Canadians...*, p. 517.

⁸⁷ Testament de l'honorable Conrad Guky, transcrit dans R. Bellemare, *Les bases de l'histoire d'Yamachiche 1703-1903*, Montréal, C.O. Beauchemin & fils, 1903, p. 284-291. Elizabeth Wilkinson, qui était peut-être sa maîtresse ou une fille illégitime, participait déjà à l'administration des seigneuries dans les années 1780. Après sa mort en 1806, l'héritage revient dans la famille Guky, le frère et le neveu de Conrad Guky s'étant entre-temps installés au Canada.

stipulation pour le reste de ses jours, laisse bien voir que cette mort à courte échéance, n'était pas *imprévue* par lui-même⁸⁸.

Quoi qu'il en soit, les sources s'accordent pour souligner l'humiliation infligée à Guky par le verdict et l'acharnement de ses détracteurs dans la dernière partie de sa vie. Ainsi le confirme Louis Genevay, compatriote et associé de Guky dans l'entreprise des forges du Saint-Maurice. Dans une lettre adressée au gouverneur Haldimand, Genevay déplore que la vie de Guky ait été abrégée par des procès et conclut que « ses héritiers n'auront pas grand'chose. La comtesse a tout eu⁸⁹ ». Guky, qui avait travaillé si fort pour amasser une fortune et servait de modèle aux Suisses du pays, ne laissait rien à son frère ni à son neveu, qui étaient alors en train de mettre de l'ordre dans leurs affaires pour venir s'établir au Canada⁹⁰.

En outre, cet épisode révèle un aspect identitaire important. En effet, les anciens officiers du Royal-Américain établis au Canada s'encouragent mutuellement, à la fois à rester fiers de leurs origines et à négocier les meilleures conditions de vie possible.

⁸⁸ Bellemare, *ibid.*, p. 87-88.

⁸⁹ Genevay à Haldimand, 22 octobre 1786, BAC, B.76 (B.M. 21736), p. 210ss.

⁹⁰ Une lettre de 1787, dans la collection Haldimand, révèle qu'Elizabeth Wilkinson (« la comtesse ») était en contact avec Barthélémy Guky concernant la succession de son frère Conrad Guky; E. Wilkinson à –, 20 octobre 1787, BAC, B.76 (B.M. 21736), p. 308. Au début 1788, Guky demande conseil à Haldimand pour savoir s'il doit aller au Canada, sur la demande de M^{lle} Wilkinson, pour prendre en main les affaires de son défunt frère; [Barthélémy] Guky à Haldimand, 27 janvier 1788, BAC, B.77 (B.M. 21737), p. 12-13.

Discrètement, ils s'accrochent à leur identité dans le contexte d'un régime d'exclusion des étrangers, qui sont réduits au rang de *denizens*⁹¹.

Conclusion

Les quelques esquisses biographiques présentées dans ce chapitre suffisent à démontrer le statut inusuel, en territoire canadien, des ressortissants originaires des cantons suisses. L'immigration en Nouvelle-France et dans la *Province of Quebec* est certes facilitée, voire encouragée, à cette époque. Il n'est donc pas surprenant que les autorités, autant civiles que militaires, religieuses que communautaires, aient toléré ou même accepté les aubains qui se conformaient aux règles générales, à la norme de la société. Les Suisses romands, en particulier, devaient être difficiles à distinguer compte tenu de leur « francophonie » : ils portaient des noms à consonance française, parlaient le français et, dans le cas des Fribourgeois du moins, adhéraient à la religion catholique. De même, sous le Régime britannique, les Suisses avaient de la facilité à s'intégrer, tant les anciens soldats protestants du Royal-Américain que leurs concitoyens catholiques arrivés dans d'autres contextes. Ainsi, il paraît clairement établi que l'attrait des Suisses à titre d'immigrants ne s'altère pas, malgré le changement de régime en 1760.

⁹¹ Conrad Guky lui-même, dans une lettre à Haldimand en 1765 (*supra*, n. 84), confirmait que les Suisses, en particulier les soldats et anciens soldats du Royal-Américain, correspondaient et prenaient des nouvelles les uns des autres, tout en commentant sur leurs réussites et leurs échecs mutuels. P. ex. : « [notre ancien confrère, le Vaudois] Metral est fort occupé à faire des moulins, et à Batir des Chateaux en Espagne » (*ibid.*, p. 83). Louis de Mestral s'était, en effet, lancé dans la construction de moulins dans l'espoir, jugé illusoire par certains, de mieux contrôler les moyens de transformation des ressources qu'il tirait de sa seigneurie; « Inventaire de la communauté, feu Sieur de Métral », BANQ, greffe Jean-Baptiste Badeaux, Trois-Rivières, 17 mars 1768.

En théorie, il aurait fallu s'attendre à ce que le statut des Suisses soit différent de celui des Canadiens, car à titre d'aubains en Nouvelle-France et de *denizens* sous le Régime britannique, ils ne pouvaient prétendre à tous les droits des régnicoles. Cependant, cela ne semble pas les avoir empêchés de s'établir, souvent avantageusement. Ceci dit, force est de constater que ceux dont la progression sociale a été plus rapide que la moyenne et ceux qui se sont démarqués par leur réussite économique ou sociale ont été critiqués et attaqués. Cela n'a rien à voir avec un sentiment anti-suisse; la réaction normale face à un étranger relativement mal connu est d'attaquer là où la différence est la plus grande. L'analyse de ces interactions entre les Suisses et les Français ou les Anglais dans la colonie, souvent dans un contexte judiciaire, présente le double intérêt de nous renseigner sur l'identité dont les sujets suisses se réclament et sur une identité « canadienne » en construction, façonnée naturellement par le changement de régime et au gré des tensions face aux étrangers dans la société.

D'une part, cette analyse met au jour le paradoxe même de l'identité suisse. En effet, à une époque où il n'existe pas encore de nation suisse puisque chaque canton, chaque pays sujet ou allié, chaque territoire signataire d'un traité de combourgeoisie avec le Corps helvétique conserve sa souveraineté, ces migrants sont reconnus comme faisant partie d'un groupe cohérent qui jouit de privilèges et d'un statut juridique particulier. Aux membres de ce groupe, on reconnaît des qualités et des défauts distinctifs, ce qui leur vaut d'être groupés et étiquetés sous le vocable « les Suisses ».

D'autre part, « l'identité suisse » dans le contexte canadien ne peut se concevoir qu'en relation avec l'identité de la population d'accueil. Or, cette identité « canadienne », elle est d'abord française en Nouvelle-France, puis anglaise, et aussi un peu moins française et un peu moins typiquement anglaise à mesure que les années passent. Bien que difficile à cerner sur une période de près de deux siècles, elle est nécessairement mouvante, et le fait de la mesurer à l'aune de l'altérité est révélateur des courants sous-jacents qui contribuent à façonner la société coloniale. En fin de compte, les cas particuliers présentés dans ces pages, loin de servir à mettre en exergue les torts causés aux Suisses, laissent entrevoir des mécanismes complexes et paradoxaux de ce qui peut être qualifié d'assimilation passive sous le Régime français et d'intégration discontinue dans les premières années du Régime britannique.

CHAPITRE 3

DES HÉRÉTIQUES ASSOIFFÉS DE GAIN, MAIS PRÉCURSEURS DE LA MODERNITÉ

Introduction

Conrad Guky était un gentilhomme, « instruit et digne de confiance », qui « s'était acquis ici une grande réputation¹ ». Ancien officier au Royal-Américain, secrétaire du gouverneur puis seigneur, entrepreneur et colonisateur, juge de paix et membre du Conseil législatif, il incarnait la respectabilité. Cette image, hyperbolique, il va sans dire, s'opposait pourtant à celle de l'homme vivant en concubinage :

M^{lle} Wilkinson demeurait à Yamachiche au manoir seigneurial de la petite rivière, et y exerçait évidemment une haute autorité, même du vivant de M. Guky. Ce fut elle qui concéda 800 arpents de terre à M. Michel Caron [...] en 1783. [...]

M. Henry Morgan, qui paraît bien connaître l'histoire de la famille Guky, et qui en parle avec estime et considération, ignorait-il l'existence et le rôle de M^{lle} Elizabeth Wilkinson à Yamachiche, ainsi que la donation rémunératoire entre vifs, par laquelle cette dame devenait l'héritière usufruitière de tous les biens meubles et immeubles de ce seigneur?²

L'étude des documents d'archives permet de postuler, comme l'a fait la romancière

Madeleine Ferron, que Wilkinson était la maîtresse de Guky³. Par testament, ce dernier

¹ R. Bellemare, *Les bases de l'histoire d'Yamachiche 1703-1903*, Montréal, C.O. Beauchemin & fils, 1903, p. 77. Au siècle précédent, d'autres biographes avaient déjà qualifié Guky de « gentleman » et de « gentilhomme »; Henry J. Morgan, *Sketches of Celebrated Canadians and Persons Connected with Canada*, Montréal, R. Worthington, 1865, p. 517; Napoléon Caron et François Lesieur Desaulniers, *Histoire de la paroisse d'Yamachiche*, Trois-Rivières, P.V. Ayotte, 1892, p. 26.

² Bellemare, *ibid.*, p. 85 et 91-92.

³ Madeleine Ferron, *Adrienne, une saga familiale*, 1993, dont un extrait paraît en ligne à http://municipalite.yamachiche.qc.ca/toponymie/chemin_des_caron.html.

lui lègue l'usufruit de ses seigneuries « par reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus [d'elle]⁴ ». Également, peu après la mort du seigneur suisse, le lieutenant-gouverneur Henry Hope autorise « demoiselle Elizabeth Wilkinson à la foi et hommage⁵ », confirmant d'une part son état matrimonial et d'autre part son statut d'usufruitière incontestée. Gugy mène donc une vie qui n'est pas entièrement exemplaire. Si la thèse du concubinage s'avère exacte, non seulement déroge-t-il aux conventions sociales, mais il entre en conflit direct avec les préceptes fondamentaux de la religion chrétienne.

Le cas du seigneur Gugy était-il exceptionnel? À la lecture des registres paroissiaux du Régime militaire et des premières années du Régime britannique, force est de constater que plusieurs protestants s'affichent plus dissolus que la majorité de la population restée respectueuse des enseignements religieux. Le comportement des Suisses en particulier révèle une alternance parfois surprenante entre les Églises fréquentées pour les sacrements.

Piété et religiosité

Entre 1763 et 1797, Jacob Bettez, de Combremont-le-Petit au Pays de Vaud, donc protestant, fréquente l'église catholique de Baie-Saint-Paul pour y faire baptiser ses

⁴ Testament de l'honorable Conrad Gugy, 13 janvier 1786 (greffe du notaire Badeaux), transcrit par Bellemare, *Les bases de l'histoire d'Yamachiche...*, p. 284.

⁵ Acte cité par Bellemare, *ibid.*, p. 93, datant entre le décès de Gugy en avril 1786 et le départ de Hope pour la Grande-Bretagne en 1788. À en croire Bellemare (p. 97), le neveu de Gugy, qui reprend les biens de son oncle après le décès d'Elizabeth Wilkinson, « avait à cœur de faire oublier le nom de cette dame ». Pour éviter d'avoir à se déclarer son héritier, il vend une cinquième seigneurie voisine qu'elle avait achetée pour augmenter les propriétés de Gugy.

enfants, pourtant ses funérailles ont lieu à l'église protestante de Trois-Rivières en 1807. Aucun de ses deux actes de mariage n'a pu être trouvé, ce qui laisse supposer qu'il ne s'est pas marié devant un curé, mais ses deux épouses sont enterrées dans des cimetières catholiques⁶. Son compatriote et coreligionnaire le marchand Jean-Emmanuel Dumoulin, de Vevey (Pays de Vaud), lui, se marie à l'église anglicane de Montréal en 1770; ses enfants, par contre, sont baptisés catholiques⁷. Le frère de Jean-Emmanuel, François Dumoulin, célèbre aussi son mariage au temple anglican et le baptême de ses enfants à l'église catholique, et en plus il a la distinction de voir un fils, Sévère Dumoulin, devenir curé⁸.

Une constante se dégage de ces exemples qui se multiplient : les protestants suisses vivent leur religion très diversement dans leur vie quotidienne, mais souvent ils le font dans l'intimité. Cette discrétion s'estompe parfois, entre autres dans les relations avec un gouvernement anglican ou dans certains contextes sociaux où il peut paraître

⁶ PRDH. Jean-Jacob Bettez est baptisé le 9 août 1733 à l'église réformée de Combremont-le-Petit; Jules Bettez, *Les Bettex-Bettez, Suisse-Canada, 1520-1977*, Trois-Rivières, à compte d'auteur, 1977. Catherine Lambert est enterrée à Baie-Saint-Paul en 1766 et Geneviève Laparre, en 1799 à Yamachiche. Le couple Bettez-Laparre apparaît aussi au recensement des protestants de la ville de Québec en 1773; Honorius Provost, *Les premiers Anglo-Canadiens à Québec. Essai de recensement, 1759-1775* (2^e édition), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 26. Voir aussi chapitre 2, tableau 3 et n. 66.

⁷ PRDH; Raymond Perrault, « La famille de Jean-Emmanuel Dumoulin », *MSGCF*, cahier 246, hiver 2005, p. 261-270. Jean-Emmanuel Dumoulin est baptisé à l'église réformée de Vevey le 8 décembre 1739 et son frère François, le 1^{er} juin 1742.

⁸ *DBC*, vol. VIII. Également, description du Fonds de la famille François Dumoulin ainsi que du Fonds Joseph-Sévère-Nicolas Dumoulin, Séminaire St-Joseph (Trois-Rivières), FN-0184 et FN-0296, en ligne à <http://site.rdaq.qc.ca/cgi-bin/templates/body/Frontend/DetailsFonds.cfm?ID=1009&cnt=599>.

avantageux de s'identifier au reste du groupe. Cette constatation s'oppose à la thèse des protestants qui, du temps de la Nouvelle-France du moins, « se comportent extérieurement comme de bons catholiques et réussissent à être considérés comme tels par les autorités religieuses⁹ » puisque les Suisses en question n'observent pas tous les préceptes de l'Église et ne cachent pas systématiquement leur allégeance religieuse. Par ailleurs, pour la décennie allant de 1755 à 1765, l'existence d'une « Église du désert » au sujet de laquelle s'interroge Marc-André Bédard est loin d'être certaine¹⁰. Pourquoi les Suisses y adhéreraient-ils sans toutefois imposer leur religion à leurs enfants?

Contrairement à Gugy, Bettez et les frères Dumoulin ne sont pas d'anciens soldats réformés, dont on aurait pu excuser un tel oubli des convenances. Il y a bien certainement une corrélation à faire ici avec la transformation de la pratique religieuse en Europe au XVIII^e siècle¹¹. Mais à mon avis, il faut d'abord voir un trait protestant dans ce comportement individualiste des Suisses. Le sociologue Durkheim a bien exprimé la différence fondamentale entre protestants et catholiques :

⁹ Une des thèses envisagées par Marc-André Bédard pour expliquer la survivance du protestantisme en Nouvelle-France malgré son interdiction officielle. Marc-André Bédard, « La présence protestante en Nouvelle-France », dans Michael Harrison (dir.), *Canada's Huguenot Heritage*, Toronto, Huguenot Society of Canada, 1987, p. 174.

¹⁰ Marc-André Bédard, *Les Protestants en Nouvelle-France*, Québec, Société historique de Québec, 1978, p. 80-81.

¹¹ Nigel Aston (dir.), *Religious Change in Europe, 1650-1914*, New York, Oxford University Press, 1997; Dale K. Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Seuil, 2002; Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. du CTHS, 1997; Philip T. Hoffman, *Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789*, New Haven, Yale University Press, 1984.

Le catholique reçoit sa foi toute faite, sans examen. [...] Tout un système hiérarchique d'autorités est organisé, et avec un art merveilleux, pour rendre la tradition invariable. [...] Le protestant est davantage l'auteur de sa croyance. La Bible est mise entre ses mains et nulle interprétation ne lui est imposée. La structure même du culte réformé rend sensible cet état d'individualisme religieux¹².

En d'autres termes, le catholique est encadré rigoureusement dans sa pratique religieuse, tandis que le protestant est plus libre, ce qui donne lieu à diverses formes d'individualisme, le libre examen primant sur le dogme. À leur décharge, il faut toutefois noter que les églises réformées n'élèvent pas le mariage au rang de sacrement, ce qui pourrait expliquer le laxisme des Guky, Bettez et autres à cet égard. Par ailleurs, en Grande-Bretagne, cet acte est considéré comme une affaire privée¹³.

Deux autres exemples méritent d'être cités. D'abord, le cas de l'officier du Royal-Américain Siméon L'Écuyer, originaire de la principauté de Neuchâtel. Ce dernier n'a laissé aucune trace de son mariage dans les registres catholiques, et pourtant il fait

¹² Émile Durkheim, *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1985 (d'abord paru en 1897), p. 157. Les Suisses évoqués dans la présente section proviennent majoritairement de régions acquises au calvinisme qui, croyons-nous, s'apparente au « principe congrégationaliste où la communauté locale est fondamentalement plus importante que l'Église comme institution universelle. Ici l'Église "invisible", pour emprunter une catégorie luthérienne, prime sur l'Église visible »; René Paquin, « Le protestantisme démystifié », dans Denis Remon (dir.), *L'identité des protestants francophones au Québec : 1834-1997*, Montréal, ACFAS, 1998, p. 2. Il est important de noter que les sources traitent en bloc les protestants, sans égard aux diverses dénominations concurrentes, comme le confirme entre autres la loi de 1756 accordant des privilèges aux protestants étrangers (*Commissions to Foreign Protestants Act, op. cit.*). Au Canada, les tensions ne se manifestent pas entre anglicans, calvinistes, ou luthériens, mais plutôt entre un bloc catholique d'une part et un bloc protestant de l'autre.

¹³ Association Huguenots de France, « Les temps forts de la vie d'un protestant », section « Le mariage », en ligne à <http://huguenotsweb.free.fr/temps.htm>. Également, Sylvain Bazinet, « La lecture des registres : droit civil et droit canonique », *MSGCF*, vol. 57, n° 3, cahier 249, automne 2006, p. 210.

baptiser trois de ses huit enfants par le curé de L'Ancienne-Lorette. Chose plus surprenante, il lui en fait aussi enterrer deux autres qu'il ne semble pas lui avoir déjà présentés pour le baptême¹⁴. Ensuite, le cas de Jacques Terroux, orfèvre et commerçant d'origine genevoise, qui arrive en Nouvelle-France en 1755 et se met en ménage avec Louise Loubier, dont le baptême comme la sépulture ont lieu à l'église catholique. Après la Conquête, en 1766 puis en 1767, le couple fait enterrer deux fils au cimetière catholique. Un autre fils, aîné celui-là et nommé Jacques comme son père, se présentera au curé de Québec en 1773, accompagné de sa famille maternelle, affirmant qu'il a déjà été baptisé dix ans plus tôt à l'église anglicane et « demandant de recevoir les cérémonies baptismales que l'Église catholique apostolique romaine a coutume d'employer dans l'administration du baptême¹⁵ ». Ce même Jacques Terroux fils alterne entre plusieurs

¹⁴ PRDH. L'Écuyer est originaire d'Hauterive, région protestante de la principauté de Neuchâtel; son appartenance au Royal-Américain confirme aussi sa foi protestante. Voir chapitre 2, tableau 3. Catherine Lecuyer est baptisée en 1772, Marie Véronique Ecuyer en 1775 et Charlotte Lecuier en 1777 (enterrée la même année). La sépulture de Charles Lecuyer est notée en 1770 et celle de Thomas Lecuier en 1773 (à l'âge de 6 semaines), mais pas leur baptême. Outre ces cinq enfants, un autre (en fait un aîné) apparaît au mariage d'une sœur en 1790 et deux derniers sont présents au mariage d'une autre de leurs sœurs en 1797.

¹⁵ PRDH, baptême (catholique) de Jacques Louis Terous, le 11 septembre 1773 à Québec. Jacques Terroux père a été baptisé le 22 septembre 1722 au Temple Neuf (protestant) de Genève; communication des Archives d'État de Genève, 2 juillet 2008; je remercie aussi Yvette Develey d'avoir confirmé que la famille était protestante, les parents de Terroux s'étant mariés à l'église réformée; correspondance privée, 23 juillet 2008. Les autres données sur Jacques Terroux fils m'ont été transmises par un descendant, Michel Bordessoule; correspondance privée, juin 2003. Dans un acte devant le notaire Panet, Terroux admet qu'il a eu « le malheur de Vivre jusqu'à ce Jour dans le Concubinage et [...] désirant vivre à l'avenir chrétiennement, [lui et Louise Loubier] auraient Convenu réciproquement de se séparer et de ne plus se fréquenter »; greffe du notaire Jean-Claude Panet, 8 août 1765, transcrit par Marcel Hamelin, « Jacques Terroux et le commerce entre 1760 et 1765 », thèse de licence ès lettres (histoire), Université Laval, 1961, p. 18. Sur le

univers : quelques années avant son second baptême, après la fuite de son père poursuivi par les créanciers, sa mère avait épousé un marchand juif de Montréal; adulte, il retournera au protestantisme pour son mariage en Angleterre en 1803, puis reviendra au catholicisme, une fois de retour au Bas-Canada, pour le baptême de son propre fils à la cathédrale Notre-Dame de Montréal en 1816.

L'Écuyer comme Terroux manifestent un comportement qui non seulement confirme leur manque de piété, puisqu'ils ne manifestent aucun attachement aux devoirs et pratiques de la religion, mais qui met en doute leur religiosité (dans le sens du respect de certains principes fondamentaux, sans nécessairement d'adhésion formelle à un rite précis). Autrement dit, ils ne sont ni croyants, ni pratiquants, sauf dans certains contextes, pour répondre à des besoins immédiats ou à une pression sociale. Dans une colonie comme le Canada de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, qui vient de passer à la Grande-Bretagne mais dont la majorité des habitants sont encore catholiques, ces Suisses établissent un précédent qui n'a rien pour plaire à la population canadienne.

Les mariages mixtes

Dès l'automne 1759, avant même la fin de la guerre, des Canadiennes s'éprennent des soldats anglais « et leur réputation ne tarde pas à en souffrir¹⁶ ». Quelques naissances illégitimes sont enregistrées. Par exemple, le 12 juin 1761, Elisabeth, née de parents

mariage subséquent de Louise Loubier, mère de Jacques Terroux fils, voir la notice sur Levy Solomons dans le *DBC*, vol. IV, p. 778, ainsi que le vol. VI, p. 478.

¹⁶ Marcel Trudel, *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, [Montréal], Les Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956, vol. I, p. 153.

inconnus, est baptisée à Québec; quatre ans plus tard, lors de leur mariage, Jean Frédéric Iser, du canton de Lucerne, et Elisabeth Mignerone, de Sainte-Foy (Québec), déclarent « avoir eu ensemble avant leur mariage deux enfants, savoir une fille [...] baptisée le [12 juin 1761] à Québec comme enfant né de parents inconnus sous le nom d'Elisabeth [etc.]¹⁷ ».

À l'instar d'Elisabeth Mignerone, les Canadiennes commencent à contracter des mariages mixtes, chose inconcevable autant selon les lois suisses que françaises et anglaises. En Suisse, les mariages mixtes étaient interdits de longue date. Une ordonnance de 1715, concernant le canton de Berne, le stipule clairement :

[Tous les] bourgeois et sujets qui épouseront à l'avenir des femmes catholiques perdront leur droit de bourgeoisie et habitation, avec les bénéfices qui en dépendent, tant au pays qu'en dehors; que leurs biens s'ils en ont d'échus, seront confisqués au profit de LL. EE.; qu'ils seront incapables d'en acquérir d'autres par voie d'héritage et qu'en un mot, ils seront censés comme morts¹⁸.

Les protestants originaires du vaste territoire bernois, qui comprend alors la Basse-Argovie et le Pays de Vaud, connaissent cette ordonnance. Les pasteurs en faisaient la lecture à l'église, comme en témoignent les mentions « Lu en 1747, 1748 et 1749 »

¹⁷ PRDH, mariage le 6 mai 1765 à Québec. Dès 1761, Iser et Mignerone s'affichent pourtant comme mari et femme; cf. « Vente d'une part de terre située au cap Rouge, seigneurie de Sillery; par Jean-Frédéric Heyser, sergent des troupes au régiment du Royal American et Elisabeth Mignerone, son épouse, de la ville de Québec [...] », 27 octobre 1761, greffe du notaire Sanguinet.

¹⁸ Ordonnance du 13 septembre 1715, citée dans Marc Delédevant et Marc Henrioud (dir.), *Livre d'or des familles vaudoises*, Lausanne, Éd. SPES, 1923.

inscrites à même le document¹⁹. S'ils contractent sciemment des mariages mixtes, il faut en déduire qu'ils ont pris la décision, réfléchie ou non, de ne pas retourner dans leur pays, où ils sont considérés comme « morts civilement ». Sans doute faut-il y voir un signe de l'éloignement de leur pays natal et, par ailleurs, de leur volonté d'intégration au Canada.

En Nouvelle-France, les protestants étaient officiellement exclus de la colonie, ce qui empêchait toute union interconfessionnelle qui n'aurait pas été précédée de la conversion de l'époux étranger. Quant au Régime britannique, il est impossible pour un soldat de se marier sans l'autorisation de ses supérieurs, et de toute façon les mariages mixtes ne sont pas reconnus s'ils sont célébrés par des prêtres catholiques. La seule option, du moins sous l'administration militaire, selon Marcel Trudel, consiste à se marier devant un ministre protestant, mais les enfants issus de ces unions sont privés du droit d'héritage²⁰. En fin de compte, il faut voir ici que la théorie diffère de la pratique, sachant qu'Iser n'a pas abjuré et que son mariage a bien été célébré en 1765 devant un

¹⁹ Cet exemplaire provenait de la cure de Vers-l'Eglise (Ormont-Dessus, Vaud). Notons que ce texte de loi n'est pas resté lettre morte. De nombreuses personnes sont tombées sous le coup de l'ordonnance, entre autres Abram-Hubert de Joffrey, officier au service de France, chevalier de Saint-Louis en 1740, qui s'était converti pour épouser une catholique et qui, de ce fait, s'est vu retirer tous les droits de bourgeois et saisir tous ses biens. Je remercie André de Giuli, de Vevey (Suisse), de m'avoir indiqué ces sources; correspondance privée, janvier 2008. Jusqu'au XIX^e siècle, chaque canton applique ses propres lois concernant le mariage, ne le reconnaissant comme « valable qu'entre conjoints appartenant à la confession officielle du canton »; *DHS*, article « Mariages mixtes », en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25621.php>.

²⁰ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. X, Montréal, Fides, 1999, p. 378. Au sujet du dédain des mariages mixtes chez les Britanniques, Trudel cite l'évêque Briand qui rapporte que « Murray l'aurait enjoint de ne point se prêter aux mariages "des Anglois avec les françoises", parce que le roi les défendait » (p. 377).

prêtre catholique, et non le moindre puisque Henri-François Gravé est un des directeurs du Séminaire de Québec.

Il n'est pas certain qu'une enquête plus approfondie permettrait de déterminer le nombre exact de Suisses vivant en concubinage par rapport à ceux mariés à l'église catholique ou ayant eu recours à un pasteur protestant au Canada. Iser, cité précédemment, vient d'un canton catholique, il a donc normalement le droit de se marier à l'église catholique sans contrevenir aux lois; or, il est officier au Royal-Américain, régiment qui n'accepte que des protestants. Quel subterfuge trouve-t-il pour se tirer d'embarras? L'historiographie affirme traditionnellement que les Canadiennes qui ont succombé aux avances des conquérants se sont « perdues aux yeux de la société²¹ ». Or, malgré ses écarts de conduite dans les années auparavant, les parents d'Elisabeth Mignerone ne la renient pas puisqu'ils assistent à ses noces avec Iser, aux côtés de leurs filles illégitimes et en présence d'au moins un autre protestant étranger, Jacques Jorand²². Serait-ce le signe d'une ouverture de la part de la société d'accueil?

Jorand non plus ne s'embarrasse pas de rectitude. Originaire d'Yverdon au Pays de Vaud, il s'établit comme commis à Québec après la Conquête et se marie là en 1763. Ses antécédents protestants ne l'empêchent pas de se présenter comme un « honnête

²¹ Trudel, *L'Église canadienne...*, p. 157.

²² L'acte de mariage, cité plus haut, indique la présence d'Augustin Mignerone et d'Angélique Bisson, parents de la mariée, d'Augustin Mignerone, son frère, de Jacques Jorand et de deux autres personnes.

homme » à l'église catholique²³. Son contrat de mariage est signé en présence de plusieurs témoins dans la maison du frère de l'épouse et le mariage est célébré à l'église en présence de pas moins de sept invités, y compris les frères et sœur de la mariée. Si la Canadienne qui accepte d'épouser un non-catholique devant un ministre protestant « pêche grièvement²⁴ », qu'en était-il d'un protestant qui se mariait devant le curé en prétendant être catholique?

Les Suisses en question seraient-ils révélateurs de l'effritement du tissu social au Canada en ce changement de régime, à l'époque où deux peuples avec des langues et des religions différentes apprennent à coexister? Il est vrai que les Suisses se faufilent entre les catégories et jouent sur plusieurs registres, ce qui lève le voile sur les fissures qui apparaissent dans la structure sociale.

²³ Jean Jacques Joran a été baptisé à l'église réformée d'Yverdon le 6 avril 1740; correspondance privée avec Raymond Gudit, d'Yverdon, le 15 mai 2008. Coïncidence, il avait comme parrain Jacques Isaac Haldimand, neveu du général Frédéric Haldimand. Joran(d) se marie à Québec le 4 août 1763 (PRDH), après avoir passé un contrat de mariage devant le notaire Sanguinet, le 31 juillet, dans lequel Claire Girard et lui « promettent se prendre l'un et l'autre [...] pour mary et femme [...] en face de Nôtre Mere Ste Eglise Catholique apostolique Romaine ». Son emploi de commis puis de notaire (1784-1815) en fait selon moi une figure d'autorité, ce que met cependant en doute Donald Fyson, dans *Magistrates, Police, and People: Everyday Criminal Justice in Quebec and Lower Canada, 1764-1837*, Toronto, Osgoode Society for Canadian Legal History et University of Toronto Press, 2006, p. 121.

²⁴ « Délibération de la Sorbonne du 6 avril 1763 Concernant les mariages du Canada », citée par Trudel, *L'Église canadienne...*, p. 168.

L'abjuration, le Suisse et l'image du traître

La fréquence des abjurations dans les dernières années de la Nouvelle-France témoigne du zèle missionnaire des autorités catholiques. Une fois la colonie devenue officiellement britannique et protestante, le nombre de conversions diminue considérablement. Mes recherches n'ont révélé qu'un seul Suisse converti au catholicisme après la Conquête. Joseph Ravey, natif de « Valère, canton de Berne » (Valeyres-sous-Rance, Vaud), abjure en fait le calvinisme deux fois, la première en mars 1765 au Sault-Saint-Louis et la seconde trois mois plus tard à Chambly, le jour de son mariage²⁵. Contrairement à Iser et à Jorand, il s'expose sur le coup à l'opprobre; l'abjuration, en effet, « est la renonciation solomnelle que l'on fait à une hérésie », renonciation publique qui marque un haut degré de contrition ou la soumission à une autorité exerçant une pression forte. Iser et Jorand, eux, vivent dans l'hérésie, « crime de lèse-Majesté divine²⁶ ».

D'autres formes de trahison, plus publiques celles-là et dans une sphère autre que religieuse, ont aussi contribué à forger l'image que la société canadienne a pu se faire des Suisses au tournant des années 1760. Ainsi, Jean-Marc Bouillanne dit le Suisse fait parler de lui dans les annales de Baie-Saint-Paul. Considéré comme un déserteur, il est vu dans l'historiographie canadienne-française comme un traître « ignoble », coupable de

²⁵ PRDH : abjuration de Joseph Ravey le 19 mars 1765 au Sault-Saint-Louis, puis abjuration de Joseph Ravary [sic.], « Suisse de nation », et de Charlotte Boilau le 23 juin 1765 à Chambly.

²⁶ Claude-Joseph de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, V. Brunet, 1769, tome I, articles « abjuration », p. 9, et « hérésie », p. 672.

conspiration et d'intelligence avec l'ennemi. S'il avait été capturé par les Français, il était passible de la peine de mort. Dans le camp anglais, par contre, l'accusation est moins sévère : en 1759, Bouillanne n'est pas critiqué comme un transfuge, un traître qui abandonne les siens pour se donner à l'ennemi, mais comme un apostat qui reconnaît ses torts, renonce au parti des Français (les ennemis) et prend la décision (juste et louable) de rejoindre les Anglais²⁷.

Bouillanne a-t-il changé de camp pour être libre de pratiquer sa religion²⁸? Né au Pays de Vaud en 1716, Jean-Marc Bouillanne est issu, par sa mère et par son père, de deux familles réfugiées en Suisse lors de la révocation de l'édit de Nantes. Avant son arrivée en Nouvelle-France vers 1738, donc à l'âge adulte, il avait eu amplement le temps d'apprendre et de pratiquer les préceptes protestants. Mais cette explication tient-elle la route ou Bouillanne est-il simplement un autre de ces Suisses qui vit son protestantisme en privé et affiche un catholicisme de convenance dans la vie publique?

²⁷ Pierre-Georges Roy, « Les traîtres de 1759 », *Les Cahiers des Dix*, n° 1, 1936, p. 57-58. L'auteur anonyme du *Journal du siège de Québec* écrit, le 4 août 1759, que « le dit Suisse avoit déserté », sans porter d'autre jugement; *Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759*, transcrit dans *RAPQ*, 1920-1921, tome I, p. 184. Le journal de Knox, source contemporaine, parle bien d'un « déserteur », mais en soulignant l'apport de Bouillanne aux opérations des Anglais et le fait qu'il avait la confiance du gouverneur de Vaudreuil avec qui il correspondait; John Knox, *An Historical Journal of the Campaigns in North America for the Years 1757, 1758, 1759, and 1760*, Toronto, Champlain Society, 1914-1915 (réimpression de l'édition de 1769). Cf. lettre de Vaudreuil à Le Suisse, officier de la milice à la Baie St-Paul, 1759, BAC, MG18-M série 1, vol. 27, bobine C-366. C'est semble-t-il à partir d'Aegidius Fauteux, annotateur du *Journal du siège de Québec* transcrit dans *RAPQ*, que Bouillanne est attaqué et diffamé : « Parmi les traîtres de l'époque il [le Suisse] apparaît bien l'un des plus ignobles » (n. 274).

²⁸ Valmond Bouliane, « Du Val de Quint à la vallée du St-Laurent », document inédit, Québec, 1996, p. 280-282; correspondance privée avec l'auteur, mai 2001. Cette étude a depuis été publiée par l'Association des familles Boulianne, Québec, 2001.

L'incident du « traître suisse » n'a pas de suite dans l'historiographie canadienne-anglaise. Dans certains milieux canadiens-français catholiques, il n'est plus mentionné que pour rappeler à quel point il faut se méfier des étrangers, si bien que « Suisse » devient synonyme de perfide et de déloyal. Mais au fond, la notion d'allégeance était beaucoup plus souple au XVIII^e siècle. Avant l'exaltation du sentiment national, à une époque où l'attachement au monarque était moins assurée que l'appartenance religieuse, le seul mécanisme de contrôle était le serment de loyauté : « [A]llegiance was something that could flow one way or another, depending on the context. A formal affirmation of loyalty was the device that controlled the flow²⁹. » En cette période de tumulte politique et social, la notion de loyauté porte sur l'allégeance à Sa Majesté britannique et à ses institutions protestantes, mais n'implique pas nécessairement la constance du sentiment religieux dans la vie privée des particuliers.

Un autre cas illustre justement l'interaction entre la pratique religieuse et l'allégeance. En 1772, le Neuchâtelois Pierre-Frédéric Droz arrive au Canada. Grand voyageur malgré son jeune âge puisqu'il a déjà parcouru la France et exploré Londres, les Pays-Bas et la Nouvelle-Angleterre avant son 24^e anniversaire, l'horloger et inventeur suisse découvre une colonie protestante en principe, mais où les catholiques sont en majorité. Son journal de voyage regorge de notes au sujet des lieux de culte et des communautés religieuses, qui le frappent par leur nombre :

²⁹ A.J.B. Johnston, « Borderland Worries: Loyalty Oaths in *Acadie/Nova Scotia*, 1654-1755 », *French Colonial History*, vol. 4, 2003, p. 31-48 (citation p. 37). L'auteur ajoute qu'aux yeux des autorités britanniques, les protestants, quelle qu'ait été leur nationalité, étaient plus susceptibles d'être fidèles à un monarque protestant que ne pouvaient l'être les catholiques (en l'occurrence les Acadiens).

Delà je passai à la prairie de la Madelaine qui est un grand village avec une communauté de religieuses, [... à Montréal] il y a un couvent de recolets, un de sœurs grises & un des sœurs de la congrégation [...]. Delà je passois au Trois-rivieres [où il y a] un couvent d'urselines qui joint à l'hôpital, un couvent de recolets [...]. [À Québec je vis] plusieurs églises, savoir : l'évêché servant aux réformés, c'étoit-là où je me rendois pour assister aux saintes assemblées. La paroisse générale c'est pour les romains, de même que la cathédrale joignant au séminaire. Les urselines où il y a le couvent; les recolets, c'est une église & un couvent, y ayant aussi un couvent de jésuites³⁰.

En calviniste accompli, Droz avait composé avant son départ d'Europe un « Petit Traité combattant les erreurs de l'Eglise romaine d'aujourd'hui ». Allié aux rappels multipliés de ses parents qui l'exhortent « de ne pas négliger la prière [et de rester] toujours chaste & bon religionnaire³¹ », ce document le motive à garder la foi, qu'il affirme supérieure, preuves à l'appui, à une « [É]glise qui s'est inventée de ces cérémonies extérieures [...] que l'écriture s^{te} ne nous ordonne pas³² ».

Au Canada, Droz se montre discret sur sa religion. À Montréal et à Lachine, il fait même preuve de duplicité lorsqu'il s'engage, à trois reprises au moins, à faire l'école

³⁰ P. Frédéric Droz, *Recit fidele de mes aventures*, Amsterdam, « aux dépens de l'auteur », 1776, p. 115-118. Sur Droz (1748-1811), qui a séjourné au Canada de 1772 à 1775, voir Auguste Bachelin, « Un voyageur neuchâtelois, P.-F. Droz, l'Américain », *Musée neuchâtelois*, avril-août 1885; Fritz Jung, *Un voyageur neuchâtelois du XVIII^e siècle, P.-F. Droz l'Américain*, Le Locle, Éditions des Annales locloises, 1952 (je remercie tout particulièrement Pierre-Yves Tissot, directeur de la bibliothèque du Locle, de m'avoir donné un exemplaire de cet ouvrage et accueilli pour consulter les archives de Droz); Leo Schelbert, « Pierre-Frederic Droz: The 'American': The Story of an Itinerant Watchmaker », *Swiss-American Historical Society Newsletter*, vol. 13, n° 1, 1977, p. 11-20.

³¹ Lettre de Pierre Droz à son fils Pierre-Frédéric Droz, 1^{er} janvier 1769, Fonds Pierre-Frédéric Droz (non collationné), Bibliothèque de la ville, Le Locle (ci-après Fonds P.-F. Droz).

³² « Petit Traité servant à combattre les erreurs & la superstition [sic.] de l'Eglise romaine d'aujourd'hui », document manuscrit, 1769, Fonds P.-F. Droz.

à des enfants de bonne famille³³. En ce sens, il respecte les consignes de son père qui lui dit « ayez un silence a ne jamais trop parler de Réligion qu'avec beaucoup de Prudence & de sirconspection en cas que vous ne soyez pas chez des réformés » et qui bénit le « bon Berger, qui a préservé une Brébis chérie écartée du troupeau en dangé d'être dévorée par les Bêtes Sauvages³⁴ ».

Face à la tension suscitée par la transition d'une colonie française et catholique à une colonie britannique et protestante, de grands maillons du tissu social se déchirent. D'un côté, on note un laisser-aller de la part des autorités religieuses, avec des curés qui baptisent, marient, enterrent des protestants (sciemment ou non). De l'autre, on constate une certaine complaisance de la part de la population, qui accepte d'assister à des mariages mixtes ou qui embauche des précepteurs étrangers pour ses enfants. Dans tous les cas, la religion est une pomme de discorde potentielle, mais on voit une tendance vers l'individualisme qui transforme la société dans ses fondements. Un autre aspect de cette transformation, liée à l'individualisme, est le recours aux tribunaux, sujet sur lequel nous reviendrons.

³³ « Marché [avec le Sr François Chainier] passé à la Chine », 27 août 1773; « Marché avec Jean-Marie Du Charme habitant de LaChine », 1^{er} février 1774; mention de son « entré[e] chés le S^r Joseph Joanette habitant au Sau des Recollets pour montrer à sa femme & à ses enfans à lire & à écrire », 24 mai 1774; Fonds P.-F. Droz.

³⁴ Lettre de Pierre Droz à son fils Pierre-Frédéric Droz, 11 décembre 1773, Fonds P.-F. Droz.

Les commerçants au Canada

« L'historiographie a largement montré [...] combien le protestantisme s'est très tôt implanté dans des régions très dynamiques sur le plan économique, intégrées depuis longtemps aux réseaux du grand commerce international³⁵ ». En effet, l'essor du commerce est souvent associé à la pratique du protestantisme. Il faut donc noter la coïncidence entre la présence de Suisses protestants dans la colonie et l'extension de certains réseaux commerciaux transatlantiques. Les deux groupes, celui des protestants et celui des marchands, se nourrissent et se complètent à tel point que la religion et l'activité commerciale en viennent à représenter deux pans primordiaux de l'identité du groupe à l'étude et à illustrer deux facettes de la transformation de la colonie.

Qui parle d'activité commerciale parle de réseaux de clientélisme. Grâce aux journaux de voyage de Droz, nous sommes mieux renseignés sur le réseau suisse qui se constitue en territoire canadien au lendemain de la Conquête. Entre autres, pendant ses pérégrinations, Droz fait la connaissance de l'horloger neuchâtelois Monain à Louiseville, de Des Moulins (sans doute un des frères Dumoulin?) à Lavaltrie, du pasteur de Montmollin et de l'orfèvre Picard (ancien associé de Terroux) à Québec. Il utilise les services du maître de poste Edward William Gray (beau-frère du Suisse Lawrence Ermatinger). Il fréquente à Montréal « M^r Waden » (le Vaudois Étienne

³⁵ Mickaël Augeron et Laurent Vidal, « Refuges ou réseaux? Les dynamiques atlantiques protestantes au XVI^e siècle », dans Guy Martinière, Didier Poton et François Souty (dir.), *D'un rivage à l'autre. Villes et protestantisme dans l'aire atlantique (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Presses de la MSHS, 1999, p. 53. Voir aussi Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2003 [1904-1905]; Weber attribue l'essor du capitalisme à partir du XVIII^e siècle à l'ethos protestante. Cette thèse a été contestée par Fernand Braudel, entre autres, mais demeure une référence fondamentale.

Vuadens), qui lui donne de l'argent en guise d'encouragement et lui vend du papier et du tissu³⁶.

Ceci dit, les relations que Pierre-Frédéric Droz a pu tisser pendant son court séjour, en ne restant en place que quelques semaines ou mois pour prendre des contrats à titre d'horloger et de précepteur itinérant, n'ont aucune commune mesure avec les liens entre les autres Suisses déjà au pays dans les années 1760. Ainsi, le marchand Getz (de Bâle) tout comme l'orfèvre Schindler (de Glaris) gravitent dans l'entourage du négociant canadien Jacques Perrault. Schindler s'approvisionne aussi chez son confrère Terroux (de Genève), qui par ailleurs détient avec l'important négociant Comte (du Pays de Vaud) une créance contre l'hôpital général de Québec. Terroux accusera d'ailleurs Comte, « un amy de la maison », de lui avoir volé pour 66 000 livres en lettres de change. À son tour, Comte appuie le marchand Bettez (du Pays de Vaud aussi) dans ses démarches pour obtenir une licence d'aubergiste à Baie-Saint-Paul, et ainsi de suite³⁷.

³⁶ Feuille volante, Fonds P.-F. Droz. Sur Dumoulin, voir *supra*, n. 7; sur Montmollin, cf. chapitre 2; sur Terroux, *supra*, n. 15; Gray était marié à Margaret Oakes, belle-sœur de Lawrence Ermatinger; cf. *DBC*, vol. V, p. 420; sur Wadden/Vuadens, cf. chapitre 2, tableau 1.

³⁷ – Obligation du S^r Schindler envers Jacques Perrault, avril 1765 et mai 1767; obligation de Philippe Getz envers Perrault, mars 1770; procuration générale de Philippe Gotz [sic.] en faveur de Perrault; cf. Jacques Mathieu, « Un négociant de Québec à l'époque de la Conquête. Jacques Perrault l'aîné », *RAPQ*, 1970, tome 48, p. 29-57.

– Obligation de Jean Schindler envers Jacques Terroux, 14 juin 1764, greffe du notaire Claude Louet.

– En 1765, Benjamin Comte élimine tous les créanciers de l'hôpital général de Québec, y compris Terroux, puis met une hypothèque sur les biens de la communauté en 1767 pour récupérer ses 50 000 livres; Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France...*, vol. X, p. 334; Sœur Saint-Félix, *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec*, Québec, Darveau, 1882, p. 371-372.

– Lettre de Jacques Terroux au général Haldimand (écrite depuis Moudon, Suisse), 28 avril

Une étude approfondie des comptes de ces commerçants suisses, si ces sources existaient en nombre suffisant, permettrait d'établir une meilleure typologie.

Souvent, les liens économiques se doublent de liens sociaux ou familiaux. Ainsi, Bettez est présent au mariage de ses compatriotes Bouillanne fils et Crebassa (tous deux de Lausanne). Bouillanne père assiste au mariage de Luquain (du Pays de Vaud aussi), dont Crebassa épousera la veuve quelques années plus tard, consolidant du coup ses affaires. La fille de Luquain, élevée par Crebassa, fréquente le pensionnat des Ursulines de Québec en même temps que l'aînée de Wadden (du Pays de Vaud), cité précédemment. La sœur cadette Wadden épouse le fils de Dessaulles (de la principauté de Neuchâtel). Et la liste des liens entre ces ressortissants suisses continue de s'allonger, à mesure que l'on découvre que Wadden et Ermatinger (de Schaffhouse) sont tous deux parmi les fondateurs de la Compagnie du Nord-Ouest, que Wadden, Dumoulin (du Pays de Vaud) et Pilliamet (originaire de Fribourg) possèdent des esclaves, et ainsi de suite³⁸.

1790, BAC, B.77 (B.M. 21737), p. 305-310. Terroux y parle du procès qu'il a « depuis trois ans » contre Benjamin Comte, qu'il accuse d'avoir volé des papiers chez lui « de la même manière dont s'approprie celui qui sur les grands chemins détroussent les passants ». – Demande de licence [d'aubergiste], 3 mai 1769; Jules Bettez, *Les Bettex-Bettez...*, p. 39.

³⁸ – Mariage de Louis-Marie Bouillanne, le 17 octobre 1763 à l'Isle-aux-Coudres; PRDH.

– Contrat de mariage de Henri Crebassa, le 10 novembre 1770, greffe Sanguinet; PRDH.

– Contrat de mariage de Jean Pierre Luquain, 11 octobre 1762, greffe Louet.

– Les noms d'Angélique Lucaïn et de Joseph Wadden apparaissent ensemble dans le registre du pensionnat des Ursulines de Québec en 1776 et en 1780; Mère Saint-Thomas, *Les Ursulines de Québec*, s.l. (Québec?), s.n., 1866.

– Mariage de Jean Dessaulles avec Marguerite-Anne Wadden, le 7 janvier 1799 à Saint-Hyacinthe; PRDH.

– « Waddens », *DBC*, vol. IV, p. 821-822; « Ermatinger », *DBC*, vol. IV, p. 282-283. La North West Company est constituée en 1779, regroupant neuf sociétés différentes.

– « Waddens », « Dumoulin » et « Pillamet » [sic.]; Marcel Trudel, *Dictionnaire des*

Les mailles de ce réseau sont certes irrégulières et difficiles à discerner. Pourquoi s'intéresser en particulier aux fréquentations des Suisses entre eux? Les liens entre deux ou plusieurs personnes qui se trouvent à être originaires du même canton ou de la même région pourraient a priori tenir du hasard. Et rien ne prouve qu'ils sont prédominants par rapport aux liens établis avec des personnes d'origine différente. Néanmoins, ces occurrences valent la peine que l'on s'y attarde. Les exemples ci-dessus ne concernent que des Suisses qui ont fait connaissance dans la colonie; il n'est pas question ici des anciens compagnons d'armes, plus nombreux, qui ont mené des carrières parallèles en mettant à profit leurs liens particuliers. Ce qui frappe lorsque l'on regarde les relations familiales et d'affaires ainsi mises au jour, c'est d'une part la fréquence du statut de « marchand » ou « négociant » et d'autre part l'écrasante majorité de protestants. Ces gens, qui donnent l'impression de former un « groupe », sont occupés chacun à des entreprises capitalistes et donnent l'impression de maintenir des liens parce que cela peut leur être utile le moment venu.

Le tableau 4 présente une liste exhaustive, dans l'état actuel des connaissances, des commerçants suisses actifs au Canada au tournant des années 1760. De leur vivant, plusieurs de ces personnes ne sont pas identifiées comme Suisses, mais le croisement de sources notariées, civiles et généalogiques, a permis de remonter la filière helvétique hors de tout doute. À la lecture de ce tableau, force est de constater leur nombre. Parmi eux, trois seulement, sur vingt, sont d'anciens militaires convertis à la vie civile. Après le

esclaves et leurs propriétaires au Canada français (ressource électronique), dans *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 2004.

Tableau 4

Suisse qualifiés de marchands ou négociants au Canada au tournant des années 1760

| Nom | Origine en Suisse | Religion | Dates d'activité | Détails |
|------------------------|------------------------------|----------|------------------|---|
| BETTEZ | Combremont-le-Petit (Vaud) | P | 1763? - †1807 | - marchand à Baie-Saint-Paul et Yamaska |
| COMTE | Moudon (Vaud) | P | 1762? - ≤1774 | - négociant à Québec |
| CREBASSA | Lausanne (Vaud) | P | 1765? - †1799 | - marchand à Chambly puis à Québec |
| CUENOND | Lausanne (Vaud) | P | ≤1768 - †1783 | - marchand à Québec |
| DE SAULES (DESSAULLES) | Fenin (Neuchâtel) | P | 1760 - †1770 | - négociant à Chambly |
| DESSOULAVY | (Fenin, Neuchâtel?) | P | ≤1765 - ? | - marchand à Chambly |
| DUMOULIN (François) | Vevey (Vaud) | P | ≤1776 - †ca.1806 | - négociant à Montréal, seigneur |
| DUMOULIN (Jean-Emm.) | Vevey (Vaud) | P | 1768 - ca.1784 | - négociant à Montréal, poursuit sa carrière aux Illinois (†1805) |
| ERMATINGER | Schaffhouse (Schaffhouse) | P | 1762 - †1789 | - forgeron puis marchand à Montréal |
| GENEVEY | Chailly sur Montreux (Vaud) | P | 1759? - †1803 | - ancien officier (Angleterre), marchand, copropriétaire des Forges |
| GETS / GOTZ | Bâle (Bâle)? | P? | ≤1769 - ≥1773 | - marchand, agent du marchand Jacques Perrault l'aîné |
| HUGO | ? | ? | 1763 | - marchand à Montréal (un seul acte) |
| ISENHOUT | ? | P | 1760 - ≥1767 | - marchand à Montréal |
| LUQUAIN (LUKING) | Romainmôtier (Vaud) | P | 1759? - †1769 | - négociant à Québec |
| ROUPE | Linsbourg (Berne = Argovie?) | P | 1765? | - ancien soldat (France), abjure 1758, marchand à Montréal en 1765 |
| SCHINDLER | Glaris (Glaris) | ? | 1763 - †1792 | - orfèvre, ingénieur, négociant et pelletier |
| SCHMIDT (SMITH) | Bâle (Bâle) | P | 1752 - †1756 | - négociant à Québec, Yamaska et Trois-Rivières, abjure 1753 |
| TERROUX | Genève (Genève) | P | 1755 - ca.1765 | - orfèvre et négociant, seigneur, † ≥ 1790 en Suisse |
| WADDEN | La Tour-de-Peilz (Vaud) | P | 1757 - †1782 | - ancien soldat (France), abjure, marchand, fond. C ^{ie} du Nord-Ouest |
| ZORN | Bâle (Bâle)? | ? | 1755 - ≥1758 | - négociant à Québec et à Bordeaux |

Légende : P = protestant, † décédé.

groupe relativement uni des soldats et anciens soldats qui gravitent autour de l'administration britannique et convoitent les charges publiques, celui des commerçants est le deuxième en importance numérique et en degré de cohésion. Cette constatation, et l'observance de leur foi protestante, laissent entrevoir les ramifications que l'Internationale huguenote décrite par Herbert Lüthy a pu étendre au Canada, influençant par le fait même l'évolution identitaire dans la colonie et son appartenance au monde atlantique³⁹.

Lüthy, dans *La Banque protestante*, a montré comment les huguenots exilés partout en Europe après la révocation de l'édit de Nantes et leurs descendants ont su constituer des réseaux d'affaires internationaux qui se sont révélés extrêmement importants dans l'essor du grand commerce et de la banque au XVIII^e siècle.

L'historiographie a bien dévoilé le caractère vraiment mondial de ce réseau, dont Genève (ainsi que Bâle, Neuchâtel et la contrée vaudoise), Paris et Londres forment les centres névralgiques. Cependant, l'Internationale huguenote a étonnamment peu intéressé

³⁹ Bertrand Van Ruymbeke, « Le refuge atlantique : la diaspora huguenote et l'Atlantique anglo-américain », dans Martinière, Poton et Souty (dir.), *D'un rivage à l'autre...*, p. 204. Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*. Paris, SEVPEN, 2 vol., 1959-1961; il y est question du réseau huguenot dans le commerce international avec l'Amérique, mais assez peu du Canada. L'historiographie canadienne de la Conquête a rarement fait le lien entre l'Internationale huguenote et les marchands protestants de Londres qui ont établi des échanges avec Québec; seules quelques mentions apparaissent concernant les marchands huguenots en Nouvelle-France : Graham D. Taylor et Peter A. Baskerville, *A Concise History of Business in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1994; J.F. Boshier, *The Canada Merchants, 1713-1763*, Oxford, Clarendon Press, 1987; id., « Huguenot Merchants and the Protestant International in the Seventeenth Century », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 1, janvier 1995, p. 77-102.

l'historiographie canadienne, l'image de l'économie laurentienne en 1760 restant celle d'un système embryonnaire et peu efficace.

L'Internationale huguenote a eu une influence non négligeable dans le monde, et assurément aussi au Canada. Ce groupe illustre par excellence le lien entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, pour reprendre le titre de Max Weber. Ses représentants ont souvent plusieurs citoyennetés et jouent sur divers registres identitaires. Par leurs initiatives commerciales, en l'occurrence dans la vallée du Saint-Laurent, ceux-ci accompagnent l'ouverture du pays sur l'étranger et contribuent à modifier les structures économiques de la colonie dans la direction du capitalisme. Serait-il faux d'ajouter qu'ils imprègnent aussi la société, dans une certaine mesure, de leurs valeurs protestantes?

Un négociant de Québec à l'époque de la Conquête : Jacques Terroux

Jacques Terroux illustre bien le phénomène. D'abord orfèvre, il devient « marchand-bijoutier » peu après son arrivée en Nouvelle-France vers 1755, laissant entendre qu'il s'adonne à la traite des fourrures en échangeant des pelleteries, à vil prix, contre ses pièces d'argenterie. Dès 1758, il est en Europe à la recherche de capitaux pour « pratiquer le commerce en Amérique Septentrionale ». Rapidement, il se lance dans la spéculation foncière, achetant et revendant des propriétés à Québec. Là, il réside à proximité d'autres marchands, avec qui il s'associe pour commercer dans les Antilles. Il acquiert un bateau pour ses activités d'importation et d'exportation, et pour le commerce du poisson qu'il se procure au poste de la Forteau (Terre-Neuve) et à partir de la

seigneurie de Pabos (Gaspésie) dont il est propriétaire en partie. En plus de traiter dans le secteur des huiles et des fourrures, il négocie aussi le fer, qu'il achète aux Forges du Saint-Maurice quand Haldimand en dirige l'exploitation. De 1760 à 1764, il est créancier de plusieurs particuliers ainsi que des religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général de Québec, dans ce cas d'ailleurs avec le Vaudois Benjamin Comte⁴⁰. Terroux est peut-être l'émule de Comte qui, après avoir fait fortune en Amérique, acquerra une seigneurie dans son pays natal et se maria avantageusement⁴¹.

Encouragé par ses réussites et jouissant d'un prestige croissant dans la colonie, Terroux commence à prendre des risques. Entre autres, il se lance dans la spéculation du papier-monnaie, dont il accumule près d'un million et demi de livres (soit presque 10 % de la valeur en circulation, somme non négligeable) en parcourant la vallée du Saint-Laurent et en se rendant même en Acadie et aux Pays d'en haut. Persuasif, charmeur, sachant se montrer proche des Canadiens dont il partage la langue et des traits culturels,

⁴⁰ Les détails biographiques de cette section proviennent des études suivantes : José Igartua, « Terroux, Jacques », *DBC*, vol. III, p. 671-672; Hamelin, « Jacques Terroux... »; Paul Derome, *Les orfèvres de Nouvelle-France*, Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974, p. 193-195. Terroux finit vraisemblablement ses jours en Suisse; il rencontre Haldimand à Yverdon en 1788 et, en 1790, il lui écrit depuis Moudon (non loin d'Yverdon) pour exposer ses reproches contre Benjamin Comte; Terroux à Haldimand, 28 avril 1790, BAC, B.77 (B.M. 21737), microfilm A-670, p. 259.

⁴¹ De retour d'Amérique où il a fait fortune, Benjamin Comte, avec son frère Pierre, bourgeois de Moudon et de Vevey et juge du consistoire à Thierrens, achète en 1770 la seigneurie et le château de Bioley-Magnoux, près de Moudon; correspondance privée avec Monique Fontannaz, des Archives cantonales vaudoises, 7 juillet 2008. Vers la même époque, Benjamin Comte épouse Émilie Monod de Froideville, qui descend par sa mère de plusieurs familles royales d'Europe, et dont les enfants transformeront le nom Comte en titre de noblesse pour se faire qualifier de « comtes de Bioley »; *Descendance de D. Antonio, Prieur de Crato*, Lausanne, Imprimeries réunies, 1917, en ligne à http://www.geneall.net/F/per_page.php?id=249647.

il négocie les ordonnances, les certificats et la monnaie de carte en circulation pour 15 à 40 % de leur valeur, à peine. Son stratagème consiste à en recueillir le plus possible pour ensuite les revendre à des agents de Londres, entre autres à Francis Rybot, « l'escompteur le plus en vue » au Canada. À cause de sa témérité, et surtout en raison du refus de la France de rembourser la totalité des lettres de change, il est acculé à la faillite, à l'été 1765, par ce même Rybot⁴².

Terroux est intéressant à plusieurs titres. Au moment où les finances du pays s'écroulent, il trouve le moyen d'étendre ses affaires et de prospérer. Au moment où le système économique est en lambeaux, il établit un large réseau d'approvisionnement et de distribution. Il n'est pas le seul à travailler de la sorte, mais il le fait d'une façon originale et résolue qui contribue à mettre en place des cadres nouveaux. Pour ce faire, il met à contribution de nombreuses relations, autant avec ses confrères artisans et commerçants qu'avec ses voisins, ses connaissances en Europe et les autres Suisses du Canada. Ce réseau de relations évocateur de l'Internationale huguenote a non seulement un rôle commercial à jouer, mais aussi politique et même culturel.

⁴² Francis ou François Rybot ou Ribot, « marchand usurpateur de Londres », est aussi créancier de plusieurs autres Canadiens, dont Daniel-Marie Joncaire Chabert, qui se trouve ruiné par cette association, et Pierre du Calvet. Voir Hamelin, « Jacques Terroux... », p. 102-106 et 107, et Jean-Pierre Boyer (éd.), *Appel à la justice de l'État de Pierre du Calvet, champion des droits démocratiques au Québec*, Sillery, Québec, 2002 (version éditée de l'original de 1784), p. 63.

Tournés vers l'Europe

Dans ce contexte de grande effervescence, il est plus important que jamais pour les élites et les commerçants de se tenir au courant de l'actualité. Le négociant Perrault, par exemple, lisait la gazette de Hollande. Dans la capitale, la publication de la *Gazette de Québec* débute en 1764. Petit à petit, les réseaux de transmission de nouvelles se développent. En 1774, Pierre-Frédéric Droz note dans son journal qu'il a acheté un « Almanach » de M. Perret. Ce ne peut être un *Almanach de Québec* puisque la publication n'en a débuté qu'en 1780, mais l'*Almanac de cabinet* ou un calendrier sur le commerce avec les Autochtones, publiés par Brown et Gilmore, de Québec⁴³. Ainsi, Droz peut s'informer sur l'administration, les règlements de la poste et des douanes, les notables locaux, la géographie⁴⁴.

De même, les marchands canadiens se tiennent au courant des meilleures voies de navigation pour importer leurs marchandises. Devant l'interdiction de s'approvisionner en France après la cession de la colonie, ils se trouvent des

⁴³ Mathieu, « [...] Jacques Perrault l'aîné... », p. 46. Patricia Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, vol. I, p. 67-68. *Ibid.*, p. xxv et 287ss.; Elizabeth Hulse, « Almanacs », dans James H. Marsh (dir.), *The Canadian Encyclopedia*, Toronto, McClelland & Stewart, 1999, p. 69.

⁴⁴ Tout comme ses compatriotes et les personnes les plus instruites dans la colonie et les métropoles européennes, Droz est assez au fait des nouvelles du jour. En 1769, son père lui écrivait depuis leur village dans les montagnes suisses qu'il connaissait le coût de la vie exorbitant à Paris, où son fils séjournait alors : « [À] Paris payé bien cher et être mal dans un lieu ou il fait si cher vivre comme n[ou]s le savons assé bien par la Gasette »; lettre de Pierre Droz à son fils Pierre-Frédéric Droz, 28 janvier 1769. Plus tôt, en 1763, Droz l'ancien avait donné à son fils des détails sur le traité qui venait d'être signé le mois précédent mettant fin à la guerre de Sept Ans; lettre du même au même, 23 mars 1763 (un mois et treize jours après la signature du Traité de Paris); Fonds P.-F. Droz.

correspondants à Londres. Parmi la longue liste d'agents et de banquiers britanniques, le nom Guinand saute aux yeux, d'une part parce que la famille se rattache à l'Internationale huguenote, et d'autre part pour ses origines suisses. Les Guinand, rappelons-le, étaient des Neuchâtelois établis dans la capitale anglaise depuis le début du XVIII^e siècle. Le patriarche Jean-Henri, après son apprentissage à Genève chez des négociants en « toiles indiennes, rubans et taffetas », s'était fait naturaliser sujet britannique en 1714 et établi comme banquier et négociant. C'est lui qui, en 1755, aide le Genevois Jacques Prevost à se faire entendre à la cour pour proposer son projet de création du régiment Royal-Américain⁴⁵.

Aidé de son frère Joseph, Jean-Henri Guinand maintient des liens d'affaires avec diverses personnes et institutions de Neuchâtel dont il gère les capitaux placés en Angleterre. Grâce à ces relations et aux fonds qui leur sont confiés, les Guinand en viennent à former une des douze principales sociétés de marchands-banquiers de Londres; ils spéculent sur les effets du Trésor britannique et ils financent à la fois le commerce en Asie et dans les Antilles, ainsi que le commerce de marchandises sèches et d'esclaves en Caroline du Sud. Vers 1750, ils envoient à Charleston leur frère cadet Peter Guinand, qui s'associe avec Andrew Fesch⁴⁶. Ce dernier est le frère de l'officier suisse

⁴⁵ Bohy, « Une branche anglaise de la famille Guinand... », p. 8 et 10-11. Voir chapitre 1, n. 23.

⁴⁶ Bertrand Van Ruymbeke et Randy J. Sparks (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, University of South Carolina Press, 2003, p. 219. Les auteurs s'égarent lorsqu'ils affirment que les frères Guinand sont natifs du Languedoc. Également Philip M. Hamer (éd.), *The Papers of Henry Laurens*, Columbia, University of South Carolina Press, 1972, vol. III, p. 32, 80-82. Hamelin,

Rudolf Faesch, confrère au Royal-Américain de Prevost, de Haldimand et de Henri Bouquet. Les Guinand de Londres sont non seulement les agents de ces officiers, mais leur frère Peter Guinand en Amérique y gère leurs investissements, avec Andrew Fesch⁴⁷. C'est donc dire que les officiers du Royal-Américain s'insèrent directement dans le réseau de l'Internationale huguenote, auquel le marchand Jacques Terroux accède aussi partiellement, par leur intermédiaire.

Les officiers du Royal-Américain et le commerce

Terroux et certains des commerçants suisses établis au Canada ne peuvent que rêver de tisser un réseau aussi étendu et efficace que celui qui unit les Guinand, les Faesch et les gradés du Royal-Américain. La création de ce régiment et les opérations militaires en Amérique du Nord mettent en rapport une foule de soldats. Protestants, ils ont aussi en commun, en tout cas pour les officiers suisses, des origines sociales semblables et parfois même des liens de parenté directs.

« Jacques Terroux... », p. 38, mentionne que la maison Guinand a des succursales à l'Île Dominique et à la Grenade (lettre de Henry Guinaud [sic.] à François Baby, 5 avril 1765).

⁴⁷ *Ibid.*, p. 80; Steven McNeel, « A Long Indefensible Line of Frontiers... », p. 146; Alexander Campbell, « The Royal American Regiment... », p. 36. Sur la traite négrière pratiquée par Guinand et Fesch, de Bâle, et par d'autres marchands suisses apparentés à l'Internationale huguenote, consulter Thomas David, Bouda Etemad et Janick Marina Schaufelbuehl, *La Suisse et l'esclavage des Noirs*, Lausanne, Antipodes, 2005. Le réseau ainsi exposé est de nature familiale et ethnique, mais il s'élargit aussi de contacts personnels basés sur la confiance et l'honneur; P.J. Cain et A.G. Hopkins, « Gentlemanly Capitalism and British Expansion Overseas », *Economic History Review*, vol. XXXIX, n° 4, 1986, p. 507.

À ce sujet, Lüthy dresse un excellent portrait de l'Internationale huguenote émanant des régions francophones et protestantes de la Suisse. Ainsi, de Genève, capitale du protestantisme, diverses familles de l'élite bourgeoise se livrent au capitalisme commercial :

Il faudrait faire une place à part à ces familles les plus illustrement genevoises devenues internationales depuis des générations, par les établissements successifs du refuge ayant laissé des branches à chaque station de leur itinéraire, mi-italiennes ou mi-françaises par leur origine, mi-anglaises ou mi-hollandaises par leurs cousins et alliés, tels les Calandrini, les Diodati, les Pellissari, les Crommelin, les Saladin, les Cazenove et tant d'autres⁴⁸.

Les trois frères Prevost, Augustin, Jacques et Marc, sont bien branchés dans ce réseau genevois. Une de leurs tantes épouse un Cazenove dont le neveu est directeur de la Compagnie des Indes et régent de la Banque d'Angleterre. Une autre tante est liée aux Saussure et aux Lullin qui, avec les Calandrini et Burlamachi, ont marqué l'histoire de Genève. Une de leurs cousines germaines épousera le fils et neveu de Mallet et Dufour, banquiers à Paris, dont il sera question plus loin. Augustin Prevost lui-même entrera dans la famille Grand (du Pays de Vaud voisin) en épousant la fille d'un riche banquier de Lausanne et d'Amsterdam qui gèrera les emprunts consentis par la France aux Américains lors de la guerre d'Indépendance.

Tout à côté de Genève, le Pays de Vaud, sujet de Berne, s'est montré accueillant à l'endroit des réfugiés huguenots, qui apportaient avec eux des capitaux, des

⁴⁸ Lüthy, *La Banque protestante...*, vol. I, p. 80. Voir les généalogies de ces familles et des autres mentionnées ci-après dans Jacques-Augustin Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, Slatkine, 1976 [1829], et dans les autres sources citées au chapitre 1 de la présente thèse.

connaissances, « un nom, un prestige et des relations ». Aux côtés des Fatio et Jonquières du Refuge, les Grand, de Joffrey, de Treytorrens et tant d'autres de souche vaudoise se trouvent associés à ce réseau entre autres par la participation de leurs fils au service étranger :

Les grandes carrières qui partent du terroir sont, au XVIII^e siècle encore, surtout celles du service militaire à l'étranger, parfois diplomatique aussi, souvent chez les ducs, puis rois de Savoie-Sardaigne, anciens maîtres du pays. Pour la noblesse vaudoise d'abord, qui n'a guère de possibilités d'avancement chez elle, sous la domination bernoise : les Mestral, Blonay, Saussure et les familles nobles du refuge qui s'y distinguent; pour de nombreux roturiers aussi qui y gagnent leurs titres de noblesse, des alliances et souvent des fortunes considérables⁴⁹.

Louis de Mestral, fonctionnaire et juge de paix à Montréal, ainsi que Henri Bouquet, « vainqueur des Peaux-Rouges », trouvent leur place dans la première catégorie, non seulement en raison de leurs origines patriciennes, mais aussi parce que leurs frères, oncles et cousins essaient dans toutes les armées d'Europe. Incidemment, la mère de Mestral est une Joffrey et la grand-mère de Bouquet est une Fatio, ce qui les rattache aux Lullin, aux Saussure et aux Gallatin genevois qui donneront un ministre des Finances des États-Unis. Haldimand est à moitié dans cette catégorie par sa famille maternelle, de Treytorrens. Quant aux roturiers qui tirent profit du service étranger, il n'y a qu'à penser aux Burnand, Du Fez et Williamos (ou Vulliémoz) cités précédemment⁵⁰. Haldimand a

⁴⁹ Lüthy, *ibid.*, p. 137. Voir les généalogies des familles vaudoises dans le *Recueil de généalogies vaudoises*, dans le *Livre d'or des familles vaudoises* et dans D.L. Galbreath, *Armorial vaudois*, cités précédemment. La famille de Saussure, originaire de Lorraine, s'est d'abord réfugiée au Pays de Vaud après la révocation de l'édit de Nantes, puis est allée se fixer à Genève, où elle s'est particulièrement illustrée.

⁵⁰ Sur les Burnand, Du Fez et Williamos, voir chapitre 1, n. 31.

des banquiers dans sa famille, un frère à Turin et un neveu à Londres qui s'associera en affaires avec les Prevost de Genève. Comme Bouquet, il compte dans sa parenté éloignée des Osterwald et des Montmollin de Neuchâtel⁵¹.

Les cas spécifiques de Bâle, de la principauté de Neuchâtel et par extension des cantons allemands seraient aussi à approfondir. Et de nombreux autres liens restent sûrement à découvrir entre tous ces acteurs importants de l'histoire de l'Amérique du Nord et du Canada. Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas étonnant que ces soldats aient noué une solidarité qui a duré jusqu'après la fin de leur service, mis à contribution leurs relations familiales et cherché activement à s'associer pour profiter des occasions d'enrichissement qui s'offraient à eux. Car malgré leurs occupations militaires, ils veulent aussi toucher à la traite des fourrures, acheter des terres, faire le commerce du sel. Prevost, Haldimand, Bouquet et Faesch investissent ensemble dans des plantations en Caroline du Sud, qu'ils confient aux jeunes frères de Faesch et de Guinand⁵². Un peu de la même façon, un autre Faesch (le fils et neveu des précédents) gère les domaines de Wallet DesBarres en Nouvelle-Écosse dans les années 1760⁵³. Dans une moindre

⁵¹ Sur les Osterwald, voir chapitre 1, n. 30. La tante paternelle du pasteur David-François de Montmollin est mariée avec un Treytorrens (apparenté, même si c'est de loin, avec la mère de Haldimand). Quant à lui, le capitaine Louis Steiner du Royal-Américain épouse une Osterwald dont la tante est mariée avec un Montmollin (en fait le petit-cousin du pasteur de Québec).

⁵² Alexander Campbell, « The Royal American Regiment... », p. 36 et 338-339.

⁵³ Bovay, *Le Canada et les Suisses...*, p. 165-166; Winthrop Pickard Bell, *The "Foreign Protestants" and the Settlement of Nova Scotia*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, p. 517, n. 33a.

mesure, Louis de Mestral agit au nom de Conrad Gugy dans le gouvernement de Trois-Rivières⁵⁴.

Terroux n'a peut-être pas les liens de parenté ou d'amitié que les officiers du Royal-Américain ont entre eux. Mais il met en valeur ses origines suisses pour trouver l'oreille des administrateurs. Comment expliquer, sinon, la relation qu'il noue avec Haldimand dès le début des années 1760⁵⁵? Haldimand est alors gouverneur de Trois-Rivières et il remet en marche les Forges du Saint-Maurice, dont Terroux devient un client régulier. En 1766, après sa faillite à Québec, Terroux va à Halifax, muni d'une lettre de recommandation de Haldimand, pour rencontrer Wallet DesBarres. Sous prétexte de vouloir s'installer dans la seigneurie de Pabos, qu'il possède à moitié avec Haldimand, il en obtient des conseils et de l'argent. Mais l'année suivante, Terroux a disparu et DesBarres, furieux, demande à Haldimand de le rembourser « vu que c'est sur votre recommandation que l'argent [lui] a été avancé⁵⁶ ».

⁵⁴ Vente par adjudication de la seigneurie de Grandpré, 15 mai 1764, greffe du notaire L. Pillard : « Metrat [sic.], major », en fait l'acquisition au nom de Gugy.

⁵⁵ Terroux continuera d'ailleurs de correspondre avec Haldimand après leur départ respectif du Canada et il ira lui rendre visite à Yverdon en 1788; Terroux à Haldimand, 28 avril 1790, *op. cit.*.

⁵⁶ Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France...*, vol. X, p. 239 et 243. Lettre de J.J.W. DesBarres au brigadier Haldimand, 21 août 1766, BAC, B.68 (B.M. 21728), p. 103-105. Citation : lettre du même au même, 6 février 1767, *ibid.*, p. 145-146.

Des liens avec l'Internationale huguenote

Mais retournons en arrière et revenons-en au thème des importations canadiennes. Après la Conquête, les marchands se tournent vers des correspondants londoniens qui, dès lors, entreprennent d'imiter les marchandises françaises pour satisfaire aux goûts des Canadiens. Les Guinand reviennent là encore en scène, peut-être tout naturellement en raison des liens qui les unissent aux officiers du Royal-Américain qui administrent la colonie, Haldimand en tête mais aussi le gouverneur Murray. En effet, les Guinand s'approvisionnent auprès de fabriques spécialisées dans l'imitation de produits français pour alimenter le marché canadien⁵⁷.

Nous l'avons vu, Terroux est en relation dès 1760 avec Rybot, « l'escompteur le plus en vue au Canada⁵⁸ ». Comment a-t-il connu ce commerçant londonien? « Pour Rybot, Terroux avait peut-être présenté toutes les qualités d'un bon agent commercial, explique Hamelin, puisqu'il connaissait déjà la colonie et qu'il pouvait, en tant que Suisse, servir de pont entre les intérêts français et les intérêts britanniques⁵⁹ ». Et comment Terroux a-t-il connu les Guinand? Pour répondre à cette question, il faut garder à l'esprit la relation d'affaires entre les Guinand et les officiers du Royal-Américain, d'une part, ainsi que les contacts étroits au Canada entre Terroux et Haldimand, d'autre part. Également, Rybot avait sûrement des liens avec les Guinand

⁵⁷ Hamelin, « Jacques Terroux... », p. 37. C'est aussi Hamelin qui confirme la relation privilégiée entre les Guinand et Murray (p. 38).

⁵⁸ *Supra*, n. 42.

⁵⁹ Hamelin, « Jacques Terroux... », p. 45; voir aussi p. 42 et 44.

puisqu'ils étaient l'un comme les autres protestants, merciers et résidents du même quartier à Londres. Les sources sur Rybot manquent, mais il est établi que la société Guinand fait faillite en 1769 à cause de ses spéculations avec les lettres de change du Canada, preuve de son enracinement profond dans l'économie de l'après-Conquête⁶⁰.

L'associé occasionnel de Terroux, Benjamin Comte, serait aussi un bon cas à étudier pour révéler les maillons canadiens de l'Internationale huguenote, mais les sources à son sujet sont lacunaires. Tout au plus ressort-il d'un échange de correspondance entre l'évêque de Québec et le vicaire général du Canada à Paris en 1767 que Comte, créancier de l'hôpital général de Québec, a comme correspondants « Dufour Malet & Royer » ainsi que « Thelussons et cie ». Là encore, les noms résonnent de consonances helvétiques. La « maison de banque Mallet frères & C^{ie}, aujourd'hui [en 1961] la plus ancienne non seulement des banques protestantes, mais des banques parisiennes tout court », avait déjà des intérêts en 1755 dans les Antilles, une des régions du globe propice à un commerce lucratif où l'Internationale huguenote étend ses

⁶⁰ Jean-Henri Guinand est « marchand dans Th[r]eadneedle Street, soit la rue même où se trouvait alors l'Église [française de Londres] »; Bohy, « Une branche anglaise de la famille Guinand... », p. 11. On se souviendra que les Guinand sont liés à la création du régiment Royal-Américain, dont ils voulaient le contrat d'habillement des troupes; Campbell, « The Royal American Regiment... », p. 15-16. Rybot, lui, mercier et tisserand de soie de son état, habite Artillery Passage, à quelques pas de la rue Threadneedle; F.H.W. Sheppard (dir.), *Survey of London*, 1957, vol. 27, p. 226-236, en ligne à <http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=50173>. Peut-être a-t-il même un lien avec le cambiste Charles Rebotier, d'une famille huguenote du Languedoc, qui était marié avec la sœur de Henry Guinand; Wagner, « Pedigree of Guinand », p. 270. Comme l'explique Bertrand Van Ruymbeke, « Le refuge atlantique... », p. 195-204, Londres et l'église de Threadneedle Street en particulier sont un point de relais important, voire le centre religieux et économique de l'espace huguenot du XVIII^e siècle, constitué de communautés et d'individus qui maintiennent des liens très étroits entre eux.

ramifications. Entre 1763 et 1776, elle est connue sous la raison sociale Dufour, Mallet & Le Royer, du nom de ses trois associés genevois. Elle a donc aussi des intérêts au Canada, puisque l'évêque de Québec mentionne cette banque en lien avec la créance de l'hôpital général. Quant à « MM. Thellussons » qui sont justement chargés des titres de propriété de l'hôpital de Québec, il s'agit sans aucun doute de Thellusson, Necker & C^{ie} qui est à la fin du règne de Louis XV l'une des trois principales maisons de banque de Paris, « et peut-être de l'Europe continentale ». Là encore, les associés sont des Genevois. Sous le nom Necker se cache Jacques Necker, le futur ministre des Finances de Louis XVI en 1776. Avec Thellusson, il fait fortune, en 1763, en spéculant sur les effets du Canada, les ordonnances, certificats et cartes que Terroux avaient amassés et dont Comte s'était emparé en partie⁶¹. Voilà qui confirme encore plus fortement les ramifications que l'Internationale huguenote étend jusqu'au Canada du XVIII^e siècle, à travers ses agents, ici en l'occurrence plusieurs commerçants d'origine suisse.

Cosmopolitisme et individualisme

Loin d'être un personnage « énigmatique » qui « ne semble pas avoir joué un rôle de premier plan dans l'économie de la Nouvelle-France⁶² », Terroux apparaît comme un artisan devenu négociant, motivé par l'esprit du capitalisme protestant, armé d'un projet

⁶¹ Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu à l'évêque Briand, 18 février 1767, et réponse du dernier au premier, 31 mars 1767, transcrites dans *RAPQ*, tome 18, 1937-1938, p. 216 et 226. Lüthy, *La Banque protestante...*, vol. II, p. 124 et 246 (Dufour, Mallet & Le Royer); p. 142 et 374-375 (Thellusson).

⁶² Igartua, « Terroux, Jacques... », p. 672.

économique bien pensé, mais que les circonstances ont arrêté dans sa progression.

« Terroux ne se classait pas parmi les marchands les plus cossus chez les Canadiens, écrit Hamelin, [... mais] il paraît plus actif, plus entreprenant que ses amis⁶³ ». En ce sens, il ressort comme un des marchands canadiens parmi les plus en phase avec les objectifs de l'Internationale huguenote.

L'étude de ce personnage et des autres Suisses protestants engagés dans le commerce au Canada révèle deux aspects nouveaux et apparemment contradictoires d'une colonie en pleine mutation : une ouverture sur le monde et un individualisme croissant. L'ouverture sur le monde trouve écho dans l'appartenance à plusieurs réseaux complémentaires et concurrents qui s'apparente à une espèce de cosmopolitisme en latence. L'appartenance à l'Internationale huguenote, en partie du moins, caractérise un nouveau trait identitaire du Canada de la fin du XVIII^e siècle⁶⁴.

Nous l'avons évoqué, un autre trait de la société changeante après la Conquête, et non le moindre, est le recours accru aux tribunaux. Terroux est souvent en procès contre

⁶³ Hamelin, « Jacques Terroux... », p. 98.

⁶⁴ J.F. Boshier, dans « Huguenot Merchants and the Protestant International in the Seventeenth Century », *William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 1, p. 100, souligne le cosmopolitisme des huguenots, dont la religion était « compatible » avec celle des réformés hollandais, des puritains anglais, des presbytériens écossais, etc. Les huguenots avaient l'avantage de compter sur des réseaux très étendus, car la révocation de l'édit de Nantes avait dispersé un grand nombre de familles à travers l'Europe, où à Amsterdam, Londres, Rotterdam, elles se sont greffées aux colonies marchandes existantes qui, elles, étaient déjà tournées vers les colonies nord-américaines et même l'Asie et l'Amérique du Sud. D'autres historiens ont aussi évoqué le cosmopolitisme canadien à la fin du XVIII^e siècle : Michel Grenon, « Simples notes sur le cosmopolitisme canadien », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 45, 1973, p. 422-427; dans le même numéro, Jean-Pierre Wallot, « En guise de conclusion sur le Canada à l'époque de la Révolution atlantique, p. 428-435.

des clients, des fournisseurs, des collègues, pour défaut de paiement, vol, concurrence déloyale, et Comte l'est aussi. À lui seul, le Bâlois Luc Schmidt est cité dans un nombre impressionnant de causes dans les gouvernements de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, entre son arrivée en Nouvelle-France vers 1752 et son décès quatre ans et demi plus tard⁶⁵. La transformation du système judiciaire à l'avènement du Régime britannique modifie aussi la relation que la population entretient avec ce système⁶⁶. Cette judiciarisation de la société représente une nouvelle façon de faire régner l'ordre et la justice dans un contexte d'effritement du tissu social. Elle traduit un changement des mentalités, influencé sans doute en partie par les comportements « hérétiques » des protestants et par le rôle des commerçants étrangers qui acquièrent « la réputation d'individus de médiocre éducation, dont l'ambition unique paraît avoir été de faire fortune par les moyens les plus rapides⁶⁷. »

⁶⁵ À titre d'exemples : « Procès de Luc Schmidt, négociant, contre le sieur Provençal, négociant de Sorel », Conseil supérieur de Québec et Juridiction royale de Montréal, 17 janvier 1752 – 28 septembre 1754, BANQ, en ligne dans Pistard (<http://pistard.banq.qc.ca>). Même les curés ne pas sont à l'abri de ses poursuites : « Requête de Lucas Schmid, négociant à Yamaska, contre le curé d'Yamaska [... pour qu'un voisin] soit condamné à faire au demandeur la clôture et le fossé mitoyen », Juridiction royale des Trois-Rivières, 9 février 1756. Le 7 juillet 1756, l'épouse du sieur Luc Schmidt a elle aussi recours à la Prévôté de Québec pour réclamer la séparation de biens, mais son mari décède le lendemain; le 11 juillet, elle confirme qu'elle renonce à la communauté de biens et à sa succession. Malgré cela, elle est partie à pas moins d'une vingtaine de causes en justice dans les deux ans suivant la mort de Schmidt, toutes liées au règlement de ses affaires.

⁶⁶ Donald Fyson, *Magistrates, Police, and People: Everyday Criminal Justice in Quebec and Lower Canada, 1764-1837*, Toronto, Osgoode Society for Canadian Legal History et University of Toronto Press, 2006.

⁶⁷ Denis Vaugeois et Jacques Lacoursière (dir.), *Canada – Québec. Synthèse historique*, Montréal, Renouveau pédagogique, 1978, p. 194.

Conclusion

En 1775, l'horloger et voyageur Pierre-Frédéric Droz repart du Canada avec des rêves de commerce : « Quand je serai de retour en Europe m'informer à chaque Port de mer le prix de chaque sorte de marchandise & dans un autre port m'informer des mêmes marchandises p[ou]r savoir sil y auroit un grand profit à faire dessus », note-t-il en première page de son journal⁶⁸. Son expérience dans la vallée du Saint-Laurent ne lui a peut-être pas déplu. En tout cas, il en a retiré une leçon en matière d'opportunisme. Opportunisme, bien sûr, au niveau des occasions commerciales à saisir, mais opportunisme, aussi, en matière de religion, puisqu'il a appris à se cacher afin de ne pas blesser les susceptibilités mais pratique toujours le protestantisme, un peu comme ses compatriotes, épris d'individualisme, qui font une nette distinction entre leur vie privée et leur vie publique.

Dès 1755 et dans les années suivant la Conquête, il commence à y avoir au Canada un nombre suffisant de Suisses, une masse critique dirions-nous, pour qu'ils ne soient plus l'exception, « l'Autre marginal ». Par ailleurs, les secousses qui agitent la société canadienne au moment du changement d'administration, dans un contexte de guerre et d'après-guerre, facilitent l'intégration de ces étrangers, qui tournent la situation à leur avantage. Certains éléments de la société les accusent tout de même de déloyauté, de duplicité, de trahison, mais la tendance est plutôt à l'acceptation, à en juger par

⁶⁸ Note au bas de la première page du « Supplément qui sera ajouté à mon Journal que j'ay envoyé à Mr DuBois, à Londres, ceci Contient ce qui m'arrivera jusqu'a ce que je sois de retour au pays [...] », faite certainement peu après son embarquement pour l'Europe le 15 juin 1775; Fonds P.-F. Droz.

l'accueil réservé à Iser, à Jorand et aux autres. Leurs origines suisses, souvent en lien avec l'expérience pluriséculaire du service étranger, les ont-elles prédisposés à répondre à l'appel du large et à s'intégrer là où le vent les amène? Leurs origines protestantes les ont-elles en particulier prédisposés à s'aventurer dans le commerce? « Que l'on partage ou non la thèse de Max Weber sur l'éthique protestante du travail et l'esprit du capitalisme, il est indéniable que le protestantisme a favorisé l'éclosion de la modernité⁶⁹ ». Les Suisses de cette étude représentent peut-être l'aile la plus avant-gardiste de ce mouvement.

Au tournant des années 1760, les Suisses dont font mention les archives se trouvent aux lisières de la société. Ils jouent avec les règles, mettant de l'avant leur francophonie pour se rapprocher de la population majoritaire, mais conservant un certain attachement à leur religion protestante alors que cette même population avec laquelle ils font affaire est catholique. Par ailleurs, ils profitent de leur statut ambigu, à la fois proche des autorités (figures militaires et protestantes) et des habitants (masse francophone et non militaire), pour se livrer au commerce et tenter de s'enrichir. En fin de compte, les Suisses ne s'arrêtent guère à réfléchir aux préoccupations qui tenaillent le Canada du troisième quart du XVIII^e siècle, entre autres la rupture des liens avec la France, l'obligation de prêter serment d'allégeance à la Grande-Bretagne, l'avenir de l'Église catholique et le maintien du français. Au contraire, ils s'intéressent au commerce et, par leurs actions, contribuent à jeter les bases d'un système économique plus moderne et d'un pays mieux intégré dans l'axe atlantique. Parfois sans le savoir, parfois en

⁶⁹ Paquin, « Le protestantisme démystifié... », p. 7.

connaissance de cause, ils participent au grand jeu des réseaux océaniques européens. En contribuant à ouvrir la colonie sur le monde atlantique ainsi qu'à imprégner la société de leur esprit de capitalisme protestant, ils se trouvent au cœur d'un courant qui transforme le Canada et donne lieu à une nouvelle dynamique identitaire.

DEUXIÈME PARTIE

PETIT LEXIQUE DE LA SUISSE CONTEMPORAINE

Au XIX^e siècle, la Suisse subit trois importantes séries de transformations, avant d'atteindre la maturité en 1848. En 1798 d'abord, Paris impose la République helvétique, avec une Constitution unitaire inspirée du modèle français. Du coup disparaît la spécificité suisse construite au cours des cinq siècles précédents :

Il n'y a plus de frontière entre les cantons et les pays sujets, ni de canton à canton. L'unité de patrie et d'intérêt succède au faible lien qui rassemblait et guidait au hasard des parties hétérogènes, inégales, disproportionnées et asservies à de petites localités et des préjugés domestiques¹.

Cinq ans plus tard, en 1803, la paix est rétablie grâce à l'Acte de médiation qui, s'il fait de la Suisse un protectorat français, lui redonne un découpage territorial plus fidèle à ses structures historiques. Bonaparte constate :

La Suisse ne ressemble à aucun autre Etat, soit par les événements qui s'y sont succédé depuis plusieurs siècles, soit par la situation géographique et topographique, soit par les différentes langues, les différentes religions et cette extrême différence de mœurs qui existe entre ses différentes parties. La nature a fait votre Etat fédératif. Vouloir la vaincre ne peut être d'un homme sage².

Dix-neuf cantons sont alors reconnus (y compris le canton de Vaud libéré de la domination bernoise), chacun possédant sa propre Constitution. Après la chute de

¹ *Constitution de la République helvétique (12 avril 1798)*, premier alinéa, en ligne à <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/xviii-et-xixe-siecle-epoque-de-la-revolution-francaise/suisse.histoire.1798.html>.

² Lettre de Bonaparte aux délégués de la République helvétique (10 décembre 1802), en ligne à <http://icp.ge.ch/po/cliotexte/xviii-et-xixe-siecle-epoque-de-la-revolution-francaise/suisse.histoire.1803.html>.

l'Empire, les cantons donnent naissance à la « Confédération suisse » en ratifiant un pacte fédéral, auquel adhèrent trois nouveaux cantons en 1815 : le Valais, Genève et Neuchâtel (ce dernier conservant la distinction d'être à la fois propriété du roi de Prusse et canton suisse).

La période de 1815 à 1848 se veut « une marche vers l'intégration, vers ce que d'aucuns ont appelé la création du "marché commun" helvétique et la constitution de l'Etat fédéral moderne³ ». En 1848, une nouvelle Constitution instaure effectivement un État fédéral, avec la mise en place d'un gouvernement central, l'abolition des frontières intérieures, l'union monétaire et douanière, la création d'une armée fédérale, etc.

Parmi les thèmes majeurs qui ressortent au cours de la mise en place des assises politiques de la Suisse et de l'affirmation nationale, celui de la religion préoccupe l'ensemble de la population. La Constitution fédérale de 1848 est en effet adoptée à l'issue d'une courte guerre civile, dite du Sonderbund (1847), qui voit sept cantons catholiques (Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et le Valais) chercher à s'allier avec l'Autriche, en contravention du Pacte fédéral, en vue de se défendre contre ce qu'ils perçoivent comme des attaques contre leur religion. La séparation de l'Église et de l'État imposée à l'échelle fédérale ne fait qu'exacerber les tensions religieuses qui marquent la Suisse le siècle durant.

Un autre thème dominant de l'histoire suisse au XIX^e siècle est la question des étrangers. Auparavant pays d'émigration, la Suisse devient pays d'immigration à mesure

³ Claude Raffestin, « L'évolution géohistorique de la Confédération », dans Jean-Bernard Racine et Claude Raffestin, *Nouvelle géographie de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot Lausanne, 1990, tome I, p. 33.

que le siècle avance. L'accueil des étrangers est érigé en débat national. La création d'un Bureau fédéral de la statistique (1860) pour recenser la population (et les étrangers), puis d'un Bureau suisse de la police centrale (1903) et d'un Office central de police des étrangers (1917), pour surveiller les étrangers, illustre ce phénomène complexe de la construction nationale⁴.

Ce bref survol de l'histoire de la Suisse laisse entrevoir des rapprochements et des analogies avec le Canada du XIX^e siècle. Ces deux pays et nations en devenir, en apparence très éloignés l'un de l'autre, vivent des tensions axées sur des thèmes semblables, dont l'étude est propice à l'approfondissement des notions de pluralité, d'appartenance, de citoyenneté et d'identité dans le contexte canadien.

⁴ Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne, Antipodes, 2004.

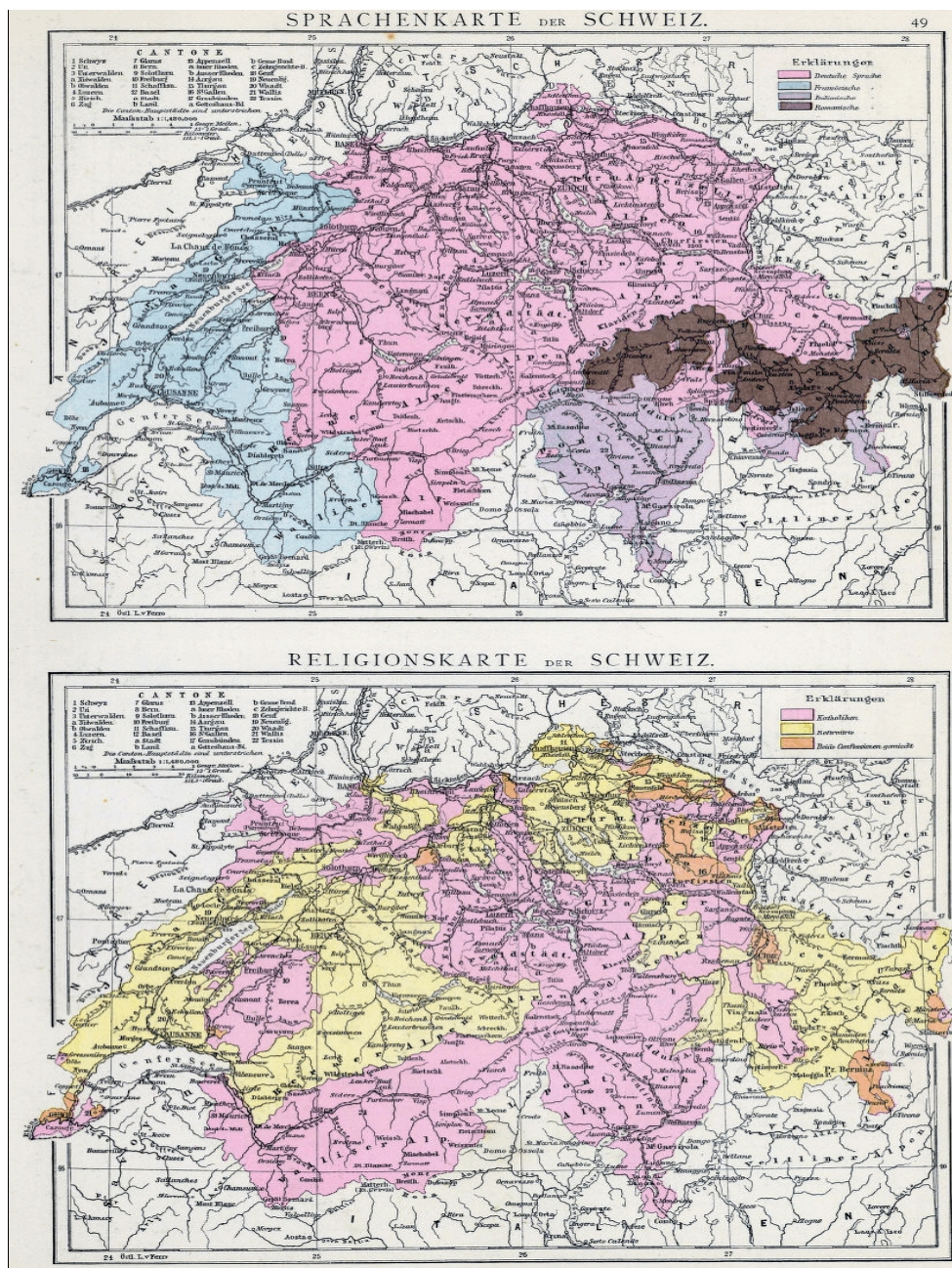


Figure 2 : La Suisse à partir du XIX^e siècle

Ces cartes montrent la Suisse telle qu'elle se constitue à la chute de l'Ancien Régime. Après l'imposition par la France révolutionnaire de la République helvétique qui redessine tout le territoire (1798), l'Acte de médiation (1803) restaure les structures cantonales classiques, auxquelles s'ajoutent alors les cantons de Saint-Gall, du Tessin, de Vaud, etc. En 1815, la Confédération des XXII cantons accueille aussi le Valais, Genève et Neuchâtel.

La Suisse romande (de langue française) est le bloc occidental en bleu sur la carte du haut. Les régions protestantes apparaissent en jaune sur la carte du bas.

Source : Richard Andree, 1881 (collection David Rumsey, © 2000, Cartography Associates), en ligne à www.davidrumsey.com/detail?id=1-1-30790-1150721&name=Sprachenkarte,+Religionkarte+Schweiz (carte sous licence Creative Commons).

CHAPITRE 4

DE MISÉRABLES IMPOSTEURS RÉSOLUS À PERVERTIR LES CANADIENS DANS LEUR FOI

Introduction

Dans les années 1840, l'usage est généralement établi au Canada de qualifier de « Suisses » tous les protestants francophones du pays¹. Le journal *Mélanges religieux*, organe officieux de l'évêché de Montréal, confirme dès 1841 la diffusion de cette épithète :

Depuis bientôt un an, certains aventuriers, venus d'outre-mer, résident à Ste. Scholastique. Nos habitans les appellent Suisses. Leur unique occupation est de courir ça et là, la Bible à la main, et de la lire à qui a la patience de les écouter².

L'apparition d'une locution de ce genre n'est jamais spontanée. Comme tout néologisme, l'expression a dû prendre un certain temps pour se répandre et imprégner le parler des Canadiens. Il est difficile d'évaluer précisément la rapidité de la diffusion sémantique qui a pu se produire avant cette première occurrence formelle, mais il est certain que l'origine de l'épithète, son élément déclencheur, remonte au moins à plusieurs mois, voire quelques années. En effet, une locution est fixée par la tradition; son degré de complexité, qui tient ici de la métaphore, révèle l'ampleur du bouleversement social qui a pu se produire. Au-delà de l'aspect anecdotique et linguistique, la propagation de

¹ David-Thierry Ruddel, *Le protestantisme français au Québec, 1840-1919 : « Images » et témoignages*, Ottawa, Musée national de l'Homme, 1983, p. 2. Selon l'auteur, l'expression est répandue dans de nombreux milieux, entre autres parmi le clergé catholique, les journalistes et dans certains milieux populaires.

² *Mélanges religieux*, vol. 2, n° 1, 23 juillet 1841, p. 10.

l'expression traduit tout l'impact qu'a dû avoir sur la population cet élément déclencheur, en l'occurrence une poignée de missionnaires suisses en fonction dans la région de Montréal.

Dans les années 1830, la situation est propice à l'arrivée de missionnaires protestants au Bas-Canada. Un demi-siècle plus tôt, le dessein des Britanniques d'implanter le protestantisme après la Conquête et les tentatives de prosélytisme en ce sens s'étaient soldés par un échec. Mais l'encouragement tacite de l'establishment anglican et, surtout, les conséquences du Réveil religieux en Europe (en particulier en Grande-Bretagne, en Suisse et en France), qui projette hors des frontières des missionnaires désireux de propager leur foi, tendent à faciliter l'ouverture du pays à des évangélistes. Par un concours de circonstances, la Suisse romande est celle qui répond principalement à l'appel. Dès 1831, le pasteur vaudois Isaac Cloux s'installe dans la région de Kingston, puis de Montréal, suivi en 1834 de trois autres Suisses. En 1840, pas moins d'une douzaine de missionnaires, en grande majorité originaires de Suisse romande, ont déjà séjourné ou sont établis dans la colonie³.

Cette entrée soudaine et « massive » de pasteurs francophones au Canada a sûrement de quoi surprendre, peut-être même effrayer les Canadiens français, dont la

³ Dominique Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones au Québec, 1834-1925 », thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne–Bordeaux III, 1996, p. 49-50 et annexe 5. Le séjour de Cloux au Canada ayant été d'assez courte durée (moins de deux ans), l'auteure fait réellement remonter à 1834 le début des missions suisses au Canada français. Elle souligne toutefois la présence antérieure d'un « pasteur BLANCHET (missionnaire suisse établi, semble-t-il, à Québec mais dont les activités ne sont rapportées par aucun document européen ou canadien) » (p. 49). Voir aussi R.-P. Duclos, *Histoire du protestantisme français au Canada et aux États-Unis*, Lausanne, Bridel & C^{ie}, 1913.

liberté de culte, jadis menacée, n'avait pas été remise en cause depuis deux générations. Cela peut expliquer le glissement de sens imposé à l'ethnonyme « Suisse », qui ne désigne plus uniquement l'origine nationale des immigrants helvétiques. L'étude de ce phénomène linguistique en relation avec l'arrivée des pasteurs romands⁴ et leurs missions d'évangélisation révèle une multitude de traits caractéristiques de la société canadienne du XIX^e siècle. Mais par-dessus tout, elle ouvre une fenêtre sur l'époque charnière de la décennie 1835-1845, qui marque un véritable tournant dans l'histoire du Canada français. Suite à l'éclosion de l'idéologie libérale, au lendemain des soulèvements de 1837-1838, la société subit des transformations qui bouleverseront durablement les sphères religieuse, politique et culturelle. Et les arrivants suisses se retrouvent, peut-être bien malgré eux, aux premières loges de ces bouleversements qui marquent profondément la construction identitaire canadienne-française.

Le présent chapitre porte précisément sur le rôle des Suisses dans ces transformations et sur les raisons qui expliquent l'image négative de ces étrangers. D'une part, nous verrons comment des missionnaires protestants en sont venus à tenir un rôle dans l'histoire socio-religieuse du Bas-Canada et du Canada-Est dans le deuxième tiers du XIX^e siècle et comment, malgré leur nombre réduit et le peu d'incidence relative de leurs actions, ils prennent une place démesurée dans le discours public. D'autre part, il y

⁴ Sur l'expression « Suisse romande » désignant les cantons francophones, voir Daniel Maggetti, « La vie littéraire en Suisse romande entre 1815 et 1848 », dans R. Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, tome II, Lausanne, Payot, 1997, p 26-27 : « l'expression "Suisse romande" [...] s'impose pendant les années 1830; elle apparaît vers 1835 comme suffisamment banalisée pour qu'on puisse sans crainte l'inscrire dans des appellations ou des titres officiels ».

a lieu d'expliquer l'origine et les conséquences de l'image négative qui leur est associée. En peu de temps, les Suisses deviennent un paratonnerre sur lequel s'abattent les foudres de l'Église catholique. Il faut dès lors se demander si les missionnaires européens étaient des pions dans le jeu des Britanniques désireux d'assimiler les Canadiens, comme on les en a accusés, et, le cas échéant, de quelle façon l'ostracisme pratiqué à leur égard a pu influencer l'identité canadienne en construction.

À noter, l'analyse de cette problématique repose en grande partie sur des études. Ce choix méthodologique s'explique non pas parce que les sources font défaut ou sont inaccessibles, mais parce que d'une part la transcription des sources originales faites par les historiens est suffisante, et parce que d'autre part il y a lieu de réviser les interprétations élaborées par les historiens dans les études en question.

Prosélytisme protestant

L'historiographie ne s'est pas beaucoup intéressée à la question de savoir pourquoi et comment l'expression « Suisses » en est venue à désigner tous les Canadiens français de tradition protestante, quel qu'ait été le courant précis auquel ils se rattachaient⁵. Seule une poignée d'historiens se sont interrogés sur la chose. Certains ont

⁵ Ce genre de glissement sémantique n'est pas exceptionnel. Au XVI^e siècle déjà, « [l]es qualificatifs d'*hugonotes* ou de *luteranos* que leur donnent les Portugais [aux armateurs et commerçants protestants de l'espace atlantique] deviennent synonymes de contrebandiers et surtout de pirates, dès les années 1560, ce qui atteste du poids de leur présence dans les eaux américaines et de l'étendue de leurs activités »; Mickaël Augeron et Laurent Vidal, « Refuges ou réseaux? Les dynamiques atlantiques protestantes au XVI^e siècle », dans Guy Martinière, Didier Poton et François Souty (dir.), *D'un rivage à l'autre. Villes et protestantisme dans l'aire atlantique (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Presses de la MSHS, 1999, p. 37. Le terme « Suisse » a aussi servi à désigner les soldats ou

fait remonter l'origine du qualificatif aux premiers missionnaires suisses venus dans les années 1830; ainsi, Valois (1898) montre du doigt le ministre Tanner, qui pourtant n'arrive au Canada qu'en août 1841, soit au moins un an après la première attestation de l'expression⁶. D'autres, tels de Bonnault (1955) et Bovay (1976) à sa suite, reculent plus loin dans le temps, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; de Bonnault désigne même le ministre de Montmollin, en poste à Québec jusqu'en 1803, comme étant à l'origine de l'expression⁷. D'autres encore, à l'instar de Borthwick (1897) et Girouard (1902), lui-même abondamment repris par Roy (1940), remontent carrément jusqu'à la Conquête.

Selon Girouard :

L'origine de ce nom, donné aux protestants de langue française dans la province de Québec, [...] date de la cession même du pays à la Grande-Bretagne. [...] Après la conquête, durant le règne militaire et pendant près de vingt ans, les Suisses et les Huguenots remplissaient les premières fonctions de la colonie [...]. M. Borthwick, chapelain anglican de la prison de Montréal, constate, *History of Montreal*, p. 15, qu'en 1764 la commission de la Paix pour le district de Montréal ne contenait que deux noms français, qui étaient suisses. « Hence arose », ajoute-t-il, « the saying of a French Protestant being a Swiss »⁸.

mercenaires au service d'une puissance étrangère, les portiers ou concierges d'un hôtel particulier en Europe et, au Canada, les collégiens ou séminaristes dont le costume rayé rappelait le tamia, appelé couramment « petit suisse »; Samy Khalid, « Être ou ne pas être suisse? L'ethnonyme *Suisse* dans l'histoire du Canada (XVII^e-XX^e siècles) », à paraître.

⁶ E. Valois, « Les Suisses Canadiens », *Bulletin des recherches historiques*, 1898, p. 315-316; René Hardy, « Hoerner, Olympe (Tanner) », *DBC*, en ligne à http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=3970.

⁷ Claude de Bonnault, « Les Suisses au Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 61, n° 2, avril-mai-juin 1955, p. 62. E.H. Bovay, *Le Canada et les Suisses, 1604-1974*, Fribourg, Éditions universitaires, 1976, p. 9-10.

⁸ Citation tirée de D. Girouard, « Les "Suisses" au Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 8, n° 3, mars 1902, p. 72-77; John Douglas Borthwick, *History of Montreal*

Cette variété d'explications ne fait que refléter les faibles connaissances sur l'histoire de la présence suisse et du protestantisme francophone au Canada tout au long du XIX^e siècle et même après.

Si le protestantisme a effectivement pu s'implanter légalement au Canada à partir des années 1760, il faut toutefois souligner qu'il s'est d'abord principalement limité aux administrateurs et à leur famille immédiate. Au niveau de la population, à l'exception des commerçants et de quelques autres individus, généralement assimilés à l'élite britannique, la pratique de cette religion est rare parmi les Canadiens français. À la faiblesse structurelle et numérique de l'Église anglicane s'ajoute la constatation que l'effort à consentir pour la conversion des Canadiens serait jugé trop important – et délicat sur le plan politique – pour en valoir la peine, car à l'aube du nouveau siècle se dessine un nationalisme combatif, qui place la langue et la religion au cœur de l'identité canadienne-française et présente toute attaque contre la religion comme une volonté d'assimilation⁹.

including the Streets of Montreal, their Origin and History, Montréal, D. Gallagher, 1897; Pierre-Georges Roy, *Les mots qui restent*, Québec, Éd. Garneau, 1940, p. 73. Girouard évoque même un obscur épisode de la guerre de 1812 pour expliquer le maintien dans l'imaginaire public de l'animosité à l'égard des « maudits Suisses »; sa source, malheureusement, est pour le moins circonstancielle (p. 76-77). Le R.P. Louis LeJeune, dans son *Dictionnaire général du Canada* (Ottawa, Université d'Ottawa, 1931), apporte une nuance : il indique qu'après avoir été appliqué à tous les protestants de langue française, le terme « Suisse » s'est restreint aux « transfuges catholiques, Canadiens français, qui adhèrent au calvinisme ou à l'Église presbytérienne et à l'Église Baptiste » (tome 2, p. 674).

⁹ René Hardy, *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal, Boréal, 1999, p. 22. Également *id.*, « La rébellion de 1837-1838 et l'essor du protestantisme canadien-français », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n° 2, 1975, p. 166-167; Jean-Louis Lalonde, *Des loups dans la bergerie. Les protestants de langue française au Québec, 1534-2000*, Ville Saint-Laurent, Fides, 2002, p. 48-49.

Dès le troisième quart du XVIII^e siècle, l'Église anglicane cesse ses efforts de propagation de la foi et l'État se retrouve pour ainsi dire seul défenseur des intérêts de la culture anglo-protestante. Un nouveau courant de pensée, influencé par les Lumières, préconise alors d'autres moyens d'assimilation, notamment par l'éducation. C'est ainsi qu'en 1787, le gouverneur général Dorchester institue une commission d'enquête chargée de recommander un nouveau système scolaire. Cette commission, constituée de représentants des deux groupes nationaux et présidée par le juge en chef William Smith, se montre avant-gardiste lorsqu'elle propose, en 1789, d'instaurer un système d'enseignement provincial gratuit au niveau primaire et secondaire ainsi qu'une université bilingue et biconfessionnelle sous l'autorité de l'État. Or, le nouvel évêque catholique de Québec, Jean-François Hubert, s'oppose à l'idée, invoquant la nécessité de maintenir l'instruction confessionnelle et, surtout, l'importance pour l'Église de conserver la prérogative de l'enseignement¹⁰. Selon l'historiographie, « [l]'attitude de M^{gr} Hubert, qui prévalait à l'époque dans le milieu clérical canadien, constituait une condamnation des idées de la Révolution française. Sans doute craignit-il que l'établissement projeté ne devînt le véhicule des idées contre la religion et l'autorité¹¹. »

¹⁰ Anthony DiMascio, « Forever Divided? Assessing the "National" Question and the Governance in Education Through a Reexamination of Québec's 1789 Report on Education », *McGill Journal of Education*, vol. 42, n° 3, 2007, p. 463-472. Je remercie mon confrère Anthony de ses explications sur sa recherche. Voir aussi Michel Verrette, *L'Alphabétisation au Québec, 1660-1900*, Sillery, Septentrion, 2002, p. 59-61; Robert Sylvain, « Aperçu sur le prosélytisme protestant au Canada français de 1760 à 1860 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, tome LV, juin 1961, p. 67.

¹¹ Gilles Chaussé, « Hubert, Jean-François », *DBC*, vol. IV, p. 403.

Malgré quelques tentatives opposées, l'État abandonne généralement à l'Église la responsabilité de l'instruction populaire, ce qui met fin à toute tentative d'anglicisation et de protestantisation par ce moyen.

Le Réveil religieux en Europe et les sociétés missionnaires

En Europe, dans un élan évocateur de sa devise *Ecclesia reformata semper reformanda* (l'Église réformée doit toujours se réformer), l'Église protestante traverse une période de transformation majeure au début du XIX^e siècle. À partir de Genève, où l'Écossais Robert Haldane séjourne en 1816-1817, se propage en Suisse un mouvement dissident, le « Réveil », qui mène à la création de nouvelles Églises libres¹². Ce mouvement, imprégné de piétisme et de romantisme, rejette le rationalisme anticlérical et antireligieux qui a caractérisé le siècle des Lumières et la tourmente révolutionnaire pour préconiser un retour aux dogmes de la Réforme et un renouvellement de la foi en marge des contraintes doctrinales imposées par l'Église officielle¹³. La réhabilitation du sentiment religieux axé sur la Bible comme unique document prescriptif et l'accent mis sur l'expression de la foi entre autres par l'action communautaire ou missionnaire

¹² Sur la « devise » de l'Église réformée et l'histoire du Réveil, voir René Paquin, « Allocution d'ouverture. L'Homme protestant », dans Denis Remon (dir.), *L'identité des protestants francophones au Québec, 1834-1997*, Montréal, ACFAS, 1998, p. 2; également Georges Casalis, *Protestantisme*, Paris, Larousse, 1976. Il faut préciser que le « Réveil » dans les pays anglo-saxons remonte au XVIII^e siècle déjà. Parmi les réformistes, John Wesley est un des plus importants; son action donne lieu au mouvement méthodiste.

¹³ La séparation de l'Église et de l'État est un élément non négligeable de ce mouvement. Notons que les cantons protestants, bien qu'unis par la même religion d'État, possédaient déjà chacun leur propre Église territoriale autonome; Heinz Rüegger, « Eglises évangéliques réformées », *DHS*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11430.php>.

expliquent en partie la volonté d'aller parcourir le monde pour répandre l'Évangile. Christianiser les sociétés païennes, faire connaître la Bible et donner aux peuples les moyens de prendre en main leur destinée, notamment par l'éducation, les soins de santé et le secours aux plus démunis, figurent parmi les objectifs des plus fidèles partisans du Réveil.

Après une première période difficile caractérisée par des persécutions, les Églises nouvellement formées parviennent dès 1828 à organiser leur action, entre autres en créant des filiales missionnaires et en intensifiant les efforts de colportage et de prédication itinérante. Si le Réveil provoque l'effritement de l'unité confessionnelle en Suisse, ouvrant la voie à la percée inattendue du catholicisme dans les cantons protestants, il aura l'effet inverse au Canada français, où l'Église catholique dominante se trouvera profondément ébranlée par l'action pastorale des missionnaires étrangers.

Au niveau des œuvres d'évangélisation, cette époque est marquée par le « réveil » de sociétés de mission établies de longue date et le foisonnement de nouvelles sociétés. Dans ce contexte, c'est grâce à une remarquable convergence de volontés que le Canada français en vient à être ciblé. D'une part, l'engouement missionnaire est intense dans les îles britanniques, où la London Missionary Society rivalise avec la Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts, la Scottish Society for Propagating Christian Knowledge, la Society for the Propagation of the Gospel at Home and Abroad et de nombreuses autres. Certes, ces sociétés sont actives en Amérique, mais principalement dans les Antilles, en Nouvelle-Angleterre, à Terre-Neuve puis, plus tardivement, au

Haut-Canada ou au Canada-Ouest¹⁴. L'historiographie simplifie parfois en attribuant à la London Missionary Society et à la Scottish Society for Propagating Christian Knowledge la suggestion d'envoyer des prédicateurs francophones au Canada¹⁵. Or, c'est sans compter sur le rôle des sociétés continentales. De toute façon, aucun des organismes britanniques ne cherche spécifiquement à convertir les Canadiens français¹⁶.

D'autre part, il faut tenir compte d'une autre entité, la Société des missions évangéliques de Paris (SMEP), fondée en 1822. Cette organisation est placée sous la

¹⁴ Une impressionnante liste de sociétés européennes et américaines figure dans John Logan Aikman, *Cyclopædia of Christian missions: Their Rise, Progress, and Present Position*, Londres, Griffin, Bohn & Co., 1860, p. 20ss. Parmi les sociétés et Églises qui ont dirigé des actions au Canada avant 1830, citons celles-ci : l'Église d'Écosse (dès 1796), The Wesleyan Missionary Society (fondée en 1817), The American Board for Foreign Missions (1830, chez les Abénaquis). La Society for the Propagation of the Gospel at Home and Abroad, fondée en 1797 par les frères Robert et James Alexander Haldane, n'est pas mentionnée dans l'ouvrage d'Aikman; par contre, on sait qu'elle envoie des missionnaires au Haut-Canada; J.I. Little, « The Fireside Kingdom: A Mid-Nineteenth-Century Anglican Perspective on Marriage and Parenthood », dans Nancy Christie (dir.), *Households of Faith*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 79.

¹⁵ Ruddel, *Le protestantisme français...*, p. vii. Hardy, « La rébellion... », p. 170-171, cite « Haldane et diverses sociétés bibliques britanniques ».

¹⁶ Il faut tout de même citer la présence au Bas-Canada d'un pasteur bilingue envoyé par la British Wesleyan Conference de 1815 à 1825 : « Pendant une dizaine d'années, [Jean de Putron] tente d'organiser une école à Montréal et multiplie les réunions de prières tout en distribuant plusieurs centaines de tracts. Les rapports qu'il adresse à la Société Wesleyenne britannique présentent une communauté de quarante, de cinquante puis d'une centaine de membres. L'école qu'il organise accueille une centaine d'élèves mais elle est fermée subitement suite à l'intervention des prêtres du quartier. Le missionnaire donne peut-être à ses employeurs une vision édulcorée de la réalité »; Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », p. 39-40; également, Hardy, *Contrôle social...*, p. 23-24; William Sharpe MacTavish (dir.), *Missionary Pathfinders: Presbyterian Laborers at Home and Abroad*, Toronto, Musson Book Co., 1907, p. 133. La présence d'autres missionnaires est parfois évoquée au Bas-Canada au tournant ou dans le premier tiers du XIX^e siècle, mais comme le souligne Vogt-Raguy, leur action n'est pas coordonnée et leur influence est à peu près nulle.

direction d'un comité interconfessionnel et international (français, suisse, britannique et américain), dans le but initial, là aussi, de propager l'Évangile parmi les païens et autres peuples non chrétiens. La SMEP veut d'abord envoyer des missionnaires dans les anciennes colonies françaises des Antilles, mais s'en voit empêchée par des gouvernements craignant l'arrivée d'étrangers perçus comme étant des espions ou des agents britanniques¹⁷. Il n'est pas étonnant que les regards se tournent ensuite vers le Canada, colonie autrefois française, désormais britannique, qui compte encore une forte population francophone non convertie. Afin d'éviter à la fois la perception d'une infiltration britannique chez les Canadiens français et celle d'une immixtion française dans les affaires intérieures de la colonie, l'idée d'avoir recours à des pasteurs suisses romands est préconisée. La Société des missions évangéliques de Lausanne confirme dans son rapport de 1842 : « Il fallait des ouvriers parlant la langue des Canadiens et [ne] leur inspirant aucune défiance nationale¹⁸. »

Ce qui ressort à l'évidence, c'est que ces deux mouvements, l'un de plus longue date en Grande-Bretagne et l'autre plus récent en France, jouissent de liens étroits, dont il est sans doute possible de faire remonter la filiation jusqu'à l'évangéliste écossais Robert Haldane, catalyseur du Réveil en Suisse et fondateur de la Society for the Propagation of the Gospel at Home and Abroad, qui œuvrait déjà au Canada dans les

¹⁷ Jean-François Zorn, « Le mouvement missionnaire », dans *Le grand siècle d'une mission protestante. La mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala / Les Bergers et les Mages, 1993, en ligne à <http://www.museeprotestant.org/Pages/Notices.php?scatid=13¬iceid=405&lev=1&Lget=FR>.

¹⁸ Robert Baird, dans *Rapport de la Société des missions évangéliques de Lausanne*, 17 août 1842, p. 41, cité dans Hardy, *Contrôle social...*, p. 23.

années 1800. L'interconnexion de tous les organismes missionnaires et l'esprit d'œcuménisme qui règne entre eux sont remarquables. En fait, Haldane fait le pont entre la Société des missions évangéliques de Paris et la London Missionary Society¹⁹. Ces organismes, souvent interconfessionnels et placés sous des structures supranationales, ont des liens internationaux qui transitent aussi par la Suisse²⁰.

En 1830, la Société des missions évangéliques de Lausanne (SMEL), sur les conseils de la London Bible Society qui est en relation avec un fonctionnaire du Département indien à Montréal, William Plenderleath, envoie au Canada son premier diplômé, le pasteur Isaac Cloux. Ce faisant, la société a comme unique objectif l'évangélisation des Indiens, ayant refusé de cibler les Canadiens français, comme le lui avait demandé un groupe d'Anglais de Montréal²¹. Après quelques mois, Cloux quitte sa

¹⁹ Timothy Holmes, « Missionnaires français et traités britanniques en Afrique australe, 1830-1900 », dans Daniel Bach, *La France et l'Afrique du Sud. Histoire, mythes et enjeux contemporains*, Paris et Nairobi, Karthala et Credu, 1990, p. 85-86. Voir aussi Hardy, *Contrôle social...*, p. 26 et 238 n. 22. Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », précise que la London Missionary Society est très présente en France, où le Réveil a pris plus lentement et plus tardivement qu'en Grande-Bretagne et en Suisse (p. 45-46).

²⁰ Outre le fait que la majorité des missionnaires du Réveil travaillant en France sont des Suisses, il faut sans doute remonter au Genevois Antoine Galland, à qui est attribuée la diffusion du Réveil à Berne, pour comprendre le lien précis entre la SMEP, la Suisse et le projet canadien. Le pasteur Galland, en effet, est le premier directeur de la Société des missions évangéliques de Paris, de 1824 à 1826; Gabriel Mützenber, « Galland, Antoine Jean-Louis », *DHS*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11120.php>; Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », p. 45. Notons aussi que le Vaudois Henri Olivier, étroitement lié aux premières missions suisses au Canada, a été ordonné en Grande-Bretagne et a aussi œuvré à Paris, sous la direction de Robert Haldane, à partir de 1824; Randall Balmer, *Encyclopedia of Evangelicalism*, Waco (Texas), Baylor University Press, 2004, p. 509.

²¹ René Hardy, « Odin, Henriette (Feller) », *DBC*, vol. IX, p. 670-673.

mission indienne près de Kingston pour s'installer à L'Acadie, près de Montréal, où Plenderleath lui trouve un poste d'instituteur. Contrairement à ce qui était attendu de lui, Cloux réoriente ainsi son apostolat vers les Canadiens français.

À son retour en Suisse en 1833, le pasteur Cloux est sévèrement blâmé pour avoir abandonné sa mission. Son employeur, la SMEL, se remet dès lors en rapport avec Plenderleath pour déterminer si elle peut poursuivre son œuvre au Canada. Le successeur de Plenderleath au Département indien, T.G. Anderson, qui tentait déjà depuis quelques années d'attirer des pasteurs francophones, s'empresse d'accepter l'offre de Lausanne, en insistant sur le besoin d'évangéliser aussi bien les Canadiens que les Indiens, sachant que « dans bien des endroits la population blanche est dans d'aussi grandes ténèbres que les payens²² ». Le supérieur de Cloux, Henri Olivier, répond à l'appel et vient prendre la relève en 1834. Devant les conditions rencontrées sur place et se jugeant plus utile auprès des Canadiens français comme l'affirmaient Anderson et les Anglais de Montréal, il décide aussitôt de rompre son affiliation avec la société de Lausanne et d'œuvrer à Montréal plutôt que dans les territoires indiens. Ironiquement, Olivier était le tout premier secrétaire de la SMEL, fondée en 1826, et il connaissait donc bien l'objectif de l'institut qui consistait à évangéliser les Autochtones²³ et non à convertir les catholiques.

²² Lettre de T. G. Anderson, 8 août 1832, citée dans le rapport annuel de la SMEL, 1833, p. 46, et retranscrite dans Hardy, *Contrôle social...*, p. 28. Selon Hardy (p. 24), Anderson a fait appel à la Communauté épiscopaliennne d'Édimbourg dès 1828 pour trouver des missionnaires francophones.

²³ Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », p. 48-49.

Position des autorités au pays

Nous sommes au milieu des années 1830, avant les rébellions. S'il est établi d'après ce qui précède que les Suisses ne se lancent pas dans l'apostolat nourris d'arrière-pensées politiques, deux autres questions surgissent néanmoins : les sociétés commanditaires britanniques ont-elles d'autres motifs, alignés sur les souhaits de l'administration britannique, et que pensent les autorités canadiennes des efforts de protestantisation déployés par les Suisses?

Répondons d'abord à la deuxième question. Sachant que Plenderleath et Anderson, les correspondants principaux de la société missionnaire de Lausanne, travaillent tous deux au Département des affaires indiennes, il est légitime de se demander s'ils conseillent la SMEL de façon désintéressée ou s'ils agissent plutôt pour le compte de leur gouvernement. La biographie de ces personnages influents apporte quelques éléments de réflexion. D'une part, lorsqu'il hérite de la fortune de sa famille, Plenderleath se consacre à la gestion de ses seigneuries, dans lesquelles il encourage les activités missionnaires et la construction d'écoles et d'églises. Cependant, il se montre très discret dans ses actions²⁴, contrairement à ce que son rang dans la société et son influence à Montréal et dans les milieux britanniques auraient pu laisser envisager. D'autre part, la carrière d'Anderson est davantage tournée vers les Indiens, qu'il a pour mandat de « civiliser », et reste toute axée sur le Haut-Canada. Rien n'indique donc une

²⁴ Françoise Noël, « Christie, William Plenderleath », *DBC*, vol. VII, p. 201. Notons que Plenderleath, qui prend le nom de Christie en 1835, devient en 1839 le premier président de la French Canadian Missionary Society (FCMS), sur laquelle nous reviendrons.

volonté de prosélytisme émanant de l'un ou de l'autre de ces agents du gouvernement canadien.

En fait, comme le confirme Ruddel, il faut constater que l'Église anglicane et le gouvernement ne semblent pas appuyer les efforts des missionnaires, du moins au début²⁵. D'ailleurs, l'évêque anglican de Montréal se montre hostile à l'idée de « vouloir systématiquement convertir une population qu'il considère déjà comme chrétienne²⁶ ». Au début des années 1830, les autorités n'ont peut-être pas volontairement cherché à encourager l'effort de conversion des Canadiens français, mais soulignons que les protestants de Montréal suivaient tout de même attentivement le mouvement²⁷. Cela dit, il est difficile de faire exactement la part des choses et de déterminer qui agissait au nom de quel mouvement ou Église. En effet, dans le premier tiers du siècle, l'hégémonie de l'Église anglicane se trouve de plus en plus contestée par les autres Églises protestantes et il s'installe un climat de division, de rivalité et d'incompréhension réciproque qui complique énormément la situation²⁸.

²⁵ Ruddel, *Le protestantisme français...*, p. vii.

²⁶ Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », p. 60. Cette hostilité entraîne même la démission de Plenderleath Christie de la FCMS.

²⁷ Sylvain, « Aperçu sur le prosélytisme... », p. 70. À preuve, quelques années plus tard, ce sont l'évêque et diverses personnalités qui jetteront les bases de leur propre initiative, la French Canadian Missionary Society. Fernand Ouellet, « Les insurrections de 1837-38, un phénomène social », dans *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, p. 365-366, mentionne que des Anglais de Montréal appuyaient financièrement les premiers missionnaires suisses dans la vallée du Richelieu à la veille des rébellions. Mais René Hardy souligne que la FCMS « n'a jamais reçu officiellement ni l'appui ni l'encouragement du gouvernement »; *Contrôle social...*, p. 40.

²⁸ *Ibid.*, p. 23.

Mais alors, pour en revenir à la première question, faut-il voir dans la multiplication des missions et des sociétés une volonté externe (d'origine britannique) d'assimilation des Canadiens français? Plusieurs éléments portent à croire que non. Le rapport annuel de 1835 de la Société de Lausanne indique que contrairement aux ordres de ses supérieurs, le pasteur Olivier refuse de quitter Montréal, où il s'adonne à l'évangélisation des Canadiens. De ce fait, il doit résilier son contrat et dédommager la société des frais qu'elle a engagés pour lui. C'est donc dire que la SMEL ne déroge pas de son objectif premier qui vise l'évangélisation des Indiens²⁹. Par ailleurs, à la lecture des mémoires et de la correspondance des premiers missionnaires, il se dégage la nette impression que ces derniers ne participent à aucun projet politique, mais s'investissent réellement dans une mission religieuse et humanitaire³⁰. Quant à savoir si d'autres éléments externes, par exemple des personnalités ou des groupes britanniques, auraient voulu imprimer leur marque au mouvement, aucun élément ne permet de trancher la question, mais il paraît improbable que des sociétés dans la métropole aient pu envisager de telles interventions à l'insu des autorités britanniques.

²⁹ Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », p. 52, et Hardy, *Contrôle social...*, p. 29. Si la vocation de cet organisme n'est pas remise en question, la discorde concernant ses moyens d'action en vient rapidement à causer sa perte. En 1834, la SMEL ferme son institut de formation, les étudiants préférant la pratique sur le terrain. Ses missionnaires canadiens, Gavin et Dentan, résilient leur contrat, le premier pour s'installer à Grande-Ligne et se consacrer à l'éducation des Canadiens, le second pour devenir agriculteur; *loc. cit.*, p. 57-58. La SMEL sera finalement dissoute en 1857, après « plusieurs années d'inactivité »; *Feuille religieuse du canton de Vaud*, n° 25, 30 août 1857, p. 393.

³⁰ J. M. Cramp (éd.), *A Memoir of Madame Feller. With an Account of the Origin and Progress of the Grande Ligne Mission*, Londres, Elliot Stock, 1876, ch. 78-85. Voir aussi Hardy, *Contrôle social...*, p. 30-35.

Après les rébellions, la situation change du tout au tout. En 1839, des membres de différentes congrégations protestantes de Montréal (anglicans, méthodistes, presbytériens), faisant à nouveau preuve d'œcuménisme, prennent la décision de jouer un rôle davantage actif lorsqu'ils fondent la French Canadian Missionary Society, avec la collaboration d'un agent de la British and Foreign Bible Society. Leur objectif consiste à employer « des pasteurs, des instituteurs et des vendeurs dont la langue maternelle est le français [... pour assurer] l'établissement et le maintien d'écoles et de lieux de culte, et la diffusion des Saintes Écritures³¹ ». Quelle raison a pu motiver la communauté anglo-protestante du Bas-Canada à revenir sur sa position et à vouloir intervenir directement sur le terrain de la collectivité catholique? Est-ce, comme il serait logique de l'envisager, que les Canadiens anglais ont des visées assimilationnistes? L'historienne Randall considère que la réussite des Suisses, en particulier d'Henriette Feller et de Louis Roussy à Grande-Ligne dès 1835, constitue un élément déclencheur et que les progrès réalisés justifient tout simplement la mise en place d'une structure de soutien canadienne³². Un autre historien, Scorgie, réfute également l'opinion voulant que la FCMS ait été un

³¹ Article 1 de la Constitution de la SMCF, transcrit par Serge A. Thériault, « J. René Vilatte, disciple du père Chiniquy : son apostolat dans la Société missionnaire canadienne-française (SMCF) », en ligne à http://www.ccrcc.ca/fr/comite_episcopal/rccec/smcf.html.

³² Catherine Randall, « Une femme et la Parole : le protestantisme canadien-français d'Henriette Feller », dans Remon, *L'identité des protestants francophones...*, p. 56. Randall soutient qu'Henriette Feller est fondatrice de la FCMS, mais comme nous le verrons, elle a en fait décliné l'invitation de s'unir à la société montréalaise pour conserver son indépendance morale et financière à Grande-Ligne.

instrument d'assimilation, lui prêtant uniquement des visées évangélistes³³. Hardy, par contre, décèle chez les Britanniques la volonté de convertir les Canadiens, d'une part parce que l'anticléricalisme manifesté pendant les rébellions semble en donner l'occasion et d'autre part parce que cet objectif d'assimilation permettrait selon eux d'éviter l'agitation sociale et de garantir la paix dans la colonie. Or, dans la même foulée, ces Britanniques reconnaissent que seule l'œuvre missionnaire francophone peut réussir et ils s'en remettent donc principalement aux sociétés étrangères³⁴. En fait, Scorgie tranche la question de la façon la plus convaincante. Selon lui, la FCMS poursuit des objectifs religieux d'abord, étant persuadée que la diffusion de la Bible sera propice au progrès, à la prospérité et à la liberté :

Puisque la vraie religion améliore la condition temporelle de ses fidèles, il en découle que le triomphe de la foi évangélique va améliorer la prospérité et la qualité générale de la vie de la province entière. Les Canadiens qui soutenaient la [FCMS] pensaient naturellement tirer profit d'une telle éventualité. Mais les Britanniques [du Royaume-Uni] devraient également y trouver leur compte, comme la [FCMS] ne tarda point à le leur souligner. Elle rappela à ses destinataires que la population canadienne-française, une fois revivifiée par les vérités et qualités protestantes, pourrait engendrer un commerce transatlantique des plus prospères. De plus, de tels Canadiens

³³ Glen Given Scorgie, « The Early Years of the Board of French Canadian Missionary Society », thèse de maîtrise, Collège Regent (Vancouver, Colombie-Britannique), 1982. Voir aussi Sylvain, « Aperçu sur le prosélytisme... », p. 70; René Hardy, « La rébellion de 1837-1838... », p. 166-167. Il faut souligner que d'autres groupes entreprennent des missions, tels le « synode des églises évangéliques » et l'Église presbytérienne, mais plus tardivement; voir Claude Gilbert, « Le protestantisme canadien-français en Outaouais au XIX^e siècle », *Outaouais*, 1992, p. 29-40, numéro spécial consacré à l'histoire religieuse dans lequel l'auteur brosse un excellent tableau, fondé sur son mémoire de maîtrise, des activités missionnaires au Bas-Canada au XIX^e siècle.

³⁴ Hardy, *Contrôle social...*, p. 36-37. En 1838 et 1839, la *Feuille religieuse du canton de Vaud* fait d'ailleurs appel, au nom d'une société biblique écossaise, à des missionnaires suisses destinés au Canada.

français deviendraient à la fois « capables et désireux de payer leurs dettes »³⁵.

Autrement dit, les efforts d'évangélisation ne sont pas d'abord conçus dans un esprit d'anglicisation, mais doivent donner les moyens aux Canadiens français de se prendre en main et d'améliorer leur destin.

Il n'en reste pas moins que le doute est semé au sujet des véritables intentions des protestants, en particulier celles des Britanniques du Canada qui reprennent les rênes de l'action missionnaire. Vu le nombre d'intervenants et la diversité de leurs origines et antécédents, ces intentions varient aussi au gré des saisons. L'Église catholique s'appuiera sur ce doute et l'amplifiera lorsqu'elle préparera sa riposte.

Idées révolutionnaires, libéralisme et rébellions

En cette deuxième moitié de la décennie 1830, tout se met en place pour faciliter l'implantation des missions protestantes. Mais comment expliquer le succès de l'action pastorale des Suisses, en particulier de la Vaudoise Henriette Feller et de ses confrères? Pourquoi les sociétés missionnaires européennes acceptent-elles de réviser leurs règlements, auxquels elles adhéraient si fidèlement, pour chercher à évangéliser les Canadiens? Et pourquoi les protestants anglophones en viennent-ils à se mêler plus ouvertement de la conversion des francophones?

Lors des troubles de 1837-1838, la relation est tendue entre les Patriotes et les protestants. Les Patriotes soumettent au charivari ceux qui n'adhèrent pas à leur

³⁵ Scorgie, « The Early Years... », p. 62-63, cité par Lalonde, *Des loups dans la bergerie...*, p. 83.

mouvement. Les nouveaux convertis au protestantisme, en particulier, sont victimes d'agressions brutales et humiliantes qui traduisent un nationalisme exacerbé. En effet, « [l]es habitants craignent que ces nouveaux convertis ne fassent le jeu des Britanniques — déjà qu'abandonner sa religion revient à renier ses ancêtres!³⁶ » Les tensions sont telles que la communauté protestante de Grande-Ligne, dirigée par Feller, abandonne tout en novembre 1837 pour aller se réfugier de l'autre côté de la frontière, dans l'État de New York.

En janvier 1838, l'évêque de Montréal menace d'excommunication les auteurs de troubles. La répression imposée par le gouvernement britannique et la réprobation de l'Église catholique font mal aux Canadiens. Or, les protestants se montrent indulgents. Feller intervient même pour obtenir le pardon des insurgés. Un lien se noue alors entre les protestants et les Patriotes, qui ensemble dénoncent le « règne de la terreur » imposé par les autorités. « Plusieurs des premiers évangélistes témoignent même de la sympathie pour les aspirations républicaines et égalitaires qui sont celles des Patriotes et qui, pour ces protestants, constituaient un héritage venu de la Réforme et du Siècle des lumières³⁷. »

La diffusion des Lumières, qui s'intensifie au Canada à la veille des rébellions, a-t-elle été une arme employée sciemment par les Britanniques pour contribuer à

³⁶ Lalonde, *Des loups dans la bergerie...*, p. 69. Feller donne une description poignante des charivaris dans une lettre publiée dans la *Feuille religieuse du canton de Vaud* le 11 février 1838, citée dans *loc. cit.*, dans Cramp, *A Memoir of Madame Feller...*, p. 126-127, et dans Hardy, « La rébellion... », p. 180-181.

³⁷ Lalonde, *Des loups dans la bergerie...*, *loc. cit.*

l'autodestruction du « papisme »? L'élite canadienne-française d'alors « est infectée de voltairianisme »; les chefs patriotes, Viger, Duvernay, Papineau, Côté, s'abreuvent des idées de Voltaire, qui « représente une réaction totale contre ce qui est chrétien et catholique » :

Papineau, quand il ne fait pas la leçon aux évêques, déclame contre le clergé [...]; les accusations sont les mêmes que celles de Voltaire : amour du pouvoir, persécution des Huguenots, etc. Le docteur Côté traite le clergé de canaille et souhaite que les Canadiens s'en débarrassent un jour; [...] Gogy possède les *Oeuvres complètes* de Voltaire et les donnera à l'Institut canadien de Montréal [...]³⁸

Or, l'influence des philosophes ne date pas du deuxième quart du XIX^e siècle. Le monde atlantique, Canada y compris, a déjà goûté aux Lumières lors des révolutions américaine et française à la fin du XVIII^e siècle³⁹. Les germes des rébellions de 1837-1838 sont à trouver dans la diffusion de longue date des Lumières et dans l'anticléricalisme montant, qui à leur tour contribuent à rapprocher les Patriotes des protestants, traditionnellement prompts à remettre en question l'ordre social établi, à valoriser le libre-examen et l'individualisme, et à préconiser l'enseignement.

³⁸ La thèse est de Marcel Trudel, *L'influence de Voltaire au Canada*, Montréal, Fides, 1945, tome I, p. 44. Première citation, p. 122; deuxième extrait : p. 16; troisième citation : p. 214. Le Gogy en question est le neveu de Conrad Gogy cité précédemment; notons qu'il n'était pas rangé du côté des Patriotes; Jacques Monet, « Gogy, Bartholomew Conrad Augustus », *DBC*, vol. X, en ligne à http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=5012.

³⁹ Jean-Pierre Wallot, *Un Québec qui bougeait. Trame socio-politique du Québec au tournant du XIX^e siècle*, Sillery, Boréal Express, 1973, p. 295; *id.*, « La Révolution française au Canada, 1789-1838 », dans Michel Grenon (dir.), *L'image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, Ville LaSalle (Québec), Hurtubise HMH, 1989, p. 61-104. Allan Greer, dans *The Patriots and the People: The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada* (Toronto, University of Toronto Press, 1993), fait aussi allusion à l'influence des Lumières.

Selon René Hardy, ce sont les rébellions de 1837-1838 qui ont permis au protestantisme de prendre pied au Canada français. Ces soulèvements, en effet, ouvrent une brèche dans le bastion de l'Église catholique, étant donné la perte d'influence du clergé sur les Patriotes⁴⁰. Pour sa part, Vogt-Raguy établit aussi un lien entre les rébellions et l'essor du protestantisme, mais y voit surtout un changement de conjoncture qui fait prendre conscience aux Britanniques de la fragilité de l'équilibre politique et qui les incite à intervenir pour assurer l'unité nationale :

Fortement inquiets à la suite des troubles qui avaient failli compromettre leur assise politique et sociale au Bas-Canada, les anglophones de Montréal envisagent en 1839 de tout mettre en œuvre afin de susciter la conversion au Protestantisme des Canadiens-français. Ce ralliement religieux doit devenir, en quelque sorte, un ciment de cohésion entre les deux communautés linguistiques⁴¹.

C'est dans ce contexte qu'est fondée en 1839 la French Canadian Missionary Society, au lendemain des rébellions. Cette société se met d'abord en tête de délivrer les Canadiens de « l'obscurantisme » et de « l'ignorance » dans lesquels l'Église catholique les tient en « servitude ». À ce souci, dirons-nous, de compassion humanitaire s'ajoutent ensuite des arguments de nature politique : les anglophones veulent préserver et consolider leur supériorité sociopolitique⁴². Le rapport de lord Durham, qui la même année prône l'assimilation des Canadiens « pour les tirer de leur infériorité », coïncide avec les objectifs de la FCMS et s'inscrit dans le courant de pensée de l'époque.

⁴⁰ René Hardy, « La rébellion... », p. 182.

⁴¹ Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », p. 58.

⁴² *Ibid.*, p. 60-61; Hardy, « La Rébellion... », p. 184-186.

Malgré la communauté d'intérêts et d'objectifs évidente entre les dirigeants de la FCMS et les missionnaires présents au Canada, les Suisses refusent de se rallier à la société montréalaise. Pourtant, les deux groupes partagent une même méthode d'apostolat, une même structure de financement et la même volonté de rester dans une perspective évangélique neutre, sans s'affilier à l'une ou à l'autre des nombreuses Églises protestantes. Or, la mission de Grande-Ligne, dirigée par Feller et Roussy, préfère garder ses distances envers la FCMS, invoquant le désir de préserver sa liberté d'action. Mais au fond, il est permis de postuler que les Suisses souhaitent jouer un rôle moins politique⁴³. Malgré cela, l'Église catholique attaquée dirigera sa riposte principalement contre les Suisses, désignés comme boucs émissaires.

Riposte catholique

En réaction à ce qu'elle perçoit comme la plus virulente attaque contre ses assises, l'Église catholique cherche à provoquer un réveil de la foi au Canada aussi. Ce n'est pas une sclérose, puisque l'Église, loin d'avoir perdu toute souplesse, s'adapte et regorge d'idées nouvelles pour renforcer ses positions. Parmi les moyens d'action, la censure trouve droit de cité dans toutes les sphères de la société : l'Église décide quels livres sont permis dans les bibliothèques grâce à une « œuvre des bons livres » (qui se veut aussi une chasse aux livres pernicious); elle condamne la presse qui défend les idées de Papineau; elle menace d'excommunication les abonnés de ces journaux. En 1841, l'évêque, M^{gr} Bourget, se rend en Europe recruter du personnel religieux pour

⁴³ Hardy, *Contrôle social...*, p. 52.

l'aider à « reconquérir » le territoire. Il organise des retraites paroissiales, révisé le petit catéchisme et renforce l'encadrement des fidèles. Son Église organise en fait une nouvelle contre-réforme visant à rétablir son unité et à réaffirmer sa doctrine, condamnant ainsi les protestants à l'enfer comme des suppôts de Satan⁴⁴.

La fondation des *Mélanges religieux*, en 1841, représente un autre élément de l'arsenal déployé par l'Église catholique pour combattre la montée du protestantisme et du libéralisme. Le prospectus de présentation laisse deviner l'ampleur des remous qui agitent la société canadienne dans le deuxième tiers du XIX^e siècle :

[...] la publication d'un recueil religieux, en ce pays, pourra y opérer un très grand bien et devenir comme une tribune chrétienne, où les hommes de la foi, nouveaux Apologistes, viendront faire entendre la voix grave de la Religion, révéler ses divers enseignemens [,] forcer le respect de ceux-là mêmes qui l'avaient méconnue jusqu'alors, ou même indignement outragée⁴⁵.

Ici, le non-dit revêt une importance cruciale. Il faut lire entre les lignes : ce pays est en proie à la maladie protestante; les enseignements de la religion lui feront *un très grand bien*, et il en est grand temps. Ce journal est donc d'autant plus intéressant qu'il est l'organe officieux de l'évêché de Montréal⁴⁶, qu'il représente un des aspects de la contre-

⁴⁴ Pierre Hébert, *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides, 1997; Philippe Sylvain et Nive Voisine, *Histoire du catholicisme québécois*, vol. II, Montréal, Boréal, 1991, p. 27-30. Le clergé s'attaquera particulièrement à l'Institut canadien fondé en 1844. Sur la riposte catholique, voir Christine Hudon, « Le prêtre, le ministre et l'apostat. Les stratégies pastorales face au protestantisme canadien-français au XIX^e siècle », *Études d'histoire religieuse*, n° 61, 1995. Également Hardy, *Contrôle social...*, p. 64-66.

⁴⁵ *Mélanges religieux*, « Prospectus », 21 novembre 1840, p. iii.

⁴⁶ *Loc. cit.* : « [i]l y a lieu de croire que cette œuvre eut été depuis long-temps réalisée, sans les difficultés qui semblaient attachées à cette entreprise; mais aujourd'hui que les

réaction de l'Église et permet de juger la nature des perturbations. Qui plus est, il fait le lien direct entre la sphère religieuse et l'éclosion du sentiment nationaliste.

L'évêque Bourget, figure centrale de l'histoire du Québec, affirme qu'il « n'est permis à personne d'être libre dans ses opinions religieuses et politiques⁴⁷ ». Plus encore, le catholicisme est le premier élément de la nationalité, comme en fait foi cet extrait qui mérite d'être cité intégralement :

C'est ainsi que nous entendons la nationalité canadienne : la religion, le catholicisme d'abord, puis la patrie... le Canada sans le catholicisme, c'est un drapeau sans couleur. Notre religion c'est notre première distinction nationale, en même temps qu'elle est la base de nos institutions. C'est parce que nous sommes catholiques que nous sommes une nation dans ce coin de l'Amérique, que nous attirons les regards de toutes les autres contrées, l'intérêt et la sympathie de tous les peuples... C'est parce que nous sommes catholiques que nous sommes quelque chose dans ce pays. Voilà pourquoi les ennemis de notre nationalité ont été invariablement les ennemis de notre religion, non seulement par fanatisme, par intolérance religieuse, mais par raisonnement, par principe politique... Ce ne sont pas des frontières, ni même des lois et des administrations politiques et civiles qui font une nationalité, c'est une religion, une langue, un caractère national en un mot⁴⁸.

vœux du clergé se sont formulés plus distinctement [...], ce serait, ce nous semble, retarder le bien que de s'y refuser. » À la fin du même document, il est indiqué que les communications sont à adresser à « Mr. J. C. Prince, Prêtre, à l'Evêché » (p. v); J.-C. Prince est le même qui devient évêque de Saint-Hyacinthe en 1852. D'ailleurs, l'adresse du secrétariat est bien précisée sur la couverture : « rue St. Denis, près l'évêché ». Voir aussi Denise Lemieux, « Les Mélanges religieux, 1841-1852 », *Recherches sociographiques*, vol. 10, n^{os} 2-3, 1969, p. 207-236; l'auteure confirme que la publication est placée sous la direction de M^{gr} Bourget, évêque de Montréal dès 1840, qui instaure la série de mesures prônées par son prédécesseur, M^{gr} Lartigue, entre autres pour contrer le militantisme protestant et la croissance de l'élite libérale à l'origine des rébellions de 1837-1838. Notons toutefois que Lemieux minimise l'importance des « quelques missionnaires protestants » (p. 207) et de leurs efforts d'évangélisation dans la mise en œuvre de cette riposte.

⁴⁷ Philippe Sylvain, « Bourget, Ignace », *DBC*, vol. XI, p. 103-114.

⁴⁸ *Mélanges religieux*, 27 juin 1843, p. 204.

Hardy insiste pour dire que le catholicisme est déjà un élément important de la construction identitaire canadienne-française avant 1840. Selon lui, le renouveau qui anime l'Église catholique, bien que voulu dès le début du siècle, a pris son élan dans les années 1820 lorsque la place de l'Église s'est affirmée et qu'elle a commencé sa transformation interne⁴⁹. Le processus est peut-être de longue haleine, mais cette hypothèse n'est pas sans faille. Le clergé catholique, après tout, n'est en mesure d'impulser le renouveau qu'après les rébellions, quand toutes les conditions sont en place.

Après l'ère du nationalisme de libération, « [l]'Église devient alors, et pour plus d'un siècle, l'un des porte-drapeaux du nationalisme dit de conservation, axé d'abord et avant tout sur la religion comme première distinction nationale, sur le maintien de la langue française et sur la sauvegarde des institutions canadiennes-françaises⁵⁰. » Les Canadiens retournent ainsi à leurs sources pour se défendre contre les visées assimilationnistes des Anglais.

⁴⁹ Hardy, *Contrôle social...*, p. 154. Hardy s'appuie sur Fernand Ouellet qui, dans *Histoire économique et sociale du Québec* et *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, évoque la perception de l'Église comme une institution nationale et la religion comme un facteur de cohésion de la nation.

⁵⁰ Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal, 1993, p. 34.

Misérables imposteurs Suisses⁵¹

En réaction à l'arrivée de missionnaires étrangers, le clergé canadien emploie toute sa rhétorique à convaincre les Canadiens des dangers du protestantisme et de la perfidie des Suisses. La riposte est soutenue⁵². Un des premiers arguments invoqués par les catholiques pour discréditer les pasteurs protestants est que ces derniers sont « des rustres analphabètes, par contraste avec l'élite du corps de prêtres formés par les séminaires catholiques⁵³ ». Qui plus est, à en juger par les journaux catholiques de l'époque, les protestants francophones sont des « distributeurs de bibles hérétiques et [...] émigrés Momiers de la Suisse ou d'ailleurs⁵⁴ », des « sectaires [... ayant] le dessein bien

⁵¹ Expression tirée d'une lettre du vicaire J.-A. Singer à M^{gr} Prince (évêque de Saint-Hyacinthe), 5 août 1853, citée dans Christine Hudon, « Family Fortunes and Religious Identity: The French-Canadian Protestants of South Ely, Quebec, 1850-1901 », dans Nancy Christie (dir.), *Households of Faith: Family, Gender and Community in Canada, 1760-1969*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 164.

⁵² Ruddel, *Le protestantisme français...*, p. vii. L'excellente étude de Ruddel brosse un tableau convaincant de la perception des protestants au Québec dans les années 1840-1860. Outre le lien avec les sociétés missionnaires et une évocation sommaire du réveil religieux en Europe, elle ne remplace cependant pas le mouvement dans la sphère d'influence suisse et n'en approfondit pas les causes sous-jacentes au Canada. L'auteur reconnaît qu'il a choisi la période 1840-1860 « [s]implement parce qu'il semble que les rapports sur le plan religieux ou confessionnel entre catholiques et protestants aient été particulièrement fréquents à cette époque » (p. 1).

⁵³ Randall, « Une femme et la Parole... », p. 58. Voir aussi Christine Hudon, « Le prêtre, le ministre et l'apostat... », p. 81-95. Cette accusation est ironique, sachant que les pasteurs protestants connaissaient bien la Bible pour avoir reçu une formation poussée et ne souhaitaient rien de plus que d'engager le dialogue avec les curés catholiques.

⁵⁴ *Mélanges religieux.*, vol. 1, n° 20, 4 juin 1841, p. 316. Les momiers sont un groupe de protestants dissidents de Suisse romande, apparus au tournant du XIX^e siècle; Jean-François Vuarin, *Histoire véritable des momiers de Genève*, Lyon, Bohaire, 1824. Le Littré indique en 1880 : « On appelle aussi mômiens, par dénigrement, en Suisse, les méthodistes » (p. 3953).

arrêté de pervertir les Canadiens dans leur foi⁵⁵ », des « liseurs et colporteurs de Bibles », des « menteurs et des imposteurs », des « zélateurs fanatiques⁵⁶ ». La dialectique devient rigoureuse et implacable, les mots employés sont de plus en plus accusateurs et condamnationnaires.

En l'espace de quelques mois, les qualificatifs et les accusations ne visent plus seulement les Suisses dans leur personne ou leurs qualités morales. On a bientôt recours à une imagerie complexe mettant en scène un bestiaire varié et de complexes visions d'enfer. « Si vous logez le Suisse, la foudre tombera sur votre maison⁵⁷ ». Ce sont des écureuils, des serpents, des « "loups cruels" à l'affût du troupeau des fidèles et qui "traversent nos champs pour dévorer nos agneaux et nos brebis" ». « Faites-leur déchausser le pied gauche : il sera tout fourchu comme celui d'une vache ou d'un mouton ». Désireux de jouer sur les émotions, les curés disaient aussi : « Puisque les colporteurs viennent du diable, envoyons-les au diable!⁵⁸ ». La menace ultime de l'enfer

⁵⁵ *Ibid.*, vol. 1, n° 21, 11 juin 1841, p. 334. L'article précise que ces « sectaires » en train de bâtir « une église à l'usage du culte anglican » sont des « émissaires suisses de la société biblique de Londres ».

⁵⁶ *Ibid.*, vol. 2, n° 1, 23 juillet, 1841, p. 12; *ibid.*, vol. 2, n° 3, 6 août 1841, p. 54 et 55; *ibid.*, vol. 3, n° 4, 23 janvier 1842, p. 53, article dans lequel l'auteur renchérit : « Il est inconcevable vraiment de voir les tentatives de tous genres que suscite l'enfer pour arrêter l'élan qui se manifeste partout vers le catholicisme. C'est dans tous les pays un débordement de ministres de toutes les sectes, qui tentent de s'introduire partout où il y a des catholiques, et d'usurper ainsi le champ du père de famille. »

⁵⁷ French Canadian Missionary Society, rapport annuel, 1876, p. 26, cité dans Dominique Vogt-Raguy, « Le Québec, terre de mission. Le début du prosélytisme protestant francophone (1834-1840) », *Études canadiennes*, tome I, vol. 21, 1986, p. 119.

⁵⁸ Ruddel, *Le protestantisme français...*, p. 3 et 9 à 12, citant d'autres auteurs. La citation sur le pied fourchu, tirée du journal du colporteur Joseph Vessot (1840), est reprise

et de la damnation, rappelons-le, est de tout temps une importante force motrice dans l'histoire de la chrétienté.

Deux éléments se dégagent nettement de ces écrits. D'une part, les Suisses sont à l'origine des « indignes outrages » infligés alors à la religion catholique au Canada, ce qui explique les attaques plus virulentes et passionnées à leur endroit⁵⁹. D'autre part, tout comme il est inutile de distinguer entre les étrangers venus faire du prosélytisme, rien ne sert de différencier les diverses branches du protestantisme : dans un même numéro du journal se confondent (peut-être délibérément) anglicans, Suisses, protestants, wesleyens et méthodistes. L'ennemi ainsi identifié sera, on l'espère, plus facile à culbuter.

Pourquoi traiter tous les protestants de Suisses? Jean-Louis Lalonde (2002), dans la foulée de Chiniquy (1884), n'y voit que le fait que la très grande majorité des prédicateurs sont d'origine suisse⁶⁰. Christine Hudon se borne à rappeler que c'étaient des étrangers, mais sans vraiment expliquer pourquoi « Suisse » est devenu synonyme de « traître » alors que les protestants anglophones étaient respectueusement appelés « nos frères séparés »⁶¹. Seuls Ruddel et René Paquin effleurent le lien entre foi et nationalité.

de Marie-Claude Rocher, « Double trahison ou double appartenance? Le patrimoine des protestants francophones au Québec », *Ethnologues*, vol. 25, n° 2, 2003, p. 225.

⁵⁹ *Ibid.*, « Prospectus », 21 novembre 1840, p. iii. Ruddel, *Le protestantisme français...*, mentionne que « les opinions [sur les anglicans sont] beaucoup moins tranchées et passionnées que lorsqu'il s'agit des évangélistes d'expression française » (p. 2).

⁶⁰ Lalonde, *Des loups dans la bergerie...*, p. 14, 87 et 360 n. 76. Charles Chiniquy, *Mes combats*, Montréal, L'Aurore Publishing Co., 1946, p. 356 (réédition de l'autobiographie de 1884).

⁶¹ Christine Hudon, *Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, 1820-1875*, Montréal, Septentrion, 1996, p. 328. Ruddel, *Le protestantisme français...*, p. 6, souligne

À mon sens, il est logique de penser que le clergé désigne les missionnaires suisses comme adversaire principal parce qu'il est plus facile de viser un groupe défini et d'attaquer des étrangers.

Pourtant, dans la première moitié du XIX^e siècle, la Suisse n'occupe pas une grande place dans l'esprit des Canadiens. Comment pourrait-il en être autrement? Suite à l'effondrement de l'Ancien Régime après la Révolution française, les cantons suisses et alliés forment un ensemble disparate et tourmenté. La recherche de l'indépendance, de la stabilité politique, de la démocratie représentative et des libertés individuelles modernes n'aboutira véritablement qu'à l'avènement de l'État fédéral en 1848. C'est seulement à ce moment que se dessinera une première ébauche de l'esprit national « suisse ». Ainsi, le double mystère que représentent les missionnaires venus d'un pays méconnu et qui ne revendiquent pas d'identité nationale bien définie a pour effet de classer les Suisses, dans l'esprit des Canadiens, au rang des fauteurs de troubles religieux, étant donné qu'ils sont protestants⁶².

bien le contraste entre les Suisses présentés comme des fanatiques et les protestants anglophones « qui se montrent généralement assez paisibles » (*Mandements des évêques de Québec*, vol. III, p. 442).

⁶² Duclos, *Histoire du protestantisme*, relate une conversation amusante entre des Canadiens : « il paraît qu'il y a un pays quelque part... – Dans la lune, interrompt un loustic. – Laisse-moi donc finir, ignorant! en Europe, plus loin que la France, un pays qui s'appelle la Suisse et tout naturellement ses habitants s'appellent des Suisses. – De quelles noix se nourrissent-ils? – Il paraît que leurs noix préférées sont MM. les curés, ils vous les croquent à tous coups. Mais ce qu'il y a de plus drôle et peut-être de plus inquiétant, c'est qu'ils ont apporté avec eux une espèce de livre que MM. les curés ne veulent pas qu'on lise » (p. 172). Cette histoire se passe vraisemblablement en 1840.

Au Bas-Canada et au Canada-Est, comme nous l'avons vu, la religion se définit clairement comme un élément constitutif de la nationalité canadienne-française. L'arrivée des missionnaires étrangers dans les années 1830 constituait une double menace, d'abord contre la foi des Canadiens, ensuite contre le pays même parce que les actions des protestants risquaient d'ébranler la position sociale du clergé. Mais la menace et la riposte ne se manifestent pas uniquement dans la sphère religieuse. Est-il permis d'établir un lien, par exemple, entre le débat faisant rage dans les années 1840 et le rôle tenu lors de la rébellion de 1837 par le chef patriote Amury Girod, d'origine suisse? Girod est déjà dans la ligne de mire de M^{gr} Lartigue, au moins dès 1836 lorsque ce dernier est consacré premier évêque de Montréal⁶³. En novembre 1837, au lendemain de la rébellion des Patriotes dont Girod est identifié comme un des chefs, l'évêque révèle son aversion pour les étrangers : « [...] si le gouvernement] fesait arrêter, et qu'il pût retenir légalement en prison, cinq ou six des chefs d'ici, surtout des Étrangers tel que Girod, Brown, les deux Nelson, Joshua Bell, O'Callaghan, tout rentrerait bien vite dans le repos [...]»⁶⁴. Dans les mois suivants, M^{gr} Lartigue finit d'élaborer un plan visant à contrer le militantisme protestant et la croissance de l'élite libérale qu'il accuse d'être à

⁶³ Philippe Bernard, *Amury Girod, Un Suisse chez les Patriotes du Bas-Canada*, Sillery, Septentrion, 2001, p. 109. Dans une lettre de janvier 1836 à l'évêque de Québec, M^{gr} Lartigue s'indigne de la publication d'une édition canadienne d'un essai qui dénonce le pouvoir autocratique et l'alliance de l'Église et de l'État : « Quant aux *Paroles d'un croyant*, il n'est pas surprenant que le Protestant Girod cherche à faire imprimer ce livre par souscription; ce n'est pour lui qu'un *modus vivendi* dans son état de misère » [sic.]. À titre d'information, Jean-Jacques Lartigue est nommé au siège épiscopal en mai 1836, après en avoir été l'auxiliaire pendant quinze ans; *DBC*, vol. VII, p. 529.

⁶⁴ Bernard, *Amury Girod...*, p. 155, transcription d'une lettre du 18 novembre 1837. Sur le mandement de l'évêque, voir aussi Greer, *The Patriots and the People...*, p. 233-238.

l'origine des révoltes⁶⁵. Ce sera son successeur, M^{sr} Bourget, qui réalisera ce projet.

Craignant du point de vue politique de s'en prendre aux Britanniques, le clergé catholique cible alors en particulier les Suisses. Entre-temps, il y a lieu de croire que le lien est bien établi dans l'esprit des autorités ecclésiastiques entre les actions du rebelle protestant Amury Girod, son origine suisse et les tentatives de mutinerie d'une certaine faction canadienne-française.

L'Église dénonce du même souffle les courants libéraux et les étrangers comme étant responsables des rébellions qui ont failli déchirer le pays, et s'en prend aux Suisses qu'elle accuse d'ingérence. Comme l'explique Paquin, « [l']importance conférée au statut d'étranger peut s'expliquer en partie par une certaine crainte de l'inconnu, mais rapidement les protestants y discerneront une stratégie subtile consistant à leur nier le statut de Canadien-français⁶⁶ ». En s'attaquant à l'Église catholique, les Suisses dénigrent et agressent non seulement la foi des Canadiens, mais aussi leur nationalité. Ils touchent donc au nerf sensible de l'identité canadienne-française. Vogt-Raguy le résume bien, « [Ê]tre francophone et protestant revient à mettre en cause le clivage linguistique et religieux qui caractérise le dualisme de la société québécoise⁶⁷ ». Par un effet de retour

⁶⁵ Lemieux, « Les Mélanges religieux... », p. 207-236.

⁶⁶ René Paquin, « Les protestants canadiens-français et le "réveil" catholique dans le Québec du XIXe siècle : brève histoire d'une concurrence », dans Remon, *L'identité des protestants francophones au Québec...*, p. 90. Dès ses premiers numéros, le *Semteur canadien*, fondé en 1851 par le pasteur canadien Narcisse Cyr, répond aux attaques des *Mélanges religieux* en réaffirmant que les protestants francophones sont d'aussi fiers Canadiens français que leurs concitoyens catholiques.

⁶⁷ Vogt-Raguy, « Les communautés protestantes francophones... », p. 27.

du balancier, les Suisses polarisent les opinions contre eux. Ainsi, ils sont victimes de leur propre succès, malgré la modestie relative de ce succès et leur propre faiblesse numérique. Ce n'est pas étonnant puisque libéralisme et protestantisme sont confondus, l'un étant considéré comme l'aboutissement de l'autre⁶⁸. Tout, dès lors, devient œuvre nationale et religieuse. L'Église s'arroge le droit de se mêler dorénavant d'éducation, de censure, de colonisation, de politique, de freiner l'émigration et d'encourager l'agriculture. L'implantation du protestantisme et la contre-réaction de l'Église donnent lieu à la montée du nationalisme, à l'ultramontanisme et en définitive au monolithisme idéologique du Québec au XIX^e siècle⁶⁹.

Conclusion

L'utilisation du terme « Suisses » pour désigner indifféremment tous les protestants de langue française montre une méconnaissance de la Suisse dans l'esprit des Canadiens du début du XIX^e siècle. Il n'y a pas vraiment de quoi s'en surprendre, vu la faiblesse de l'immigration en provenance des cantons, l'éloignement dans le temps par rapport à « l'époque héroïque » des Suisses dans les hautes sphères militaires et administratives, et aussi le manque de prééminence de la Confédération helvétique dans les affaires internationales. Cette distance et ce manque de visibilité sont deux facteurs

⁶⁸ Hardy, « La rébellion... », p. 163.

⁶⁹ Pierre Louis Lapointe, *Les Québécois de la bonne entente. Un siècle de relations ethniques et religieuses dans la région de Buckingham, 1850-1950*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 233. Philippe Sylvain et Nive Voisine, *Histoire du catholicisme québécois*, vol. II, Montréal, Boréal, 1991, p. 27-30. Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec...*, p. 33-38.

qui motivent l'Église catholique, confrontée à ce qu'elle perçoit comme une des pires atteintes à son intégrité, à organiser une riposte féroce axée sur l'exclusion des étrangers, et notamment des missionnaires et colporteurs protestants au Canada français. Ici, la peur de l'inconnu suscite un réflexe émotif que le clergé sait bien aiguillonner à l'encontre de ces étrangers, qui ne sont issus ni de la mère patrie (la France) ni du nouveau pays souverain (la Grande-Bretagne).

Petit à petit dans les années 1840, l'image des « Suisses » véhiculée par les autorités ecclésiastiques se transforme. Ces protestants, imposteurs belliqueux, suppôts de Satan, ennemis de la religion et des Canadiens, s'attirent les foudres de l'Église catholique. Ils en viennent à occuper, dans l'imaginaire collectif, une place démesurée qui ne correspond en rien à leurs effectifs ni au succès de leur action pastorale. En fait, leur arrivée au Canada a coïncidé avec une période de prise de conscience et d'exacerbation du nationalisme canadien-français, que l'Église œuvre à définir en fonction d'une trinité sainte : religion (catholique), langue (française) et patrie (canadienne). Les Suisses ont simplement fourni la cible contre laquelle diriger son offensive, et les munitions nécessaires pour le faire.

L'histoire du Québec est traditionnellement étudiée du point de vue de l'Église officielle. Confronter cette histoire avec celles des autres religions permet de mieux mesurer les transformations sociales du XIX^e siècle, car les Églises sont des objets d'étude privilégiés pour saisir l'ampleur et le sens des transformations sociales ainsi que

l'évolution du sentiment identitaire⁷⁰. Par-dessus tout, cette histoire révèle que les Suisses ont participé à la transformation de l'identité socio-religieuse du Canada français, même si c'est par un effet de repoussoir.

La montée de l'ultramontanisme qui caractérise l'histoire du pays et marque profondément l'identité canadienne-française de 1840 jusqu'au XX^e siècle tient à une multitude de facteurs, religieux, politiques, économiques, constitutionnels. Dans l'équation figurent une poignée de Suisses qui, loin d'avoir aidé à réaliser le projet d'assimilation des Canadiens par les Britanniques, ont permis à l'Église catholique de canaliser ses énergies pour conserver la mainmise sur les destinées de la nation.

La situation ailleurs au Canada est alors très différente. Après la guerre de 1812-1815 à laquelle participent des régiments suisses⁷¹, certains officiers et soldats s'établissent au Haut-Canada et plus à l'ouest, notamment à la rivière Rouge, où lord Selkirk cherche à fonder une colonie protestante. Ce groupe, rejoint en 1821 par 200 Suisses romands, essuie de nombreux revers et se disperse, principalement aux États-Unis. Suite à cet échec, aucune autre initiative colonisatrice d'envergure n'est tentée avant les années 1860⁷².

⁷⁰ Michael Gauvreau et Ollivier Hubert (dir.), *The Churches and Social Order in Nineteenth- and Twentieth-Century Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 3-45.

⁷¹ Les régiments de Wattenwyl et de Meuron sont placés sous les ordres du gouverneur général George Prevost, lui-même d'ascendance suisse. Son père, le Genevois Augustin Prevost, avait fait la guerre de Sept Ans avec Haldimand. Voir entre autres « Prevost, sir George », *DBC*, vol. V, p. 762-769.

⁷² Joan Magee, *The Swiss in Ontario*, Windsor, Electa Books, 1991, chapitres 4 et 5; Bovay, *Le Canada et les Suisses...*, chapitres 2-7 et 9-10. Ces ouvrages ne font pas état de

En définitive, les Suisses présents au Canada anglais sont généralement occupés à défricher et à cultiver la terre. Majoritairement germanophones et protestants, ils n'entrent pas en conflit avec les autorités et entretiennent des relations harmonieuses avec le reste de la population. Le seul élément dissonant du groupe est composé des nombreux mennonites qui arrivent dans la région du Niagara et de Waterloo à la suite des Loyalistes, au lendemain de la Révolution américaine; en 1841, ils sont près de 5 400 au Canada-Ouest, dont une partie d'origine suisse⁷³. Cependant, par définition ils ne se mêlent pas à la population et, de ce fait, ne participent pas pleinement à la vie sociale.

la présence suisse dans les colonies maritimes; malgré leur nombre non négligeable, entre autres en Nouvelle-Écosse, l'historiographie ne fait généralement pas ressortir de tensions avec les Suisses dans cette région du pays. Comme son titre l'indique, l'ouvrage de Winthrop Pickard Bell, *The "Foreign Protestants" and the Settlement of Nova Scotia. The History of a piece of arrested British Colonial Policy in the Eighteenth Century*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, porte surtout sur le XVIII^e siècle.

⁷³ Joan Magee, *The Swiss in Ontario...*, p. 60. Voir aussi Frank H. Epp, *Mennonites in Canada, 1786-1920. The History of a Separate People*, Toronto, Macmillan of Canada, 1974. Comme l'indique bien le sous-titre de cet ouvrage, les mennonites forment un « peuple distinct ».

CHAPITRE 5

LES IMMIGRANTS FAVORIS

Introduction

Dans les années précédant et suivant la Confédération canadienne, les Français, les Belges et les Suisses sont considérés par les gouvernements du Canada et du Québec comme des immigrants idéaux. À en croire l'historiographie,

[t]rès tôt, les Belges constituèrent un groupe ethnique très convoité par les autorités canadiennes et québécoises qui ne ménagent pas leurs efforts pour les attirer outre-Atlantique. Catholiques, francophones ou connaissant souvent les rudiments de la langue française, réputés bons travailleurs et bien au fait des techniques agricoles, ils font figure d'immigrants idéaux pour la mise en valeur des grands espaces canadiens¹.

Il en va de même pour les Français et les Suisses, que des ouvrages tel *Canada. Le guide du colon français, belge, suisse, etc.* et les efforts d'agents d'immigration canadiens veulent convaincre de venir au pays par millions².

Comment, en l'espace d'une ou de deux décennies, les Suisses en sont-ils venus à être appréciés, voire convoités à titre d'immigrants au Canada, alors que leur présence menaçait de produire une déchirure sans précédent dans la société canadienne-française, quelques années auparavant, en 1840? Quels facteurs peuvent expliquer ce revirement, à

¹ Serge Jaumain, « Les Belges au Canada : Des immigrants très courtisés », dans Anne Morelli, *Les émigrants belges*, Bruxelles, EVO, 1998, p. 120. Voir aussi Cornelius Jaenen, *Les Belges au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991, p. 6.

² Serge Courville, *Immigration, colonisation et propagande. Du rêve américain au rêve colonial*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002, p. 439.

une époque où le Québec est pourtant immergé dans une inexorable phase d'ultramontanisme et de rigorisme?

Les historiens de l'immigration franco-européenne au Canada, et en particulier au Québec dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ont tendance à prendre pour acquis l'engouement à l'égard des Belges et des Suisses, comme si la parenté linguistique et la proximité culturelle suffisaient à expliquer le phénomène. Compte tenu de l'animosité à l'endroit des étrangers, des protestants et spécifiquement des Suisses dans les années 1840, le revirement est surprenant. Pourtant, le fait est que le Québec, et dans une certaine mesure le Canada, ont cherché à favoriser l'immigration suisse, belge et française dès 1860. Et comme pour prouver la chose *a posteriori*, l'historiographie explique l'absence de rétention d'une identité suisse ou belge par l'extraordinaire faculté d'adaptation de ces immigrants³, confirmant ainsi la justesse de s'intéresser, une génération ou deux plus tôt, à cette catégorie d'immigrants.

³ Jaumain, « Les Belges au Canada... », p. 127 : « on ne peut parler aujourd'hui d'une véritable "communauté belge" au sein de la société canadienne. La raison de cette absence ne tient pas seulement à la petitesse du pays de départ, elle nous paraît être le signe le plus tangible d'une adaptation très rapide au pays d'accueil : la plupart des Belges se sont fondus dans le moule canadien. » Voir aussi mes « Réflexions sur la question identitaire d'après les recensements informatisés. L'exemple des "Suisses" en Ontario (1871-1881) », dans Jeff Keshen et Sylvie Perrier (dir.), *Bâtir de nouveaux ponts. Sources, méthodes et interdisciplinarité*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 145, ainsi que Manuel Meune, *Les Allemands du Québec. Parcours et discours d'une communauté méconnue*, Montréal, Éditions du Méridien, 2003, qui assimile Suisses, Autrichiens et Alsaciens avec les Allemands. Sans compter la pléthore de recherches généalogiques qui vantent les qualités des ancêtres, hommes et femmes robustes, intelligents et habiles dont les descendants peuvent être fiers, un grand nombre d'études mettent en valeur le travail des immigrants et leur faculté d'adaptation sans en expliquer le processus ou les raisons; cf. Marie-Rose Thielemans, « L'émigration des Wallons au Wisconsin », dans Morelli, *Les émigrants belges...*, p. 133-148, qui répète ce défaut.

Pour répondre à la question, il faut se tourner vers des sources antérieures à la Confédération, à l'envoi des premiers agents d'immigration officiels et à la création des commissions d'enquête de 1860 sur l'immigration. Il faut aussi à l'occasion évoquer l'état de la situation au sud de la frontière canadienne, car les Suisses, comme l'ensemble des Européens, sont alors imprégnés du même imaginaire de l'Amérique, qui englobe en fait toutes les Amériques et en l'occurrence tous les pays de l'Amérique du Nord. À cette fin, plusieurs types de documents, en particulier les lettres et récits des migrants eux-mêmes, inédits ou publiés par les agences d'immigration, ainsi que les mémoires et études des sociétés d'aide à l'émigration ou à l'immigration, présentent un intérêt certain. Également, les sources gouvernementales attestent de l'intérêt porté aux immigrants de certaines régions plutôt que d'autres et aident à retracer l'origine des politiques mises en œuvre pour traduire cette inclination en résultats concrets⁴.

La première catégorie de sources, les récits de voyage et les lettres des émigrants installés en Amérique sont des sources importantes, mais à considérer avec précaution. D'une part, ces documents n'expliquent pas directement l'enchantement des autorités canadiennes à l'égard des immigrants suisses. D'autre part, certaines de ces lettres sont transmises par des armateurs et des agences d'émigration qui ne sont pas toujours

⁴ Gérald Arlettaz, « Sources in Switzerland on Emigration to the United States », dans Lewis Hanke (dir.), *Guide to the Study of United States History Outside the U.S.*, White Plains, Kraus, 1985, p. 458-474, énumère de nombreuses autres sources susceptibles d'éclairer les multiples facettes de l'émigration suisse vers les États-Unis, mais aucune d'entre elles ne permet de mieux répondre à la problématique à l'étude.

honnêtes dans leurs publicités⁵. Certes, il y a bien des récits véridiques, mais qui ont tendance à escamoter la dureté des conditions matérielles et climatiques pour idéaliser plutôt les possibilités de faire fortune. Il n'est pas rare de lire des descriptions du « sol américain où tout pousse comme par enchantement, où il n'y a qu'à se baisser pour ramasser⁶ » et où la liberté est sans pareille, à tel point que « [a] bird that has escaped from its cage has about the same feeling I have had here since I came to America's free

⁵ Thielemans, « L'émigration des Wallons... », p. 144, évoque la lecture sur le parvis des églises de campagne, par les agents des armateurs belges, de lettres « vraies ou fausses » d'émigrants vantant la vie en Amérique. Ces tactiques ont porté fruit, puisque les autorités notent une augmentation des départs au milieu des années 1850 et font même état d'une « dépopulation » qui fait chuter le prix des terres et monter celui de la main-d'œuvre. Sur les « lettres d'Amérique », voir aussi Janice Leone, « The Swiss: Emigration and Immigration during the Eighteenth and Nineteenth Centuries », thèse de maîtrise, Mankato State University (Minnesota), 1979, p. 47 et chap. IV; Leo Schelbert, « On Becoming an Emigrant: A Structural View of Eighteenth- and Nineteenth-Century Swiss Data », dans Donald Fleming et Bernard Bailyn (dir.), *Perspectives in American History*, Cambridge (Mass.), Charles Warren Center for Studies in American History (Harvard University), 1973, vol. VII, p. 463-471. Sur les agences d'émigration suisses, Leslie Edward Sutter II, « Swiss Emigration Agencies: From Shipping Speculators to Travel Agents », thèse de doctorat, Columbia Pacific University, 1992 et, plus utilement, Roxroy West, « Canadian Immigration Agents and Swiss Immigration (1870-1930) », thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1978 (merci au professeur Cornelius Jaenen d'avoir attiré mon attention sur cette recherche).

⁶ *La Gazette du Valais*, 6 décembre 1884, citée dans Alexandre Carron et Christophe Carron, *Nos cousins d'Amérique. Histoire de l'émigration valaisanne au XIX^e siècle*, Sierre, Éditions Monographic, 1986, p. 35. Voir aussi la lettre du Suisse Ch. Vicarino à ses parents, 30 mai 1846, dans *Notice sur Alpina. Terres situées dans les comtés de Jefferson et de Lewis, État de New-York*, Neuchâtel, Wolfrath, 1847, p. 12 : « A 11 heures nous sommes entrés dans la rade [de New York] qui est belle, si belle qu'aucun de nos panoramas suisses ne peut rivaliser avec elle. Il n'y manque que nos glaciers pour arrêter la vue à l'horizon. En descendant à terre j'ai été obligé de me tenir à une palissade tellement j'étais ému. »

soil⁷. » Ainsi, la perception que le lecteur se fait de l'ensemble de ce corpus de récits de voyage peut être facilement biaisée par la grande proportion de lettres positives.

Une deuxième catégorie importante de sources, les archives des organisations d'émigration, peut servir, mais doit être critiquée d'une manière particulière. Les sociétés de secours mutuels et d'entraide, dont l'origine en Suisse remonte à la fin du Moyen-Âge et à la Réforme, connaissent une forte expansion au XIX^e siècle, surtout à partir de 1830-1840, avec des sommets dans les années 1860 et 1870. L'industrialisation et les contrecoups du capitalisme expliquent le foisonnement de ces associations vouées à

⁷ Franz G. Rüeegg, *Kurzer Reisebericht von Havre bis Highland (New-Switzerland in Nordamerika)*, Lucerne, 1846, cité et traduit par Max Schweizer, *A Portrait of New Switzerland, 1831-1900*, Zug, Zürcher Books, 1979, p. 92. Parmi les récits publiés au XIX^e siècle, mentionnons ceux-ci : Gottfried Duden, *Bericht über eine Reise nach den westliche Staaten Nordamerikas und einen mehrjährigen Aufenthalt am Missouri (in den Jahren 1824, 25, 26 und 1827)*, Elberfeld, S. Lucas, 1829; le sous-titre « in Bezug auf Auswanderung und Überbevölkerung » (sur la question de l'émigration et de la surpopulation) révèle peut-être les intentions profondes de l'auteur; *Reisebericht der Familie Köppli und Suppiger nach St. Louis am Mississippi und Gründung von New-Switzerland im Staate Illinois*, 1833, dont la diffusion est très rapide et pousse un flot d'émigrants suisses vers le Missouri pendant 50 ans; Heinrich Bosshard, *Zweite Reise. Schilderungen aus Amerika*, Zurich, Zürcher und Furrer, 1860, qui parle de l'étendue des propriétés des colons suisses aux États-Unis, de leur « opulence éblouissante », de leur préférence pour le midwest américain même après avoir vu « les plus belles régions du Brésil et de l'Amérique du Nord ». En français, Philippe Suchard père, *Un voyage aux États-Unis d'Amérique. Notes d'un touriste pendant l'été et l'automne de 1824*, Neuchâtel, Librairie générale de J. Sandoz, 1868; *Notice sur Alpina...* (1847; l'auteur est peut-être Suchard); « Une famille vaudoise émigre » (en 1877), dans G. Addor, *Précis historique de la République Nord-Américaine et de sa colonisation*, Lausanne, T. Geneux, 1936; et pour le Canada : Jakob Kaderli, « Compte-rendu de mon expédition sur les côtes Sud-est du lac Nipissing, au Nord de la province Ontario en Canada (octobre et novembre 1873) », dans Elise von Koerber, *Discours prononcé par Madame de Koerber pour expliquer ses démarches relativement à l'émigration*, Berne, B.F. Haller, 1877; Otto Hans, *Canada. Meine Reise an den Nipissing (Ontario) und die Schweizercolonie*, Reutlingen, Carl Rupp, 1878. Et le récit non pas de voyage mais d'épisode de vie en Ontario d'un Suisse, Jules H., *Une fondue neuchâteloise au Canada*, Le Locle, Société locloise d'imprimerie, 1877.

l'assistance réciproque, notamment en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse⁸. Si la majorité des mutuelles procurent une forme d'assurance sociale, certaines, implantées en Suisse ou à l'étranger, se donnent comme mission d'aider les émigrants ou immigrants et de faciliter ou de diriger la migration. Leurs publications sont utiles pour découvrir les causes et les manifestations locales des déplacements de population. Considérées elles aussi avec les réserves d'usage, car leurs motifs ne sont pas toujours purement altruistes, elles sont surtout intéressantes pour la lumière qu'elles jettent sur le débat de société ou le cadre politique, dans la mère-patrie ou le pays d'accueil, entourant l'émigration et l'intégration des immigrants (débat, soulignons-le, dans lequel elles sont parties dans bien des cas)⁹.

⁸ David Sanchez, « Mutuelles », *DHS*, en ligne à <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16617.php>; Courville, *Immigration, colonisation et propagande...*, p. 108; Émile Laurent, *Le paupérisme et les associations de prévoyance*, 2^e édition, tome I, Paris, Librairie de Guillaumin et cie, 1865, p. 338ss. Au début des années 1860, ce dernier auteur recense plus de 110 organisations de ce type dans le seul canton de Genève, pour une population de 80 000 habitants : 23 sociétés de bienfaisance, 24 sociétés religieuses, 18 sociétés scientifiques et littéraires, 8 sociétés agricoles, 11 sociétés artistiques, 3 sociétés de gymnastique, 7 sociétés financières et 16 sociétés patriotiques!

⁹ À titre d'exemple, « Réponses de M^r Morhard aux observations insérées dans le Fédéral (n° du 27.9^{bre}) au sujet d'un plan d'émigration dans l'Amérique du Nord », 1^{er} décembre 1845, Bibliothèque nationale suisse, cote Gq 122/1. Morhard, qui avait publié cette année-là un appel à l'émigration (*Considérations adressées par un défricheur des forêts de l'Amérique du Nord aux riches et aux prolétaires de l'Europe*, Genève, Fick, 1845), réagit vivement aux critiques qui lui sont adressées : « Depuis nombre d'années, on fait tant de petites choses en Europe, les esprits sont restés si profondément enfouis dans la vapeur, le bitume de Maroc, les rail-ways, la politique, les Jésuites et les trois-six, qu'il n'est pas tout-à-fait hors de raison d'espérer qu'avant peu notre jeunesse abandonnera volontiers tous ces misérables joujoux qui commencent à l'ennuyer, redressera la tête vers le ciel pour respirer l'air de la liberté, et reprendra l'essor vers tout ce qui est grand et noble. » (p. 1).

Enfin, troisième type de documentation, les sources gouvernementales, qu'il s'agisse des débats parlementaires sur l'immigration, des textes de loi, des documents diplomatiques, des instructions aux agents d'immigration officiels ou de la correspondance de la part de ces derniers, sont essentiels pour comprendre la position officielle des gouvernements face à l'émigration ou à l'immigration.

Le siècle des grandes vagues migratoires

L'émigration vers le Nouveau Monde, événement marquant du XIX^e siècle, a joué un rôle essentiel dans l'histoire de l'Europe, en plus d'occuper une place centrale dans le processus d'édification du Canada. L'entreprise migratoire devient alors une véritable machine commerciale et un enjeu politique fondamental, autant pour les vieux pays que pour les nouveaux. Un ensemble complexe de facteurs explique l'accélération du courant migratoire à partir du Vieux Continent. D'une part, la population européenne double entre 1750 et 1850, et cette poussée démographique entraîne des problèmes de surpopulation, de chômage et de pauvreté. D'autre part, la révolution industrielle contribue à transformer les structures économiques; les progrès scientifiques, la mécanisation des industries et les innovations agricoles, entre autres, mènent à des excédents de main-d'œuvre dans les usines et dans les campagnes. Également, il ne faut pas sous-estimer la prise de conscience et l'ouverture croissante sur l'Amérique qui, jumelées à des bouleversements politiques, à des cas de persécution religieuse, à la levée progressive des restrictions sur l'émigration et à la facilitation des transports (tant internes que transatlantiques), favorisent les départs. De façon générale, la perspective

d'un avenir meilleur motive les émigrants. Parfois, comme à partir de 1848 sur la côte américaine du Pacifique ou vers le tournant des années 1860 dans le canyon du Fraser et la région de Cariboo en Colombie-Britannique, la ruée vers l'or exerce un pouvoir d'attraction quasi mythique¹⁰.

Comme ses voisins européens, la Suisse souffre des bouleversements sociaux et économiques provoqués par l'industrialisation et les crises agricoles. Pendant la famine de 1816-1817, quelque 10 000 personnes émigrent vers l'Amérique du Nord¹¹. Dès les années 1850-1860, l'émigration suisse aux États-Unis s'intensifie considérablement, sous l'action notamment des agences d'émigration, qui font de la publicité et offrent des possibilités de transport bon marché. D'individuels ou de type professionnel, les départs passent à une autre typologie, principalement collective et familiale, et surtout d'origine rurale. En 1860, le recensement américain dénombre plus de 53 000 résidents nés en Suisse. Les meilleures statistiques évaluent en tout à un demi-million le nombre de Suisses qui s'expatrient outre-mer entre 1815 et 1914, ce qui, proportionnellement à la

¹⁰ Sur l'Europe du XIX^e siècle et les courants migratoires, consulter Klaus J. Bade, *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2002. Également Caroline Brettell, « Migration », dans David I. Kertzer et Marzio Barbagli (dir.), *Family Life in the Long Nineteenth Century, 1789-1913*, New Haven, Yale University Press, 2002, p. 229-247. Sur les Suisses et la ruée vers l'or, voir entre autres Maralyn A. Wellauer, « Gold in California: The Swiss in the Pacific Coast States », *The Swiss Connection*, vol. 5, n^{os} 1-4, automne 1996 à été 1997; Edmond Perret, *L'émigration tessinoise en Californie*, Lausanne, Rouge, 1950; Bruce Ramsay, *The History of the Swiss in British Columbia*, s.l., Swiss Society of Vancouver, 1973.

¹¹ Martin Nicoulin, *La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil, 1817-1827*, 5^e édition, Fribourg, Éditions universitaires, 1988, p. 28, citant Rudolf Natsch, *Die Haltung eidgenössischer und kantonaler Behörden in der Auswanderungsfrage, 1803-1874*, Zurich, Keller, 1966, p. 38.

population du pays, est supérieur à la moyenne des autres États européens. Pendant tout le siècle, les Suisses préfèrent nettement les États-Unis, puis l'Argentine, comme destination ultime, où des consulats sont bientôt ouverts et quelques villages et colonies suisses sont fondés¹².

D'abord considérée comme un problème, l'émigration est ensuite perçue comme un exutoire acceptable et même nécessaire pour désamorcer les tensions politiques et sociales en Europe, et pour alléger la charge du Trésor public. Corrélativement, l'immigration comble en Amérique du Nord des besoins criants en matière de main-d'œuvre, de protection du territoire et de colonisation. L'expansion des marchés et l'augmentation des revenus de l'État grâce à l'accroissement de la population ne sont sans doute pas à négliger non plus. Entre 1830 et le début de la guerre civile (1861), cinq

¹² De nombreuses études ont porté sur l'émigration suisse au XIX^e siècle, mais la question est loin d'être close, vu la dispersion des données cantonales et l'absence de statistiques fédérales avant 1869. Gérald Arlettaz, « Émigration et colonisation suisse en Amérique, 1815-1918 », *Études et sources*, n° 5, 1979, p. 10; *id.*, « Émigration et société. Un regard neuf sur la Suisse du XIX^e siècle », *Revue suisse d'histoire*, vol. 31, n° 3, 1981, p. 323; Philippe Henry, « Une lettre d'Amérique en 1837. Remarques sur l'émigration neuchâteloise au début du XIX^e siècle », *Musée neuchâtelois*, n° 1, 1989, p. 53-54 et 65, n. 1 et 2. Également Anne-Lise Head-König, « Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e siècles) », dans Beatrix Mesmer (dir.), *Le chemin d'expatriation*, Bâle, Schwabe, 1992, p. 181-194; Carron et Carron, *Nos cousins d'Amérique...*, p. 22, qui chiffrent à 85 % la proportion de migrants valaisans optant pour l'Amérique du Sud, dont près de 95 % vont en Argentine. Les premiers consulats suisses aux États-Unis sont ouverts à New York et à Washington en 1822. Parmi les « villages suisses » fondés aux États-Unis, citons Vevay (Indiana) en 1802, New Switzerland (Illinois) en 1831, New Helvetia (Californie) en 1839 et New Glarus (Wisconsin) en 1845. Sur les migrations suisses aux États-Unis, voir Leo Schelbert, « Swiss Migration to the Territory of the United States: A Historiographical Introduction », *The Immigration History Newsletter*, n° 14, novembre 1982; Karl Lüönd, *Schweizer in Amerika*, Olten (Suisse), Walter-Verlag, 1979; Gérald Arlettaz, « L'intégration des émigrants suisses aux États-Unis, 1850-1939 », *Relations internationales*, n° 12, hiver 1977, p. 307-325.

millions d'Européens émigrent aux États-Unis, principalement de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de Scandinavie¹³.

Xénophobie et émigration-débarras

Cependant, une réaction prévisible se manifeste. Sous la pression croissante de cet exode apparemment incontrôlable, un élan de xénophobie secoue toutes les couches de la société nord-américaine. L'historien Serge Courville a décrit la polémique que soulève l'élément étranger dans le Nord des États-Unis, où il menace « l'esprit américain »¹⁴. Si la bourgeoisie revendique ouvertement « l'Amérique aux Américains », au Canada aussi, à la fin du siècle, les *nativists* s'opposent à l'immigration. Au Québec, l'étranger est perçu comme une menace contre l'identité, comme le constate le voyageur belge Octave Laurent quand il écrit que « les deux races [canadienne-française et anglaise] sont fortement attachées à leur patrie, et leur devise est : Le Canada aux Canadiens, ni Américains, ni Anglais, ni Français, mais Canadiens¹⁵ ». Non seulement le ressentiment se cristallise-t-il autour des étrangers qui ne partagent pas la langue ou la

¹³ Michael E. Telzrow, « The Story of Immigration in America », *The New American*, 20 février 2006, en ligne à http://goliath.ecnext.com/coms2/gi_0199-5445556/The-story-of-immigration-in.html.

¹⁴ Courville, *Immigration, propagande et colonisation...*, p. 68.

¹⁵ O. Laurent, « De Chicago à Québec », *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, vol. XVIII, 1894, p. 308.

religion de la majorité, mais la classe dominante québécoise accuse aussi le Canada anglais de chercher à submerger les Canadiens français¹⁶.

Deux constats sont à tirer de cette hostilité envers l'étranger. D'une part, du point de vue identitaire, la réaction à l'encontre des immigrants a pour effet de stimuler l'expression d'un nationalisme auparavant inconnu. D'autre part, on assiste à la naissance d'une catégorisation des immigrants, avec une liste d'indésirables (Noirs, Asiatiques, Juifs, Italiens du Sud, Autrichiens, Russes) et une liste « d'acceptables » ou de « préférés » (en général, les Européens du Nord et de l'Ouest, surtout les Britanniques, Français, Suisses, Belges et Néerlandais). Ces deux phénomènes différents mais interdépendants se trouvent au cœur de la prise de conscience et de la construction identitaire canadienne au XIX^e siècle.

La vague de ressentiment à l'endroit des étrangers devient telle que les Américains exigent l'instauration de règles pour encadrer l'immigration et surtout pour empêcher l'arrivée de criminels, de malades, de pauvres et de chômeurs, qui ne contribuent en rien au pays alors que le besoin de travailleurs, d'agriculteurs en particulier, est pressant¹⁷. Cette réaction, au milieu du siècle, est directement attribuable à la pratique de certains pays européens, dont la Belgique et la Suisse, d'encourager, voire de subventionner l'envoi outre-mer de leurs mendiants, vagabonds et détenus libérés. La Suisse, notamment certains cantons comme celui d'Argovie, est accusée de

¹⁶ Courville, *Immigration, colonisation et propagande...*, p. 69.

¹⁷ Heinz K. Meier, *The United States and Switzerland in the Nineteenth Century*, La Haye, Mouton & Co., 1963, p. 107ss.

favoriser cette émigration de débarras¹⁸. L'aide à l'émigration offerte par les municipalités suisses n'est pas purement philanthropique. En effet, les communes sont tenues dans le cadre du système suisse de soutenir leurs ressortissants démunis. Aider une famille à émigrer signifiait donc alléger leur fardeau fiscal, et l'allégement en question n'est pas négligeable à long terme :

The average cost of getting rid of a pauper, then [1878], was 158.79 francs or less than double the average of what it cost to support a pauper during a single year. In the canton of Schaffhausen, the temptation was even greater since the difference between maintaining a pauper and the cost of shipping him to a foreign country was 7.66 francs or \$1.48 in gold per head. Other sources corroborate these statistics by showing that throughout the country in 1870 the average yearly cost to authorities of maintaining a person on relief was \$19.80 while the cost to assist in immigration was \$33.68¹⁹.

Naturellement, les pays coupables de montrer la porte aux indigents souffrent dans l'opinion publique américaine. Au cours des années 1820 déjà, l'émigrant saint-

¹⁸ Thielemans, « L'émigration des Wallons... », p. 133-148; Gérald Arlettaz, « L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social. L'exemple du discours sur le paupérisme et l'émigration à la Société suisse d'utilité publique (1810-1830) », *Revue suisse d'histoire*, vol. 37, n° 3, 1987, p. 248-249; Leone, « The Swiss... », p. 35ss.

¹⁹ Leone, « The Swiss... », p. 36-37. Lire aussi Schelbert, « On Becoming an Emigrant... », p. 483-486, qui rappelle que 35 des 100 communes du canton de Soleure ont dépensé 250 000 francs, dans les années 1850, à raison de 100 à 200 francs en moyenne par émigrant. Également Françoise Nicod, « L'émigration vaudoise outre-mer dans les années 1850 », *Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale*, n° 15, 1983, p. 214-215, selon qui dans les années 1850, près de la moitié des communes du canton de Vaud qui comptent des émigrants leur ont accordé des subsides, allant jusqu'à la somme mirobolante de 8 930 francs. Gérald Arlettaz, « "Les Suisses de l'étranger" et l'identité nationale », *Études et sources*, n° 12, 1986, p. 11, révèle que les gouvernements de Fribourg et de Berne avaient déjà inauguré la politique de débarras lors de la famine de 1817. Une recherche approfondie montrerait sans doute que tous les cantons ont adopté la même conduite.

gallois Johannes Schweizer se plaint de la mauvaise réputation qu'acquièrent les

Allemands et les Suisses aux États-Unis :

It is a unanimous conviction of the Americans that since the French Revolution the immigrating Germans, and since 1800 the Swiss, have changed greatly for the worse. Earlier they could be trusted with anything, the Swiss contending with the Germans for highest honors. [...] Since that time, however, they have excelled other national groups in thievery, cheating, laziness, and drunkenness²⁰.

Le caractère de l'ensemble de la population allemande s'est-il détérioré, demande

Schweizer, ou faut-il admettre qu'une classe de personnes différente émigre désormais?

Quoi qu'il en soit, conclut-il, aux États-Unis, ces immigrants sont maudits (« they are

considered a curse »), ce que répète le Neuchâtelois Léo Lesquereux en 1848 : « Nous

sommes des parias qu'on accepte forcément et toujours avec mauvaise grâce et

²⁰ Johannes Schweizer, « Account of a Journey to North America », dans Robert H. Billigmeier et Fred Altschuler Picard (dir.), *The Old Land and the New. The Journals of Two Swiss Families in America in the 1820's*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1965, p. 105 et 123. Une génération plus tard, le fondateur de New Switzerland, dans l'Illinois, déplore aussi « the abominable way in which many communities in Switzerland dispatch their poor to America. [...] Indeed, it takes much unscrupulousness to abandon one's brothers to distress in such a way »; lettre de Johann Anton Krieg, 1847, publiée dans le recueil de Kaspar Köpfli, *Spiegel von Amerika*, Lucerne, 1849, et traduite dans Max Schweizer, *A Portrait of New Switzerland, 1831-1900*, Zug, Zürcher Books, 1979, p. 43. De nombreux autres exemples sont à trouver dans les journaux d'époque, comme les titres évocateurs suivants : « Criminals as Immigrants », *New York Times*, 15 août 1879, p. 8; « Forced to Leave Switzerland », *Washington Post*, 30 mars 1881; « Switzerland Sending Imbecile Persons to this Country », *New York Times*, 5 avril 1881, p. 8. Cent ans après les observations de Johannes Schweizer, d'autres pays reprocheront encore aux cantons et aux familles qui envoient leurs ressortissants pauvres à l'étranger pour s'en débarrasser de ternir l'image de la Suisse et des Suisses; voir Yurika Kameya, « L'émigration suisse au XIX^e siècle – Le cas du Valais », 2004, p. 123, citant un rapport de la représentation diplomatique de Buenos Aires datant de 1920 (en ligne à <http://www.ritsumei.ac.jp/acd/cg/law/lex/kotoba03/kametani.pdf>).

répulsion²¹ ». Jusqu'en 1880, la question du paupérisme déchire la Suisse et envenime ses relations avec les États-Unis²². Régulièrement, le gouvernement central suisse essaie de dissuader l'émigration²³, mais sans grande conviction. Tout conspire donc, en théorie, pour ternir l'image des Suisses et décourager une colonie comme le Canada d'attirer l'immigrant suisse.

La première véritable intervention contre l'émigration de débarras aura lieu en 1880, au moment où la Confédération helvétique promulguera une loi visant à contrôler les agences d'émigration. Puis une nouvelle législation fédérale en 1888 impose des conditions strictes sur l'envoi à l'étranger des malades et des chômeurs. Cette loi fait écho à la réglementation américaine, qui interdit l'entrée au pays aux

[...] imbéciles, aux lunatiques, aux fous, aux borgnes, aux aveugles, aux sourds ou muets, aux paralytiques ou à n'importe quelles personnes

²¹ Léo Lesquereux, *Lettres écrites d'Amérique, destinées aux émigrants*, Neuchâtel, H. Wolfrath, 1849, p. 49.

²² En réaction au problème du paupérisme, mais apparemment sans lien direct avec la Suisse, le Canada aussi promulgue une loi, dès 1848, qui impose un tarif d'entrée supplémentaire aux « lunatiques, idiots, sourds-muets et autres infirmes ». Province du Canada-Uni, *Provincial Statutes of Canada*, 1848, 11 Victoria, c. 1, cité par Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, p. 121 et 273 n. 46.

²³ Voir par exemple le *Bundesblatt*, 1849, en ligne à www.swissroots.org/209.html, qui évoque le manque de succès des chercheurs d'or et leur impossibilité de rentrer au pays faute de moyens, ou encore le décret suivant de 1856 reproduit dans Thomas Antonietti et Marie Claude Morand (dir.), *Valais d'émigration*, Éditions des Musées cantonaux du Valais, Sion, 1991, p. 122 : « La légèreté avec laquelle les partants abandonnent leur patrie et se mettent en route sur la foi de renseignements dont les agents d'émigration ne peuvent pas même garantir l'authenticité, est la source des plus grands malheurs. [...] Quitter sa patrie [...] c'est] s'exposer, de gaîté de cœur, aux mécomptes les plus funestes. [...] Le Gouvernement [du Valais] a donc décidé de ne permettre aucune expatriation avant d'avoir obtenu de bons rapports des premiers convois. »

estropiées et à celles qui ont dépassé l'âge de soixante ans, aux veuves avec des enfants mineurs et aux femmes sans mari qui mènent des enfants avec elles ou qui sont enceintes, de même qu'aux enfants en dessous de treize ans qui ne se trouvent pas sous la protection de parents, aux personnes dénuées de toutes ressources et qui ne possèdent pas les fonds nécessaires à leur arrivée en Amérique pour se rendre dans l'intérieur du pays²⁴.

La loi de 1888 et l'ouverture la même année du premier Bureau fédéral d'émigration marquent une transition qui voit la Suisse s'intéresser plus activement à la question de l'émigration, ce qui en fin de compte contribuera à rehausser l'image des Suisses.

L'immigrant suisse

Malgré l'antipathie à l'égard de certaines nationalités du fait des abus de l'émigration-débarras, surtout dans les grandes villes portuaires, les Suisses conservent en général une bonne réputation en Amérique du Nord. En 1866, le représentant officiel des États-Unis à Berne décrit les émigrants suisses comme des « skilled artisans and agricultural laborers, robust, and of sober, industrious habits ». En 1880, son successeur écrit : « Among the immigrants whom we receive there is no nationality to whom we extend a more hearty welcome than the honest and industrious Swiss, and none who more fully merit our hospitality²⁵ ». En 1889, un autre successeur renchérit :

²⁴ Carron et Carron, *Nos cousins d'Amérique...*, p. 29, citant les conditions énoncées dans un contrat de transport vers les États-Unis.

²⁵ Première citation : dépêche de George Harrington, de la légation américaine à Berne, à William H. Seward, secrétaire d'État à Washington, le 17 février 1866, dans *Papers relating to Foreign Affairs*, Washington, Government Printing Office, 1867, p. 182. Deuxième citation : dépêche du chargé d'affaires américain Nicholas Fish datée du 20 avril 1880, transcrite dans Meier, *The United States and Switzerland...*, p. 118.

As a rule the Swiss immigrants received by the United States are in every respect desirable and fitted to make the best of citizens. They are ambitious, energetic, industrious; men with muscle and enterprise, seeking to better their conditions in a great and growing country. There are no foreign colonies in the United States which have given more satisfaction, and more willingly and sincerely become identified with the country, its people and institutions, than these composed of the Swiss²⁶.

Bien entendu, il s'agit là de la version officielle de trois hauts diplomates en poste dans le pays dont ils encensent les citoyens. Ces propos s'apparentent d'ailleurs à la façon de penser de l'élite de Washington qui, en dressant la généalogie intellectuelle des notions de liberté et de démocratie, aime à se trouver des affinités avec la Suisse :

[H]istorical works about Switzerland were especially welcome in the United States during the 1880s because many Americans were becoming interested in new instruments of direct political democracy, the initiative and referendum, which had been developed by the Swiss. Numerous American reformers saw these instruments as panaceas to rid the nation's political system of the corrupting influences of robber barons and political bosses²⁷.

Selon ce courant de pensée, les liens et les échanges entre les deux pays sont anciens et durables, comme le démontrent l'adoption à grande échelle aux États-Unis des principes (considérés suisses) de l'initiative et du référendum, mais aussi, réciproquement, la formulation de la Constitution fédérale de 1848 qui s'inspirait de la Constitution américaine de 1787.

²⁶ Dépêche du consul général Boyd Winchester, de la légation américaine à Berne, au secrétaire d'État des États-Unis, le 24 janvier 1889, transcrite dans *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, 1889*, Washington, G.P.O, 1890, p. 692. Voir aussi Meier, *The United States and Switzerland...*, p. 117.

²⁷ James H. Billington, « Foreword », dans James H. Hutson, *The Sister Republics: Switzerland and the United States from 1776 to the Present*, Washington, Library of Congress, 1991, p. 5.

L'opinion publique américaine est sans doute moins élogieuse dans l'absolu, mais reste positive. En 1871, un périodique du Tennessee complimente ainsi les immigrants suisses :

The Swiss are among the very best. They are thrifty, sober, quiet, industrious, and not given to political *carpet bagism*. We have never seen a Swiss pauper. We have never seen a Swiss beggar. They do not practice in our Criminal Courts, and we have never learned one a trade in our State penitentiary²⁸.

Cette observation est à comparer avec la citation suivante du *Niles' Register* de 1816, un journal américain qui faisait autorité : « There are the sorts of men that we want. One Swiss is worth a hundred of the Cockney tape-sellers with which our cities have teemed²⁹. »

À condition de ne pas être démunis et de s'insérer paisiblement, les immigrants sont accueillis sans animosité, voire chaleureusement. De façon générale, les Suisses sont réputés s'intégrer facilement, ce qui facilite leur acceptation. Selon l'historien Heinz K. Meier, les Suisses n'ont pas la conscience ethnique (« the racial consciousness ») des Allemands ou des Français. Ils sont souvent confondus avec ces

²⁸ Citation du *Press and Messenger* de Knoxville, 22 novembre 1871, reproduite dans Meier, *The United States and Switzerland...*, p. 118.

²⁹ Citation du *Niles' Weekly Register*, 22 juillet 1816, transcrite dans Leone, « The Swiss... », p. 82. Le terme « Cockney » fait référence aux immigrants de la classe ouvrière, principalement de Londres. Voir également le *New York Daily Times* du 19 janvier 1857, p. 3 : « We have seldom seen a more respectable assemblage than this was. [...] All looked well to do in the world, and all seemed filled with the same intense enthusiasm and love of country which has ever been characteristic of the Swiss in all parts of the world. »

derniers et leur manque de résistance à cet égard accélère d'autant plus leur adaptation à leur nouveau milieu³⁰. Les Suisses

[...] vont et viennent sans que personne s'enquière ou connaisse leur nationalité, ni leur nombre, et comme la plupart sont des cantons allemands et italiens, ils passent généralement pour Allemands ou Italiens; de même que le peu de Suisses qui sont des cantons français sont généralement pris pour Français³¹.

Cette faculté d'adaptation explique certainement l'attrait d'un immigrant tel que le Suisse dans un pays qui a toujours favorisé l'assimilation selon le modèle du *melting pot*. Le paléobotaniste neuchâtelois Léo Lesquereux, établi en Ohio en 1848, corrobore cette observation lorsqu'il écrit qu'aux États-Unis,

il n'est pas un étranger quelque ardent démocrate qu'il soit, qui ne se trouve mal à l'aise au milieu des Américains. [En effet] il y a toujours une certaine déception pour nous, Européens, à voir tomber notre goutte d'individualité dans un océan où elle est engloutie sans laisser à la surface la moindre de ces ondulations qui caressent si agréablement notre vanité³².

Aux yeux des migrants, les États-Unis sont la terre d'accueil rêvée. De l'aveu même des immigrants suisses, l'Amérique du Nord offre les meilleures conditions de vie possible :

La vie des fermiers en Amérique est infiniment plus facile et plus agréable qu'en Europe. [...Le fermier] a ici une existence heureuse, un avenir assuré pour sa famille, et par dessus tout la plénitude des droits de l'homme qu'un déplorable préjugé lui refuse en Europe. Le plus pauvre paysan en Amérique

³⁰ Meier, *The United States and Switzerland...*, p. 119-120, que paraphrase aussi Leone, « The Swiss... », p. 84.

³¹ Société d'utilité publique fédérale, *Emigrations suisses : enquête auprès de messieurs les consuls de la Confédération*, Lausanne, Michod, 1845, p. 63. Cette citation est du consul de Suisse à la Nouvelle-Orléans, J. Merle (1844).

³² Lesquereux, *Lettres écrites d'Amérique...*, p. 49.

est tout aussi honoré que le plus riche banquier ou le premier magistrat de la république³³.

Cette réflexion coïncide avec les observations relevées dans de nombreuses lettres d'émigrants, comme par exemple celle-ci d'un autre Neuchâtelois installé en Ohio depuis 1819 :

Le tems est bien bon dans ce pays [...]. Le temps va bien, il beaucoup meilleur qu'il étoit les premières années que je étoit ici. J'ai fait plus de profit depuis 5 ans que je n'ait fait avant. Le tems est bien bon, tout le monde a de l'argent; on gagne beaucoup [...]
Enfen nous somme yci plusieurs famille suisse qui font bien leur affaires, qui ont commencé à peut prê avec rien il y a 3 à 4 ans, qui son bien, mais qui travaille bien. [...] Les Suisse sont les meilleurs paysans³⁴.

Au Canada

Après les tentatives de colonisation avortées des lendemains de la Conquête, le Canada est nettement plus lent que son voisin du Sud à stimuler l'immigration. Au départ, aucune préférence nationale n'est exprimée, car ce sont les qualités des colons qui sont jugées importantes. En 1842, une brochure écossaise, représentative de l'idéologie canadienne, précise que « les paysans pauvres ou journaliers, ceux qui disposent de certains moyens financiers [...] et ceux qui ont un capital à faire fructifier »

³³ *Ibid.*, p. 23.

³⁴ [Sic.] Lettre de Frédéric-Louis Junod à ses frères et sœurs, 28 mai 1837, tirée des archives judiciaires de Lignières (Neuchâtel) et transcrite dans Henry, « Une lettre d'Amérique en 1837... », p. 63 et 64. Comme en témoigne l'article de Hans Trümpy, « Contribution à l'étude de l'émigration suisse aux Etats-Unis dans les almanachs du temps », *Bulletin Sandoz*, n° 59, 1981, p. 11-22, les almanachs et calendriers suisses, très en vogue au XIX^e siècle, traitaient régulièrement de l'Amérique du Nord et pouvaient donc servir de référence à l'intention des candidats à l'émigration.

sont les plus susceptibles de réussir dans la colonie³⁵. Il n'est alors pas question de privilégier une nationalité en particulier, même si bien entendu le lieu de publication des documents de propagande comme celui-ci trahit une volonté de cibler certaines régions. Dès les années 1830-1840, une première hiérarchie des colons est donc établie : on cherche des immigrants travailleurs, sobres et en bonne santé, de préférence des agriculteurs et des ouvriers³⁶.

Dans les années 1830, le Canada connaît une vague d'immigration qui ne sera pas égalée après 1840 et jusqu'à la Confédération. Les immigrants, d'origine majoritairement britannique et protestante, se dirigent principalement vers les régions anglophones du pays, soit le Canada-Ouest, Montréal et les cantons de l'Est, ou poursuivent leur route vers les États-Unis, faisant de la vallée du Saint-Laurent « l'antichambre de l'immigration américaine³⁷ ». Par la suite, la population canadienne continue de s'accroître, mais le bilan migratoire décline, à mesure que l'émigration s'accélère vers les États-Unis. Le Canada-Est souffre le plus de la conjoncture; les

³⁵ William Chambers et Robert Chambers, *Emigration to Canada and Other British American Possessions*, Édimbourg, *Chambers Information for the People*, n° 17, 1842, p. 264-266, cité dans Courville, *Immigration, colonisation et propagande...*, p. 271.

³⁶ Courville, *Immigration, colonisation et propagande...*, p. 309-310. Voir aussi Pâquet, *Tracer les marges de la Cité...*, p. 136. Ce dernier décrit les années 1817-1853 comme une période de « libéralité et de fraternité » en matière d'accueil des immigrants. Courville et Pâquet offrent une analyse autrement plus poussée et nuancée de cette question de l'immigration canadienne, mais ils ne répondent pas directement à la question concernant la préférence exprimée en faveur des Suisses.

³⁷ L'expression et les données suivantes sont de Denis Vaugeois et Jacques Lacoursière (dir.), *Canada – Québec, synthèse historique*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 1978, p. 365-366.

Canadiens français, majoritaires jusqu'au deuxième tiers du XIX^e siècle, deviennent minoritaires dans le contexte de l'union des Canadas, face aux Canadiens anglais qui représentent désormais 55 % de la population totale en 1841, puis 66 % en 1860. Confrontés à l'exode vers les États-Unis et aux efforts des anglophones d'accélérer la colonisation anglo-protestante, l'élite francophone s'inquiète subitement de la survie culturelle du Canada français. L'Église catholique prend aussi la question très au sérieux et contribue à la création de sociétés de colonisation³⁸. En peu de temps, le Québec tout entier se mobilise face à cet enjeu de la colonisation et de l'immigration. L'enjeu de l'immigration préoccupe parce qu'il est perçu comme une ruse du Canada anglais visant à marginaliser et même peut-être à évincer le Canada français³⁹.

Très tôt dans le siècle, les autorités, cherchant toujours à stimuler l'immigration britannique, nomment des émissaires chargés d'épauler la cause. L'Irlandais Alexander Carlisle Buchanan est agent d'émigration à Québec de 1828 à 1838. Il fait équipe avec son frère James Buchanan, consul du Royaume-Uni à New York, qui depuis 1817 déjà dissuade ses concitoyens d'émigrer aux États-Unis pour choisir plutôt le Haut-Canada ou la Nouvelle-Écosse. Le fils de ce dernier, lui aussi nommé Alexander Carlisle Buchanan, travaille avec son oncle homonyme à Québec et lui succède en 1838 à titre d'agent

³⁸ Courville, *Immigration, colonisation et propagande...*, p. 330-347.

³⁹ J. Yvon Thériault, « La nation francophone d'Amérique : Canadiens, Canadiens-français, Québécois », dans Caroline Andrew (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 127-128.

principal « en charge de la direction de l'émigration au [Bas et Haut] Canada⁴⁰ ». Par ses efforts inlassables pour promouvoir l'immigration, renseigner les émigrants, coordonner le processus avec les armateurs, les propriétaires fonciers et le gouvernement, protéger les colons et les orienter à leur arrivée à Québec, il est reconnu pour avoir contribué à l'installation de 866 000 personnes au Canada entre 1838 et 1868.

À cette époque déjà, Buchanan est chargé de voir en France, en Suisse et en Pologne les meilleurs moyens de diffuser de l'information sur le Canada. Ces pays sont vraisemblablement parmi les premiers auxquels la colonie s'intéresse, à l'exception de la Grande-Bretagne, et ce, pour la simple raison qu'elle croit pouvoir y trouver des colons qui répondent aux critères établis, à savoir des agriculteurs avec quelques moyens⁴¹. Il

⁴⁰ Sur les aînés Buchanan, voir Henry Mann, *The Land We Live In*, New York, Christian Herald, 1896, p. 249; Marcus Lee Hansen et John Bartlet Brebner, *The Mingling of the Canadian and American Peoples*, Ayer Publishing, 1970 (réimpression de l'édition de 1940), vol. 1, p. 100. Sur A.C. Buchanan « le jeune », voir Wesley B. Turner, « Buchanan, Alexander Carlisle », *DBC*, vol. IX., p. 106-108, d'où sont également tirées les statistiques et les détails subséquents.

⁴¹ Le dessein d'organiser des filières d'immigration au Canada n'était pas nouveau. L'idée d'encourager l'émigration suisse avait déjà été évoquée au début du siècle, entre autres par lord Selkirk qui, au lendemain de la guerre de 1812, engage comme agriculteurs et miliciens les soldats désaffectés des régiments suisses de Meuron et de Watteville pour l'accompagner à sa colonie de la rivière Rouge; Maurice Vallée, *Le Régiment suisse de Meuron au Bas-Canada*, Drummondville, Société d'histoire de Drummondville, 2005, p. 29-31. Également, voir Hamilton à Goulburn (sous-secrétaire d'État à la guerre et aux colonies), 25 février 1817, BAC, MG11-CO42Q (série « Bureaux publics », Q. 146), p. 84ss, contenant un dossier sur le sujet de l'émigration suisse préparé par Stratford Canning, ministre plénipotentiaire de Grande-Bretagne en Suisse (1814-1819). Ce dossier suggère de chercher à diriger les émigrants suisses « dans les colonies britanniques d'Amérique », donc notamment au Canada.

faut aussi noter que la Suisse n'est pas un pays inconnu pour les Britanniques qui, dès le milieu du XVIII^e siècle, en font une destination de prédilection⁴².

Parallèlement à A.C. Buchanan qui jette les bases d'une immigration majoritairement britannique pour poursuivre la « britannisation » de la colonie et aider à consolider l'empire, le Canada français commence à mieux définir sa politique de peuplement. Dès 1856, il est question d'attirer spécifiquement l'émigrant européen plutôt que de le voir aller aux États-Unis. Des comités d'enquête sont créés pour étudier l'opportunité d'attirer certains types d'émigrants vers le Canada-Est. Mais rien n'est fait très sérieusement avant la Confédération, date à laquelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique établit le partage des responsabilités en matière d'immigration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. En réalité, c'est même plutôt l'adoption de la première loi sur l'immigration canadienne, deux ans plus tard en 1869, qui donne le coup d'envoi. Cette loi rationalise la politique en matière d'immigration en attribuant notamment aux gouvernements provinciaux la responsabilité d'arrêter

[...] la ligne de conduite qu'ils se proposent de tenir au sujet de l'établissement de la colonisation des terres incultes, en tant qu'elle peut avoir trait à l'immigration, et établir, en Europe et ailleurs, s'ils le jugent à

⁴² Parmi les études sur l'intérêt que la Grande-Bretagne porte à la Suisse, voir Laurent Tissot, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Payot, 2000; *id.*, « How did the British conquer Switzerland? Guidebooks, railways, travel agencies, 1850-1914 », *Journal of Transport History*, vol. 16, n° 1, mars 1995, p. 21-54; *id.*, « Une Suisse sans Suisses. Les guides de voyage dans la construction d'une identité nationale (1840-1880) », *Revue d'Allemagne*, tome 30, n° 4, octobre-décembre 1998, p. 443-456; Michael Heafford, « Between Grand Tour and Tourism. British travellers to Switzerland in a period of transition, 1814-1860 », *Journal of Transport History*, vol. 27, n° 1, 2006, p. 25-47. Voir également Béat de Fischer, *2000 ans de présence suisse en Angleterre*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1980.

propos, des agents qui seront dûment accrédités par le gouvernement canadien, et aussi des agents dans leurs provinces respectives⁴³.

Un palmarès officiel des immigrants préférés?

L'historiographie concernant les Belges « immigrants préférés » fait remonter à l'adoption de cet *Acte relatif à l'immigration et aux immigrants* l'établissement d'une liste officielle de « pays choisis »⁴⁴. Or, le texte de 1869 ne mentionne pas de tel « palmarès ». S'il y est question d'un pays avec lequel le Canada doit nourrir des rapports privilégiés, c'est plutôt l'Angleterre, puisqu'il est stipulé que le gouvernement doit entretenir des bureaux d'immigration à Londres et ailleurs au Royaume-Uni, ainsi qu'une agence sur le continent européen « [tel] que le gouverneur pourra de temps à autre juger convenable ». La Suisse et la Belgique n'étant pas mentionnées dans ce texte de loi, c'est donc ailleurs qu'il faut chercher les traces officielles de la politique les concernant, si tant est que de telles traces aient été institutionnalisées dans les documents officiels du gouvernement⁴⁵.

À compter des années 1870, le gouvernement canadien accorde une commission aux agents recruteurs et subventionne le transport des immigrants. Les provinces aussi

⁴³ *Acte relatif à l'immigration et aux immigrants*, Statuts du Canada, 1869, ch. 10. Également, Courville, *Immigration, colonisation et propagande...*, p. 87.

⁴⁴ Jaenen, *Les Belges au Canada...*, p. 6, Jaumain, « Les Belges au Canada... », pour ne citer que ces auteurs.

⁴⁵ Le P^r Jaenen confirme que la loi de 1869 ne dresse pas de telle liste, contrairement à ce qu'il a écrit précédemment; selon lui, les préférences du Canada en matière d'immigration seraient plutôt contenues dans les dépêches aux agents recruteurs basés à Londres; correspondance privée avec Cornelius Jaenen, mars 2009.

participent à la campagne de séduction des immigrants, avec le Québec qui cible sa publicité en France, en Belgique, en Suisse et dans le sud de l'Allemagne. C'est à ce moment que débute la vogue des « guides du colon »⁴⁶ qui, pour l'historien prêt à procéder par déduction inverse, se révèlent fort utiles afin de déceler les groupes ciblés et les caractéristiques qui sont exigées d'eux. Si le *Guide du colon français, belge et suisse* précise que « on parle français en Canada » et que « venir en Canada, ce n'est pas s'expatrier, puisqu'on y retrouve la langue, les mœurs et la religion de sa patrie⁴⁷ », c'est dire l'importance de la langue, de la religion et de la culture. Et l'auteur de cet ouvrage d'ajouter :

La Province [de Québec] devrait favoriser l'immigration de France, Belgique et Suisse, aider et protéger tous les groupes français établis dans les autres parties du Canada et des Etats-Unis et jouer vis-à-vis d'eux le rôle de la France, en Europe, à l'égard de ses colonies; c'est le seul moyen d'accroître son influence dans la Puissance du Canada⁴⁸.

À travers ces guides, mais aussi par l'analyse des politiques gouvernementales mises en place dans les années 1860, il est possible de dégager clairement le portrait de

⁴⁶ Deux des principaux acteurs de cette époque au ministère québécois de l'Agriculture (alors responsable de l'immigration) sont Louis Archambault et Siméon Le Sage (auteur de *La province de Québec et l'émigration européenne* en 1870); Pierre et Lise Trépanier, « Archambeault (Archambault), Louis », *DBC*, tome XI, p. 29; Marc Vallières, « Le Sage, Siméon », *DBC*, tome XIII, p. 643-646.

⁴⁷ Auguste Bodard, *En route pour le Canada*, [Montréal], [Société d'immigration française], 1892, page non numérotée (lettre/publicité intitulée « Le gouvernement donne une valeur de 3,500 francs à toute famille qui s'établira sur une terre en Canada », entre la page titre et la table des matières). Bodard était agent d'immigration pour la province de Québec et le Canada, et secrétaire de la Société d'immigration française.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 7. Il ne faut pas sous-estimer la portée d'ouvrages comme celui-ci et comme *Le guide du colon français au Canada*, qui en incitent plusieurs à s'établir au Canada.

l'immigrant idéal au Canada français : Européen de l'Ouest et catholique, il est de préférence francophone, agriculteur, muni d'un petit pécule et « ami de l'ordre »⁴⁹.

Malgré les efforts importants et les sommes consacrées à la cause, les Français répondent de façon modérée à l'appel canadien, et ce, jusqu'au XX^e siècle. L'historien Pierre Savard explique la faiblesse relative de l'immigration française par la réussite de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui, en créant la province de Québec en 1867, atténue le besoin ressenti par l'élite canadienne-française de consolider ses positions démographiques. Mais cette théorie est loin de convaincre. À la fin des années 1860, certains, tel le Suisse Napoléon Aubin, observateur et critique de la vie canadienne depuis son arrivée au pays en 1835, préconisent l'annexion aux États-Unis pour protéger l'identité canadienne-française, qui se trouve toujours davantage en minorité dans le nouveau Canada de 1867. Selon Aubin, l'affranchissement de la Grande-Bretagne est indispensable pour assurer la survie du Canada, malgré les risques d'assimilation dans le *melting pot* américain⁵⁰. Ces deux vues diamétralement opposées sur la perte d'influence

⁴⁹ Courville, *Immigration, colonisation et propagande...*, p. 309ss; Pierre Savard, « Voyageurs, pèlerins et récits de voyages canadiens-français en Europe de 1850 à 1960 », dans *Mélanges de civilisation canadienne-française offerts au professeur Paul Wyczynski*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, p. 283. Dans son étude sur la place de la France dans les récits de voyageurs canadiens-français, Jaumain confirme la primauté de deux de ces composantes de l'idéologie cléricalo-nationaliste dominante du XIX^e siècle : l'attachement à la langue française et la défense de la religion catholique et de sa place dans la société; Serge Jaumain, « Paris devant l'opinion canadienne-française : Les récits de voyages entre 1820 et 1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 4, printemps 1985, p. 567.

⁵⁰ Jean-Paul Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 124-127. Aubin, tout comme Louis-Joseph Papineau, était favorable à l'annexion depuis 1849 (*ibid.*, p. 105).

de l'élément français au Canada, l'une expliquant un certain laxisme et l'autre préconisant au contraire une mesure draconienne, confirment la place centrale que tient le discours identitaire dans le Québec de l'époque.

Au vu de cette évolution des politiques migratoires canadiennes, il faut constater que l'immigration suisse⁵¹ n'est pas un objectif réfléchi et voulu de longue date. Elle s'inscrit plutôt dans une prise de conscience naissante, dans les hautes sphères québécoises, sur la préservation de la culture française dans la vallée du Saint-Laurent. À ce sujet, les travaux de l'historien Martin Pâquet sont les plus éloquents; dans les années 1850, explique-t-il,

les élus et les *cognoscentes* s'expriment dans l'espace public. Dès lors, ne se limitant plus à la catégorisation rationnelle et scientifique effectuée aux seules fins de la gestion des mouvements migratoires, les différentes représentations de l'immigrant acquièrent une valorisation positive ou négative selon les objectifs poursuivis dans la conquête de l'espace politique⁵².

Autrement dit, la « cote » accordée à une catégorie d'immigrants ou à une nationalité peut augmenter ou baisser en fonction de l'intérêt que ces immigrants peuvent présenter

⁵¹ L'étude de l'immigration suisse au Canada au XIX^e siècle est extrêmement difficile jusqu'à la Confédération, comme le faisait déjà remarquer il y a quarante ans Leo Schelbert, spécialiste de la question suisse aux États-Unis; voir Leo Schelbert, « Die Wanderungen der Schweizer. Ein historischer Überblick », *Saeculum*, vol. XVIII, n° 4, 1967, p. 425; *id.*, « Swiss Migration to Canada: Some Observations on the Present State of Research », 18 mars 1968, note dactylographiée conservée dans les archives de l'ambassade de Suisse à Ottawa. Malgré le passage du temps et la facilité accrue d'accès aux archives de part et d'autre de l'Atlantique, il faut constater que la situation n'a pas changé, comme en témoigne d'ailleurs le peu d'études sur la question.

⁵² Pâquet, *Tracer les marges de la Cité...*, p. 134. Selon Pâquet, les objectifs poursuivis sont fondés notamment sur des stratégies d'inclusion qui privilégient la quête de prospérité, la volonté d'intégration des immigrants et leur utilité pour la société (p. 135).

et de la mesure dans laquelle les qualités qui leur sont associées répondent aux besoins politiques de l'heure. Ainsi, l'enjeu « langue et religion » prenant de l'ampleur dans la société canadienne-française, la réponse « franco-européen » monte subitement en popularité.

Un engouement pour les Européens occidentaux

La préférence du Canada français pour l'immigrant français n'est pas difficile à comprendre. Elle se concrétise dans les années 1850, au moment où certains liens sont rétablis avec la France, après un long passage à vide à la suite de la Conquête. La reprise des relations franco-britanniques lors de la guerre de Crimée (1854), la publication du *Canada reconquis par la France* (1855), la visite du vaisseau *La Capricieuse* envoyé en mission commerciale (1855), la participation du Canada à l'Exposition universelle de Paris (1855), l'inauguration du consulat de France à Québec (1859), toutes ces occasions marquent le renouvellement des relations entre le Bas-Canada et la France⁵³. Cela ne signifie pas que les Canadiens français sont coupés de l'Ancien Monde. Depuis longtemps, un « voyage à Paris n'est pas seulement le rêve des jeunes, c'est aussi

⁵³ Yvan Lamonde, *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006; Marcel Fournier, *Les Français au Québec, 1765-1865. Un mouvement migratoire méconnu*, Sillery, Septentrion, 1995, p. 46. Sur Barthe, auteur du *Canada reconquis par la France* (1855) et promoteur de l'émigration française au Canada, voir Jean-Guy Nadeau, « Barthe, Joseph-Guillaume », *DBC*, vol. XII, p. 71-74. Sur l'attraction exercée par la France sur le Canada, voir Savard, « Voyageurs, pèlerins et récits de voyages... », p. 242.

l'ambition dernière des anciens⁵⁴ ». D'ailleurs, les Canadiens sont conscients de ce que les Français disent sur leur pays. En 1829 déjà, le voyageur français Théodore Pavie constate le rapport d'affinité profond, malgré le contexte politique et économique différent, entre les deux pays :

La politique anglaise a imposé un joug bien doux aux Canadiens; ils sont, disent les vainqueurs, plus libres que sous l'ancienne domination de la mère-patrie; et pourtant j'entendais des hommes dans la chaleur d'un souvenir s'écrier avec enthousiasme : *et malgré tout, nous sommes encore Français!*⁵⁵

Cet attachement supposé réciproque fait partie intégrante de l'identité canadienne-française⁵⁶. En 1881, l'avocat A.B. Routhier écrira au sujet du Canadien :

Dès sa plus tendre enfance il a entendu parler de cette ancienne mère-patrie [la France], où ses ancêtres ont vécu. Il a appris son histoire, il s'est réjoui de ses gloires, il s'est affligé de ses malheurs, il s'est même exagéré sa

⁵⁴ Hector Fabre, *Paris-Canada*, vol. I, n° 1, 11 juin 1884. Voir Philippe Garneau, « Les relations entre la France et le Canada à la fin du XIX^e siècle : la revue *Paris-Canada* (1884-1909) », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2008.

⁵⁵ Théodore Pavie, *Souvenirs atlantiques. Voyage aux États-Unis et au Canada*, Pavie, Roret et Renouard, 1833, tome I, p. 183. Italiques ajoutées. Tocqueville, venu au Canada deux ans plus tard, en 1831, a une réaction presque identique et voit les Canadiens comme étant « restés absolument semblables à leurs anciens compatriotes de France » : « Ce sont encore des Français, trait pour trait; non pas seulement les vieux, mais tous, jusqu'au bambin qui fait tourner sa toupie »; lettre d'Alexis de Tocqueville à l'abbé Lesueur, 7 septembre 1831, *Œuvres complètes*, tome VII, Paris, Michel Lévy frères, 1866, p. 58.

⁵⁶ Jaumain, « Paris devant l'opinion canadienne-française... », p. 553-554. La fascination des Canadiens pour la France est évidente d'après l'analyse de John Hare, *Les Canadiens français aux quatre coins du monde : une bibliographie commentée des récits de voyage, 1670-1914*, Québec, Société historique de Québec, 1964; sur les 73 récits de voyage européens qu'il recense, 46 portent sur la France (une proportion de 63 %). Il faut par contre préciser que la France ainsi idéalisée est en fait la France ancienne d'avant la Révolution et non celle que le temps a transformée différemment du Canada français. Voir aussi Savard, « Voyageurs, pèlerins et récits de voyages... », p. 241-265.

grandeur, et le rêve de ses jeunes années a été de voir Paris, la capitale de sa France tant aimée⁵⁷.

Le gouvernement du Canada-Uni ne capitalise pas immédiatement sur cet élan de redécouverte mutuelle, mais il n'en demeure pas moins que le Français représente la solution toute indiquée pour combattre l'anglicisation du pays. C'est pourquoi, à l'arrivée du consul de France en 1859 par exemple, le maire de Québec lance un appel aux cultivateurs français⁵⁸.

Par contre, il est plus difficile de déterminer à partir de quand les Belges et les Suisses viennent aussi à être considérés comme des immigrants idéaux. En 1842, l'abbé Lapostolle cherche déjà à nuancer le portrait du misérable colporteur suisse. Dans son récit de voyage à Fribourg, il vante la piété des Suisses et leur esprit de charité :

« Puissent ces quelques lignes, échappées ici à mon cœur, être pour ce peuple que j'aime, et qui m'a donné une si aimable hospitalité [...] l'hommage le plus éclatant de mon

⁵⁷ A.B. Routhier, *À travers l'Europe. Impressions et paysages*, Québec, Typographie de P.-G. Delisle, 1881, tome I, p. 209. Routhier est né en 1839; avocat, juge et homme de lettres, il deviendra l'auteur du poème *Ô Canada*. Un siècle et quart après Haldimand, en 1911, il sera nommé chevalier de l'Ordre du Bain. Un de ses contemporains, l'abbé Provancher, abonde dans le même sens : « Les nations du globe sont presque toutes appelées les unes après les autres à servir de marchepied à la gloire du pays de nos ancêtres »; abbé L. Provancher, *De Québec à Jérusalem. Journal d'un pèlerinage du Canada en Terre-Sainte en passant à travers l'Angleterre, la France, l'Égypte, la Judée, la Samarie, la Galilée, la Syrie et l'Italie*, Québec, C. Darveau, 1884, p. 688.

⁵⁸ Correspondance politique du baron Gauldrée-Boilleau, consul de France au Canada, citée par Pierre Savard, « L'immigration française au Canada vue par les représentants de la France de 1859 à la fin du 19^e siècle », dans W.L. Morton (dir.), *Le Bouclier d'Achille. Regards sur le Canada de l'ère victorienne*, Toronto et Montréal, McClelland & Stewart, 1968, p. 277-278.

dévouement et de mon amour!⁵⁹ », écrit-il. Son intervention, en plein cœur de la riposte organisée par l'Église catholique contre l'apparition du protestantisme et la montée du libéralisme au Canada, laisse transparaître une première lueur de transformation des mentalités. Une fois la menace protestante écartée, la Suisse n'est pas aussi inquiétante qu'ont voulu l'affirmer les autorités, si l'on pense qu'elle est aussi le foyer d'une population catholique, disciplinée et pieuse. Lapostolest le soutient dans la presse ecclésiastique : « L'Eglise de France est une Eglise militante s'il en fut jamais; dans la Suisse catholique, au contraire, la foi règne, les mœurs patriarcales et chrétiennes sont en vigueur, le sacerdoce est honoré⁶⁰ ». Il faut aussi souligner que même si le principal pôle d'attraction européen des voyageurs est la France, suivie de près par l'Italie, la Suisse et la Belgique attirent aussi les passants, surtout pour leurs paysages et les lieux de pèlerinage religieux⁶¹.

À cette époque aussi, le Genevois Georges Morhard tente de mettre sur pied sa Société d'émigration européenne. En 1844, il est reçu à Québec par la Société canadienne d'études littéraires et scientifiques. Son compatriote Napoléon Aubin publie ensuite l'exposé de son projet, ce qui lui assure un auditoire dans les hautes sphères intellectuelles de Québec. Parmi les membres de cette Société d'études littéraires figurent le journaliste Aubin, le député de Québec Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (qui

⁵⁹ Abbé Lapostolest, « Souvenirs de voyage. Une paroisse du canton de Fribourg », *Mélanges religieux*, vol. 3, n° 32, 14 juin 1842, p. 516. Aucun détail biographique n'a pu être trouvé sur ce religieux.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 513 et 515.

⁶¹ Savard, « Voyageurs, pèlerins et récits de voyage... », p. 255-256.

deviendra surintendant du Bureau d'éducation puis premier ministre du Québec), le D^r Joseph-Charles Taché (plus tard sous-ministre de l'Agriculture et des Statistiques à Ottawa), le D^r Praxède Larue (président fondateur de la Société de colonisation de Portneuf), etc. Tous ces personnages joueront un rôle dans l'élaboration de la politique migratoire du Canada français quelques années plus tard⁶².

Un autre élément déclencheur de l'attraction pour les Suisses est à chercher dans les années 1850, lorsque débute l'immigration suisse de masse aux États-Unis, période qui correspond à ces mêmes années d'ouverture vers la France, entre 1855 et 1865. Le consul de France de l'époque confirme cette hypothèse lorsqu'il écrit que les Canadiens « espèrent trouver en France (surtout en Normandie, en Bretagne et en Vendée), en Belgique *et en Suisse* les émigrants catholiques qui leur permettront de rétablir l'équilibre entre le Bas et le Haut-Canada qui, lui, s'accroît grâce à l'immigration⁶³ ». Comme l'explique bien Martin Pâquet, le choix des autorités canadiennes-françaises se porte naturellement sur l'immigrant qui est perçu comme le plus « compatible » avec la

⁶² G. Morhard, « Rapide exposé de l'état actuel des choses en Europe, et du seul remède qu'il soit possible d'apporter aux malheurs qui la menacent », dans *Lettre sur les moyens d'améliorer l'état des prolétaires en Europe*, Québec, Bureau du Castor, 1844. Morhard publie ensuite son *Plan d'une agence pour la réception, la direction et le placement des prolétaires européens dans l'Amérique du Nord*. Sur Chauveau, Taché et Larue, voir leur notice respective dans le *DBC* ou le site de l'Assemblée nationale du Québec consacré aux parlementaires depuis 1792, en ligne à <http://www.assnat.qc.ca/fra/Membres/notices>. Il est à noter que Morhard est Genevois, donc vraisemblablement protestant, tout comme Aubin, mais cela ne semble pas avoir nui à son accueil au Canada (dans un groupe ouvert, reconnaissons-le, puisque favorable à l'annexion avec les États-Unis).

⁶³ Correspondance du consul Gauldrée-Boilleau, 1859, citée par Savard, « L'immigration française au Canada... », p. 278. Italiques ajoutées.

société d'accueil et cette compatibilité se mesure à l'aune de l'appartenance ethnique⁶⁴.

Le commissaire du Canada à l'Exposition universelle de Paris en 1855 écrit justement : « Le Français, le Belge, le Suisse français se trouveront en arrivant dans le Bas Canada, dans leur pays [...]. Le catholique y verra chaque paroisse surmontée d'un beau clocher portant la croix qu'il a coutume de voir⁶⁵ ».

Au cours de cette période justement, le gouvernement canadien institue des commissions d'enquête chargées d'étudier l'enjeu de l'immigration. En 1857, l'Assemblée législative de la Province du Canada crée un premier comité pour suggérer des façons d'arrêter l'hémorragie canadienne-française vers les États-Unis. Trois autres commissions sont mises sur pied en 1859-1860. La première s'intéresse principalement à l'émigration britannique. La deuxième recommande aussi au gouvernement de se préoccuper davantage de sa politique d'immigration, après avoir résumé à huit les tenants de l'émigration, y compris « l'attrait d'une même race » et « l'attrait d'un langage connu », et conclut que « [n]ul projet législatif, nulle dépense, qu'elle que [sic] grande qu'elle soit, ne peut remplacer des causes aussi puissantes⁶⁶ ». Quant à la troisième

⁶⁴ Pâquet, *Tracer les marges de la Cité...*, p. 160.

⁶⁵ J.C. Taché, *Esquisse sur le Canada considéré sous le point de vue économiste*, Paris, Hector Bossange et fils, 1855, p. 174. Taché, cité précédemment (*supra*, n. 62), faisait partie de la Société canadienne d'études littéraires et scientifiques. Le sociologue Bruce Curtis évoque aussi ce document dans son livre *The Politics of Population*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, p. 242.

⁶⁶ Rapport du Comité spécial nommé pour examiner le rapport annuel de l'agent principal de l'émigration à Québec, pour l'année 1859 [...] et l'exposé général du décroissement progressif de l'émigration vers ce pays, *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*, 23^e Victoria, Appendice n° 4, avril 1860.

commission, elle est instituée sous la présidence d'un Québécois afin d'apaiser les Canadiens français contrariés par toute l'attention que la province accorde à l'immigration protestante, surtout nord-européenne⁶⁷. Entre autres conclusions, elle va jusqu'à recommander d'étendre aux Européens francophones les mesures incitatives jusqu'alors réservées aux immigrants britanniques, à savoir le transport subventionné et l'octroi de terres aux nouveaux arrivants. En réalité, il faut souligner que ce « Comité spécial sur l'opportunité d'attirer l'émigration française, belge et suisse en Canada » ne se questionne pas du tout sur *l'opportunité*, mais plutôt sur *les moyens* d'attirer l'immigration européenne francophone. Il serait donc faux d'y voir le point de départ de la politique canadienne de favoritisme à l'égard des Franco-Européens, comme l'a prétendu une partie de l'historiographie⁶⁸.

Ici, il convient d'ouvrir une parenthèse afin de se demander si l'attrait pour les Suisses pouvait être l'effet d'une publicité orchestrée par la Suisse. La réponse doit être négative, pour deux raisons, toutes deux politiques. En premier lieu, l'État fédéral suisse a très longtemps résisté à l'idée d'établir une diplomatie propre, qui pourrait témoigner de l'intérêt du pays pour l'étranger. De l'aveu même du Département politique fédéral en 1854, la diplomatie n'était d'aucune utilité pour la Suisse, « les radicaux suisses de

⁶⁷ Rapport du Comité spécial sur l'opportunité d'attirer l'émigration française, belge et suisse en Canada, *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*, 23^e Victoria, Appendice n° 15, mai 1860. Voir aussi Paul W. Gates, « Official Encouragement to Immigration by the Province of Canada », *Canadian Historical Review*, vol. 15, n° 1, 1934, p. 29-30; Jaenen, *Les Belges au Canada...*, p. 6; Fournier, *Les Français au Québec...*, p. 48.

⁶⁸ Jaenen, Jaumain et autres, *supra*, n. 44.

l'époque [considérant] comme inutile la protection de leurs ressortissants dans des pays libéraux comme l'Angleterre, où les droits individuels étaient respectés⁶⁹ ». En second lieu, le gouvernement central suisse refuse continuellement d'organiser l'émigration, en tout cas jusqu'à très tardivement. Lorsque la baronne Elise von Koerber, agente d'immigration du Canada en Europe occidentale, demande à la Suisse de favoriser l'émigration vers la région de Nipissing, en Ontario, les cantons et l'État fédéral refusent, malgré l'insistance des autorités canadiennes, ne voulant pas entraver le libre cours du processus migratoire⁷⁰. En fait, pour des raisons différentes mais convergentes, tout le

⁶⁹ Claude Altermatt, *Les débuts de la diplomatie professionnelle en Suisse (1848-1914)*, Fribourg, Éditions universitaires, 1990, p. 35-36. Au moment de la création de l'État fédéral en 1848, le concept de la diplomatie n'est pas populaire en Suisse, où les élus méprisent les usages des diplomates qu'ils considèrent comme trop aristocratiques, et cela malgré les demandes de réciprocité diplomatique maintes fois réitérées par les puissances étrangères. Ce n'est qu'en 1867, suite à la création de la Confédération d'Allemagne du Nord, jouxtant la Suisse au Nord, et devant la menace annexionniste, que la Confédération helvétique établit un système officiel de légations à l'étranger. Cela dit, il faut souligner que la Suisse a un réseau de consuls honoraires assez tôt au XIX^e siècle (Washington et New York en 1822, Le Havre en 1848, etc.); *supra*, n. 12, et Richmond Mayo-Smith, *Emigration and Immigration*, New York, C. Scribner's Sons, 1890, p. 204. Cependant, c'est peu comparativement à la liste des autres pays qui ont des représentations diplomatiques au Canada en 1870, entre autres tous les voisins de la Suisse (Autriche, France, Italie, Confédération germanique du Nord), mais aussi des pays plus périphériques tels l'Argentine, le Brésil, le Danemark, le Portugal, l'Uruguay et le Venezuela; cf. Siméon Le Sage, *La province de Québec et l'émigration européenne*, Québec, Impr. de l'Événement (« publié par ordre du Gouvernement de la Province de Québec »), 1870, p. 126-127.

⁷⁰ E.H. Bovay, *Le Canada et les Suisses...*, p. 93. Voir aussi Elise von Koerber, *Discours...*; *id.*, *Reception and Protection of Female Immigrants in Canada*, Ottawa, s.n., 1879; *id.*, *Address on Continental Immigration*, Toronto, s.n., 1879; *id.* et Friedrich Jäggi-Gyger, *Die schweizerisch-canadische Auswanderungsfrage mit Rücksicht auf die Thätigkeit der Frau Elise von Körber, nebst Anträgen zu Handen des Schweiz*, Berne, Jent et Reiner, 1876. Également, Angelika Sauer, « Migrating and belonging: transcultural visions of Canadian identity in the immigration work of Elise von Koerber, 1872-1884 », texte d'une conférence prévue dans le cadre du congrès annuel de la Société historique du Canada, London (Ontario), 1^{er} juin 2005.

monde, émigrants, sociétés mutuelles, Suisses installés à l'étranger et pays d'accueil, s'entend sur la nécessité pour l'État fédéral et les cantons suisses de faciliter l'émigration et d'établir des relations diplomatiques officielles, mais pourtant la Suisse n'a jamais adopté de politique colonisatrice⁷¹. Le président de la Confédération lui-même explique en 1876 à l'agent d'émigration canadien basé à Londres que même si personnellement « il porte beaucoup d'intérêt au Canada, qu'il regarde comme le pays le plus avantageux pour les émigrants de sa nation [...] en même temps [...] son gouvernement ne se montrerait ni favorable ni hostile à l'émigration⁷² ». La création en 1888 du premier Bureau fédéral d'émigration n'a pour but que de mesurer le flux migratoire et de renseigner l'émigrant; ses responsables affirment : « nous ne faisons rien pour encourager ou enrayer l'émigration⁷³ ».

⁷¹ Voir par exemple le *Mémoire du Comité provisoire de la Société suisse de secours mutuels pour l'émigration*, Genève, 1848, qui « [prie] les Gouvernements cantonaux de s'entendre dans la prochaine Diète pour envoyer aux Etats-Unis un chargé d'affaires suisse » (p. 5). Également, Nicod, « L'émigration vaudoise outre-mer... », et Arlettaz, « "Les Suisses de l'étranger" et l'identité nationale... », p. 12. Citons quelques autres publications de sociétés d'émigration : Morhard, *Plan d'une agence pour la réception, la direction et le placement des prolétaires européens...* (1846); *De l'émigration suisse*, Genève, Impr. Vaney, 1848; *Emigration suisse : circulaire du Comité et Bureau établi d'office pour les émigrants de l'Etat de New-York et y allant*, New York, 1848; F. Chable, *Aux émigrants en Amérique*, Paris, Sandoz et Thuillier, 1883.

⁷² Rapport de Fred. J. Dore, agent d'émigration canadien à Londres, 1^{er} janvier 1877, dans *Documents de la Session*, vol. 10, n° 6, Ottawa, MacLean et Roger, 1877, p. 127, évoquant son audience avec le président de la Confédération helvétique, Emil Welti. Toutefois, ce dernier « se déclara prêt à faire, dans l'intérêt du Canada, ce qui dépendrait de lui, pourvu qu'il soit convaincu de la bonne foi des agents que nous enverrons » (p. 128).

⁷³ Kameya, « L'émigration suisse au XIX^e siècle », p. 124. Voir aussi Arlettaz, « L'élite nationale... », p. 258-259.

L'engouement pour les Suisses, avant 1860

Le marquis d'Argens, qui en 1736 vante la simplicité des Hollandais et des Suisses, décrit ces derniers comme étant « endurcis à toutes les incommodités de la faim, de la soif, du froid et du chaud. Ils se nourrissent à peu de frais [... et leurs habits sont] faits pour l'utilité et non pour éblouir les yeux de ceux qui les regardent ». Ils sont forts, travailleurs, sobres. « Ils sont francs et modestes à leur ordinaire, ils sont ennemis du superflu »⁷⁴. Étonnamment, les descriptions de l'immigrant suisse au XIX^e siècle reprennent un vocabulaire très semblable. En 1840, le *Catéchisme de géographie* publié à Québec écrit que ce qui distingue les Suisses, c'est leur « simplicité et leur pureté, avec leur grand attachement pour leur patrie. Ils sont courageux, forts et sobres. Les femmes sont célèbres pour leur modestie, et leur amour conjugal et maternel⁷⁵ ».

Bien que la Suisse n'ait pas occupé une grande place dans l'univers mental des Canadiens au milieu du siècle, ces descriptions montrent que l'idée germe déjà au sujet de ce pays et de ses émigrants potentiels. Il est permis de penser que les lettrés qui avaient lu le *Catéchisme de géographie* ou qui lisaient la presse, les spécialistes qui avaient parcouru les mémoires des sociétés de soutien à l'émigration, les élus qui en 1859-1860 avaient étudié l'opportunité d'encourager l'immigration franco-européenne

⁷⁴ Première citation : Boyer d'Argens, *Lettres juives*, 1736. Les autres passages et traits décrits sont tirés de Jost, *La Suisse dans les lettres françaises...*, chap. « Le caractère des Suisses », p. 33-67.

⁷⁵ M.J.G. Delavoie, *Catéchisme de géographie qui donnera aux enfans en termes simples, une idée claire et concise du monde et de ses habitans*, Québec, W. Ruthven, 1840, p. 29.

tendaient à se faire l'image de l'immigrant suisse travailleur, droit et muni d'un pécule suffisant pour son voyage et son installation dans un pays comme le Canada⁷⁶.

Dans les classes élevées et les milieux politiques, l'histoire personnelle et les écrits de Napoléon Aubin, rédacteur en chef et collaborateur de nombreux journaux, dont *Le Fantasque*, *Le Castor*, *La Tribune*, *Le Pays* et *Le National*, a fait tache d'huile⁷⁷.

Sa vie durant, Aubin affirme qu'il est Français, voire Parisien. Si Chêne-Bougeries, où il est né en 1812, appartient bien alors à la France, cette commune jouxtant Genève redevient suisse en 1816 à la signature du traité de Turin⁷⁸. Parti de chez lui à l'âge de seize ans avec l'intention avouée de faire fortune aux États-Unis, il aboutit au Canada en 1835, n'ayant pas trouvé « la terre promise de l'indépendance et de la quiétude populaire » au sud du 49^e parallèle. « Ce fut naturellement sur les contrées canadiennes

⁷⁶ Sur l'image que les Européens (et par ricochet les Canadiens) pouvaient se faire de la Suisse, il faut consulter Claude Reichler et Roland Ruffieux, *Le voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*, Paris, Laffont, 1998.

⁷⁷ Lucie Villeneuve, « Le "journal-fiction" *Le Fantasque* de Napoléon Aubin (1837-1845) », thèse de doctorat, Université Laval, 2008; J.-P. Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin...*; *id.*, *Napoléon Aubin. Textes choisis et présentés*, Montréal, Fides, 1972; Serge Gagnon, « Aubin, Napoléon », *DBC*, vol. XI, p. 38-41.

⁷⁸ Chêne-Bougeries, à 5 km à l'est de Genève, est fief bernois en 1536 tout en restant sous la domination simultanée de Genève, échoit pour moitié au royaume de Piémont-Sardaigne (Savoie) et pour moitié à Genève en 1754, est annexée à la France en 1798, puis fait son entrée dans la Confédération en 1816 en même temps que Genève. Isabelle Rolland, « L'aménagement du territoire avant la lettre : quelques exemples genevois (XVIII^e-XIX^e siècles) », *In Situ*, n° 7, février 2006, en ligne à http://www.revue.inventaire.culture.gouv.fr/insitu/insitu/article.xsp?numero=7&id_article=roland-1171. Pour se faire une idée des origines d'Aubin, il faut aussi signaler que ses grands-parents se sont mariés à Genève et qu'une partie de sa famille était vaudoise; Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin...*, p. 2.

que je reportai mes espérances⁷⁹ », écrit-il pour expliquer son choix, annonçant ainsi son attirance pour le Canada et confirmant la moins grande distance culturelle de cette colonie avec la Suisse qu'avec les États-Unis. À partir de 1842, des Canadiens lui reprochent l'ambiguïté dont il fait preuve concernant ses origines déclarées. Certains membres de la nouvelle Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, dont il vient d'être élu secrétaire, s'élèvent contre l'idée de se faire donner des leçons de patriotisme par un étranger, un aubain (!) qui se fait passer pour Français : « il est beau de s'appeler Français, c'est un nom qui sonne si agréablement à l'oreille, qu'il nous semble que ce n'est pas commettre un si grand crime que de lui sacrifier sa patrie, quand l'on serait même suisse⁸⁰ ». À cela, Aubin rétorque en demandant à son attaquant :

- Qui êtes-vous donc?
- Moi, je suis Canadien.
- Et moi qui me suis fait naturaliser?
- Un sujet britannique. Vous êtes comme tous ceux qui viennent des possessions britanniques et qui n'ont pas besoin de se faire naturaliser, et qui n'ont pas la prétention de se dire Canadiens⁸¹.

Cet esclandre au sujet des origines d'Aubin, qui se produit dans le contexte des années 1840 au cours desquelles les Suisses sont conspués par les milieux catholiques, est le seul incident du genre. Tout au long de sa carrière, il sera au contraire admiré par la

⁷⁹ Extraits d'une lettre publiée dans *La Minerve* le 25 août 1834, que Jean-Paul Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin...*, attribue à Aubin (p. 7, n. 18, et p. 11).

⁸⁰ *Le Canadien*, 17 octobre 1842.

⁸¹ *Le Canadien*, 21 octobre 1842, cité par Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin...*, p. 111; voir aussi Lucie Villeneuve, «Le "journal-fiction" *Le Fantasque...* », p. 120.

majorité des personnes influentes de son temps, qui reconnaissent son attachement à la cause nationale et adhèrent, au moins en partie, à sa vision de l'avenir du pays.

Pour expliquer l'intérêt porté aux Suisses à partir des années 1850, un autre élément est à envisager : celui de la facilité d'adaptation de l'immigrant helvétique, élément qui a pu jouer en sa faveur dans l'espace politique canadien, celui-là même que les Canadiens-français veulent conquérir afin d'assurer la survie de leur peuple. Napoléon Aubin est un excellent exemple de ce phénomène d'adaptation. C'est du moins un aspect que l'historiographie a retenu de lui, en voyant qu'il était d'origine calviniste mais qu'il s'était marié et avait fait baptiser ses enfants dans la foi catholique⁸². Aubin joue sur plusieurs registres. Il est Suisse (« De l'Helvétie, ô ma patrie! Moi, je chante la liberté⁸³ ») mais se dit Français. Il se remémore la Suisse de son enfance et fait de la Suisse le dernier bastion de la liberté⁸⁴, mais adhère à la Société française en Canada et est secrétaire fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. La Société française en Canada est une « société d'union, de secours, et d'assistance mutuelle pour "les Européens ayant fait partie de l'empire français et résidents au Bas-Canada" ». C'est donc une association patriotique pour les Français du Canada qui souhaitent se

⁸² Louis Lasnier, *Les Noces chimiques de Philippe Aubert de Gaspé dans L'influence d'un livre*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 22-23.

⁸³ Napoléon Aubin, « La Suisse libre – chanson », 1835, dans James Huston, *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, tome I, Montréal, Lovell et Gibson, 1848, p. 262. D'ailleurs, il deviendra consul honoraire de Suisse à Montréal en 1875.

⁸⁴ « La Suisse libre – chanson », *loc. cit.*; *id.*, « Souvenirs », *Le Fantasque*, vol. 1, n° 7, septembre 1837, p. 1.

regrouper, fêter la Saint-Napoléon et entonner des chants nationaux. La Société Saint-Jean-Baptiste est elle aussi une société patriotique, mais toute canadienne, vouée à renforcer le sentiment national des Canadiens français et à promouvoir les intérêts nationaux, et dont la devise est « Nos institutions, notre langue et nos droits »⁸⁵. Aubin ne perçoit pas ses multiples allégeances comme un obstacle à sa pleine participation à la société canadienne.

Les décennies allant du début des années 1840 jusqu'après la Confédération correspondent à une période de définition et d'affirmation de l'identité canadienne. Tout au long de cette période charnière, Napoléon Aubin a participé activement à la construction nationale canadienne-française par ses œuvres littéraires, ses écrits dans de nombreux journaux et les commentaires qu'il a formulés et les débats qu'il a engagés sur tous les aspects de la société laurentienne. « On peut avancer que toutes les vues politiques d'Aubin se sont inscrites dans l'optique de la démocratie telle qu'il l'avait connue dans son pays d'origine, la Suisse », écrit son biographe⁸⁶. On peut aussi avancer que la façon dont il s'est inséré dans le débat canadien et les causes qu'il a épaulées contre la domination et les tentatives d'assimilation britanniques n'ont pas nui à l'image que les Canadiens se sont faite des immigrants suisses.

⁸⁵ Sur la Société française en Canada, voir les *Statuts de la Société française en Canada*, s.l., s.n., s.d. [1835]; Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec*, vol. II, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 128. Sur la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), voir l'historique de la SSJB de Québec, en ligne dans le site de la société à <http://webperso.mediom.qc.ca/~ssjbq/fondatio.htm>.

⁸⁶ Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin...*, p. 128.

Proximité culturelle ou facilité d'adaptation

Dans la seconde moitié du siècle, la proximité culturelle entre les Suisses (ou les Belges) et les Canadiens se dévoile plus pleinement. À la suite de son voyage au Canada dans les années 1890, le Belge Octave Laurent décrit l'Anglo-Canadien comme étant plus doux dans ses mouvements et moins brutal dans ses mœurs que l'Américain. Le professeur suisse Eugène Choisy, lui, conclut son récit de voyage, dans lequel il est plutôt muet sur les traits de la population canadienne, par un compliment aux Américains laissant toutefois transparaître des différences culturelles qui le dérangent : « Les États-Unis regardent vers l'avenir et ils croient à l'avenir; aussi, bien que nous n'aimions pas leur ambition, leur passion du gain et du luxe, souvent effrénée, nous ne pouvons nous défendre du sentiment qu'ils ont beaucoup à nous apprendre⁸⁷ ».

De même, le prêtre Auguste Gosselin, de passage en Suisse en 1891, compare avec facilité les deux pays : « Comme au Canada, c'est la religion, c'est le clergé qui a créé en Suisse la meilleure part de toutes les grandes institutions nationales⁸⁸ ». Les Lucernois, en particulier, ont tout pour plaire au Canadien, car sous le toit du pont couvert est racontée l'histoire de Lucerne en cent cinquante tableaux, « admirable école de patriotisme, où tout le monde, jeunes et vieux, ont sans cesse sous les yeux les gloires

⁸⁷ Laurent, « De Chicago à Québec... », p. 276. Eugène Choisy, « Les villes du Canada et des États-Unis du Nord-Est », *Le Globe*, série 5, tome 32, vol. 4, 1893, p. 212.

⁸⁸ Abbé Auguste Gosselin, *Au pays de Mgr de Laval. Lettres de voyage*, Québec, Typ. Laflamme et Proulx, 1910, p. 314.

passées de la patrie, et où il est facile de constater la puissance de la religion pour la formation d'un pays⁸⁹ ».

L'avocat Joseph-Camille Pouliot, aussi, a l'occasion de visiter la Suisse (ainsi que l'Allemagne et la France) en 1894. Ses *Réminiscences de voyage* regorgent de comparaisons entre le Canada et la Suisse, mais il ne s'étend pas sur les traits culturels de chaque pays. S'il est frappé par l'accent des Marseillais ou par leur façon de se prendre pour le nombril du monde, il n'a par contre rien à dire sur les Suisses. S'il affirme clairement la supériorité du cultivateur canadien sur le bavarois, il se sent pourtant proche du Suisse catholique, dont le respect de l'histoire et l'initiative industrielle lui font souhaiter l'établissement de liens avec le Canada⁹⁰.

Qu'il s'agisse de la proximité culturelle perçue par les voyageurs en Europe ou de la faculté d'adaptation des migrants au Canada, ce sont deux dimensions d'un même phénomène qui touche directement à la dynamique identitaire. Dans le cas des Suisses, ce binôme joue à leur avantage. La commission d'enquête « canadienne-française » de 1860 effleure d'ailleurs indirectement le sujet. Consulté par la commission, P. L. Morin affirme que « les Belges, les Suisses et les Français contractent très peu de liaisons entre eux sur la terre étrangère⁹¹ ». Le gouvernement du Canada-Est y voit peut-être un

⁸⁹ *Loc cit.*

⁹⁰ J. Camille Pouliot, *Réminiscences de voyage*, s.l., J.E. Frenette, 1901.

⁹¹ Rapport du Comité spécial sur l'opportunité d'attirer l'émigration française, belge et suisse en Canada, 19 mai 1860, *op. cit.*, p. 7, sous « Réponses de P. L. Morin, Ecr. ». L'expert consulté est sans aucun doute Pierre-Louis Morin (1811-1886), architecte, topographe et arpenteur d'origine française venu au Canada en tant que missionnaire, qui en 1842 et 1853 avait accompli deux missions de recherche historique en France pour le

avantage, sachant que cette situation peut permettre de faciliter l'intégration de ces immigrants. Et si certains continuent parfois d'entretenir des liens avec leur pays d'origine, ces liens n'ont-ils pas plutôt pour effet de contribuer à rehausser l'image du Canada à l'étranger⁹²? C'est ce qui ressort des écrits de certains colons, tel Jules H., qui avouent devenir Canadiens avec le temps :

Compatriotes, soyons joyeux, ne laissons pas les pleurs troubler la digestion; buvons de cet excellent vin d'Hauterive, de qualité superfine et des meilleurs crus neuchâtelois, buvons-en, mes amis! Au fond pourquoi pleurerions-nous si amèrement notre canton de Neuchâtel? Nos lacs canadiens ne valent-ils pas notre vieux lac [...]. Nos collines boisées sont aussi belles que les rives échouées et les blocs erratiques de Neuchâtel. [...] Est-ce le vin que nous regretterions! ô mes amis! reconnaissons que jamais notre santé n'a été plus florissante que depuis que nous n'avons que de l'eau de cristal pour nous désaltérer⁹³.

compte du gouvernement. En 1874, il deviendra directeur du cadastre de la province de Québec. David Karel, *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval et de la Faculté Saint-Jean, 1992, p. 584-585; Marcel Fournier, *Les Français au Québec...*, p. 48 et 238-239.

⁹² L'auteur de *La liberté religieuse en Suisse en 1883, par un Suisse habitant le pays des Iroquois, où l'on comprend et pratique la liberté mieux qu'en Suisse en ce moment* (Toronto, Bingham & Webber, ca 1883) publie un véritable pamphlet contre les autorités religieuses genevoises pour leur reprocher leur intolérance à l'égard de prédicateurs étrangers, vraisemblablement représentants de l'Armée du salut. Dans ses vers, il s'en prend à l'Église qui « Dénigrerait d'un ton presque amer / Nos bons Protestants d'outre mer, / Dont [elle] ne veut point pour modèle, / Déclarant qu'ils manquent de zèle » (p. 5) et il vante la liberté et l'intelligence des Églises américaines : « Pensez-vous [... que vos fidèles] soient plus bénis, / Que ne sont aux Etats-Unis / Ceux qui ne sont d'aucune église? / Erreur! on les évangélise / Là-bas, de maison en maison / On fait appel à leur raison, / A leur cœur, à leur conscience, / Et l'on y combat l'ignorance. / Oui, ces austères puritains, / Sincèrement républicains, / Savent bien que, pour être libre, / Un peuple a besoin d'équilibre, / Et qu'un peuple irrégulier / N'est pas affranchi, pas heureux. / L'Église est *plus nationale* / Que chez nous et plus libérale [...] » (p. 12).

⁹³ Jules H., *Une fondue neuchâteloise au Canada...*, p. 20.

Le Canada français n'a pas connu chez ses immigrants suisses les mêmes manifestations patriotiques qu'aux États-Unis. Il faut remarquer qu'au XIX^e siècle, l'immigration suisse dans ce dernier pays est majoritairement germanophone⁹⁴. Or, les Suisses allemands sont reconnus pour avoir développé des réseaux de sociabilité propres qui les ont aidés à conserver leur identité culturelle. Sociétés de bienfaisance, écoles, églises et journaux à caractère suisse, sociétés de tir, de gymnastique ou de yodel, tous ces types de regroupements valorisant l'identité suisse ont pris naissance partout où les Suisses se sont établis en nombre suffisant. La Société suisse de bienfaisance de New York, par exemple, existe depuis 1832⁹⁵. La Nord-Amerikanischer Grütlibund (1865) ou le Schweizer Club (1884), ou encore les publications *Der Schweizer* (1865) ou *Amerikanische Schweizer Zeitung* (1876) ont marqué le paysage associatif helvético-américain. Ce sont là autant de moyens d'expression qui servent à mettre en évidence l'attachement à l'ancienne patrie, tout comme, d'ailleurs, les nombreux toponymes (Vevay, Tell City, Neu Helvetia, etc.) qui traduisent la volonté des colons de recréer une collectivité parallèle à celle de leur lieu d'origine⁹⁶.

Comparativement à leurs compatriotes germanophones, les Suisses romands n'ont pas laissé de traces aussi marquantes. D'une part, certes, ils ont immigré en moins

⁹⁴ Arlettaz, « Émigration et colonisation... ».

⁹⁵ Voir James Peter Zollinger, *The Swiss Benevolent Society of New York*, New York, The Society, 1946; Leone, « The Swiss... », p. 87-89. D'après le *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique* de 1893, les États-Unis comptent 233 sociétés helvétiques; Arlettaz, « "Les Suisses de l'étranger" et l'identité nationale... », p. 18

⁹⁶ *Ibid.*, p. 17.

grand nombre aux États-Unis⁹⁷. Mais d'autre part, ils ont eu tendance, comme les autres Européens francophones, à s'intégrer plus rapidement dans leur nouveau milieu.

Comparativement à eux, les Canadiens-français et les Acadiens émigrés aux États-Unis et dans l'Ouest canadien se sont agrippés à leur identité, résolus à vivre leur catholicisme comme un pilier identitaire, ce qui les a conduits à se regrouper délibérément autour d'associations à caractère religieux⁹⁸.

Au Canada, les Suisses ont aussi fait preuve d'une faculté d'adaptation marquée. Contrairement aux États-Unis, il se trouve peu de traces de l'immigration suisse dans la toponymie canadienne, comme si ces immigrants n'avaient pas eu l'occasion de faire valoir leur présence⁹⁹. En postulant que le réseau suisse au Canada est moins

⁹⁷ Arlettaz, « Emigration et colonisation... ». Selon cet auteur, pour la fin du siècle, les statistiques helvétiques confirment que ce n'est « pas tellement la religion, mais l'ethnie, la langue et la culture qui sont à l'origine du choix » de la destination des émigrants suisses, ce qui expliquerait la préférence relative des Fribourgeois, Valaisans, Genevois et Vaudois non pas pour l'Amérique du Nord, mais plutôt pour l'Amérique latine; *id.*, « L'élite nationale... », p. 10. Carron et Carron, *Nos cousins d'Amérique...*, p. 22, ont relevé que malgré une propagande canadienne active dans les journaux, peu de Valaisans ont choisi de s'exiler au Canada; 85 % d'entre eux ont préféré l'Amérique du Sud et 12 % seulement, les États-Unis.

⁹⁸ Matteo Sanfilippo, « La comunità di lingua francese nell'America anglo-celtica: divisioni interne e conflitti etnici », *Memoria e Ricerca*, n° 8, décembre 1996, p. 131. Laurent, « De Chicago à Québec... », confirme dans son récit de voyage au Canada à quel point le « sentiment religieux s'est profondément implanté chez tous les Canadiens » (p. 285), qui en ont fait un élément de fierté patriotique à tel point qu'ils « entremêlent les manifestations religieuses et civiques aux jours de fêtes » (p. 286). Voir aussi Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, qui a bien montré l'importance de la religion dans l'affirmation identitaire canadienne-française.

⁹⁹ Alan Rayburn, « Reflections of Switzerland in Canadian Toponymy », *CANOMA*, vol. 8, n° 1, 1982, p. 5-8, ne relève qu'une poignée de noms d'origine helvétique liés à l'immigration au XIX^e siècle (par exemple les villages de Zurich en Ontario, en 1854, et de Geneva au Québec, ou le mont Huber en Colombie-Britannique, en 1890).

développé¹⁰⁰ et qu'il y a conséquemment eu beaucoup moins d'associations suisses¹⁰¹, l'hypothèse d'Arlettaz voulant que le « développement et l'importance [des associations suisses] dépendent de la solidité du tissu communautaire helvétique et de la volonté de résistance à l'assimilation¹⁰² » est confirmée.

Ce qu'il faut aussi souligner, c'est qu'au moment où la société canadienne-française cherche à « s'émanciper de l'étranger [... pour] consolider et faire briller [sa] nationalité¹⁰³ », elle se tourne vers des pays « étrangers mais pas trop », comme la Suisse, la France et la Belgique, pour regarnir ses rangs. À cet égard, le mot de la fin revient à

¹⁰⁰ En 1923, le consul général de Suisse au Canada constate la pauvreté des sources concernant la présence suisse au Canada avant l'établissement des premiers consulats et s'émeut : « we were again and again struck by the fact that, amongst the individual Swiss on the one hand and the colonies on the other, there is very little connection. Many probably felt rather lost therefore, more so as no efforts were made to encourage closer ties. » Paul Huebscher, « The Swiss Colony in Canada », p. 19, document dactylographié portant la mention « Translation of a paper on file at the Swiss Legation written by the Swiss Consul General in Canada, date April 26, 1923 », dont un exemplaire est conservé à l'ambassade de Suisse à Ottawa. L'historiographie plus récente n'est pas beaucoup mieux renseignée, trois quarts de siècles plus tard.

¹⁰¹ Il existait une Société allemande de Montréal en 1835. Manuel Meune, *Les Allemands du Québec. Parcours et discours d'une communauté méconnue*, Montréal, Éditions du Méridien, 2003, p. 29. Ce n'est qu'en 1874 que sera créée la Société nationale suisse de Montréal; Bovay, *Le Canada et les Suisses...*, p. 111.

¹⁰² Arlettaz, « "Les Suisses de l'étranger" et l'identité nationale... », p. 20.

¹⁰³ James Huston, *Le Répertoire national...*, tome I, 1848, p. vii, cité par Denis Saint-Jacques, « Comment devient-on "écrivain national" ? », dans Martin Doré et Doris Jakubec (dir.), *Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 307.

l'abbé Laflamme, qui en 1897 conclut : « Les Suisses sont plus gais, plus canadiens que les Français¹⁰⁴ ».

Conclusion

Au XIX^e siècle, l'émigration est une vaste entreprise commerciale. Non seulement l'émigrant suisse doit-il payer son voyage et son installation, mais sa commune d'origine le subventionne souvent, tout comme son pays d'accueil qui l'aide à s'installer et lui offre des terres à prix avantageux. Les seuls à profiter réellement du mouvement sont les agences d'émigration et les sociétés de transport. Le Canada ne saisit d'abord pas l'ampleur de cette machine lucrative, ou alors n'est pas prêt à investir sa part, à en juger d'après son retard à envoyer des émissaires canadiens en Europe et à y faire de la publicité pour attirer des colons.

Dans l'état actuel des connaissances, aucun indice ne permet de dire qu'il a existé au milieu du XIX^e siècle des sociétés de bienfaisance suisses au Canada, pour apporter un soutien aux émigrants démunis, et encore moins de sociétés à but d'agrément, visant à entretenir l'identité suisse. L'absence de regroupements significatifs de colons suisses, d'écoles suisses, de périodiques suisses, témoins essentiels de la préservation et de la diffusion d'une culture nationale, complique l'appréciation du degré de rétention de

¹⁰⁴ Journal inédit de l'abbé J.C.K. Laflamme, 16 août 1897, Archives du Séminaire de Québec, manuscrit 628, tablette 137, p. 66, cité dans Savard, « Voyageurs, pèlerins et récits de voyage... », p. 256.

l'identité suisse. Inversement, il faut peut-être y voir la volonté de certains Suisses de tenter « une expérience nouvelle aux valeurs plus américaines qu'européennes¹⁰⁵ ».

Sauf anachronisme, il faut constater que l'immigrant suisse, au milieu du siècle, présente des caractéristiques, connues par les « lettres d'Amérique » et les travaux des sociétés d'émigration, qui ont de quoi plaire aux autorités canadiennes-françaises. Ces dernières, à la recherche d'immigrants qui partagent la langue, les mœurs et la religion de la nation canadienne-française, sont sans doute informés dans leur choix par l'actualité états-unienne, où la Suisse et ses immigrants font régulièrement couler un peu d'encre.

L'engouement pour l'immigrant suisse, comme le Belge et le Français, modifiera quelque peu les statistiques de l'immigration plus tard dans le siècle et jusqu'au suivant. Compte tenu des facteurs dévoilés ici qui révèlent la complexité de la construction identitaire à la fois des immigrants suisses et des citoyens canadiens, une multitude de questions restent à aborder concernant les véritables mécanismes d'intégration des Suisses au Canada.

¹⁰⁵ Gérald Arlettaz, « Etats-Unis d'Amérique », *DHS*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F3380-1-1.php>.

CHAPITRE 6

DES NÉO-CANADIENS SANS NATIONALITÉ

Introduction

En 1871, François Challet est fermier près du lac Huron, en Ontario¹. Au recenseur qui le questionne sur ses origines cette année-là, il déclare qu'il est Suisse de naissance, mais Français de nationalité. Le fonctionnaire note son nom Francis Challet, mais le fait qu'il se dise « Français » laisse entendre qu'il vient sans aucun doute de la Suisse romande². À Toronto, entre-temps, son compatriote Charles Sutter, également né en Suisse, explique à l'occasion de ce recensement qu'il est de nationalité suisse. Le code que le recenseur utilise pour noter sa religion n'est pas clair, mais il y a fort à parier que « LN » signifie « luthérien ». C'est sans doute un Suter ou Sutter, familles nombreuses en Suisse allemande.

¹ Les données du présent chapitre concernant les recensements de 1871 et de 1881 et certains passages sont repris de mon article « Réflexions sur la question identitaire d'après les recensements informatisés. L'exemple des "Suisse(s)" en Ontario (1871-1881) », dans Jeff Keshen et Sylvie Perrier (dir.), *Bâtir de nouveaux ponts. Sources, méthodes et interdisciplinarité*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 143-157. L'objet de cet article était de présenter les nouvelles bases de données accessibles aux chercheurs pour interroger les recensements canadiens de 1871 et de 1881, et montrer qu'un jumelage de données nominatives pouvait révéler un problème de sous-estimation de certains groupes ethniques au Canada, non pas à cause d'un mauvais comptage, mais parce que les personnes recensées modifiaient leurs réponses d'une décennie à l'autre, selon la formulation des questions et en fonction de facteurs identitaires propres.

² Selon le *Répertoire des noms de famille suisses* (Zurich, Schulthess, 1989), les Challet sont originaires de Genève, de Pleujouse ou de Cottens. Ces lieux se trouvent dans trois cantons de Suisse romande, respectivement ceux de Genève, du Jura (à l'époque la partie francophone du canton de Berne) et de Vaud.

Dix ans plus tard, en 1881, François Challet répète qu'il est né en Suisse, mais, cette fois, renchérit qu'il est Suisse de nationalité. Seule variation notable par rapport au recensement de 1871, il n'est plus protestant, mais « Reformed Presbyterian » (variante nord-américaine de la doctrine presbytérienne écossaise). Quant à Charles Sutter, le recenseur le retrouve très loin d'où il était auparavant : à Edmonton (alors dans les Territoires du Nord-Ouest). Sa profession n'est pas indiquée, mais il habite seul avec un jeune Écossais qui est commerçant ou commis (« storekeeper »). Cette fois, il ne déclare plus aucun lien avec la Suisse. En effet, il affirme qu'il est né en Ontario, qu'il est de nationalité allemande et qu'il est presbytérien, ce qui représente un net écart par rapport au recensement précédent.

Ces personnages n'ont rien d'extraordinaire à première vue, si ce n'est qu'ils font partie des rares Suisses recensés au Canada à la fin du XIX^e siècle. De fait, sur une population totale oscillant autour de 4 millions, le gouvernement du Canada dénombre à peine 3 000 Suisses au pays en 1871 et un peu plus de 4 500 en 1881³. Or, ces statistiques, présentées comme véridiques par les statisticiens et acceptées sur parole par les autorités qui s'en servent à des fins administratives et politiques, sont à considérer avec prudence, si ce n'est circonspection. En effet, les recensements ne sont pas le symbole de « vérité absolue » que l'on a pu croire. Ils représentent des constructions parfois abstraites et irrégulières qui donnent lieu à de nombreuses possibilités

³ Recensements canadiens de 1871 et de 1881. Notons que le Canada de 1871 n'englobe que le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Le recensement de 1881 s'étend à l'ensemble du Canada d'aujourd'hui, à l'exception du grand Nord et de Terre-Neuve qui ne fait pas encore partie de la Confédération.

d'interprétations⁴. Et comme le prouve le cas de Sutter, ils ne permettent pas de suivre infailliblement le parcours des immigrants au pays.

La nouvelle histoire sociale des années 1990 et 2000 invite à réévaluer les recensements non pas seulement pour étudier les réponses données par la population aux questions des recenseurs ni les conclusions qu'ont pu en tirer les fonctionnaires statisticiens, mais aussi pour comprendre comment les recensements ont été construits et quelle interprétation les nombreux auteurs et acteurs sociaux ont pu en faire⁵. Dans cette optique, le présent chapitre prend appui sur les recensements de la fin du XIX^e siècle et du tournant du siècle ainsi que sur les débats politiques entourant leur élaboration et leur interprétation pour mesurer l'évolution du sentiment national au Canada et jauger le

⁴ Voir entre autres David Kertzer et Dominique Arel, *Census and Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002; Bruce Curtis, *The Politics of Population*, Toronto, University of Toronto Press, 2001; Chad Gaffield, « Linearity, Nonlinearity, and the Competing Constructions of Social Hierarchy in Early Twentieth-Century Canada », *Historical Methods*, vol. 33, n° 4, automne 2000, p. 255-260; Michael Wayne, « The Black Population of Canada West », *Histoire sociale/Social History*, vol. XXVIII, n° 56, novembre 1995, p. 465-485; Jean-Pierre Beaud et Jean-Guy Prévost, « Immigration, Eugenics and Statistics: Measuring Racial Origins in Canada (1921-1941) », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXVIII, n° 2, 1994, p. 1-24. Cette liste est loin d'être exhaustive, mais présente quelques contributions marquantes à la recherche sur l'utilisation des recensements canadiens dans les dernières années.

⁵ Chad Gaffield, « Evidence of What? Changing Answers to the Question of Historical Source as Illustrated by Research Using the Census », dans Keshen et Perrier, *Bâtir de nouveaux ponts...*, p. 265-274. Gaffield n'énumère pas moins de huit « auteurs » différents qui participent à la construction des recensements, depuis la collectivité internationale des démographes et statisticiens jusqu'aux recensés eux-mêmes, en passant par la classe politique, les autorités religieuses, les dirigeants communautaires, la presse, les fonctionnaires chargés de l'analyse des résultats et les recenseurs (p. 272). Voir aussi Muriel Surdez, « Quand les frontières se font statistiques. La constitution d'un espace national considérée à travers le prisme des recensements », *Revue suisse d'histoire*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 63-79, qui montre comment les recensements suisses « sont étudiés comme des lieux où s'élaborent des caractéristiques identitaires » (p. 64).

comportement identitaire des ressortissants suisses au fil des décennies. Ces migrants affirment parfois leur nationalité suisse, à l'instar de Challet en Ontario dans les années 1870 et 1880. Parfois, comme le jeune Sutter, ils s'assimilent plutôt à d'autres groupes ethniques en fonction d'autres traits identitaires, telle la langue. Saisir pourquoi et comment se déroulent ces phénomènes ouvre la voie à une meilleure compréhension des mécanismes d'intégration des immigrants et de la construction nationale au Canada.

Complexité de l'identité suisse

À eux deux, François Challet et Charles Sutter renvoient l'image par excellence de la Suisse. L'un est Suisse romand, c'est-à-dire d'héritage français (au sens de francophone). L'autre est Suisse allemand. L'un est jeune, l'autre est plus âgé. L'un est paysan, l'autre est citadin. Mais quelle est justement cette identité suisse et comment les recenseurs canadiens l'ont-ils traduite dans les colonnes prédéterminées de leurs recensements?

La Suisse, son système politique, son histoire, ses traits identitaires restent largement méconnus à l'extérieur de ses frontières. Tout au plus les spécialistes s'entendent-ils sur l'ambiguïté de « l'énigme suisse », généralement conçue comme une construction imaginaire dont la complexité est proportionnelle à la diversité régionale, culturelle, linguistique, confessionnelle et politique du pays. Cette complexité tient à la coexistence ancienne de collectivités hétéroclites (des cantons culturellement distincts), ayant des langues variées (suisse-allemand, français, italien ou romanche) et pratiquant des religions différentes (catholique et protestante, notamment). Elle est aussi attribuable

à sa structure politique unique, le fédéralisme, qui accorde une indépendance appréciable aux cantons dans de nombreux domaines. Enfin, et conséquemment, cette diversité se traduit par des discours identitaires diffus. Si tel est le cas complexe de la Confédération helvétique aujourd'hui, il en était déjà ainsi au XIX^e siècle lors de la construction de l'État suisse⁶.

À cette époque, la Suisse est une société plurale, que certains spécialistes qualifient de « société-conglomérat liée par un pacte confédératif⁷ ». Malgré l'absence d'homogénéité de l'espace suisse, le partage d'attitudes, de traditions et d'idéaux sociaux a forgé l'idée nationale suisse au fil des siècles. En particulier, elle s'est construite au XIX^e siècle par la prise de conscience du territoire commun vigoureusement défendu contre toute agression extérieure. Pour citer l'historien Claude Torracinta, « la Suisse s'est faite "contre". Contre les grandes puissances qui l'entouraient. Contre l'idée d'un État centralisateur. Contre le principe de toute alliance militaire⁸. »

⁶ Ce tableau sommaire est loin de rendre justice aux multiples facettes de la réalité suisse. Pour mieux comprendre la question, voir entre autres Oliver Zimmer, *A Contested Nation: History, Memory and Nationalism in Switzerland, 1761–1891*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003; Christophe Büchi, *Mariage de raison, Romands et Alémaniques*, Genève, Zoé, 2001; Pierre Du Bois, *Alémaniques et Romands entre unité et discorde*, Lausanne, Favre, 1999; Didier Froidevaux, « Construction de la nation et pluralisme suisses : idéologie et pratiques », *Swiss Political Science Review*, vol. 3, n° 4, hiver 1997, p. 29-58; Fabien Dunand, *Le modèle suisse*, Paris, Payot, 1991.

⁷ André-Louis Sanguin, *La Suisse. Essai de géographie politique*, Gap (France), Éditions Ophrys, 1983, p. 67. La présente section sur la construction du nationalisme suisse est inspirée de cette étude parmi les plus approfondies et convaincantes.

⁸ Claude Torracinta, « La déchirure helvétique », dans Thomas Ferenczi (dir.), *Devoir de mémoire, droit à l'oubli*, Bruxelles, Éd. Complexe, 2002, p. 153. Également, Sanguin, *La Suisse...*, p. 68.

Jusqu'à l'Acte de médiation (par lequel Napoléon donne une Constitution à la Suisse en 1803) et au Congrès de Vienne (qui redéfinit les frontières européennes après la fin de l'Empire en 1815), la Suisse relativement est homogène sur les plans ethnique et linguistique. Cette ancienne Suisse, aux frontières réduites et relativement unitaire, était en fait formée d'une communauté alémanique qui, après avoir arraché son indépendance des Hautes Allemagnes, s'efforçait de la garantir en restant sur la défensive par rapport à ses voisins allemands. Cela explique le sentiment ancien de méfiance et le besoin d'éloignement de la Suisse allemande par rapport à l'Allemagne, sentiment d'ailleurs renforcé tout au long du processus de construction de l'Unité allemande (entre autres lors de la création de la Confédération d'Allemagne du Nord en 1867 puis à l'avènement de l'Empire allemand en 1871), mais aussi plus tard devant la menace nazie.

Parmi les autres éléments identitaires en jeu lorsqu'il est question de l'émigration suisse figure au premier rang la question de la citoyenneté. En réalité, la notion juridique de citoyenneté suisse n'existe que depuis la Constitution fédérale de 1848⁹. Il s'agit d'un concept artificiel, imposé « d'en haut », car les deux facteurs fondamentaux de la territorialité et, partant, de la citoyenneté suisse, sont d'abord la commune et le canton. Être citoyen suisse signifie avant tout appartenir à une commune, et cet indigénat communal est la base du droit de cité cantonal. Encore aujourd'hui, il n'existe pas de

⁹ *Texte officiel de la Constitution fédérale suisse et des XXV constitutions cantonales en vigueur*, Fribourg, Marchand et comp., 1859, article 42 : « Tout citoyen d'un canton est citoyen suisse. Il peut, à ce titre, exercer les droits politiques pour les affaires fédérales et cantonales dans chaque canton où il est établi. [...] » (p. 12).

véritable « citoyenneté suisse ». Le Suisse n'est citoyen que du village ou de la ville (la « commune d'origine ») où ses ancêtres sont nés ou ont acquis leur droit de cité¹⁰. En 1848, le politicien lucernois von Segesser résume ainsi l'allégeance cantonale du Suisse : « Le seul intérêt que la Suisse présente à mes yeux, c'est d'englober le canton de Lucerne, mon pays natal. Si la Confédération ne permet plus à Lucerne d'être un petit État souverain et libre, le reste de l'Helvétie m'est aussi indifférent que la Tartarie¹¹. »

L'attachement à la municipalité et au canton d'origine n'est pas seulement sentimental. En effet, le citoyen suisse reste perpétuellement lié à sa commune, sur le plan politique et administratif, mais aussi dans une certaine mesure au niveau de la sécurité sociale, puisque le ressortissant qui tombe dans la misère, où qu'il habite, est immédiatement déporté vers ce village « d'origine », même s'il n'y est pas né et que sa famille n'y a jamais habité¹². L'appartenance au droit de bourgeoisie de la commune est

¹⁰ C'est le principe du *jus sanguinis* qui s'applique et non celui du *jus solis*. Sanguin, *La Suisse...*, p. 60-61.

¹¹ Lettre de Philipp Anton von Segesser à Andreas Heusler, début 1848, citée dans Victor Conzemius, *Philipp Anton von Segesser*, Paris, Beauchesne, 1991, p. 48-49. Du point de vue pratique, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le terme « étranger » désigne autant l'habitant d'un autre canton que le ressortissant d'un autre État; Surdez, « Quand les frontières se font statistiques... », p. 65.

¹² *Texte officiel de la Constitution fédérale suisse...*, *op. cit.* L'article 5 de la Constitution du demi-canton d'Obwald énonce ce concept dès 1848 : « Tout citoyen du pays (*Landmann*) peut s'établir dans toute commune et y exercer le commerce ou l'industrie comme le citoyen natif. Le renvoi dans la commune d'origine peut, néanmoins, être prononcé par jugement pénal ou lorsque le domicilié, par raison d'indigence, tombe à charge » (p. 150). Les mêmes dispositions s'appliquent partout en Suisse, notamment après la révision constitutionnelle de 1874; Jakob Dubs, *Le droit public de la Confédération suisse exposé pour le peuple*, 2^e partie, Neuchâtel, Librairie J. Sandoz, 1878, chap. IX, p. 156ss : la commune d'origine est responsable d'assurer la prise en charge de ses ressortissants, que ce soit en cas d'indigence ou au moment de la retraite. « Ce système

en fait le socle de l'existence juridique du ressortissant suisse. « Le droit de bourgeoisie est aussi ancien que la Suisse elle-même; il existe dans les usages, dans les mœurs, dans les institutions politiques de la Suisse depuis des siècles¹³ », explique à ce sujet un des coauteurs de la Constitution fédérale de 1848.

Cette constatation est loin d'être sans importance; elle aide à comprendre la façon dont les Suisses conçoivent leur citoyenneté et, vraisemblablement, la façon dont ils définissent leur identité à l'étranger. D'une part, le lien inaltérable avec la commune d'origine s'affiche en contradiction avec l'obtention d'une nationalité étrangère, qui dans bien des cas nécessite la renonciation formelle du droit de bourgeoisie communale et suisse, en plus de l'abandon de toute intention de retour dans la patrie¹⁴. L'ouvrage *Le droit public de la Confédération suisse exposé pour le peuple* de 1878 souligne cette particularité fondamentale de la citoyenneté suisse :

Dans d'autres Etats [que la Suisse], on acquiert souvent le droit de citoyen par le seul fait de la naissance dans la commune, et la nationalité par un séjour prolongé dans le pays [...]. [En] Amérique du Nord, les étrangers qui veulent se faire naturaliser acquièrent d'abord la nationalité, après quoi ils peuvent se faire recevoir dans des cercles plus restreints (état, commune).

repose sur un arrêté de la Diète du 30 septembre 1851, d'après lequel chaque localité, bourg et paroisse de la Confédération, doit entretenir ses pauvres » (p. 164, n. 1).

¹³ Lettre de Johann Conrad Kern, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris de 1857 à 1883, citée dans *Journal des tribunaux vaudois. Revue de jurisprudence de la Suisse romande*, Lausanne, Imprimerie Howard-Delisle, n° 41, 12 octobre 1874, p. 668.

¹⁴ Article 44 de la Constitution fédérale révisée de 1874; Jakob Dubs, *Le droit public...*, p. 63; Gérald Arlettaz, « L'intégration des émigrants suisses aux États-Unis, 1850-1939 », *Relations internationales*, n° 12, hiver 1977, p. 322.

Chez nous [en Suisse], c'est l'inverse : la nationalité ne procède pas de haut en bas, mais de bas en haut¹⁵.

C'est ce qui a fait dire aux Américains : « Une fois Suisse, toujours Suisse¹⁶ ».

L'observation peut paraître anodine, mais constitue un révélateur pour cerner la situation particulière des émigrants suisses où qu'ils aillent dans le monde depuis la seconde moitié du XIX^e siècle.

Par ailleurs, si l'on retourne la lorgnette pour voir les conséquences pratiques de cette conception de la citoyenneté en Suisse, cela révèle des traits identitaires dont les migrants sont imprégnés et qu'ils ont tendance à emporter avec eux à l'étranger.

Contrairement à d'autres pays, comme en France, la conception ethnique de la citoyenneté suisse constitue de longue date un obstacle à l'inclusion des immigrants dans la communauté nationale¹⁷. La situation est d'autant plus tendue dans le dernier quart du

¹⁵ Dubs, *Le droit public...*, p. 63.

¹⁶ Rapport de la légation suisse à Washington pour l'année 1898, cité par Arlettaz, « L'intégration des émigrants suisses... », p. 322. Jeroen Dewulf, « "Verbrasilianern" : L'émigration suisse au Brésil et la question de l'intégration », *Seminar: A Journal of Germanic Studies*, vol. 42, n° 3, septembre 2006, p. 229-241, retourne le problème à l'envers en affirmant, à la suite de Friedrich von Schiller (auteur de la pièce de théâtre *Wilhelm Tell* en 1804), qu'il était possible d'émigrer sans pour autant perdre son identité suisse.

¹⁷ Marco Giugni et Florence Passy, *La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 60ss et 100ss. Selon les auteurs, la « Suisse, comme la France, demande aux migrants de s'assimiler à la société d'accueil » (p. 101), ce qui n'est pas le cas dans un pays tel le Canada. En 2004, quelque 20 % de la population suisse n'avait pas la nationalité suisse, même si ces familles étaient au pays depuis deux ou trois générations; Steve Fenton, « Regard sur l'intégration des jeunes immigrés en Suisse », dans Francesca Froy et Sylvain Giguère (dir.), *De l'immigration à l'intégration. Des solutions locales à un défi mondial*, Paris, Éditions de l'OCDE, 2007, p. 313. La situation était pareille en Suisse au XVIII^e siècle et jusqu'au milieu du

XIX^e siècle, au moment où l'accroissement de l'immigration et l'inversement du bilan migratoire (1888) provoquent un malaise en Suisse. La « question des étrangers » est alors portée sur la place publique et devient l'un des aspects les plus importants de la construction nationale au tournant du siècle¹⁸.

Dès la révision de la Constitution en 1874, l'intégration des étrangers mobilise le débat. La majorité favorise l'assimilation sur les plans juridique et culturel. L'idée est de tendre la main aux étrangers pour les inclure au sein du projet national :

Ce qui est capable d'attirer l'étranger à nous, de le gagner à notre patrie, ce n'est pas tant le souvenir des coups de hallebarde portés par nos ancêtres sur tous les champs de bataille de l'Europe, mais plutôt la perspective d'entrer dans une communauté qui a confiance en son avenir et poursuit un idéal social et moral largement humain et digne d'être adopté¹⁹.

En raisonnant *a contrario*, l'émigrant suisse, imbu de ces concepts identitaires qui enveloppent la Suisse entière dans la dernière partie du XIX^e siècle et au début du siècle suivant, devrait logiquement être prédisposé à accepter les lois et les mœurs du pays d'accueil, à partager son idéal social « et [à recevoir] avec joie le baptême civique²⁰ »

XIX^e siècle; sur la question des *heimatlos* (apatrides), voir encore Dubs, *Le droit public de la Confédération suisse...*, p. 64-66.

¹⁸ La « question des étrangers » préoccupe d'abord la sphère politique, puis déborde dans les milieux intellectuels, culturels et patriotiques, avant d'être reprise et diffusée dans la presse d'opinion à la fin du siècle; Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne, Antipodes, 2004, p. 43.

¹⁹ Albert Picot, *Un problème national. La population étrangère établie en Suisse* (1914), cité dans Arlettaz, *La Suisse et les étrangers...*, p. 65. Picot est le président-fondateur de la Nouvelle Société helvétique (1914), association patriotique vouée à la fortification du sentiment national suisse.

²⁰ Georges Addor, « De l'assimilation des étrangers en Suisse » (1913), cité dans Arlettaz, *La Suisse et les étrangers...*, p. 65 : « Quand nous parlons d'assimiler l'élément

dans le nouveau pays où il élit domicile. Sans vouloir généraliser trop rapidement, ce pourrait être là un trait identitaire latent du migrant suisse, qui le prédisposerait à se soumettre aux us et coutumes de son nouveau pays, mais sans pour autant renoncer à un fondement d'identité culturelle et spirituelle suisse²¹.

L'identité suisse à l'épreuve au Canada

Nous avons dit qu'à eux deux, les migrants Charles Sutter et François Challet renvoient l'image « typique » des Suisses. L'un est Suisse romand, l'autre est Suisse allemand. Or, c'est à peu près tout ce qu'il est possible de savoir sur leur origine en se fondant sur les données du recensement canadien. Comme toutes les autres personnes recensées et peut-être encore plus les Suisses, ces deux personnages tout à fait réels n'ont rien de typique. Parmi le groupe natif de Suisse étudié dans l'Index ontarien du recensement de 1871, quatre à peine viennent de Suisse romande, comme François

étranger qui se fixe sur notre sol, nous entendons d'abord qu'il accepte nos lois et nos mœurs, ensuite qu'il s'intéresse à notre histoire et à nos traditions, enfin qu'il partage notre idéal social et reçoive avec joie le baptême civique. Ce qui nous importe, ce n'est pas l'aspect extérieur du candidat, c'est l'état de son âme; ce que nous lui demandons, c'est qu'il imite nos ancêtres apportant à leurs alliés leurs cœurs et leurs bras pour la défense des intérêts communs ».

²¹ Dewulf, « "Verbrasilianern"... », s'inscrit en faux, rappelant que jusqu'en 1937, « le Brésil [était] considéré, surtout dans les pays de langue allemande, comme la destination idéale pour les émigrants opposés à l'intégration dans le pays d'accueil » (p. 232). Avant lui, Gabriel Giraldo Jaramillo, *Colombianos en Suiza; Suizos en Colombia; breve antologia de viajes*, Bogota, Editorial Santafe, 1955, avait aussi souligné que « peu de peuples européens ont su se protéger contre l'assimilation et créer une "diaspora" authentique comme les Suisses l'ont fait [en Colombie]. [...] Le Suisse reste Suisse, qu'il soit en Argentine, en Polynésie, en Indonésie ou au Japon » (p. 119, traduction libre). Sans doute faut-il nuancer la volonté d'intégration du migrant suisse en fonction de sa culture d'origine et de sa destination finale; nous y reviendrons.

Challet²². La majorité vient de Suisse allemande. La majorité, aussi, pratique la religion protestante sous une forme ou une autre. Il y a bien quelques catholiques, mais aussi des anglicans, des méthodistes, etc., ainsi que des mennonites, que l'on retrouve concentrés dans un nombre restreint de régions. Enfin, toutes ces personnes soi-disant nées en Suisse interprètent différemment la question de la nationalité ou de l'origine²³ : beaucoup se déclarent Suisses, mais certains sont Hollandais, Anglais ou Irlandais, Français, Allemands, même Suédois! Et cette origine déclarée peut varier d'un recensement à l'autre. Challet était Français, il devient Suisse dix ans plus tard. Sutter, lui, était Suisse, il devient Allemand en 1881 et par la suite²⁴. Ces constatations ont fait dire aux chercheurs que les immigrants comme Sutter changeaient de peau en vue de se

²² Mon étude publiée en 2004 portait sur les 200 chefs de ménage natifs de Suisse répertoriés dans l'Index ontarien du recensement de 1871. Pour mémoire, ce recensement donne seulement 245 chefs de ménage d'origine suisse, 200 nés en Suisse et 141 d'origine suisse et nés en Suisse. Le choix des 200 tenait à la volonté d'étudier plus particulièrement les immigrants de première génération. Le jumelage des données avec le recensement de 1881 a porté, quant à lui, sur la tranche composée des 49 individus de moins de 35 ans (en 1871). Les deux tiers (32 sur 49) ont été retrouvés hors de tout doute.

²³ En Suisse, jusqu'en 1910, les recensements ne posent pas de question sur la nationalité, mais s'intéressent plutôt au lieu de naissance et à la commune d'origine. Cela a pu ajouter à la confusion sur la notion « d'origine ». Surdez, « Quand les frontières se font statistiques... », p. 67.

²⁴ Selon le recensement de 1861, la mère de Charles Sutter est d'origine allemande et son père est né en Suisse; au recensement de 1891 qui demande le lieu de naissance des parents, Sutter répond qu'à la fois son père et sa mère sont nés en Allemagne. La tradition familiale rattache Charles Sutter à la famille Suter de Rünenberg (canton de Bâle-Campagne), dont une branche installée depuis plusieurs générations à Kandern (margraviat de Bade) était toujours considérée suisse par les autorités; James Peter Zollinger, « John Augustus Sutter's European Background », *California Historical Society Quarterly*, n° 14, mars 1935, p. 28-46; correspondance privée avec Mary Alice Sutter, petite-fille de Charles Sutter, et sa cousine Ruth Sutter, juin 2009.

distancier de leurs origines et de se rapprocher d'un autre groupe dominant, comme ici le groupe germanique (en s'identifiant comme Allemands plutôt que Suisses), ou de s'intégrer à la société canadienne (en se disant nés en Ontario et en cessant de se déclarer étrangers)²⁵.

Malgré sa taille par trop restreinte, l'échantillon issu de mon jumelage de données nominatives des recensements de 1871 et 1881 ouvre des pistes d'investigation sur les mutations fréquentes au niveau de l'identité des migrants suisses que les recensements enregistrent. En ce qui a trait au lieu de naissance déclaré, par exemple,

²⁵ Cf. mon article cité précédemment, mais également Art Grenke, « Swiss », dans Paul Magocsi (dir.), *Encyclopedia of Canada's Peoples*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 1240; *id.*, « Les sources d'étude de l'immigration allemande au Canada aux Archives nationales du Canada », Ottawa, Archives nationales du Canada, 1993 (guide où les Suisses et tous les autres groupes germanophones sont inclus dans « l'immigration allemande »); Leo Schelbert, « Swiss », dans Stephan Thernstrom et collab. (dir.), *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Belknap Press, 1980, p. 981; Bruce Ramsay, *The History of the Swiss in British Columbia*, s.l., Swiss Society of Vancouver, 1973. Sans parler directement d'assimilation au sein du groupe germanique, Magee affirme aussi que les Suisses « tended to settle in German-speaking settlements where they were able to integrate quickly into pioneer life »; Joan Magee, *The Swiss in Ontario*, Windsor, Electa Books, 1991, p. 61. Quant à Meune, il constate que sur 11 000 « Allemands » dans le recensement de 1886 au Manitoba, seuls 500 déclarent être nés en Allemagne, et il attribue cette divergence au fait que ces personnes n'expriment pas d'allégeance au nouvel État national allemand; Manuel Meune, *Les Allemands du Québec. Parcours et discours d'une communauté méconnue*, Montréal, Éditions du Méridien, 2003, p. 45. En ce qui concerne le nord des États-Unis, Schelbert écrit qu'au Wisconsin au tournant du siècle, 59 % des personnes nées en Suisse étaient mariées avec des conjoints non suisses et que de ce groupe, les trois quarts étaient germanophones; Ernest Menolfi et Leo Schelbert, « The Wisconsin Swiss: A Portrait », *Swiss American Historical Society Review*, vol. 25, n° 1, février 1989, p. 22 et 24; voir aussi Frederick Hale, *The Swiss in Wisconsin*, Madison, State Historical Society of Wisconsin, 1984, p. 33 (dont je remercie Maralyn Wellauer de m'avoir procuré un exemplaire). Citons enfin, à titre d'exemple, le cas de la ville de Berlin en Ontario (aujourd'hui Kitchener) : à l'origine Ebytown, du nom de son fondateur Benjamin Eby, mennonite d'origine suisse, elle a été rebaptisée Berlin sans doute en raison de l'accroissement de la population allemande; *Encyclopedia of Canada's Peoples...*, p. 1235; Floreen Ellen Carter, *Place Names of Ontario*, vol. 1, London, Phelps Publishing, 1984.

l'enquête dévoile que sur les 32 résidents ontariens natifs de Suisse retrouvés au recensement de 1881, près de 63 % déclarent toujours être nés en Suisse, mais 22 % sont devenus Ontariens de naissance et 9 % sont devenus Allemands de naissance. Ces chiffres indiquent-ils une volonté d'intégration à la société canadienne (pour ceux qui répondent « Ontario ») ou à un groupe ethnique dont ils se sentent proches (pour les germanophones qui s'affilient aux populations germaniques)? Dans le cas de Charles Sutter, le changement de « Suisse » à « Ontario » se révèle une correction justifiée, car il est bien né à York (aujourd'hui Toronto)²⁶. Quant aux autres, il est difficile de se prononcer. D'une part, il faudrait être en mesure de suivre ces personnes de plus près en faisant intervenir d'autres sources. D'autre part, il est certain que les Suisses n'établissent pas le même rapprochement entre lieu de naissance et lieu d'origine que les autres groupes d'immigrants²⁷.

²⁶ Notice biographique de « Sutter, Charles William », s.d., en ligne dans le site de la Bibliothèque publique d'Edmonton, à l'adresse <http://www.epl.ca/Elections/results/EPLBiographies/ST.cfm#12>; Irene Keane, « Charles Sutter », *Edmonton Daily Capital*, 24 mai 1913, p. 4; « Charles William Sutter », dans *Souvenir of Alberta*, Winnipeg, Salesman Publishing, 1906, p. 61.

²⁷ Angelika Sauer, en se fondant sur l'exemple d'un immigrant badois devenu agent d'immigration canadien, a postulé que « there is no contradiction between ethnic persistence and assimilation [...]. The experience of Hespeler and his family shows that early non-Anglo-Celtic immigrants in Canada were not victims of Anglo-conformity and British exclusivity, but agents and participants in a fluid society that offered a wide range of choices »; Angelika Sauer, « Ethnicity Employed: William Hespeler and the Mennonites », *Journal of Mennonite Studies*, vol. 18, 2000, p. 91. Selon moi, l'exemple de Hespeler et de Sutter montre effectivement la souplesse du modèle canadien, somme toute opposé au modèle du « melting pot » américain. Cependant, cette théorie n'est pas généralisable à tous les migrants, compte tenu en particulier du cas des Suisses romands qui défient le principe de la rétention culturelle, comme nous le verrons plus loin.

En ce qui a trait à la nationalité (telle que le recensement de 1871 qualifie l'origine ethnique), 18 des 32 jeunes Suisses de 1871 (56 %) se déclarent toujours d'origine suisse. Parmi les neuf autres qui se considéraient Suisses en 1871, huit « deviennent » Allemands et un, Hollandais, ce qui représente une mutation identitaire totale de 28 % au profit du groupe germano-canadien. À cet égard, John von Kumel (en 1881 : von Kenel) est représentatif : compté comme Suisse né en Suisse lors du premier recensement, il rejoint le groupe des Allemands nés en Allemagne dix ans plus tard. Joseph Martin, lui, passe de Suisse natif de Suisse à Ontarien d'origine allemande, tout comme son concitoyen Rudolph Wilhelm qui, en plus, devient William Rudolph au second dénombrement. Quant aux cinq cas restants, ils sont peu significatifs²⁸.

De toute évidence, il n'est pas question de parler des Suisses comme s'il s'agissait d'un groupe homogène²⁹. Un sociologue canado-américain explique ainsi, en 1955, le rapprochement en fonction de la langue qui a pu se faire entre personnes et groupes d'origines différentes :

People who speak the same language are almost certainly more alike in important social respects than people who are of the same origin, because

²⁸ Un individu est noté comme étant devenu Suédois (c'est sans doute une confusion entre *Swiss* et *Swedish*), un reste Allemand, un reste Irlandais, un autre d'origine irlandaise devient Allemand et le dernier, un forgeron catholique autrefois assimilé aux Allemands, est acquis au groupe des Suisses.

²⁹ Sur la complexité comparable du groupe allemand, tantôt présenté comme un groupe national et tantôt comme un groupe sociolinguistique, voir Mathias Schulze et collab. (dir.), *German Diasporic Experiences. Identity, Migration and Loss*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2008; Dirk Hoerder, « The German-Language Diasporas: A Survey, Critique, and Interpretation », *Diaspora*, vol. 11, n° 1, 2002, p. 7-44; *id.*, « German-Speaking Immigrants: Co-Founders or Mosaic? A Research Note on Politics and Statistics in Scholarship », dans *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 14, n° 2, 1994, p. 51-65.

the former are reporting a specific piece of information about their own cultural equipment, whereas the latter have in common only a link with the past, of varying strength, which may have long since ceased to exert any influence on their behaviour³⁰.

L'hypothèse s'applique certainement aux Suisses qui, s'ils veulent lire, pratiquer leur religion, entretenir des liens sociaux dans leur langue, convergent naturellement vers leur communauté linguistique, malgré les éventuelles divergences qui peuvent séparer les communautés culturelles sur le Vieux Continent. Quoi qu'il en soit, outre une preuve de la facilité avec laquelle la population d'origine suisse a pu faire l'objet d'un sous-dénombrement chronique dans les recensements canadiens, ces résultats fragmentaires apportent la confirmation que la saisie chiffrée des traits identitaires de la population ne capture pas adéquatement la complexité du groupe des migrants suisses au Canada à la fin du XIX^e siècle.

Statistiques officielles

Selon le recensement de 1871, le Canada compte 2 963 ressortissants suisses, dont 950 en Ontario. Ces statistiques officielles sont assez limitatives et somme toute peu parlantes, mais servent ici de point de repère utile. Une constatation s'impose, c'est, rappelons-le, que les immigrants comme Challet et Sutter sont difficiles à dénombrer parce qu'ils sont rarement comptés comme Suisses d'un recensement à l'autre.

³⁰ N[orman] B. Ryder, « The Interpretation of Origin Statistics », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 21, n° 4, novembre 1955, p. 477. Cet auteur explique par ailleurs très bien la difficulté d'utilisation des recensements en ce qui a trait à l'origine.

Tableau 5
Dénombrement des Suisses au tournant du XX^e siècle

| Recensement | D'origine suisse | Nés en Suisse | Population totale |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| 1852 | | 247 ⁽¹⁾ | 2 436 000 |
| 1861 | | 698 ⁽¹⁾ | 3 230 000 |
| 1871 | 2 963 | | 3 689 000 |
| 1881 | 4 588 | 807 ⁽²⁾ | 4 325 000 |
| 1891 ⁽³⁾ | | | 4 833 000 |
| 1901 | 3 865 | 1 211 | 5 371 000 |
| 1911 | 6 625 | | 7 207 000 |
| 1921 | 12 837 | 3 479 | 8 788 000 |

Sources : Recensements publiés par le gouvernement du Canada.

- (1) Dans les recensements de 1851-1852 et de 1861, la question sur la nationalité équivaut en fait au lieu de naissance; Ryder, « The Interpretation of Origin Statistics... », p. 467. Les recensements avant 1871 sont jugés peu fiables; voir « Mémoire adressé au Bureau d'enregistrement et des statistiques », dans le *Rapport du ministre de l'Agriculture de la Province du Canada, pour l'année 1865*, Ottawa, 1866, p. 25-26, et, sur le fiasco du dénombrement de 1861, Bruce Curtis, « On the local construction of statistical knowledge: Making up the 1861 census of the Canadas », *Journal of Historical Sociology*, vol. 7, n° 4, décembre 1994, p. 416-434.
- (2) Chiffre du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (www.prdh.umontreal.ca/census). Il est à noter, cependant, que cette base de données sur le recensement de 1881 compte 4 494 personnes d'origine suisse au Canada (comparativement aux 4 588 annoncés par le recensement) et une population totale de 4,278 millions (comparativement à 4,325 millions selon Statistique Canada). Aucune explication n'est offerte quant à ces écarts.
- (3) Aucune ventilation ni pour l'origine, ni pour le lieu de naissance.

Le tableau 5 remet en perspective la difficulté de compter les groupes d'immigrants suisses, tellement il présente de lacunes et de bémols. Il n'a d'intérêt, ici, que pour souligner les carences des recensements et faire ressortir certaines anomalies.

Par exemple, la baisse du nombre de personnes d'origine suisse est marquée entre 1881 et 1901; tient-elle à une modification de la question ou à une application plus scrupuleuse de la part des recenseurs de la distinction entre lieu de naissance, langue parlée et origine ethnique? En ce qui concerne les augmentations soutenues entre 1901 et 1911 (+171 %) et entre 1911 et 1921 (+194 %), elles ne s'expliquent sans doute pas par une accélération subite de l'immigration. Le consul général de Suisse au Canada dans les années 1920 s'étonne justement du doublement du nombre de Suisses recensés entre 1911 et 1921, d'autant plus que l'ambassade n'a noté l'arrivée au pays que de 1 384 immigrants pendant cette période. « It could be presumed therefore that at the last census, particularly in the Province of Ontario, a number of non-Swiss stated our homeland as country of origin³¹ », avance-t-il. S'agit-il d'une erreur du recenseur canadien ou d'une incompréhension par l'émissaire suisse du fonctionnement du recensement?

Le consul justifie son étonnement en présentant des chiffres contradictoires tirés du registre du contrôle militaire du consulat de Montréal, qui peignent un tableau très différent de la répartition des Suisses au Canada. Selon le recensement canadien, 48 % des Suisses habitent dans l'ouest du pays, comparativement à 39 % en Ontario et à moins de 6 % au Québec. Or, selon les données du consulat, 62 % des Suisses habitent dans l'ouest du pays, 13 % en Ontario et 24 % au Québec. La différence est importante dans toutes les régions, à l'exception des provinces maritimes.

³¹ Paul Huebscher, « The Swiss Colony in Canada », 1923, document inédit conservé à l'ambassade de Suisse à Ottawa, p. 6.

Il aurait été utile de savoir quelle proportion de Suisses allemands les autorités consulaires avaient enregistrés dans l'Ouest et combien de Suisses romands elles comptaient au Québec. À défaut de connaître ces chiffres, le consul indique que les Suisses au Canada se composent à 71,5 % de germanophones, 28,1 % de francophones et 0,4 % d'italophones; le recensement de 1921 confirme approximativement la proportion de 81 % de germanophones parmi les personnes nées en Suisse³². En supposant que les francophones sont installés en majorité au Québec³³, il est tentant d'expliquer la différence entre les statistiques du gouvernement canadien et celles du gouvernement suisse par une tendance à la conservation de l'identité suisse bien supérieure chez les Suisses allemands de l'Ontario et de l'Ouest que chez les Romands du Québec. Déjà un demi-siècle plus tôt, l'agente d'immigration Elise von Koerber, bien au fait des différences entre la première et la deuxième Suisses, avait prévu la création de deux colonies distinctes en Ontario dans les années 1870, l'une à Magnetawan (au sud du lac Nipissing) pour les Suisses allemands et l'autre au lac Doe (au nord d'Orillia) pour

³² Le recensement de 1921 donne 3 479 personnes nées en Suisse, dont 2 810 se déclarent germanophones. Heinz Lehmann, *The German Canadians, 1750-1937: Immigration, Settlement & Culture*, St. John's, Jespersion Press, 1986, p. 159, corrobore aussi les calculs du consul de Suisse : « Seventy to 80 per cent of these Swiss [au début des années 1920] should be considered as German Swiss ».

³³ Arlettaz a d'ailleurs avancé que la langue est un facteur dans le choix du pays de destination de l'émigrant suisse. D'après les statistiques suisses, entre 1887 et 1930, 78,4 % des émigrants des cantons de langue allemande choisissent les États-Unis; la proportion est passablement moins élevée chez les francophones (59,6 %); Gérald Arlettaz, « L'intégration des émigrants suisses aux États-Unis... », p. 317. Outre l'Algérie et l'Amérique du Sud, le Canada français attire aussi l'émigrant suisse romand, quoique dans des proportions restreintes. Rappelons également la thèse de Dewulf (« "Verbrasilianern"... », p. 231-232) voulant que l'émigrant suisse-allemand, marqué par l'obsession germanique du XIX^e siècle de conserver la pureté de son identité, refuse de s'intégrer dans le pays d'accueil.

les Romands³⁴. En 1923, le consul suisse à Montréal est aussi d'avis que la rapidité d'intégration est différente selon l'origine linguistique des Suisses : « It is very possible that French speaking Swiss [in Quebec] were registered as French Canadians in the course of the last census³⁵ », propose-t-il. Cette hypothèse, qui rejoint la constatation des spécialistes de l'intégration des Suisses à l'étranger quant à la facilité d'insertion des Romands³⁶, permet de mettre en évidence le faible taux de réponse au Québec à la question sur l'origine ethnique.

Quant au chiffre apparemment gonflé de l'Ontario, il faut y lire une forte rétention de l'identité suisse ou une plus grande proportion de descendants de deuxième ou troisième génération qui ne sont pas soumis aux exigences militaires de la Suisse (le registre du contrôle militaire suisse s'intéressant aux ressortissants soumis au service militaire, obligatoire pour tous les hommes d'âge majeur). Également, on pourrait y voir

³⁴ Grenke, « Swiss... », p. 1235. En 1857, un agent d'immigration au Brésil écrivait aussi : « les colons allemands au Brésil ont beaucoup moins de difficultés [à] préserver leur nationalité que ceux qui se sont installés aux États-Unis car la différence entre l'Allemand et le Brésilien latin est beaucoup plus grande qu'entre lui et l'Américain anglo-saxon »; Adolf Steger, *Brasilien, für deutsche und schweizerische Auswanderer*, Lichtensteig (Suisse), G.J. Meisel, 1857, p. 13, traduit par Jeroen Dewulf, « L'émigration suisse au Brésil et la question de l'intégration », *Revista da Faculdade de Letras – Linguas e Literaturas*, série II, vol. XXII, 2005, p. 97.

³⁵ Huebscher, « The Swiss Colony in Canada... », p. 17.

³⁶ Grenke, « Swiss... », p. 1240 : « French-speaking Swiss tend to be absorbed into the larger French-speaking society, in particular if they live in Quebec. Other Swiss generally lose their mother tongue by the second generation and are assimilated into English-speaking Canadian society. » C'est donc dire que les Romands s'insèrent plus facilement, puisque le processus n'est pas ralenti par la barrière linguistique et qu'il peut démarrer dès la première génération. Un autre argument en ce sens est l'attitude de défense traditionnelle du Suisse allemand par rapport à l'Allemagne, les Suisses romands ne partageant pas ces sentiments de méfiance à l'égard de leurs voisins français.

les répercussions du violent ressac contre les Allemands lors de la Première Guerre mondiale. Aux États-Unis, selon l'historien Schelbert, les Suisses allemands n'ont pas souffert du sentiment anti-allemand :

The violent anti-German agitation during World War I had little impact on the German Swiss. They had never identified with the German nation, and the language they spoke did not sound much like German to the outsider. They could also rely on the tradition of friendship between Switzerland and the United States³⁷.

La nationalité « suisse » pouvait donc être vue comme une valeur refuge au moment où le groupe autrefois apprécié des Allemands est voué au mépris public et se désintègre. En effet, ses membres se voient interdire la presse, l'école et le service religieux en allemand et sont même privés de leurs droits civiques dans certains cas³⁸. Plusieurs noms de lieux et de familles sont aussi anglicisés, de façon à supprimer toute connotation allemande, tels que celui de la ville de Berlin rebaptisée Kitchener en 1916.

Y a-t-il eu une communauté suisse au Canada?

Les communautés transalpines ou germaniques sont souvent données en exemple pour illustrer la formation, à l'étranger, d'un sentiment national italien ou allemand³⁹. En revanche, il est difficile de parler de « communauté suisse » au Canada en raison de la faiblesse de l'immigration, de la dispersion des immigrants (et de leur sous-estimation

³⁷ Schelbert, « Swiss... », p. 986.

³⁸ Meune, *Les Allemands...*, p. 47.

³⁹ Pour la communauté italienne en particulier, voir John Zucchi, *Italians in Toronto: Development of a National Identity, 1875-1935*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988.

statistique). S'il n'y a pas eu de villages ou de quartiers, ni de paroisses ethniques, ni d'organisations nationales belges⁴⁰, la constatation s'applique tout autant aux Suisses. Au contraire, les sources peuvent donner l'impression que les Suisses ne cherchent pas à se regrouper⁴¹. Devant le foisonnement aux États-Unis de sociétés helvétiques à caractère culturel ou philanthropique, l'historien de l'émigration outre-mer Gérald Arlettaz a toutefois émis un doute quant à l'efficacité du réseau associatif suisse, soulignant que la fréquentation de ces sociétés est sans doute moindre qu'on ne pourrait le croire. C'est le cas aux États-Unis, mais aussi au Canada, où le consul général à Montréal remarque en 1913 :

Sur une colonie de plusieurs centaines, il n'y en avait pas plus de quarante appartenant à la Société (nationale suisse de Montréal), et un grand nombre de ceux-ci étaient depuis des années en retard pour leur cotisation annuelle de 1,20 dollar. Dans le sein de cette organisation, la Fête du 1^{er} août n'était guère connue⁴².

Ici encore, l'observation concerne des immigrants sans doute majoritairement romands établis dans une province francophone. À défaut d'y voir une variable linguistique, Arlettaz se demande, s'appuyant sur une étude du chercheur du début du siècle Louis Courthion, si les caractéristiques physiques du milieu d'origine ont pu avoir une influence :

⁴⁰ Serge Jaumain, « Survol historique de l'immigration belge au Canada », dans *Les immigrants préférés : Les Belges*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 47-48.

⁴¹ Huebscher, « The Swiss Colony in Canada... »

⁴² Rapport du consul général de Suisse à Montréal pour l'année 1913, cité dans Arlettaz, « L'intégration des émigrants suisses... », p. 325 n. 60. La Société nationale suisse de Montréal, la première au Canada, est fondée en 1874; il faudra attendre le siècle suivant pour voir apparaître d'autres associations patriotiques.

Avec son niveau presque uniforme, ses horizons plus distants, plus effacés, quelquefois indistincts, la plaine ne laisse pas dans l'imagination du paysan ou bien dans son cœur la même empreinte que le sol en relief de la montagne... C'est bien cette distinction dans la sentimentalité qui nous explique, en une certaine mesure, pourquoi, en Amérique, l'émigrant de la plaine s'isole au gré de ses intérêts dans la vaste province, alors qu'au contraire le montagnard se serre, plus encore que chez lui, contre ses compatriotes [...] ⁴³.

En reprenant cette théorie, Arlettaz croit observer que les fondateurs des villages suisses aux États-Unis (les New Glarus, New Bern, Tell-City et New Switzerland évoqués au chapitre précédent) proviennent surtout « des Alpes et des Préalpes et, de façon générale, de la Suisse traditionnelle ⁴⁴ ». De là à étendre l'hypothèse aux fondateurs et aux membres des sociétés helvétiques aux États-Unis et au Canada, il n'y a qu'un pas. Il en découlerait donc logiquement que les Romands des régions moins montagneuses ne cherchent pas à voisiner autant que leurs compatriotes des cantons allemands. En ce sens, ils suivent le conseil d'un certain Chable, qui en 1863 écrivait : « Vous feriez

⁴³ Louis Courthion, *Le peuple du Valais*, 1903, cité par Arlettaz, « L'intégration des émigrants suisses... », p. 323. Cette thèse très déterministe remonte à une période pionnière où des ethnologues à la recherche de traditions populaires essentialisent les populations rurales. Notons que le Valais dont l'auteur parle ici est un canton à majorité francophone et catholique.

⁴⁴ Arlettaz, *loc. cit.* Par « Suisse traditionnelle », je choisis de comprendre la Suisse centrale, montagneuse et germanophone. Au sujet des colonies suisses au Brésil, Dewulf établit un parallèle intéressant entre le patriotisme de plus en plus national des Suisses allemands à mesure que le XIX^e siècle avance et le choix de noms des colonies : « la première, fondée en 1819, porte le nom du canton – "Nova Friburgo" – tandis que pour les "colonies" fondées vers la fin du siècle, on choisit plutôt un nom national, comme "Alpina", "Nova Suíça", "Heimat", "Helvetia" [...] »; Dewulf, « "Verbrasilianern"... », p. 236.

mieux, mon brave, de les fuir, vos compatriotes, ne serait-ce que pour apprendre plus vite l'anglais, qui est de toute nécessité!⁴⁵ »

Les mutuelles œuvrant dans le secteur de l'émigration avaient déjà réfléchi au problème de la conservation de l'identité suisse longtemps auparavant : en 1848, la Société suisse de secours mutuels pour l'émigration appelait de ses vœux la création d'une colonie en Oregon justement pour contribuer à la préservation de l'identité suisse :

Une pareille colonie resterait suisse par sa langue, ses habitudes et ses souvenirs, et pourvu qu'elle se recrutât de temps en temps de nouveaux émigrants, elle conserverait sa nationalité et offrirait un écouleme[n]t aux produits de la Suisse aussi bien qu'au surplus de sa population [...]⁴⁶.

Peu de colonies de ce genre ont vu le jour aux États-Unis, et encore moins au Canada⁴⁷.

Alors qu'en Europe ils avaient tendance à rester des étrangers, à ouvrir leurs propres

⁴⁵ F. Chable, *Aux émigrants en Amérique*, Neuchâtel, Librairie Jules Sandoz, 1883, p. 17. Cet opuscule est le plus pessimiste et dissuasif de tous ceux qu'il m'a été donné de lire. Pourtant, il contient des observations éclairées sur le parcours obligé de l'émigrant et conclut sur une note positive : « les bons artisans et les agriculteurs ayant quelque argent, peuvent y acquérir [aux États-Unis], par un travail ardu, *mais en moins de temps que partout ailleurs*, sinon la fortune, du moins l'aisance » (p. 31, italiques dans l'original).

⁴⁶ *Mémoire du Comité provisoire de la Société suisse de secours mutuels pour l'émigration*, Genève, Imprimerie de F. Melly, 1848, p. 13.

⁴⁷ Les initiatives en ce sens n'ont pas été nombreuses au Canada. Entre autres, Elise von Koerber a essayé d'organiser une émigration dirigée, après avoir mené une expédition avec des spécialistes pour choisir le meilleur endroit où établir sa colonie; Jakob Kaderli, « Compte-rendu de mon expédition sur les côtes Sud-est du lac Nipissing, au Nord de la province Ontario en Canada (octobre et novembre 1873) », dans Elise von Koerber, *Discours prononcé par Madame de Koerber pour expliquer ses démarches relativement à l'émigration*, Berne, B.F. Haller, 1877. Roxroy West, « Canadian Immigration Agents and Swiss Immigration (1870-1930) », thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1978, évoque d'autres tentatives, le plus souvent infructueuses, dans l'Ouest canadien (voir chapitre II). Voir aussi Arlettaz, « Emigration et colonisation suisses en Amérique, 1815-1918 », *Études et Sources*, n° 5, 1979, p. 85-89.

écoles et à maintenir des liens étroits avec la Suisse, en Amérique les immigrants suisses deviennent assez rapidement candidats à la naturalisation, une fois leur subsistance assurée⁴⁸. Les autorités et les organisations helvétiques ont beau déplorer cet état de fait, les Suisses ont tendance au XIX^e siècle et même au XX^e à laisser s'estomper les liens linguistiques et culturels qui les unissent à leur pays d'origine. La Société suisse de secours mutuels pour l'émigration avait déjà annoncé cette menace en 1848 :

C'est faute d'avoir organisé la colonisation avec l'idée constante d'une certaine conservation de nationalité et d'y avoir persisté que plusieurs établissements suisses ont perdu jusqu'au souvenir de leur patrie et n'offrent plus un asile ouvert aux Suisses⁴⁹.

L'idée de la nation et de la nationalité suisses est déjà bien ancrée à cette époque.

⁴⁸ Heinz K. Meier, *The United States and Switzerland in the Nineteenth Century*, La Haye, Mouton & Co., 1963, p. 120. Le cas du Suisse italien Stefano Mondada est un excellent exemple : en 1881, cet ouvrier tessinois venu travailler à la construction du chemin de fer canadien obtient la citoyenneté britannique. Ses papiers précisent : « Stefano Mondada ha tutti i diritti e i vantaggi politici e tutte le obbligazioni di cittadino nato britannico. Nel territorio svizzero egli non sarà più trattato como cittadino canadese se non cessa di essere svizzero », autrement dit « Stefano Mondada bénéficie de tous les droits et avantages politiques et de toutes les obligations du natif britannique. En Suisse, il ne sera pas traité comme un ressortissant canadien parce qu'il ne cesse pas d'être Suisse » (traduction libre); Giuseppe Mondada, « Nostri emigranti nel Canada », *Bollettino storico della Svizzera Italiana*, vol. 74, 1962, p. 180. Ce cas est à mettre en contraste avec certaines migrations suisses aux États-Unis : Heinz Meier mentionne entre autres la colonie de New Glarus, au Wisconsin, dont les colons sont restés très attachés à leurs racines. Par contre, il y aurait lieu de s'interroger sur les intérêts commerciaux qui ont orienté la destinée touristique de cette région, devenue « America's Little Switzerland ».

⁴⁹ *Mémoire du Comité provisoire de la Société suisse de secours mutuels pour l'émigration*, *op. cit.*, p. 14. En ce sens, les Suisses au Canada ne sont pas des transmigrants, selon la définition de Stéphanie Leu, à savoir des migrants qui entretiennent des réseaux commerciaux, politiques, économiques ou culturels avec la mère-patrie, donnant lieu à une identité hybride, mi-suisse et mi-pays d'accueil; Stéphanie Leu, « Les Suisses en France. Un exemple de "transmigrants" à l'époque de la création des références identitaires nationales? », *Traverse – Zeitschrift für Geschichte / Revue d'histoire*, vol. 12, n° 1, 2005, p. 81-92.

La Suisse au cœur des débats sur la nationalité canadienne

Il est établi que les immigrants suisses au Canada au XIX^e et au XX^e siècles sont difficiles à distinguer comme groupe ethnique, autant dans les recensements qu'en général au travers des autres sources archivistiques. Que ce soit parce qu'ils sont trop peu nombreux pour afficher leur culture, parce qu'ils veulent s'insérer ou parce qu'ils se fondent malgré eux dans la masse, ce phénomène illustre la force d'intégration du Canada en tant que société d'accueil. Bien que beaucoup plus tard que la période à l'étude, l'explication donnée pour justifier la publication d'un périodique suisse en anglais (dans les années 1950) plutôt que dans une des langues nationales rejoint l'argument de l'intégration et, de ce fait, mérite d'être citée intégralement :

The answer is, not because we have forgotten our mother tongue, but because we lack the space. We could not hope to make our little paper attractive to any of the three language groups even if we would translate only the most important parts into three languages. [...] Writing in English, on the other hand, has a number of advantages. Quite a number of our people have a husband or wife, who does not know any of our languages, but would like to understand our problems and our ideas. [...] Other members of our colony who are of Swiss descent, but were brought up in this country without being able to acquire any knowledge of our language, would face the same difficulties. And last, but not least, there are a number of our Canadian friends interested in our activities and endeavours, for whom we like to make it as easy as possible to understand us. The newcomer, on the other hand, will have to gain full knowledge of this country's language as soon as possible anyway. Studying our little paper will help him in this regard...⁵⁰

⁵⁰ Éditorial d'O.J. Steiner, rédacteur en chef du *Swiss Herald* (Colombie-Britannique), 9 février 1956, cité dans Ramsay, *The History of the Swiss in British Columbia...*, p. 10-11. La même situation se présente en 1917 au Wisconsin, où le rédacteur en chef du *Deutsch Schweizerischer Courier* déplore le fait que « the younger [Swiss] generation is only weakly familiar with written German and does not derive the same pleasure from reading it as English »; Hale, « The Swiss in Wisconsin... », p. 35. Cette anecdote parmi d'autres autorise

Ce discours présente les Suisses sous un jour favorable, en vantant leur faculté d'adaptation comme un trait national. S'il est en harmonie avec ce que les recensements permettent de déceler, il détonne, cependant, par rapport au discours que tiennent justement les autorités canadiennes au sujet de la nationalité, et notamment de la nationalité suisse.

En cette fin de XIX^e siècle, la complexité de la question helvétique commence en effet à se poser au Canada, et ce, malgré la faiblesse de la présence suisse au pays. En fait, la classe politique en vient à se demander si la Suisse est une nation et, partant, si « suisse » est une nationalité. Étonnamment, les plus longs débats au cours desquels la Confédération helvétique est donnée comme exemple au Parlement canadien ont trait au statut de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1890, le député D'Alton McCarthy dépose à la Chambre des communes un projet de loi demandant l'abolition des garanties sur le français dans cette vaste région. Invoquant les écrits de l'historien Freeman, il affirme d'une part que la langue est l'élément unificateur de la nation, bien plus que la race, et d'autre part que le multilinguisme empêche la formation d'une nationalité commune. En réponse à l'apostrophe d'un collègue député lui rappelant le cas de la Suisse, McCarthy répond : « l'emploi de plusieurs langues en Suisse, est une exception à la règle générale⁵¹ ».

des généralisations pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, selon moi, en ce qui a trait à l'intégration des migrants suisses.

⁵¹ Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada : quatrième session, sixième parlement, 53 Victoriae, vol. XXIX, 22 janvier 1890, p. 42 (présentation du bill n° 10 pour modifier l'acte concernant les territoires du Nord-Ouest). Le « professeur Freeman » cité est Edward A. Freeman (1823-1892), auteur de nombreux

L'affaire dépasse largement le contexte des Territoires du Nord-Ouest. En fait, malgré son rôle modeste dans l'histoire parlementaire du pays, McCarthy illustre bien les tensions entourant la construction nationale de l'époque, car il renvoie et consacre ici l'image du Canada anglais résolu à asseoir sa situation sociale et économique et soucieux d'assurer sa place au sein de l'empire britannique⁵². L'évocation du cas de la Suisse au cours de ce que l'historien Waite a rangé parmi les « grands débats de l'histoire du Parlement canadien⁵³ » est intéressante parce qu'elle marque un moment fort de l'affirmation du sentiment canadien.

D'Alton McCarthy compte parmi les fondateurs de l'Imperial Federation League, organisation vouée à la création d'une union fédérée de l'empire britannique, sur le modèle de la Confédération canadienne. À ce titre, il représente le courant canadien-anglais centralisateur affirmant la primauté du gouvernement fédéral au détriment des provinces et désireux de créer un État-nation homogène dans le Canada de la fin du XIX^e siècle. Son projet est politique, en ce sens qu'il préconise l'assimilation des Canadiens français non pas pour anéantir le français par haine ou par vengeance, mais pour assurer la cohésion linguistique, donc culturelle et politique, du pays. La réaction

ouvrages historiques sur l'Europe et ardent défenseur de la théorie voulant que la langue soit le principal ciment national.

⁵² Sur McCarthy, voir l'excellent article de J.R. Miller, « 'As a Politician He Is a Great Enigma': The Social and Political Ideas of D'Alton McCarthy », *Canadian Historical Review*, vol. 58, n° 4, décembre 1977, p. 399-422.

⁵³ P.B. Waite, *Canada 1874-1896: Arduous Destiny*, Toronto, McClelland & Stewart, 1971, cité par Larry L. Kulisek, « McCarthy, D'Alton », *DBC*, vol. XII, en ligne à http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=6268.

des Canadiens français n'est pas difficile à imaginer, puisque les éléments centraux de leur identité culturelle sont ainsi attaqués. À cette époque, rappelons-le, la nation canadienne-française se définit selon le triptyque religion-race-langue, articulé autour du catholicisme, de la tradition ancestrale (elle-même double, puisque marquée par une origine et une histoire communes) et de la francophonie⁵⁴. Selon McCarthy, cette identité canadienne-française menace l'unité du Canada parce qu'elle est une « bastard nationality, not a nationality which will take us in as we will take them in, but a nationality which begins and ends with the French race – which begins and ends with those who profess the Roman Catholic faith⁵⁵ ».

De retour au Parlement, lors de la deuxième lecture de la proposition, l'opposant le plus farouche à la proposition de McCarthy est le député Nicholas Flood Davin. Proposant de nombreuses analogies entre la Suisse et le Canada sur les plans industriel, politique et national, il contre-attaque en disant que si la Suisse, assurément la plus ancienne république du monde et forte de ses trois langues officielles, peut former un peuple, alors le Canada est certainement en mesure de constituer une nation avec ses deux langues. Pour étayer son argument, Davin reprend à son compte les écrits de Freeman et enfonce le clou : « Pour toutes fins politiques, la confédération suisse est une

⁵⁴ Comme l'écrit Michel Bock dans *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*. Montréal, Hurtubise HMH, 2004, la « survivance des minorités françaises, estimait [Groulx], s'inscrivait dans les desseins de la Providence qui avait légué au peuple canadien-français une mission fondatrice, celle de propager, en Amérique, la foi catholique et la civilisation française » (p. 92).

⁵⁵ McCarthy, *Toronto Daily Mail*, 13 juillet 1889, cité par Miller, « 'As a Politician He Is a Great Enigma'... », p. 413.

nation, et une nation capable de ressentir un sentiment national aussi sincère et aussi fort qu'aucune autre nation⁵⁶. »

Ce discours est étonnant, car si à l'époque les Canadiens français considèrent que le Canada est un pays construit sur une double nationalité, anglaise et française, la Confédération de 1867 étant envisagée comme « un pacte entre deux peuples fondateurs au destin national (culturel) distinct mais contraint, par les aléas de l'histoire, de vivre politiquement ensemble⁵⁷ », les Canadiens anglais, eux, ont plutôt la vision d'un pays unitaire, de tradition britannique, qui est assez libéral pour tolérer une minorité catholique et française sur son territoire. Or, dans ce cas-ci, c'est le parti anglo-canadien qui a recours à l'exemple de la Suisse pour affirmer la possibilité qu'une nation puisse se composer de plusieurs éléments constitutifs en équilibre. Étonnamment aussi, cette vision du Canada comparable au modèle suisse d'unité dans la diversité rejoint directement le discours sur la nation à la même époque en Suisse. En 1882, Ernest Renan raisonne :

⁵⁶ Débats de la Chambre des communes, *op. cit.*, 12 février 1890, p. 552. Davin cite Freeman.

⁵⁷ J. Yvon Thériault, « La nation francophone d'Amérique : Canadiens, Canadiens français, Québécois », dans Caroline Andrew (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 128. Thériault explique qu'après une période de repli, à partir des années 1840, au cours de laquelle les Canadiens français élaborent une idée de la nation qui s'appuie sur « la destinée providentielle que devait remplir la nation catholique et française en terre d'Amérique » (p. 123-124), les Canadiens français affirment au tournant du siècle qu'il n'y a au Canada « ni maîtres ni valets, ni vainqueurs ni vaincus; il y a deux alliés dont l'association s'est conclue sur des bases équitables et bien définies » (p. 128, citant Henri Bourassa [1910]).

Comment la Suisse, qui a trois langues, deux religions, trois ou quatre races, est-elle une nation, quand la Toscane, par exemple, qui est si homogène, n'en est pas une? [...]

Les États-Unis et l'Angleterre, l'Amérique espagnole et l'Espagne parlent la même langue et ne forment pas une seule nation. Au contraire, la Suisse, si bien faite, puisqu'elle a été faite par l'assentiment de ses différentes parties, compte trois ou quatre langues. Il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue : c'est la volonté. La volonté de la Suisse d'être unie, malgré la variété de ses idiomes, est un fait bien plus important qu'une similitude de langage souvent obtenue par des vexations⁵⁸.

Comme le conseiller fédéral Philipp Etter le résumera, « le concept suisse d'Etat n'est pas né de la race, ni de la chair; il est né de l'*esprit*⁵⁹ ».

À l'issue de ce débat, au cours duquel la Suisse est un sujet accessoire mais sert tout de même de point de comparaison pour définir le projet national canadien, le doute est semé dans l'esprit de nombreux parlementaires. Le député O'Brien, à la suite de Davin, résume ce qui deviendra peut-être une pensée commune chez les dirigeants politiques, à savoir que la Suisse est « une fédération de différentes races et de différentes nations⁶⁰. » Ce genre de questionnement au sujet de l'origine ethnique, de la nationalité et de l'appartenance linguistique continuera de travailler l'esprit des parlementaires, des statisticiens et des concepteurs des recensements dans plusieurs pays

⁵⁸ Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation? Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882 », 2^e édition, Paris, Calmann Lévy, 1882, p. 10 et 20.

⁵⁹ Philipp Etter, 1938, cité par Froidevaux, « Construction de la nation et pluralismes suisses... », p. 17. Etter sera président de la Confédération suisse; c'est à lui qu'est attribuée la reconnaissance du romanche comme quatrième langue nationale de la Suisse. C'est en quelque sorte un précurseur de la « communauté politique imaginée » de Benedict Anderson.

⁶⁰ Débats de la Chambre des communes, *op. cit.*, 12 février 1890, p. 557 et 561.

occidentaux au début du XX^e siècle⁶¹. La problématique fait ainsi son chemin jusqu'au Bureau de la statistique du Canada.

À partir de 1901, le concept de « nationalité » est explicité dans les instructions aux recenseurs :

Nationalité est un terme plus ou moins de convention [... Il] convient d'employer le mot Canadien [...] pour décrire toute personne dont le foyer est dans le pays et qui y a acquis des droits de citoyenneté. [...] Un aubain sera classifié par nationalité selon le pays de sa naissance, ou le pays auquel il prétend devoir allégeance⁶².

On peut imaginer la difficulté pour les aubains de répondre à la question, en particulier pour ceux venant de pays ne connaissant pas le *jus solis*. Selon le modèle canadien, les étrangers nés en Suisse sont considérés Suisses, mais les Suisses comme Sutter sont classés parmi les Allemands.

Puis, à partir du recensement de 1911 et jusqu'à celui de 1931, la question de la langue et du lieu de naissance suscite un débat autour de l'exemple de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Autriche. À ce moment, les autorités mettent les recenseurs en garde contre la tendance jugée pernicieuse d'assimiler l'appartenance linguistique et le pays natal :

⁶¹ Le Canada envoie déjà une délégation au Congrès international de la statistique à Londres en 1860; Jean-Pierre Beaud et Jean-Guy Prévost, *L'ère du chiffre. Systèmes statistiques et traditions nationales*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 76.

⁶² Bureau fédéral de la statistique, *Quatrième Recensement du Canada, 1901. Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs*, en ligne à http://www.prddh.umontreal.ca/1881/enum_1901_french.html. L'alinéa est reproduit presque intégralement dans les instructions liées aux recensements suivants.

La langue parlée n'est pas une preuve du lieu de naissance. [...] Ceci s'applique particulièrement à l'allemand, car plus d'un tiers des Autrichiens et près des trois-quarts des Suisses parlent l'allemand. [...]⁶³

Par la suite, la distinction entre « nationalité » et « race d'origine » s'avère problématique⁶⁴. La question se pose peut-être pour les Suisses, sachant que la langue et le lieu de naissance servent habituellement à déterminer leur nationalité et leur origine ethnique. Les instructions de 1921 précisent que les « mots "Canadien" ou "Américain" ne doivent pas être entrés dans [la colonne "Race ou tribu d'origine"], vu qu'ils expriment "nationalité" ou "citoyenneté" et non pas la race ou la tribu⁶⁵. » À l'occasion du recensement de 1931, les instructions concernant la naturalisation, la nationalité et l'origine raciale s'étendent sur plusieurs pages, dans l'espoir de résoudre le dilemme :

Origine raciale. [...] Certaines races se rencontrent dans plus d'un pays européen. Dans de tels cas, le pays de naissance ou le pays de provenance peut n'être pas une indication de la race. Par exemple, les Ukrainiens (Ruthènes) peuvent être venus de Pologne, de Russie, d'Autriche ou de Hongrie, et ils ne doivent pas être classés comme Polonais, Russes, Autrichiens ou Hongrois, mais comme Ukrainiens. De même, plusieurs groupes d'immigrés de Russie sont d'origine allemande. L'énumérateur doit

⁶³ Bureau fédéral de la statistique, *Cinquième Recensement du Canada, 1911. Instructions à l'usage des fonctionnaires, commissaires et recenseurs*, en ligne à http://www.canada.uottawa.ca/ccri/IRCS/Images/1911_Instructions_francais.pdf.

⁶⁴ Sur l'évolution des concepts d'origine ethnique et de nationalité dans les recensements au Canada, consulter John M. Kralt, « Ethnic Origin in the Canadian Census, 1871-1981 », dans W. Roman Petryshyn (dir.), *Changing Realities: Social Trends Among Ukrainian Canadians*, Edmonton, Canadian Institute of Ukrainian Studies, 1980, p. 18-49. Voir aussi David Kertzer et Dominique Arel (dir.), *Census and Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, ainsi que Sylvia Wargon, *Demography in Canada in the Twentieth Century*, Vancouver, UBC Press, 2002.

⁶⁵ Bureau fédéral de la statistique, *Sixième Recensement du Canada, 1921. Instructions aux commissaires et énumérateurs*, en ligne à http://www.canada.uottawa.ca/ccri/IRCS/Images/1921_Instructions_francais.pdf.

faire une entrée spécifique et ne jamais assumer que le pays de naissance révèle l'origine. Un Allemand né en France n'est pas un Français d'origine bien qu'il puisse être un citoyen français.⁶⁶

L'exemple de la Suisse n'est pas donné ici, mais il faut lire entre les lignes que le problème n'est pas réglé. C'est ce que révèlent notamment les instructions du recensement de 1936 pour les Prairies :

- (c) Swiss is not a racial origin, the vast majority of the people of that country being derived from the German, French, or Italian races.
- (d) The word Canadian does not denote a racial origin but a nationality; the same applies to the word American.
- (e) It is therefore necessary for the Enumerator to ascertain a person's racial origin separately from his country of birth, or nationality⁶⁷.

À la lumière de ce qui précède, il est évident que le débat sur la race et la nation met en jeu des notions avec lesquelles l'État canadien se débat et qu'il cherche à mieux cerner d'année en année. L'identité suisse apparaît ainsi comme un défi aux efforts de statistique et se révèle un miroir efficace pour comprendre la dynamique identitaire au tournant du XX^e siècle.

Au recensement suivant, en 1941, l'alinéa concernant l'origine suisse est supprimé des instructions. Les mentions « Canadien » et « Américain », elles, restent

⁶⁶ Bureau fédéral de la statistique, *Septième Recensement du Canada, 1931. Instructions aux commissaires et énumérateurs*, en ligne à http://www.canada.uottawa.ca/ccri/IRCS/Images/1931_Instructions_francais.pdf.

⁶⁷ Bureau fédéral de la statistique, *Extract from the Manual of Instructions to Officers Employed in the Taking of the Census of Manitoba, Saskatchewan and Alberta, 1936*, article 85, décrivant la colonne 18 du bulletin de recensement, intitulée « Racial Origin », en ligne à <http://globalgenealogy.com/Census/Download/Instr1936.pdf>.

officiellement et explicitement bannies⁶⁸. Cependant, des directives ont dû être fournies aux recenseurs sur ce problème, car une note interne du Bureau de la statistique révèle qu'il est nécessaire de consulter les supérieurs dans l'éventualité où quelqu'un voudrait encore déclarer la Suisse comme origine ethnique⁶⁹.

Conclusion

Les Suisses, malgré leur faiblesse numérique au Canada, représentent une énigme de taille pour l'identité canadienne. Ceci est particulièrement vrai pendant les dernières décennies du XIX^e siècle et les premières du siècle suivant, au plus fort de la constitution de l'espace national canadien. Aucune source historique n'est plus éloquente à ce sujet que les recensements, qui se prêtent ici non pas tant à une nouvelle analyse des statistiques qu'ils présentent comme « vraies » et incontestables, mais à une relecture de leur contribution à la catégorisation du monde social.

Dans l'effort de construction de la nation canadienne, les catégories uniformisées du recensement posent problème. En particulier, les liens d'appartenance et les processus d'identification des migrants suisses ne cadrent pas avec les visées des statisticiens et des autorités canadiennes. Comme nous l'avons vu, il ne s'agit pas seulement d'une question

⁶⁸ Voir Warren E. Kalbach et Wayne W. McVey (dir.), *The Demographic Bases of Canadian Society*, 2^e édition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1971, p. 201 et p. 218 n. 2, qui soulignent bien que la question de l'origine ethnique dans les recensements canadiens est problématique tout au long du XX^e siècle.

⁶⁹ Bureau fédéral de la statistique, « Eighth Census of Canada, 1941: Lists of Selected Racial Origins, Birth Places and Places of Last Residence ». Je remercie mon confrère Adam Green de m'avoir indiqué cette référence.

d'interprétation du concept de citoyenneté. La réalité canadienne représente un défi à l'identité suisse, de quelque façon que celle-ci se définisse. C'est justement la complexité de cette identité (par ailleurs impossible à résoudre) qui rend intéressante l'analyse des recensements canadiens. La conception suisse de la citoyenneté, la difficulté pour les Suisses d'abandonner leur nationalité mais leur prédisposition en quelque sorte à s'adapter à leur nouvelle société, leur tendance à se regrouper avec des membres de la même communauté linguistique, mais leur répugnance à se rallier autour de piliers identitaires traditionnels (associations patriotiques, écoles) sont autant de facteurs qui alimentent cette complexité et mettent à l'épreuve les catégories de la société canadienne exprimées par les recensements.

François Challet et Charles Sutter servent ici de prétexte pour tester la souplesse de cette catégorisation et pour mettre au jour les rapprochements naturels qui s'établissent entre les migrants, les citoyens canadiens et les autres communautés au pays. Ces personnages humanisent l'analyse, car il n'est pas possible d'envisager le développement de l'identité canadienne sans évoquer les facteurs d'identification des individus. Cette analyse révèle la tendance canadienne centrifuge à vouloir créer, dès le dernier quart du XIX^e siècle, un État-nation homogène. L'objectif a beau être le même partout au pays, puisqu'il s'affirme tant à l'échelle fédérale qu'au Québec (qui vise la suprématie de la culture canadienne de tradition française, catholique et francophone) et au Canada anglais (avec sa volonté de consolidation de l'empire britannique en Amérique), mais il faut constater que chaque partie tire dans une direction opposée.

À ce stade, les recensements montrent une coupure entre le gouvernement fédéral (responsable de la conception et de la tenue des dénombrements) et les provinces (qui à terme accueillent les immigrants). En effet, les recensements continuent au fil des ans à se préoccuper de catégories d'origine ethnique telles que « Suisse », « Canadien », « Américain » alors que dans la pratique, ces concepts n'ont aucune influence sur l'affirmation identitaire des immigrants et sur leur intégration au pays. En fin de compte, le temps donnera raison aux individus qui, eux, se moquent des débats au Parlement sur l'existence ou non de leur *nationalité*. Sutter est encore une fois un excellent exemple, lui qui devient rapidement un vrai citoyen canadien, un pionnier de l'Ouest et même un agent d'immigration pour le gouvernement du Canada en 1896.

CONCLUSION

À l'automne 1772, Pierre-Frédéric Droz arrive au Canada par le lac Champlain. La frontière entre la province de la Nouvelle-York et le gouvernement du Canada n'est pas claire dans son esprit : il sait que le fort Carillon « appartenait aux François, mais il a été pris par les Anglois où il s'y est donné autrefois de sanglantes batailles¹ ». Quoi qu'il en soit, « les Canadiens eux-mêmes ne connoissent pas bien l'étendue de ce pays qui est très-considérable ». Partout où il s'aventure, Droz est frappé par le nombre d'églises et de congrégations religieuses; protestant convaincu, il n'a en théorie pas besoin de se cacher pour pratiquer sa religion dans la colonie britannique, mais il sait d'instinct que la discrétion est de mise même si, à l'occasion, le prône d'un curé lui « donn[e] plutôt occasion de rire que de [s']édifier ». En parlant du Canada, il écrit que « [c]e pays a la renommée d'être riche, mais c'est plus par le commerce de sa capitale que par la production de son terroir », et c'est par le commerce des pelleteries qui autrefois rapportait jusqu'à « neuf ou dix cens pour cent ». Ailleurs, il souligne aussi que

ce gouvernement n'est pas peuplé, on n'y trouve que quelques habitations dont les possesseurs vivent médiocrement bien, en cultivant eux-mêmes leurs terres, car les nègres n'y sont pas communs, ils n'ont pas non plus de grands troupeaux comme ceux des contrées du sud, la viande n'y est pas non plus si abondante [...].

En quelques pages se trouve ainsi résumé dans les notes de l'explorateur Droz l'essentiel des éléments qui définissent l'identité canadienne de l'époque et des décennies à venir : la double appartenance (conflictuelle) à la France et à la Grande-Bretagne, la

¹ P. Frédéric Droz, *Récit fidèle de mes aventures*, Amsterdam, aux dépens de l'auteur, 1776, p. 115. La partie canadienne de son récit de voyage s'étend sur les pages 114 à 149, d'où sont tirées les citations qui suivent.

relation antinomique avec ce qui deviendra les États-Unis moins de quatre ans plus tard, la dualité linguistique et religieuse, la tension entre une économie intérieure axée sur l'exploitation du milieu naturel et les activités commerciales qui, certes, mettent en valeur l'immensité du territoire, mais qui relie également le pays à l'étranger.

Droz, natif de la « Souveraineté de Neuchâtel en Suisse », ne comprend pas nécessairement tout ce dont il est témoin. Cependant, à titre d'observateur étranger qui a consigné le récit de son voyage par écrit pour la postérité, il est un révélateur puissant de la société nouvelle qu'il découvre. Ses origines suisses l'érigent en observateur de la réalité canadienne, un observateur d'autant plus intéressant et instructif qu'il est lui-même le microcosme d'un pays complexe, à la fois multiculturel, multilingue, multiconfessionnel et aux allégeances fragmentées.

En effet, les Suisses (tels qu'ils se qualifiaient eux-mêmes malgré les liens parfois distendus qu'ils entretenaient avec la Confédération suisse) défient toute volonté d'étiquetage et de classement dans un ensemble bien défini. Tantôt catholiques ou protestants, tantôt francophones, germanophones ou italophones, tantôt fidèles au serment du Grütli ou simples alliés de la Suisse, ils servent d'étalon pour mettre en évidence les forces constitutives de l'imaginaire national canadien selon le principe de la logique floue. Comme l'a habilement expliqué l'historien Chad Gaffield, vers la fin du XX^e siècle l'historiographie s'est éloignée des concepts binaires pour appréhender plutôt le passé en degrés d'appartenance; les chercheurs parlent maintenant d'identités (au pluriel) au lieu de l'identité (au singulier) et se sont ainsi mis à privilégier la logique de l'incertain (« fuzzy logic »), à l'instar des ingénieurs, parce que :

it became clear that the "historical puzzle" was not composed of discrete pieces; indeed, the addition of each new "piece" seemed to change all the other pieces. [...] No historical phenomenon was simply a "thing" but instead was composed of relationships; there were no discrete pieces of an historical puzzle².

En s'accommodant des ambiguïtés et des contradictions qui découlent de cette démarche, le processus consiste à mettre au jour un aspect de la société dans son ensemble en braquant le microscope sur un élément ou une série d'éléments partiels mais représentatifs.

Dans ces pages, j'ai cherché à rendre compte de l'expérience d'une poignée de Suisses qui renvoient l'image de la construction identitaire en cours au Canada sur la longue durée. Qui étaient ces Suisses, mais surtout, quelle place se sont-ils taillée et quelle image s'est-on fait d'eux au pays en cours de route? Répondre à cette question, c'est en même temps ré-interpréter les fondements de la société canadienne. Tour à tour traités en aubains encombrants ou tolérés, en impies assoiffés de gain, en hérétiques qui pervertissent les Canadiens, puis en immigrants appréciés et courtisés, ils ont forcé les métropoles à ajuster la définition de la citoyenneté française ou britannique, ils ont préconisé le cosmopolitisme et accompagné l'ouverture du Canada sur le monde, ils ont galvanisé l'affirmation du sentiment national en agissant soit comme repoussoirs soit comme faire-valoir, et ils ont finalement remis en question la définition même de « nation » au Canada.

² Chad Gaffield, « Historical Thinking, C.P. Snow's Two Cultures, and a Hope for the Twenty-First Century », *Revue de la Société historique du Canada*, Nouvelle Série, vol. 12, 2001, p. 13-14.

La citoyenneté, expression juridique de la relation entre l'individu et l'État, et les mécanismes connexes d'inclusion et d'exclusion ont retenu l'attention des deux premiers chapitres de cette thèse. Sous l'Ancien Régime, les règles appliquées dans la colonie calquent celles de la métropole. L'empire français comme le britannique reconnaissent alors deux catégories de sujets : les ressortissants (aussi appelés « originaires », « naturels » ou « régnicoles ») et les naturalisés³. Mais dans un pays comme dans l'autre, il existe un état intermédiaire, que l'exemple suisse sert particulièrement bien à mettre en évidence. La France n'a pas de nom pour cette catégorie, qu'elle attribue entre autres aux Suisses en reconnaissance de leurs contributions anciennes (notamment dans la sphère militaire); les Suisses jouissent simplement de « privilèges » spéciaux. Quant à elle, la Grande-Bretagne appelle « denizens » les étrangers « quasiment » naturalisés dont l'origine, tel un vice rédhibitoire, constitue un empêchement absolu d'accéder au rang de « naturels ». Autrement dit, entre les aubains qui sont simplement des étrangers de passage et les « vrais » citoyens qui jouissent des pleins droits accordés aux membres de la communauté, il y a les autres qui, à divers degrés, sont admis à participer à la destinée nationale, mais dont le statut oscille entre le cas d'immunité diplomatique et le handicap congénital. L'interaction avec les Suisses qui accèdent à cette catégorie intermédiaire laisse voir une tendance à l'assimilation passive des étrangers en France et à leur

³ L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, à l'article « citoyen », précise : « Les *originaires* sont ceux qui sont nés citoyens. Les *naturalisés*, ce sont ceux à qui la société a accordé la participation à ses droits & à ses franchises, quoiqu'ils ne soient pas nés dans son sein » (édition de 1753). L'auteur de cet article n'est nul autre que Diderot, selon l'équipe du projet ARTFL (American and French Research on the Treasury of the French Language) à l'Université de Chicago, <http://humanities.uchicago.edu/orgs/ARTFL>.

intégration discontinue en Grande-Bretagne. Cela dit, au niveau communautaire, il faut remarquer que l'intégration des étrangers au Canada se fait souvent à l'écart de ces notions théoriques et juridiques, et davantage en fonction de mécanismes socioculturels mettant en jeu la langue, le comportement social et l'adhésion aux valeurs de la société. C'est ainsi qu'un soldat anciennement au service de la Grande-Bretagne (donc a priori protestant) peut passer incognito parmi les Canadiens (majoritairement catholiques), en particulier s'il est francophone.

Dans le troisième chapitre, le regard rapproché sur la pratique religieuse d'une partie des Suisses au Canada, principalement dans les années 1760-1770, invite à faire des rapprochements avec l'ouverture croissante de la colonie sur le monde atlantique. Dans un pays qui vient de subir un changement de régime, où apprennent à coexister deux peuples avec des religions et des langues différentes, les Suisses qui se faufilent entre les catégories révèlent un effritement du tissu social. Or, cette mutation n'est pas spontanée, car elle repose sur un substrat remontant au Régime français. Apparemment affranchis de la tutelle séculière et communautaire, les protestants suisses exhibent un esprit d'indépendance et d'initiative, en somme une forme d'individualisme entreprenant, qui est à lier directement à leur cosmopolitisme. Ils se sentent chez eux partout; leur citoyenneté s'adapte aux dimensions du réseau que couvre l'Internationale huguenote.

Cette citoyenneté cosmopolite ne marque cependant le Canada que temporairement. L'Acte constitutionnel de 1791, entre autres, donne au pays une nouvelle orientation politique et identitaire. Comme le montre le chapitre 4, la montée du nationalisme canadien-français, ultramontain, lié à la survivance de la race française

et catholique, s'accroît dans les années 1830 et 1840. Les Suisses sont alors vus comme des étrangers dangereux; ils polarisent les opinions contre eux et jouent ainsi le rôle de boucs émissaires, car l'Église catholique les érige en agents et en exécutants des visées assimilationnistes de l'élite canadienne-anglaise.

L'union des deux Canadas en 1840 contribue à faire basculer l'équilibre démographique entre Canadiens français et anglais au milieu du siècle. Face à cette situation, comme le montre le chapitre 5, les dirigeants du Canada-Est cherchent à prendre la direction des activités de colonisation et d'immigration, vues comme un important moyen de défendre les assises d'une nation assiégée. La volonté de défendre la langue française et la religion catholique se traduit par un appel aux immigrants franco-européens. Les Suisses (catholiques cette fois) sont alors jugés suffisamment compatibles sur le plan culturel pour s'aligner aux côtés des Français et des Belges parmi les immigrants favoris. Cet exercice intellectuel, décortiqué en profondeur, explique les valeurs de la société de l'époque et révèle du coup les caractéristiques identitaires d'un pays qui, en 1867, se constitue sur le principe fédératif, en reconnaissant que l'union de ses diverses composantes est le meilleur moyen de se protéger contre la menace économique et militaire que représentent les États-Unis. Ce fédéralisme se veut donc un juste équilibre entre unité et diversité.

Enfin, l'expression de l'identité par le migrant, énoncée (et déformée) dans les recensements, retient l'attention du chapitre 6. Au niveau méthodologique, ce chapitre, comme le précédent, tient compte de l'incontournable distance existant entre l'objet décrit par les sources et le passé auquel ces sources se réfèrent. L'étude de ces documents

qui projettent une image idéalisée (construite) du passé révèle en elle-même une vision évolutive de ce passé. Le regard sur le passé, en effet, est inséparable du contexte dans lequel il se produit et révèle ainsi les valeurs de la société d'alors en matière de nationalité, d'ethnicité, d'appartenance à l'empire. C'est ainsi que les recensements, en montrant la difficulté de cerner l'identité changeante des Suisses, dévoilent des schémas de colonisation alignés sur les forces assimilatrices du pays (qui incitent par exemple les Romands à s'installer au Québec et les Suisses-allemands dans l'Ouest). Également, les contorsions auxquelles les recensements soumettent la réalité identitaire multiple et complexe reflètent les forces centrifuges en jeu dans la création d'un État-nation homogène, tant au Québec où prédomine un nationalisme franco-catholique qu'ailleurs au Canada où prime la tradition britannique unitaire. Il est clair que les différentes parties du dominion tirent chacune dans sa direction. L'étude de ces sources confirme que l'État national est une création artificielle qui, comme l'annoncera la suite des événements, sera diluée dans un mouvement d'expansion au point de ne plus répondre aux besoins des différentes parties constitutives.

Au terme de cette étude, il convient de dresser le bilan de ce qu'a dégagé l'analyse des sources au sujet du regard des migrants suisses sur la construction des identités nationales canadiennes. Le découpage de l'Histoire se dessine nettement autour de trois temps forts, centrés sur les années 1760, la fin des années 1830 et la période de 1867 à la fin du siècle. En premier lieu, je dois avouer ma surprise de vouloir affirmer que c'est après la Conquête que débute la naissance de l'identité canadienne. Cet étonnement vient de ce que je me suis toujours détaché de l'historiographie qui insiste

sur le déchirement provoqué par la Conquête et que je refuse de croire que 1760 marque soit la décapitation sociale des Canadiens français (selon l'école néo-nationaliste) soit le début de la civilisation au Canada grâce à l'introduction d'institutions britanniques. D'une part, du point de vue du migrant, l'appartenance juridique à la communauté est possible sous le Régime français comme sous l'administration britannique dans la mesure où ce migrant ne cherche pas à gravir les échelons au détriment des « naturels ». D'autre part, d'après les sources, la transition se fait en douceur au niveau communautaire, parmi la population restée au Canada. Si des instruments d'identification nationale nouveaux s'élaborent après la Conquête, c'est parce que la colonie s'ouvre sur le monde atlantique comme elle ne l'avait pas fait auparavant. Le soubresaut de l'Histoire qu'a été la Conquête ne me paraît pas aussi marquant que la lente évolution des mentalités⁴. Il y a donc tout à la fois un élément de continuité et une rupture.

En second lieu, si la Confédération de 1867 est un compromis ingénieux inventé pour échapper à une impasse politique, régionale et culturelle, ce n'est pas le point de départ de l'affirmation nationale. Le Canada est certes une « communauté politique imaginée », pour reprendre le terme de Benedict Anderson, mais le nationalisme ne naît pas à ce moment-là sous l'influence des élites coloniales et dans la continuité de l'Histoire. Contrairement aux autres études sur la longue durée dont le but est la

⁴ En ce sens, je crois rejoindre la thèse d'Heinz Weinmann, *Du Canada au Québec. Généalogie d'une histoire*, Montréal, L'Hexagone, 1987. Weinmann affirme que la population n'a pas vécu la Conquête comme un traumatisme; ce n'est qu'à la suite de l'échec des Patriotes en 1837-1838 que la Conquête est représentée comme une cassure et une défaite.

recherche de permanences, ma thèse montre que ce n'est pas la continuité mais les tensions, ruptures et contradictions qui définissent l'imaginaire national canadien. Elle montre, à travers toute la complexité de l'expérience des Suisses au Canada, que diverses sphères d'allégeances entrent en jeu simultanément et parallèlement. Cela renvoie donc à l'affirmation de Saul annoncée en introduction :

One of the long-standing lessons of the Canadian experience has been the importance of living on several levels at once. Somehow we have found enough intelligence and developed enough curiosity to maintain this successful but uncomfortable position. [...] The whole cultural history of Canada can be traced through the growing pleasure taken by the population from living on both levels at once without regarding the complexity as a matter of waste or desperately searching for simplicity. Canadian culture could be defined as a celebration of overlap⁵.

L'ambiguïté, le flou, la pluralité des appartenances, tout cela renvoie aussi, selon moi, à une forme de cosmopolitisme que la classe politique pourrait vouloir mettre en valeur à une époque où l'on veut tirer le bilan des politiques du multiculturalisme⁶, à une époque où les étiquettes doubles (telles que « Suisse-Canadien ») deviennent de plus en plus lourdes à porter.

⁵ John Ralston Saul, *Reflexions of a Siamese Twin. Canada at the End of the Twentieth Century*, Toronto, Viking, 1997, p. 411.

⁶ À mon sens, John Ralston Saul se trompe quand il affirme que le multiculturalisme est né au XVII^e siècle et non au lendemain de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (1965); « The Inclusive Shape of Complexity », dans Chad Gaffield et Karen L. Gould (dir.), *The Canadian Distinctiveness into the XXI^e Century / La distinction canadienne au tournant du XXI^e siècle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2003, p. 13-28. Depuis l'époque de la Nouvelle-France, le Canada est certes un pays où coexistent diverses cultures, mais la politique identitaire visant à favoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens remonte bien au premier ministre Pierre Elliott Trudeau en 1971.

En définitive, la présente thèse propose une façon originale d'étudier les migrations dans l'optique de la problématique identitaire. L'objectif fixé n'a pas été d'analyser une trajectoire identitaire précise, ce qui aurait eu pour effet d'asservir et de biaiser des sources déjà disparates, mais plutôt de réaliser un questionnement multi-directionnel sur l'identité canadienne. De ce fait, je me place en rupture avec l'habitude du grand récit qui caractérise l'étude des identités nationales et avec la tendance à l'hyper-concentration temporelle. Le portrait final présente plus de contradictions et de diversités que de permanence et d'homogénéité, grâce notamment à la richesse des sources et à la multiplicité des angles sous lesquels elles sont envisagées. Surtout, le dialogue voulu et soutenu entre la société de départ (en l'occurrence la Suisse) et la société d'accueil (le Canada) enrichit l'étude d'un groupe de migrants dont les études démographiques ne peuvent tenir compte du fait de leur faiblesse statistique et que les études généalogiques n'envisagent qu'à des fins panégyriques.

L'identité canadienne est une représentation complexe dont les mystères sont nombreux et variés. En explorant les points de rupture et de tension de l'histoire du pays, en se servant entre autres d'un groupe de migrants comme révélateur, la présente thèse a pu montrer une dimension de cet imaginaire national en constant devenir. Or, après le pacte de 1867 qui ancre la dualité linguistique et le biculturalisme dans le tissu social, la société canadienne continue de se transformer, notamment au XX^e siècle sous l'effet de l'industrialisation, de l'urbanisation, des guerres mondiales, de l'immigration et des influences culturelles venant de l'étranger, mais aussi de la reconnaissance des peuples autochtones. À mesure que change le visage de la société, sa représentation identitaire

est modelée, adaptée et transformée à nouveau. Comment la mondialisation, l'évolution des rapports entre le Canada français, le Canada anglais et les Premières Nations, ainsi que l'entrée en contact des Canadiens et des Canadiennes avec d'autres imaginaires nationaux et d'autres conceptions de la nationalité ont-ils contribué à modifier l'imaginaire canadien? Telles sont des questions d'actualité, fertiles en difficultés, auxquelles il faut encore répondre.

ANNEXE I

DESCRIPTION DE LA BASE DE DONNÉES DES MIGRANTS SUISSES AU CANADA (XVII^E-XVIII^E SIÈCLES)

Description générale

Le principal outil conçu pour étayer la première partie de la présente thèse est une base de données nominatives accompagnée de dossiers papier contenant diverses copies de sources et d'études justificatives. Élaborée au moyen d'un logiciel généalogique grand public de la société Sierra, « Generations Grand Suite », cette base de données répertorie 4 236 individus, dont quelque 150 ressortissants suisses ayant séjourné sur le territoire de la Nouvelle-France pendant la période allant du début de la colonisation française jusqu'après la Conquête. La conception de cet outil a été simple, car entièrement subordonnée au dessein initial de constituer un répertoire de ces migrants suisses (temporaires ou permanents). L'objectif étant de confirmer l'origine des individus et de recenser les liens entre eux, le choix de ce logiciel était délibéré. En conséquence, il n'a pas été nécessaire d'élaborer une grille-modèle de saisie, puisque les renseignements recherchés étaient les valeurs par défaut du logiciel : nom, données d'état civil, profession, religion, etc. Les groupes de données relevées sont brièvement présentés dans le tableau 6.

La facilité de saisie, la malléabilité des paramètres de codage et la puissance du moteur de recherche se sont révélées excellentes. Cela dit, une première lacune du logiciel a surgi face à l'impossibilité de regrouper les individus selon des critères autres

Tableau 6
Groupes de données relevées dans la base de données sur les migrants suisses au Canada

| Données | Description |
|----------------|--|
| Nom | Prénoms au baptême, prénom usuel, nom, nom-dit, nom de guerre, pseudonyme, variantes orthographiques, nom à l'origine |
| Sexe | |
| Origine | Pays, région ou lieu d'origine indiqué par les sources (commune d'origine suisse, le cas échéant) |
| Religion | Religion (lorsqu'elle est connue), date d'abjuration |
| Profession | |
| Dates | Dates et lieux de naissance, de baptême, de décès, de sépultures |
| Alliances | Dates et lieux de mariage (lien direct avec les fiches des conjoints, des beaux-parents et des enfants) |
| Notes | Observations diverses : nom des parrains, scolarité, lieux de résidence connus, détails biographiques, dates de migration, liens avec d'autres migrants ou individus dans la base de données |

que familiaux, par exemple professionnels, comme dans le cas des compagnons d'armes du Royal-Américain. Cependant, le problème a pu être contourné suite à la création de champs supplémentaires ou à l'aide de la fonction de recherche par mot clé, qui permet un balayage dans tous les champs existants, tels que celui de la profession ou des notes complémentaires. Par ailleurs, il s'est révélé opportun, d'emblée, d'ajouter un champ « origine » afin d'accélérer la recherche sur le lieu d'origine des individus, ainsi qu'un champ « alias » (pseudonyme) pour noter, le cas échéant, les variantes orthographiques des noms ou l'orthographe d'origine des noms.

EasyTree - Suisse

File Edit Find List Options Reports Charts Internet Window Help

Index Recall View Find Overview Images Address Children Web Back Forward Home

Pierre LEVRAT

Anne VAULBOURG

Pierre BLÉNIER dit Jarry
1700 - bnd. <1745

Françoise MARTIN
bpd. 1704 -

26-9-1768 Sainte-Genève QC 33,63

Jacques LEURAT dit Vivelète

| | |
|----------|---|
| Birth | 12-1724 |
| Bapt | 12-12-1724, Saint-Martin-de-Vaud FR ²¹ |
| Death | 24-2-1803 ³³ |
| Burial | 25-2-1803, Montréal QC ³³ |
| Origin | St-Martin de Vaud, dioc. et canton de Fribourg ³³ |
| Occ | soldat ³³ |
| Reli | |
| Note | ³³ marié sous le nom CERAT ou SERRAT ⁶³ , enterré sous le nom LEVRARD ³³ , en fait LEVRAT ¹⁰³ . Profession : mendiant (à son d.) ³³ . Il est présent au b. de Marie Ursule Beysse à Ste-Genève en 1762. Il est mentionné comme "ancien soldat" au d. de son épouse en 1799 ³³ . |
| ID: | 924 |
| Changed: | 6-5-2008 |
| Mark: | ✓ |

Agathe BLÉNIER

| | |
|----------|---|
| Birth | 24-5-1726 ³³ |
| Bapt | 26-5-1726, Saint-Laurent QC ³³ |
| Death | 28-4-1799 ³³ |
| Burial | 29-4-1799, Saint-Martin QC ³³ |
| Origin | |
| Occ | |
| Reli | |
| Note | veuve de Jean-Baptiste BRUNET dit Létang (m. 1-03-1745) ³³ |
| ID: | 925 |
| Changed: | 6-5-2008 |
| Mark: | |

EasyTree - Suisse

File Edit Find List Options Reports Charts Internet Window Help

Index Recall View Find Overview Images Address Children Web Back Forward Home

Jean-David LUQUINS
bpd. 1703 -

Anne Suzanne DE COPPET

Georges TANQUERELLE
- <1756

Marguerite MORAND
1715 - bnd. 1762

11-10-1762 ct Louet (Québec QC)⁴⁷

Jean-Pierre LUQUAIN

| | |
|----------|---|
| Birth | 1732 |
| Bapt | 8-6-1732, Romainmôtier VD ²¹ |
| Death | 1769 ¹ |
| Burial | |
| Origin | Romainmôtier VD ⁴⁷ |
| Occ | négociant à Québec ^{1,47} |
| Reli | protestant ¹ |
| Note | ⁴⁷ ou John-Peter LUKING, aussi LUKIN, LEAKIN ¹ , en fait LUQUINS ²¹ . Il arrive vers 1759, originaire d'Angleterre ¹ (faux!). Il laisse dans le deuil sa femme et 3 enfants. ¹ |
| ID: | 1666 |
| Changed: | 8-2-2008 |
| Mark: | ✓ |

Marie-Angélique TANQUERELLE

| | |
|----------|--|
| Birth | 1740 |
| Bapt | 2-8-1740, Québec QC ³ |
| Death | 7-2-1805 ³³ |
| Burial | 8-2-1805, Québec QC ³³ |
| Origin | |
| Occ | |
| Reli | |
| Note | ⁴⁷ ou TANQUEREY ³ ou TANCRET ³ ou TANQUERAY ¹ ou TANNERY ⁶³⁴² . La "veuve Luking" habite rue Duade, à Québec, au moment de l'État des ramonages des cheminées de Québec entre 1-11-1769 et 31-10-1770. ¹⁰⁸ |
| ID: | 1669 |
| Changed: | 22-1-2008 |
| Mark: | |

Marie-Angélique

Pierre

David

Overview Family ID: 1080

Figure 3 : Exemples de fiches familiales tirées de la base de données sur les migrants suisses au Canada.

Méthode

Les généalogies ascendantes ont été recherchées sur une profondeur d'au moins deux, et de préférence trois générations, c'est-à-dire jusqu'aux parents ou aux grands-parents paternels et maternels du probant¹. Deux types de descendances ont ensuite été pratiquées : d'une part une table de consanguinité limitée à deux ou trois générations, pour donner un aperçu du plus grand nombre possible de personnes apparentées au migrant suisse par consanguinité (oncles, tantes, cousins); d'autre part, parallèlement à ces lignes collatérales, la descendance directe totale, à partir du probant, pour recenser ses enfants et à l'occasion ses petits-enfants ainsi que leurs alliances.

Ainsi structurée, la base de données offre la reconstitution de l'histoire des migrants suisses établis dans la vallée laurentienne depuis le début de l'implantation française jusqu'à la fin du XVIII^e siècle environ. La date ultime n'est pas fixe parce que la dispersion des sources et l'accroissement de l'immigration après la Révolution américaine et l'arrivée des Loyalistes au Canada complique le travail et rend impossible toute recherche exhaustive. Certaines descendances et fiches de soldats au service de la Grande-Bretagne se poursuivent ainsi jusqu'aux années 1800, mais la majeure partie d'entre elles concerne des individus arrivés au Canada avant 1770.

¹ La méthode employée a été voulue aussi rigoureuse que possible, selon les principes énoncés par René Jetté dans son exceptionnel *Traité de généalogie* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991).

Sources

Le premier fond sur lequel a été bâtie la base de données provient des études de Bonnault (1955) et de Bovay (1976) consacrées à l'histoire des Suisses au Canada, ainsi que du dictionnaire de Fournier sur les Européens non français au Canada (1989)². À partir de cette première liste, j'ai procédé, pour chaque individu, à une collecte d'informations exhaustive. Dans tous les cas, j'ai confirmé les données existantes dans les dictionnaires généalogiques classiques : le dictionnaire Tanguay (répertoire d'actes de baptême, de mariage et de sépulture de 1621 à 1763), le dictionnaire Drouin (répertoire de mariages de 1608 à 1935) et le dictionnaire Jetté (recueil de fiches de familles constitué à partir des sources originales jusqu'en 1730, auquel ont été ajoutées une foule de données tirées des recensements, des actes notariés et de l'historiographie). Ce dernier ouvrage de référence est d'ailleurs fondé sur les travaux du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, qui a procédé au dépouillement systématique de tous les registres paroissiaux du Québec ancien³. La base

² Claude de Bonnault, « Les Suisses au Canada », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 61, n° 2, avril-mai-juin 1955, p. 51-70; E.H. Bovay, *Le Canada et les Suisses*, Fribourg, Éditions universitaires, 1976; Marcel Fournier, *Les Européens au Canada des origines à 1765 (hors France)*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989.

³ Cyprien Tanguay (abbé), *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Montréal, Éditions Élysée, 1975 (réimpression de l'édition de 1871-1890), 7 vol.; Gabriel Drouin, *Dictionnaire national des Canadiens-Français, 1608-1760*, Montréal, Institut généalogique Drouin, 1958; Institut généalogique Drouin, *Répertoire alphabétique des mariages des Canadiens-français, 1760-1935*, Montréal, Institut généalogique Drouin, 1989-1991, 49 volumes pour l'ordre masculin et 64 volumes pour l'ordre féminin; René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983; Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal). *R.A.B. du PRDH 1621-1799* et Bertrand Desjardins (PRDH), *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*. Ces deux

de données du PRDH, d'une richesse incomparable pour toutes les généalogies allant jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, a d'ailleurs été consultée pour confirmer certaines lignées.

Par la suite, un dossier justificatif a été monté pour chaque migrant à partir des notices, mentions et articles publiés dans les revues d'histoire et de généalogie, les monographies familiales, les biographies et les dictionnaires biographiques pertinents. Outre les recensements anciens, j'ai aussi épluché les listes de protestants en Nouvelle-France, de naturalisations, de soldats (du régiment de Carignan, des régiments français ayant participé à la guerre de Sept Ans, du régiment Royal-Américain) ainsi que la collection Haldimand, à la recherche de mentions d'une origine suisse⁴. Par ailleurs,

derniers travaux ont été combinés en une base de données payante (<http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm>) qui répertorie 700 000 actes de baptême, de mariage et de sépulture inscrits dans les registres paroissiaux du Québec ancien, auxquels s'ajoutent 20 000 actes tirés d'autres documents nominatifs : recensements, contrats de mariage, liste d'immigrants, etc.

⁴ Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973; *id.*, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, Sillery, Septentrion, 1995. Les recensements des gouvernements de Trois-Rivières et de Québec de 1760-1762 ainsi que ceux des gouvernements de Montréal et de Trois-Rivières ont été publiés dans le *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* (respectivement en 1947, en 1926 et en 1937). Sur le régiment de Carignan, voir les ouvrages de Jack Verney, *The Good Regiment*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991; G.-Robert Gareau, *Le Régiment de Carignan 1665-1668. Essai d'identification des soldats*, Anjou, Édition G.-R. Gareau, 2001; Michel Langlois, *Carignan-Salière, 1665-1668*, Drummondville, La Maison des ancêtres, 2004. Quant à la Collection Haldimand (Bibliothèque et Archives Canada, MG 21, Add. MSS 21661-21892), elle contient tous les documents officiels du gouverneur Haldimand concernant son administration et la colonie canadienne, ainsi que ses journaux intimes.

Internet⁵, le *Dictionnaire biographique du Canada* (dont une première version est en ligne depuis la fin 2003) et des bases de données telles que la banque Parchemin et le Fichier Origine⁶ ont donné des pistes de recherche ou confirmé des hypothèses.

Il est à noter que les ouvrages et outils ci-dessus ont été utilisés principalement comme instruments d'enquête. La vérification des actes auxquels ils renvoient étant un travail long et exigeant, elle n'a été entreprise que pour les seuls migrants suisses dans la vallée du Saint-Laurent. La généalogie des conjoints et des descendants a donc été basée presque entièrement sur ces dictionnaires, le risque d'erreur étant jugé limité en raison de l'entrecroisement des données provenant d'un grand nombre d'instruments.

Cette recherche complète dans l'historiographie et dans les sources a révélé la nécessité d'éliminer certains noms. Par exemple, certains historiens ont cru voir des Suisses dans presque tous les protestants qui ont rempli des fonctions administratives sous le Régime militaire, tels les huguenots Joseph Bruyères, Hector Cramahé, François Mounier et Francis Masères. D'autre part, la tendance a été généralisée chez les

⁵ Entre autres l'interface Google Books (<http://books.google.ca>), dévoilée dans la seconde moitié des années 2000, grâce à laquelle des millions d'ouvrages sont indexés et parfois consultables en partie ou en totalité. Un partenariat avec la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne visant à numériser les collections vaudoises anciennes donne accès à une richesse documentaire extraordinaire concernant la Suisse.

⁶ Parchemin, la banque de données notariales du Québec ancien, est un inventaire presque complet des actes notariés du Québec de 1635 jusqu'à 1784; la richesse de cette base de données est contrebalancée par la difficulté de repérer les noms dont l'orthographe n'a pas été normalisée; par ailleurs, cette application offerte par la Chambre des notaires du Québec a été accessible seulement jusqu'au milieu des années 2000. Quant à lui, le Fichier Origine (<http://www.fichierorigine.com>), créé par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie en partenariat avec la Fédération française de généalogie, présente les preuves d'origine trouvées (principalement dans les anciennes archives françaises, mais aussi parfois ailleurs) pour les premiers immigrants établis au Québec, depuis les origines jusqu'à 1865.

historiens et généalogistes ne connaissant pas l'histoire et la géographie helvétiques de prendre au pied de la lettre les indications d'origine des immigrants : ainsi, après une recherche ardue, il s'est révélé que « Eriz, diocèse de Genève » n'était pas une commune genevoise, mais plutôt Chambéry en Savoie; de même, « Zurich en Allemagne » fait bien référence au foyer de la Réforme en Suisse. Par ailleurs, mentionnons qu'une origine suisse n'a pu être confirmée dans plusieurs cas (soit selon le principe de l'autodéfinition, soit en fonction du lieu de naissance ou d'origine, au sens de la citoyenneté suisse), qui ont ainsi été écartés de la liste finale. De même, il a fallu constater que pour chaque officier suisse relevé, il doit y avoir eu plusieurs soldats suisses qui, pour l'instant, restent anonymes, ce qui pointe vers la nécessité de réviser à la hausse les statistiques établies précédemment dans l'historiographie sur les migrants suisses au Canada.

Recherches en Suisse

La richesse et l'originalité de cette base de données reposent non seulement sur l'exhaustivité de la liste des migrants suisses au Canada sous l'Ancien Régime, mais aussi sur un travail considérable effectué dans les registres en Suisse pour confirmer l'origine et les antécédents de ces migrants. L'ouvrage *Le Canada et les Suisses*, écrit par un ancien consul suisse au Canada, se démarque par le caractère fouillé et minutieux des preuves apportées concernant ces individus; il a ainsi constitué une base solide. En ce qui concerne les autres preuves à trouver, deux voyages de recherche ont été effectués pour consulter des fonds d'archives sur place, à Berne et dans le canton de Neuchâtel. La

principale recherche de preuves a cependant été faite par correspondance, grâce à un vaste réseau de personnes ressources constitué sur plusieurs années. Je ne saurais trop insister sur le concours apporté par ces nombreux correspondants en Suisse, généalogistes, archivistes ou autres professionnels, parents et amis, qui ont pu me conseiller et ont même accepté d'effectuer des recherches ponctuelles pour obtenir des données de naissance ou de baptême et la généalogie des individus de ma base de données. En particulier, l'adhésion au forum GenealogieSuisse en ligne (<http://fr.groups.yahoo.com/group/genealogiesuisse>), axé sur l'entraide, et l'échange d'informations avec divers bénévoles aux archives des cantons de Neuchâtel, Genève, Vaud, Fribourg et Bâle se sont révélés très riches et fructueux.

De la même façon que pour la partie canadienne, l'étude des données suisses a pu se faire grâce à la consultation de dictionnaires spécialisés (*Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, auquel succède le nouveau *Dictionnaire historique de la Suisse* en ligne, livres d'or des familles vaudoises ou neuchâteloises, armoriaux, encyclopédies géographiques et historiques, recueils de généalogies, biographies d'officiers au service étranger⁷) et de l'historiographie pertinente.

⁷ Victor Attinger (dir.), *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1921-1934, 7 volumes; Henri Delédevant et Marc Henrioud (dir.), *Livre d'or des familles vaudoises*, Genève, Slatkine, 1979 (©1923); David Lindsay Galbreath, *Armorial vaudois*, Genève, Slatkine, 1977 (©1934-1936); J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, Slatkine, 1976 (©1829-1895); Eugène-Louis Dumont, *Armorial genevois* (édition revue et augmentée), Genève, Slatkine, 1977 (©1960); Léon et Michel Jéquier, *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel, La Baconnière, 1939-1944; abbé François Girard, *Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers*, Fribourg, B. Louis Piller, 1781, 3 volumes. Le *Dictionnaire historique de la Suisse*,

Difficultés

Parmi les nombreux obstacles auxquels la recherche s'est heurtée, il faut souligner l'épellation des noms. Ainsi, il a fallu concilier avec l'orthographe souvent fantaisiste du français d'autrefois, sachant que les noms propres étaient encore moins fixés que les noms communs. Par exemple, les origines de Jean-François de Lyamont, jeune cadet dans les troupes de la Marine (qui a d'ailleurs donné son nom à un « lac de Lyamont » au Québec!), ont été retrouvées dans une généalogie des Déléamont, de Vevey (Vaud). Quant à la descendance du Genevois Laurent Gey, elle a été compliquée par la transformation du patronyme en Loranger, par fusion de ses nom et prénom. Les exemples sont nombreux, tels celui d'un Guenchart ou Geuchward qui était probablement un Ginchard, celui d'un Cahusin, que Bovay prend pour un Cachin mais que les Archives de Fribourg donnent comme Cavuscens, ou celui d'un Oiendens puis Wadin qui était à l'origine un Vuadens.

Surtout, les noms de famille à consonance germanique ont été problématiques. Il faut savoir que l'accent et la prononciation des Suisses étaient inconnus des curés et notaires du Régime français, qui interprétaient les noms comme ils les entendaient, selon une orthographe très personnelle. Ainsi, Jacques Cultre, « français de nation, de la Suisse [sic.], canton de L'ussere [sic.] », est aussi appelé Loutre et au moins une fois Luther, sans doute son vrai nom (à moins que ce ne soit une allusion à sa religion); de Luther à Cultre, il y a un monde. Également, un compatriote de Zurich se fait en alternance

trilingue, est partiellement accessible en ligne à l'adresse <http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php?lg=f>.

appeler Arteman, Haldiman, Hardiman et, sans autre forme de procès, Craintdieu en 1770. Parfois, le nom change du tout au tout sans explication apparente; c'est ce qui est arrivé au soldat Hautz, devenu Dubeau.

Quant aux noms de lieux, il a été aussi difficile de les déchiffrer. S'il n'est pas impossible de reconnaître Merenschwand (Argovie) dans le nom « Merechevante, diocèse de Lucerne » ou Les Brenets (Neuchâtel) dans le nom « Brenles ou Brené », il est par contre moins aisé de retrouver Lausen dans le nom Daufon (Bâle-Campagne), à moins de savoir que le nom français de cette commune est Laufon. Tous les noms de lieux indiqués comme étant d'origine bernoise ont été difficiles à reconnaître; lorsque les individus parlaient français, il était possible de supposer qu'il pouvaient être originaires du Pays de Vaud (alors sous domination bernoise) ou du Jura bernois. L'indication du lieu d'origine, lorsqu'elle existait, s'est révélée souvent défectueuse, et il a fallu constamment émettre des doutes et contre-vérifier les suppositions dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, le *Répertoire des noms de famille suisses* et la *Bibliography of Swiss Genealogies*⁸.

Il va sans dire qu'outre la difficulté de déterminer les patronymes, les noms de lieux et les origines, le chercheur est confronté au morcellement des archives en Suisse et à des lacunes au niveau des registres⁹. Les Archives fédérales, à Berne, ne conservent

⁸ *Swiss Surnames. A Complete Register*, Camden (Maine), Picton Press, 1995 (édition américaine du *Répertoire des noms de famille suisses*); Mario von Moos, *Bibliography of Swiss Genealogies*, Camden, Picton Press, 1993.

⁹ François Burgy, « Les archives en Suisse ou la fureur du particularisme », *Archives*, vol. 34, n° 1-2, 2002-2003, p. 37-80.

que les documents à partir de la République helvétique (1798). Une partie des autres archives de la Suisse sont régies par la législation de 26 États indépendants (20 cantons et 6 demi-cantons). Pour l'Ancien Régime, il est parfois nécessaire, selon le canton, de consulter sur place (dans l'une des quelque 3 000 communes du pays) les archives publiques locales et les fonds privés, notamment les archives ecclésiastiques.

De façon générale, une recherche telle que celle en cause se heurte à l'absence de registres de passeports ou d'inscriptions dans un registre particulier pour les personnes quittant le canton. Quant aux registres paroissiaux, ils ne sont pas tous accessibles aux archives cantonales, car ils demeurent la propriété de la paroisse; c'est notamment le cas dans le canton de Fribourg, où par ailleurs la tenue de registres en double et non sur des papiers volants n'a débuté qu'en 1761, ce qui explique l'absence ou la mauvaise tenue des archives auparavant.

Exemple de constitution de dossier

Le cas de Claude Le Beau est intéressant. Ce jeune fils de famille envoyé par la couronne française au Canada en 1729, par lettre de cachet, se déclare Suisse dans ses mémoires¹⁰. De nombreux chercheurs ont tenté de déterminer ses origines exactes, soit directement en Suisse, soit en passant par les archives françaises, sachant que son père était officier des Cent-Suisses en France. À force de recherches dans la région

¹⁰ Claude Le Beau, *Avantures du Sr. C. Le Beau, avocat en parlement, ou, Voyage curieux et nouveau parmi les sauvages de l'Amérique septentrionale : dans le quel on trouvera une description du Canada avec une relation très particulière des anciennes coutumes, moeurs & façons de vivre des barbares qui l'habitent & de la manière dont ils se comportent aujourd'hui*, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1738.

parisienne, une collègue doctorante a pu identifier ses parents à Versailles : François le Beaux, de Morlon (Fribourg) et Charlotte Hannequin, de Hattonchâtel (Lorraine)¹¹.

En réponse à ma demande, les Archives de l'État de Fribourg confirment ensuite qu'elles ont la copie d'un ancien registre sur lequel figure, à partir de 1658, des familles Bot, Beau et surtout Scyboz (orthographe actuelle)¹². La naissance de François le Beaux se situant vers 1664 ou 1665, nous avons pu trouver dans le registre la seule personne correspondante baptisée à Morlon vers ces dates, à savoir « Bot Franciscus filius Claudii et Margaretha Bot conjungum¹³ », c'est-à-dire François Bot, fils de Claude et de Marguerite, baptisé le 12 mars 1665. L'exactitude de ce renseignement est étayée par le baptême, l'année suivante au même endroit, d'un autre enfant du même couple, « Joannes Josephus Both filius Claudii et Margareta » (Jean Joseph Bot). Or, les archives de Versailles indiquent la présence d'un Jean Le Beau, laquais du marquis de Villacerf, au mariage de son frère François le Beaux en 1696. Certes, il s'agit d'une preuve par présomption, mais la convergence de faits plaide en faveur de son exactitude, jusqu'à preuve du contraire.

Cet exemple de constitution de dossier sur un migrant suisse au Canada montre l'utilité de la démarche généalogique et microhistorique. Le chercheur doit ici employer les mêmes sources que les généalogistes et travailler en symbiose avec eux. Si les

¹¹ Andréanne Vallée (Université d'Ottawa), 18 mars 2008, correspondance privée.

¹² Hubert Foerster, archiviste de l'État de Fribourg, 1^{er} septembre 2000, correspondance privée.

¹³ M.-C. L'Homme, Archives de l'État de Fribourg, 20 mars 2008, correspondance privée.

généalogistes ont tendance à revendiquer leurs ancêtres pour l'image positive et de préférence glorieuse qu'ils donnent à leur famille ou à leur personne, il ne faut pas dénigrer leur travail dans des archives riches et variées qui intéressent également les historiens. Ces sources et cette méthode aident en effet à renouveler la connaissance de l'histoire migratoire et touchent à la fois à la société de départ et à la société d'accueil. Elles permettent de mettre au jour des liens sociaux, des jeux d'allégeances et des pôles de sociabilité. Exploitées sous la forme de bases de données, telles que celles du PRDH, du fichier BALSAC de l'Université du Québec à Chicoutimi ou encore de l'Enquête des 3 000 Familles en France, elles servent autant à l'étude de l'histoire et des migrations qu'à celle de la démographie historique et à celle de la génétique humaine¹⁴.

¹⁴ Sur l'utilité de la généalogie en histoire, voir Alfred Perrenoud, « Le recours à la généalogie pour un renouvellement de l'histoire démographique et sociale de la Suisse », dans *Il mestiere dello storico dell'Età moderna. La vita economica nei secoli XVI-XVIII*, Bellinzona (Suisse), Edizioni Casagrande, 1997, p. 155-175, et Adeline Daumard, « Les généalogies sociales. Un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », *Annales de démographie historique*, 1984, p. 9-24. En ce qui concerne l'Enquête des 3 000 familles, voir « Les 3 000 Familles. Travaux en cours », numéro spécial de la revue *Annales de démographie historique*, vol. 1, n° 107, 2004. Sur la question de la commémoration et de l'identité au Canada, voir Caroline-Isabelle Caron, *Se créer des ancêtres. Un parcours généalogique nord-américain, XIX^e-XX^e siècle*, Sillery, Septentrion, 2006.

BIBLIOGRAPHIE

Sigles

| | |
|-------|---|
| BAC | Bibliothèque et Archives Canada |
| BANQ | Bibliothèque et Archives nationales du Québec |
| BRH | <i>Bulletin des recherches historiques</i> |
| DBC | <i>Dictionnaire biographique du Canada</i> |
| DHS | <i>Dictionnaire historique de la Suisse</i> |
| MSGCF | <i>Mémoires de la Société généalogique canadienne-française</i> |
| RAPQ | <i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec</i> |
| RHAF | <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i> |

I. SOURCES

A. Collections manuscrites

1. Archives suisses

Archives cantonales

- Registres paroissiaux de diverses communes, dans divers cantons.

Archives cantonales vaudoises

- P SVG G1 Haldimand : Fonds de la Société vaudoise de généalogie (contient une généalogie de la famille Haldimand de 1671 à 1784).
- P Ritter 333 : Archives privées (contenant 39 fiches sur la famille Haldimand).
- Dossier généalogique, par E.H. Bovay, comprenant des fiches de notes, un tableau d'ascendance (1671-1784) et une généalogie Haldimand.

Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

- TH 10604/2 : *Appel aux chrétiens suisses en faveur de leurs frères pauvres et fugitifs du Bas-Canada*, Genève, Impr. de E. Carey, 1837.

Bibliothèque de la ville, Le Locle (Neuchâtel)

- Fonds Pierre-Frédéric Droz (1748-1811), non indexé, qui contient le manuscrit du *Recit fidele de mes aventures* (1776), ses papiers et sa correspondance, dont :
 - « Petit Traité servant à combattre les erreurs & la superstition [sic.] de l'Eglise romaine d'aujourd'hui », document manuscrit, 1769.
 - « Supplément qui sera ajouté à mon Journal que j'ay envoyé à Mr DuBois, à Londres, ceci Contient ce qui m'arrivera jusqu'à ce que je sois de retour au pays [...] » [après le 15 juin 1775].
- BOREL, Pierre-Arnold, et Jacqueline : « La famille Desaulles, communière de Saules, bourgeoise de Valangin » (étude généalogique), 1996.

Bibliothèque nationale suisse

- FR 2189 : *Voyage au Niagara, Canada, etc. avec M. Perret jr. en été 1854.*

Bibliothèque universitaire de Bâle

- LesG Bro 7:48 : « Notice sur la parenté des familles Fesch et Burgy de Bâle avec la famille Bonaparte », 1806.

2. Archives canadiennes

Bibliothèque et Archives Canada

- MG 1 : France, Archives des colonies
 - série B : Lettres envoyées, Canada, 1663-1789.
 - série C¹A : Correspondance générale, Canada, 1540-1784.
 - série D²C : Troupes des colonies, 1627-1809.
 - série E : Dossiers personnels (entre autres du régiment de Karrer), 1626-1817.
 - série G² : Dépôt des papiers publics des colonies, Registres de greffes du Conseil supérieur de Louisbourg, 1712-1758.
 - série G³ : Dépôt des papiers publics des colonies, notariat, 1634-1789.
- MG 2 : France, Archives de la marine
 - série B³ : Lettres reçues, 1662-1749 (évoquent notamment le régiment de Karrer).
- MG 4, B¹, série X : France, Service historique de l'armée, Archives des corps de troupe, Régiment suisse de Karrer, 1706-1830.
- MG 8 : Québec, Documents relatifs à la Nouvelle-France et au Québec
 - série A⁶ : Fonds des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, 1668-1672 et 1705-1760.
 - série A²³ : Greffes de notaires du Québec, 1626-1871.
- MG 11, CO⁴² : Colonial Office, Canada (formerly British North America), Correspondance originale, 1700-1922.
- MG 13 : Grande-Bretagne, War Office Fonds (contient de nombreuses pièces sur les régiments de Meuron et de Watteville, notamment les séries WO¹² et WO²⁵), 1713-1940.
- MG 18 M, série 1 : Collection Northcliffe, Papiers Robert Monckton, Québec, Documents français concernant Québec de 1755-1759.
- MG 19 : Documents relatifs aux Indiens et au commerce des fourrures
 - série A² : Ermatinger Family Estate Fonds, 1758-1966.
 - série E² : Établissement de la Rivière-Rouge 1814-1830.
- MG 21 : Grande-Bretagne, Transcriptions du British Museum
 - Add. MSS. 21631-21660 : Collection Henri Bouquet, ca. 1754-1765.
 - Add. MSS. 21661-21892 : Collection Frederick Haldimand, 1750-1791.
 - série F³ : France, Archives des colonies, Collection Moreau de Saint-Méry (notamment les extraits des registres du Conseil souverain), 1540-1806.
- MG 23 : Canada, Documents de la fin du XVIII^e siècle
 - série F¹ : Collection Joseph Frederick Wallet DesBarres, ca. 1754-1917.
 - série III⁶ : Collection William von Moll Berczy, 1792-1831.

- MG 24 : Canada, Documents du XIX^e siècle antérieurs à la Confédération
 - série B¹⁴³ : Collection Charles Hindenlang, ca. 1838-1839.
 - série F⁹⁶ : Fonds Louis de Watteville, 1801-1836.
 - série F⁹⁹ : Mémoires de Frédéric de Graffenried de Burgistein (ancien soldat au régiment de Meuron et colon à la rivière Rouge), ca. 1864.
 - série I¹¹⁹ : Fonds Pierre-Gustave Joly et Julie-Christine Chartier de Lotbinière, 1804-1865.
 - série I²⁰⁵ : Chaplin-Gugy Family Fonds, 1592-1729 et 1779-1991.
 - série L³ : Papiers Berczy, 1792-1873.
- MG 25 : Canada, Généalogie (entre autres la série G¹⁶² : Notes généalogiques concernant la famille Miville, 1973).
- R8203-0-0-E : Collection Peter Rindisbacher (colon à la rivière Rouge et artiste-peintre), 1820-1833.
- RG 17 : Canada, ministère de l'Agriculture, Correspondance générale, 1852-1920 (contient des documents sur les agents d'immigration couvrant la Suisse).
- RG 76 : Canada, ministère de l'Emploi et de l'Immigration
 - série I-A-1, volume 625 : Swiss emigration to Canada, 1926-1938.
 - série I-B : Immigration from Switzerland – general file, 1940-1965.

Archives nationales du Québec

- Archives judiciaires du Québec, greffes de notaires.
- Registres du Conseil supérieur de Québec, Juridiction royale de Montréal, accessibles en ligne dans le site de BANQ (<http://pistard.banq.qc.ca>).
- Registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures).
- P 98 : Fonds de la famille Gugy.
- P 351 : Fonds de la famille Joly de Lotbinière.
- P 613 : Fonds Charles Biéler (1844-1923).
- P 696 : Fonds Jules Deschênes (contient la généalogie des Miville).
- P 1000 : Collection Centre des archives nationales du Québec à Chicoutimi (entre autres le dossier D2 sur la famille Bettez).
- TL 1 : Fonds de la Prévôté de Québec (comprend des procès de soldats du régiment de Karrer).
- TL 5 : Collections de pièces judiciaires et notariales (couvre tout le Régime français et comprend plusieurs pièces du Régime britannique).
- TP 1 : Fonds du Conseil souverain (contient entre autres les lettres de naturalité de Jacques Bizard et les lettres de rémission de l'assassin du Suisse Jean Terme).
- ZF 16 : Fonds des Archives de la guerre (France), série A3, 1720-1749 (contient des documents relatifs au service des Suisses).
- ZP 2 : Fonds Régiments suisses, 1813.

Musée McCord

- P010 : Fonds des familles Dessaulles, Papineau, Leman et Béique, 1679-1962 (en particulier le fonds P010/A sur les Dessaulles, d'origine suisse).

Archives de l'Université de Montréal

- P56 D90 : Fonds Victor Morin (contenant un carnet de voyage, entre autres en Suisse, datant de 1901).

Archives du Séminaire de Québec

- MS-628 : Journal inédit de l'abbé J.C.K. Laflamme, 16 août 1897.

Archives publiques de l'Ontario

- F 472 : « Inventory of the Ermatinger Family Papers », 1984.
- F 477 : William Berczy Fonds, 1792-1897.
- F 1405 : Multicultural Historical Society of Ontario Fonds (contient des notes sur divers groupes ethniques, dont les Suisses), ca. 1890-1989.
- RG 11-8 : Department of Immigration (contient entre autres des lettres d'Elise de Koerber et des détails du projet de colonies suisses en Ontario, 1875-1881).
- RG 17-20 : Archives of Ontario historical research files, Swiss Settlement, 1903-1988.
- Divers autres fonds relatifs aux colons Ermatinger, Freyvogel, Eby et autres d'origine suisse; à la fondation du village de Zurich; à la colonisation du Huron Tract, etc.

3. Autres archives

Archives françaises

- FRANCE, Service historique de la Défense, Archives historiques du département de l'armée de Terre archives de la guerre :
 - sous-série X^g : Suisses au service de la France, XVII^e-XIX^e siècles.
 - sous-série Z^{1R} : Cent-Suisses de la Maison du roi, 1673-XVIII^e siècle.

Archives de l'ambassade de Suisse à Ottawa

- HORNE, A.E. « The Swiss in Canada », janvier 1956 (document dactylographié).
- HUEBSCHER, Paul. « The Swiss Colony in Canada » (document dactylographié portant la mention « Translation of a paper on file at the Swiss Legation written by the Swiss Consul General in Canada, date April 26, 1923 »).
- LÄTT, Arnold. « Swiss Pioneers in Canada », *Swiss Quebec Journal*, mars 1960 (traduction d'un article paru en allemand dans le *Neue Zürcher Zeitung*), p. 1-3.
- RAMSAY, Bruce. *The History of the Swiss in British Columbia*, s.l., Swiss Society of Vancouver, 1973.
- « Reise eines Schweizers nach dem rothen Flusse in Nord-Amerika, dortiger Auenthalt, und Rüdfehr ins Vaterland », Bern, Jenni, 1825.
- SCHELBERT, Leo. « Die Wanderungen der Schweizer. Ein historischer Überblick », *Saeculum*, vol. XVIII, n° 4, 1967, tiré à part.
- SCHELBERT, Leo. « Swiss Migration to Canada: Some Observations on the Present State of Research », 18 mars 1968 (note dactylographiée).
- STEINACH, Adelrich. *Geschichte und Leben der Schweizer Kolonien in den Vereinigten Staaten von Nord-Amerika, unter Mitwirkung des Nord-Amerikanischen Grütli-Bundes*, New York, E. Bryner, 1889.

- STETTLER, Carl. « About the Founding and Settling of the German Swiss Colony Blumenau near Red Deer, Alberta, Canada », s.d. (traduction de l'article « Ueber die Gründung und aktuelle Befiedlung der Deutsch-Schweizerischen Kolonie Blumenau bei Red Deer, Alberta, Canada », paru en allemand en juin 1977, accompagnée d'une lettre de Bob Stewart, maire de Stettler, en Alberta, datée du 19 juin 1991 et adressée au consul de Suisse à Vancouver).
- « Swiss National Society Montreal, 1874-1949 », Montréal, Swiss National Society, 1949.
- De nombreux autres documents, y compris des découpures de journaux sur divers migrants suisses au Canada (principalement au XX^e siècle).

New York Public Library, Rare Books Division

- FRANCE. « Ordonnance du roy, pour l'entretènement du Regiment Suisse de Karrer au Service de la Marine », Paris, 1731.
- STAUFFACH, Henri-Alexandre. « Avis aux Suisses, sur leur position envers le roi de France », discours du 20 octobre 1791.

Archives privées

- BOVAY, Henry E. (Clarens, Suisse) : documentation recueillie pour *Le Canada et les Suisses, 1604-1974* et nombreuses copies de sources et d'études sur les migrants suisses au Canada et aux États-Unis, dont :
 - BORY, Jean-René (dir.). « Swiss in American Life » (catalogue d'exposition), Zurich, Pro Helvetia, 1977.
 - BOVAY, Henry E. « Albert Gallatin, un ouvrage de référence », Clarens-Montreux, 1999-2000.
- D'ORLANDO, Alberto (Italie) :
 - « Arbre généalogique de la famille Bonaparte et des familles Fesch & Burgy de Bâle – Extrait des Archives de la Ville de Bâle » (origine inconnue).
 - FESCH, Emil. « Généalogie de la famille Faesch/Fesch » (manuscrit inédit), 1901.

B. Ressources électroniques

- ARCHIV-HISTO. *Cour des plaidoyers communs, district de Montréal (1763-1792)* : CD-ROM, 1999.
- ARTFL (Project for American and French Research on the Treasury of the French Language). *Dictionnaires d'autrefois* [dictionnaires français du XVII^e au XX^e siècles], en ligne à <http://artfl-project.uchicago.edu/node/17>.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Les parlementaires depuis 1792*, en ligne à <http://www.assnat.qc.ca/fra/Membres/notices>.
- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, avec la collaboration de STATISTIQUE CANADA et de la GENEALOGICAL SOCIETY OF UTAH. *Recensement du Canada*

- (1881), en ligne à <http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/recensement-1881>.
- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, avec la collaboration d'ANCESTRY.CA. *Recensement du Canada (1891)*, en ligne à <http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/recensement-1891>.
 - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. *Collection numérique – Journaux*, en ligne à http://www.banq.qc.ca/portal/dt/collections/collection_numerique/archives/archives.jsp?categorie=6.
 - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. *Contrats de mariage de la région de Québec, 1761-1946*, en ligne à http://www.banq.qc.ca/portal/dt/genealogie/inst_recherche_ligne/instr_notaires/mariage/mariage_fichier.jsp.
 - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. *Mariages non catholiques de la région de Montréal, 1766-1899*, en ligne à http://www.banq.qc.ca/portal/dt/genealogie/inst_recherche_ligne/instr_etats_civils/mariage_montreal/mariage_montreal.jsp.
 - CHURCH OF JESUS CHRIST OF LATTER-DAY SAINTS. *1881 Canadian Census* : CD-ROM [transcription du recensement canadien de 1881 portant sur près de 4,3 millions de personnes].
 - DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*, CD-ROM, 2002.
 - DOUCET, Jean-Paul. *Dictionnaire du droit criminel* [recueil de notions liées au droit, avec de nombreuses références et citations], en ligne à <http://ledroitcriminel.free.fr>.
 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE, en collaboration avec la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GÉNÉALOGIE. *Fichier Origine* [répertoire des actes confirmant l'origine des émigrants français et étrangers établis au Québec des origines à 1865], en ligne à <http://www.fichierorigine.com>.
 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Les rapports des Archives nationales du Québec, 1920-1975* : CD-ROM [contenant l'ensemble des 48 volumes du *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, 1920-1960*, et du *Rapport des Archives du Québec, 1961-1975*, ainsi qu'une série imposante de sources retranscrites].
 - GRANDE-BRETAGNE, Office of Public Sector Information. *The UK Statute Law Database*, en ligne à <http://www.statutelaw.gov.uk>.
 - GROUPE DE RECHERCHE SUR MONTRÉAL (Centre canadien d'architecture). *Adhémar : propriété, bâti et population à Montréal, 1642-1805* [répertoire des titres de propriété de la ville de Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles], en ligne à <http://cca.qc.ca/adhemar>.
 - INSTITUT CANADIEN DE MICROREPRODUCTIONS HISTORIQUES. *Notre mémoire en ligne* [bibliothèque virtuelle de plus de 2 millions de pages de patrimoine imprimé au Canada, donnant aussi accès à de nombreux journaux et périodiques], en ligne à www.canadiana.org.
 - INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN. *Fonds Drouin numérisé en ligne* [registres de l'état civil, recensements et autres sources généalogiques], accessible depuis 2008 à www.ancestry.ca.

- LAFORTUNE, Hélène, et Normand ROBERT (Société de recherche historique Archiv-Histo). *Parchemin* [inventaire des minutes notariales du Québec ancien, 1626-1784], autrefois en ligne.
- LANDRY, Yves, et Programme de recherche sur l'émigration des Français en Nouvelle-France. *Banque MIGRANTS* [répertoire des émigrants partis de France à destination de la Nouvelle-France ou de l'Acadie jusqu'en 1763], en ligne à <http://www.unicaen.fr/mrsh/prefen/formPion.php>.
- LEMOINE, Mario. *Haldimand Collection* [catalogue de la collection Haldimand, basée sur le calendrier de Brymner], en ligne à <http://haldimand-collection.ca>.
- MCKANE, Jim. *Searchable Database of Heads & Strays* [outil produit à l'Université Queen's en 1994, qui reconstruit l'Index du recensement du Canada pour l'Ontario (1871) des Archives nationales du Canada, avec un puissant moteur de recherche], en ligne à <http://db.library.queensu.ca/census>.
- MINNESOTA POPULATION CENTER (University of Minesota). « North Atlantic Population Project » [bases de données créées entre autres avec la collaboration de l'Université d'Ottawa et réservées aux chercheurs travaillant à partir des recensements complets pour le Canada (1881), la Grande-Bretagne (1881), les États-Unis (1880), ainsi que l'Islande et la Norvège], en ligne à www.nappdata.org.
- ONTARIO GENEALOGICAL SOCIETY et ARCHIVES NATIONALES DU CANADA. *Index du recensement du Canada pour l'Ontario (1871)*, en ligne à <http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/1871-ontario/index-f.html>.
- PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE (Université de Montréal). *Le PRDH* [base de données contenant un répertoire des actes d'état civil du Québec ancien, 1621-1799, un dictionnaire généalogique des familles, 1621-1779, et un répertoire des unions et des filiations, 1621-1799, interreliés], en ligne à <http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/leprdh.htm>.
- PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE (Université de Montréal). *Répertoire des actes de baptême, mariage et sépulture du Québec ancien, 1621-1799*, CD-ROM.
- TRUDEL, Marcel. *Dictionnaire des esclaves et leurs propriétaires au Canada français*, CD-ROM, dans *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 2004.

C. Sources imprimées

1. Récits de voyage

- ADDOR, Georges. « Une famille vaudoise émigre », dans *Précis historique de la République Nord-Américaine et de sa colonisation*, Lausanne, T. Geneux, 1936, p. 75-123.
- BERNARD, François. *Histoire abrégée des voyages de Mr. François Bernard, et de la captivité ou esclavage chez les sauvages du Canada*, ca. 1780.

- BOSSHARD, Heinrich. *Zweite Reise. Schilderungen aus Amerika*, Zurich, Zürcher und Furrer, 1860.
- DROZ, P. Frédéric. *Recit fidele de mes aventures*, Amsterdam, « aux dépens de l'auteur », 1776.
- GIROD-CHANTRANS, Justin. *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique pendant la dernière guerre*, Neuchâtel, Imprimerie de la Société typographique, 1785.
- J.C.B. *Voyage au Canada fait depuis l'an 1751 jusqu'en l'an 1761*, Paris, Aubier Montaigne, 1978 [1887].
- LE BEAU, Claude. *Avantures du Sr. C. Le Beau, avocat en parlement, ou, Voyage curieux et nouveau parmi les sauvages de l'Amérique septentrionale : dans le quel on trouvera une description du Canada avec une relation très particulière des anciennes coutumes, moeurs & façons de vivre des barbares qui l'habitent & de la manière dont ils se comportent aujourd'hui*, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1738.
- CHOISY, Eugène. « Les villes du Canada et des États-Unis du Nord-Est », *Le Globe*, série 5, tome 32, vol. 4, 1893, p. 199-212.
- DUDEN, Gottfried. *Bericht über eine Reise nach den westliche Staaten Nordamerikas und einen mehrjährigen Aufenthalt am Missouri (in den Jahren 1824, 25, 26 und 1827)*, Elberfeld, S. Lucas, 1829.
- GOSSELIN, abbé Auguste. *Au pays de Mgr de Laval. Lettres de voyage*, Québec, Typ. Laflamme et Proulx, 1910.
- H..., Jules. *Une fondue neuchâteloise au Canada*, Le Locle, Société locloise d'imprimerie, 1877.
- HANS, Otto. *Canada. Meine Reise an den Nipissing (Ontario) und die Schweizercolonie*, Reutlingen, Carl Rupp, 1878.
- KADERLI, Jakob. « Compte-rendu de mon expédition sur les côtes Sud-est du lac Nipissing, au Nord de la province Ontario en Canada (octobre et novembre 1873) », dans Elise VON KOERBER, *Discours prononcé par Madame de Koerber pour expliquer ses démarches relativement à l'émigration*, Berne, B.F. Haller, 1877.
- *La liberté religieuse en Suisse en 1883, par un Suisse habitant le pays des Iroquois, où l'on comprend et pratique la liberté mieux qu'en Suisse en ce moment*, Toronto, Bingham & Webber, ca. 1883.
- LAPOSTOLEST, abbé. « Souvenirs de voyage. Une paroisse du canton de Fribourg », *Mélanges religieux*, vol. 3, n° 32, 14 juin 1842, p. 513-515.
- LAURENT, O[ctave]. « De Chicago à Québec », *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, vol. XVIII, 1894, p. 273-308.
- LESQUEREUX, Léo. *Lettres écrites d'Amérique, destinées aux émigrants*, Neuchâtel, H. Wolfrath, 1849.
- MARMIER, Xavier. *Voyage en Suisse*, Paris, Morizot, 1862.
- MORHARD, G. *Considérations adressées par un défricheur des forêts de l'Amérique du Nord aux riches et aux prolétaires de l'Europe*, Genève, Fick, 1845.
- *Neu-gefundenes Eden. Oder: Ausführlicher Bericht von Süd- und Nord-Carolina, Pensilphania, Mary-Land & Virginia*, s.l., Helvetische Societät, 1737.

- PAVIE, Théodore. *Souvenirs atlantiques. Voyage aux États-Unis et au Canada*, Pavie, Roret et Renouard, 1833.
- POULIOT, J. Camille. *Réminiscences de voyage*, s.l., J.E. Frenette, 1901.
- PROVANCHER, abbé L. *De Québec à Jérusalem. Journal d'un pèlerinage du Canada en Terre-Sainte en passant à travers l'Angleterre, la France, l'Égypte, la Judée, la Samarie, la Galilée, la Syrie et l'Italie*, Québec, C. Darveau, 1884.
- ROUTHIER, A.B. *À travers l'Europe. Impressions et paysages*, Québec, Typographie de P.-G. Delisle, 1881.
- SANSOM, Joseph. *Travels from Paris through Switzerland and Italy, in the Years 1801 and 1802*, Londres, Richard Phillips, 1808.
- SCHWEIZER, Johannes. « Account of a Journey to North America and through the Most Significant Parts Thereof », dans Robert H. BILLIGMEIER et Fred ALTSCHULER PICARD (dir.), *The Old Land and the New. The Journals of Two Swiss Families in America in the 1820's*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1965, p. 31ss.
- SCHWEIZER, Johannes. *Reise nach Nordamerika*, Leipzig, C.H.F. Hartmann, 1823.
- SMITH, William. *Relation historique de l'expédition contre les Indiens de l'Ohio en MDCCLXIV*, Amsterdam, Chez Marc-Michel Rey, 1769.
- SUCHARD, Philippe père. *Un voyage aux États-Unis d'Amérique. Notes d'un touriste pendant l'été et l'automne de 1824*, Neuchâtel, Librairie générale de J. Sandoz, 1868.

2. Publications des sociétés d'émigration et guides du colon

- BODARD, Auguste. *En route pour le Canada : description du pays, ses avantages, la terre promise du cultivateur, les colonies françaises, belges et suisses*, s.l. [Montréal], s.n. [Société d'immigration française], s.d. [1892].
- CHABLE, F. *Aux émigrants en Amérique*, Neuchâtel, Librairie Jules Sandoz, 1883.
- CHAMBERS, William, et Robert CHAMBERS, *Emigration to Canada and Other British American Possessions*, Édimbourg, Chambers Information for the People, n° 17, 1842.
- *De l'émigration suisse*, Genève, Impr. Vaney, 1848.
- DRAPEAU, Stanislas. *Canada : le guide du colon français, belge, suisse, etc.*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1887.
- *Emigration suisse : circulaire du Comité et Bureau établi d'office pour les émigrants de l'Etat de New-York et y allant*, New York, 1848.
- FYFE, W.W. *The Emigrants Complete Guide to Canada: Canada as a Field for Emigration*, Londres et Glasgow, W.R. McPhun, 1861.
- *Guide de l'émigrant suisse aux États-Unis d'Amérique*, Berne, 1893.
- *Mémoire du Comité provisoire de la Société suisse de secours mutuels pour l'émigration*, Genève, Imprimerie de F. Melly, 1848.
- MORHARD, G. *Plan d'une agence pour la réception, la direction et le placement des prolétaires européens dans l'Amérique du Nord*.
- MORHARD, G. « Rapide exposé de l'état actuel des choses en Europe, et du seul remède qu'il soit possible d'apporter aux malheurs qui la menacent », dans *Lettre sur*

les moyens d'améliorer l'état des prolétaires en Europe, Québec, Bureau du Castor, 1844.

- MORHARD, G. « Réponses de M^r Morhard aux observations insérées dans le Fédéral (n° du 27.9^{bre}) au sujet d'un plan d'émigration dans l'Amérique du Nord », 1^{er} décembre 1845, Bibliothèque nationale suisse, cote Gq 122/1.
- *Notice sur Alpina. Terres situées dans les comtés de Jefferson et de Lewis, État de New-York*, Neuchâtel, Wolfrath, 1847.

3. Sources publiées ou éditées

- *A Collection of the Acts Passed in the Parliament of Great Britain and of Other Public Acts Relative to Canada*, Québec, P.E. Desbarats, 1824, p. 7ss.
- ASSELIN, Fleurette, et Jean-Marie TANGUAY. *Transcriptions d'actes notariés*. Longueuil, Club de généalogie de Longueuil, 1994.
- AUBIN, Napoléon. « La Suisse libre – chanson », 1835, dans James HUSTON, *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, tome I, Montréal, Lovell et Gibson, 1848, p. 262.
- BANDELIER, André, Cyrille GIGANDET et Pierre-Yves MOESCHLER (éd.). *Théophile Rémy Frêne. Journal de ma vie*, Porrentruy et Bienne, Société jurassienne d'émulation et Éditions Intervalles, 1993, 5 volumes.
- BARBEAU, Michel. « Les huguenots en Nouvelle-France » (conférence), 1997.
- BOYER, Jean-Pierre (éd.). *Appel à la justice de l'État de Pierre du Calvet, champion des droits démocratiques au Québec*, Sillery, Québec, 2002 (version éditée de l'original de 1784).
- BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Quatrième Recensement du Canada, 1901. Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs*, en ligne à http://www.prdh.umontreal.ca/1881/enum_1901_french.html.
- BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Cinquième Recensement du Canada, 1911. Instructions à l'usage des fonctionnaires, commissaires et recenseurs*, en ligne à http://www.canada.uottawa.ca/ccri/IRCS/Images/1911_Instructions_francais.pdf.
- BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Sixième Recensement du Canada, 1921. Instructions aux commissaires et énumérateurs*, en ligne à http://www.canada.uottawa.ca/ccri/IRCS/Images/1921_Instructions_francais.pdf.
- BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Septième Recensement du Canada, 1931. Instructions aux commissaires et énumérateurs*, en ligne à http://www.canada.uottawa.ca/ccri/IRCS/Images/1931_Instructions_francais.pdf.
- BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Extract from the Manual of Instructions to Officers Employed in the Taking of the Census of Manitoba, Saskatchewan and Alberta, 1936*, en ligne à <http://globalgenealogy.com/Census/Download/Instr1936.pdf>.
- BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. *Huitième recensement du Canada, 1941. Instructions aux commissaires et énumérateurs*, en ligne à http://www.canada.uottawa.ca/ccri/IRCS/Images/1941_Instructions_francais.pdf.

- CAMPEAU, Lucien. *Monumenta Novae Franciae*, Québec, Presses de l'Université Laval (volumes I à III), et Montréal, Bellarmin (volumes IV à VIII), 1967-1996.
- CANADA. *Acts of the Parliament of Canada*, Ottawa, Queen's Printer and Controller of Stationary, 1867-1994.
- CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES. *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur (de la reine ou du roi), 1884-1914.
- CHINIQUY, Charles. *Mes combats*, Montréal, L'Aurore Publishing Co., 1946 [1884].
- *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, Québec, Impr. A. Coté et cie, 1884.
- *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada, d'après des manuscrits récemment obtenus des Archives et Bureaux publics en France*, Québec, Impr. William Cowan et fils, 1840.
- « Correspondance échangée entre la Cour de France et le gouverneur de Frontenac », dans *RAPQ*, 1926 à 1929.
- CRAMP, J. M.(éd.). *A Memoir of Madame Feller. With an Account of the Origin and Progress of the Grande Ligne Mission*, Londres, Elliot Stock, 1876.
- *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi, concernant le Canada*, Québec, E.-R. Fréchette, 1856.
- FORD, Worthington Chauncey (éd.). *British Officers Serving in America 1754-1774*, Boston, David Clapp & Son, 1894.
- GRANDE BRETAGNE. *Statutes of the United Kingdom of Great Britain and Ireland*, Londres, George Eyre & Andrew Strahan, 1804-.
- GRANDE BRETAGNE, War Office. « A List of His Majesty's Land Forces in North-America, with the Rank of the Officers in the Regiment and Army », s.l. [New York], s.n. [H. Gaine], 1761.
- GRANDE BRETAGNE, War Office. « A List of the General and Staff Officers, and of the Officers in the Several Regiments Serving in North America », Philadelphie, s.n. [MacDonald & Cameron], 1778.
- HAMER, Philip M. (éd.). *The Papers of Henry Laurens*, Columbia, University of South Carolina Press, 1972.
- *Inventaire des greffes des notaires du Régime français*, Québec, 1942-1976, 27 volumes.
- *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*, Beauceville, L'Éclaireur, 1932-1935, 7 volumes.
- *Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759*, transcrit dans *RAPQ*, 1920-1921, tome I.
- *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Québec, A. Coté et cie, 1887.
- KNOX, John. *An Historical Journal of the Campaigns in North America for the Years 1757, 1758, 1759, and 1760*, Toronto, Champlain Society, 1914-1915 [1769].
- « Lettres [de Jean Talon] de 1665 à 1677 », dans *RAPQ*, 1930-1931, p. 1-182.

- *Manifeste du major Davel*, 1723, en ligne à <http://www.reve-lemanique.ch/VD/mani.html>.
- MURALT, B at-Louis de. *Lettres sur les Anglais et les Franais*. Lausanne, Biblioth que romande, 1972 (r edition des lettres de Muralt r dig es au tournant du XVII  si cle).
- *Ordonnances, proclamations, etc.  mises par les gouvernements militaires de Qu bec, Montr al et Trois-Rivi res, depuis la capitulation de Qu bec jusqu'  l' tablissement du gouvernement civil*, dans *Rapport sur les archives publiques du Canada*, 1918, appendice B.
- *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, 1889*, Washington, G.P.O, 1890.
- *Papers relating to Foreign Affairs*, Washington, Government Printing Office, 1867.
- PROVINCE DU CANADA-UNI. *Statutes of the Province of Canada*, Kingston, Queen's Printer, 1841-1866.
- PROVINCE DU CANADA-UNI. « Rapport du Comit  sp cial nomm  pour examiner le rapport annuel de l'agent principal de l' migration   Qu bec, pour l'ann e 1859 [...] et l'expos  g n ral du d croissement progressif de l' migration vers ce pays », *Journaux de l'Assembl e l gislative de la Province du Canada*, 23  Victoria, Appendice n  4, avril 1860.
- PROVINCE DU CANADA-UNI. « Rapport du Comit  sp cial sur l'opportunit  d'attirer l' migration franaise, belge et suisse en Canada », *Journaux de l'Assembl e l gislative de la Province du Canada*, 23  Victoria, Appendice n  15, mai 1860.
- Recensement du gouvernement de Qu bec en 1762, dans *RAPQ*, 1925-1926, p. 1-143.
- Recensement du gouvernement de Trois-Rivi res en 1760 et 1762, dans *RAPQ*, 1946-1947, p. 5-53.
- Recensement du gouvernement de Montr al et de Trois-Rivi res en 1765, dans *RAPQ*, 1936-1937, p. 1-121.
- SALAMIN, Michel. *Documents d'histoire suisse, 1649-1797*, Sierre, Impr. Sierroise, 1970.
- STEVENS, S.K., Donald H. KENT, Autumn L. LEONARD (dir.), *The Papers of Henry Bouquet*, vol. IV, Harrisburg, Pennsylvania Historical and Museum Commission, 1972.
- SUISSE. *Texte officiel de la Constitution f d rale suisse et des XXV constitutions cantonales en vigueur*, Fribourg, Marchand et comp., 1859.
- THWAITES, Reuben Gold ( d.). *The Jesuit Relations and Allied Documents*, New York, Pageant Book, 1959 [1896-1901].
- TOCQUEVILLE, Alexis de. *Œuvres compl tes*, Paris, Gallimard, 1951-2002 [1832-1859], 29 volumes.
- « Trait  de paix entre la France et la Prusse : conclue   Utrecht le 11 avril 1713 », Paris, Franois Fournier, 1713.
- TREMBLAY, Jean-Paul. *Napol on Aubin. Textes choisis et pr sent s*, Montr al, Fides, 1972.

- TRUDEL, Marcel. *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973.
- TRUDEL, Marcel. *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, Sillery, Septentrion, 1995.
- WALLACE, W. Stewart (dir.). *Documents Relating to the North West Company*, Toronto, Champlain Society, 1934.

II. ÉTUDES

A. OUTILS DE RÉFÉRENCE

- ARCHIVES DE FRANCE. « Tribunal des Cent-suisse de la Maison du roi » (instrument de recherche), dans *Archives de l'Ancien Régime. Guide général d'orientation*, en ligne à www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/guideorientation/II-3-12-centsuisses.htm.
- ARGOU, M. [Gabriel]. *Institution au droit françois* (9^e édition), Paris, Savoye, 1760.
- ARSENAULT, Bona. *Histoire et généalogie des Acadiens*, Ottawa, Leméac, 1978.
- BALMER, Randall. *Encyclopedia of Evangelicalism*, Waco (Texas), Baylor University Press, 2004.
- BROU, Numa. *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX^e siècle*, vol. III (Amérique), Paris, Éditions du CTHS, 1999.
- BRONZE, Jean-Yves. *Les morts de la guerre de Sept Ans au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001.
- BROWN, George, et collab. *Dictionnaire biographique du Canada*, Toronto et Québec, University of Toronto Press et Presses de l'Université Laval, 1966-1999, 14 volumes.
- BRYMNER, Douglas. « Calendar of the Correspondence of General Sir Frederick Haldimand, Governor of Quebec 1777-1786 », dans *Report on Canadian Archives*, 3 vol., 1887-1889.
- CARTER, Floreen Ellen. *Place Names of Ontario*, vol. 1, London, Phelps Publishing, 1984.
- CASTEX, Jean-Claude. *Dictionnaire des batailles terrestres franco-anglaises de la Guerre de Sept Ans*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.
- CHAIX D'EST-ANGE, Gustave. *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables*, Évreux, Charles Hérissey, 1904.
- DELÉDEVANT, Henri, et Marc HENRIOUD (dir.). *Livre d'or des familles vaudoises*, Genève, Slatkine, 1979 [1923].
- DELSALLE, Paul. *Vocabulaire historique de la France moderne, XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2005 [1996].
- DEROME, Paul. *Les orfèvres de Nouvelle-France*, Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974.
- *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{re} édition, Paris, chez la veuve Jean-Baptiste Coignard, 1694.

- *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch>.
- DIDEROT et D'ALEMBERT. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers pour une société de gens de lettres*. Paris, chez Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751.
- DIONNE, N[arcisse]-E[utrope]. *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues*, Québec, s.n., 1905-1909.
- DIONNE, N[arcisse]-E[utrope]. *Les Canadiens-Français. Origine des familles émigrées de France, d'Espagne, de Suisse, etc.*, Québec et Montréal, Librairie Garneau et Librairie Granger, 1914.
- DROUIN, Gabriel. *Dictionnaire national des Canadiens-Français, 1608-1760*, Montréal, Institut généalogique Drouin, 1958.
- DUMONT, Eugène-Louis. *Armorial genevois* (édition revue et augmentée), Genève, Slatkine, 1977 [1960].
- FARIBAULT-BEAUREGARD, Marthe. *La population des forts français d'Amérique (XVIII^e s.)*, Montréal, Bergeron, 1984.
- FAUST, Albert B., et G. Marcus BRUNBAUGH (dir.). *Lists of Swiss Emigrants in the Eighteenth Century to the American Colonies*, Baltimore, Genealogical Publishing Company, 1968.
- FERRIÈRE, Claude-Joseph de. *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, V. Brunet, 1769.
- FOURNIER, Marcel. *Les Européens au Canada des origines à 1765 (hors France)*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989.
- FOURNIER, Marcel. *Les Français au Québec, 1765-1865. Un mouvement migratoire méconnu*, Sillery, Septentrion, 1995.
- GALBREATH, David Lindsay. *Armorial vaudois*, Genève, Slatkine, 1977 (©1934-1936).
- GAREAU, G.-Robert. *Le Régiment de Carignan 1665-1668. Essai d'identification des soldats*, Anjou, Édition G.-R. Gareau, 2001.
- GIRARD, abbé François. *Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers*, Fribourg, B. Louis Piller, 1781, 3 volumes.
- GODBOUT, Archange. *Nos ancêtres au XVII^e siècle*, Québec, tirage à part du RAPQ, 1951-1965.
- GODET, Marcel, Henri TURLER et Victor ATTINGER (dir.). *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1921-1934, 7 volumes.
- HARE, John. *Les Canadiens français aux quatre coins du monde : une bibliographie commentée des récits de voyage, 1670-1914*, Québec, Société historique de Québec, 1964.
- HILDESHEIMER, Françoise, et Michèle BIMBENET-PRIVAT. *État des sources de la première modernité (1589-1661) conservées dans les archives et bibliothèques parisiennes*, 2006, en ligne à www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/sa/guide_modernite.pdf.

- INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN. *Répertoire alphabétique des mariages des Canadiens-français, 1760-1935*, Montréal, Institut généalogique Drouin, 1989-1991 (49 volumes pour l'ordre masculin et 64 volumes pour l'ordre féminin).
- JÉQUIER, Léon et Michel. *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel, La Baconnière, 1939-1944.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983.
- JETTÉ, René. *Traité de généalogie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991.
- KAREL, David. *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval et de la Faculté Saint-Jean, 1992.
- KNAPP, Charles et collab. *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger frères, 1905.
- LALOR, John J.(dir.). *Cyclopaedia of Political Science, Political Economy, and of the Political History of the United States*, New York, Maynard, Merrill & Co., 1899.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, Sillery, Maison des ancêtres québécois, 1998-2001, 4 volumes.
- LEJEUNE, R.P. Louis-Marie. *Dictionnaire général du Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1931, 2 volumes.
- MAGOCSI, Paul (dir.). *Encyclopedia of Canada's Peoples*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- MARION, Marcel. *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éd. A. et J. Picard et cie, 1972.
- MARSH, James H.(dir.). *The Canadian Encyclopedia*, Toronto, McClelland & Stewart, 1999.
- MATTHEW, Colin, et collab. (dir.). *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004-2009, en ligne à <http://www.oxforddnb.com>.
- MEIER, Emil, et collab. *Swiss Surnames. A Complete Register*, Camden (Maine), Picton Press, 1995 (édition américaine du *Répertoire des noms de famille suisses*).
- MOESCHLER, Pierre-Yves. « Les institutions de l'ancien Evêché de Bâle », dans André BANDELIER (dir.), *Théophile Rémy Frêne. Journal de ma vie*, Porrentruy et Bienne, Société jurassienne d'émulation et Éditions Intervalles, 1993.
- PARGELLIS, Stanley (dir.). *Military Affairs in North America, 1748-1765*, s.l. [Hamden, Connecticut], Archon Books, 1969.
- QUARTIER-LA-TENTE, Éd. *Les familles bourgeoises de Neuchâtel. Essais généalogiques*, Neuchâtel, Attinger frères, 1903.
- *Répertoire des noms de famille suisses*, Zurich, Schulthess, 1989.
- RITTER, Harry. *Dictionary of Concepts in History*, Westport (Connecticut), Greenwood Press, 1986.
- ROUSSEAU, Louis, et Frank W. REMIGGI (dir.). *Atlas historique des pratiques religieuses*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998.
- ROY, Pierre-Georges. *Index des jugements et délibérations du Conseil souverain de 1663-1716*, Québec, Archives de la province de Québec, 1940.

- ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages, et aveux et dénombremments*, Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929, 6 volumes.
- ROY, Pierre-Georges. *Inventaire des insinuations au Conseil souverain*, Beauceville, L'Éclaireur, 1921.
- SARMANT, Thierry (dir.). *Inventaire des archives de la guerre. Sous-série X^s : Suisses au service de la France, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Service historique de l'armée de Terre, 2001.
- SPICHTER, Violaine. « Index linguistique [sur la langue "parallittéraire" suisse du XVIII^e siècle] », dans André BANDELIER (dir.), *Théophile Rémy Frêne. Journal de ma vie*, Porrentruy et Bienne, Société jurassienne d'émulation et Éditions Intervalles, 1993.
- TANGUAY, Cyprien (abbé). *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Éditions Élysée, 1975 [1871-1890], 7 volumes.
- THERNSTROM, Stephan, et collab. (dir.). *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Belknap Press, 1980.
- TREMAINE, Marie. *A Bibliography of Canadian Imprints, 1751-1800*, Toronto, University of Toronto Press, 1952.
- TRUDEL, Marcel. *Catalogue des immigrants, 1632-1662*, Montréal, Hurtubise HMH, 1983.
- TRUDEL, Marcel. *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, Montréal, Hurtubise HMH, 1990.
- VALLÉE, Maurice. *Le Régiment suisse de Meuron au Bas-Canada*, Drummondville, Société d'histoire de Drummondville, 2005.
- VEVEY, François-Pierre de. *Manuel des orfèvres de Suisse romande*, Fribourg, Sotheby's et Office du Livre, 1985.
- VON MOOS, Mario. *Bibliography of Swiss Genealogies*, Camden, Picton Press, 1993.
- WALLACE, Nesbit Willoughby. *A Regimental Chronicle and List of Officers of the 60th, or the King's Rifle Corps, formerly the 62nd, or the Royal American Regiment of Foot*, Londres, Harrison, 1978.

B. Biographies et généalogies

- AUDET, F[rancis] J[oseph]. « Jean-François-Louis Genevay », *BRH*, 1923, p. 347.
- AUDET, Francis-J. « Sir Frédéric Haldimand », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section I, 1923, p. 127-149.
- BACHELIN, Auguste. « Un voyageur neuchâtelois, P.-F. Droz, l'Américain », *Musée neuchâtelois*, avril-août 1885.
- BALMER, Randall, et Catharine RANDALL. « "Her Duty to Canada": Henriette Feller and French Protestantism in Québec », *Church History*, vol. 70, n° 1, mars 2001, p. 49-72.

- BETTEZ, Jules. *Les Bettex-Bettez, Suisse-Canada, 1520-1977*, Trois-Rivières, à compte d'auteur, 1977.
- BOHY, Juliette-A. « Une branche anglaise de la famille Guinand, des Brenets », *Généalogiste suisse*, vol. 28, 1961, p. 8-12.
- BOREL, Pierre-Arnold, et Jacqueline. *Livre de raison et chronique de famille. Les Rougemont de Saint-Aubin, bourgeois de Neuchâtel*, tome II, s.l. [Suisse], 1985, p. 220-513.
- BOULIANE, Valmond. « Du Val de Quint à la vallée du St-Laurent », document inédit (généalogie de la famille Boulianne du Canada), Québec, 1996.
- BOULIANE, Valmond. « Un brin de généalogie », *Bulletin de l'Association des familles Boulianne*, n° 2, décembre 1999, p. 6-7.
- BOVAY, Henry E. « Bouquet, Henry », notice inédite, 1991, communiquée par l'auteur.
- BRANCH, E. Douglas. « Henry Bouquet: Professional Soldier », *Pennsylvania Magazine of History and Biography*, n° 62, 1938, p. 41-51.
- BURNAND, Paul et Auguste. « Burnand dits de Chavannaz », dans *Recueil de généalogies vaudoises*, tome I, Lausanne, Georges Bridel et cie, 1917, p. 255-295.
- CARON, abbé Napoléon. « Les Guky au Canada », *BRH*, 1900, p. 89-92.
- « Charles William Sutter », *Souvenir of Alberta*, Winnipeg, Salesman Publishing, 1906, p. 61.
- DARLINGTON, Mary C. (dir). *History of Colonel Henry Bouquet and the Western Frontiers of Pennsylvania, 1747-1764*, New York, Arno Press, 1971 [1920].
- « David-François de Montmollin », *BRH*, n° 42, 1936, p. 104s.
- DEBARD, Jean-Marc. « Joseph-Frédéric Wallet DesBarres (1729-1824) : un Montbéliardais inconnu au service de Sa Majesté britannique », dans *Montbéliard sans frontières*, Montbéliard, Société d'émulation de Montbéliard, 1994, p. 141-171.
- DEBARD, Jean-Marc. « The Family Origins of Joseph Frederick Wallet Des Barres: A Riddle Finally Solved », *Nova Scotia Historical Review*, vol. 14, n° 2, 1994, p. 108-122.
- *Descendance de D. Antonio, Prieur de Crato* [mentionne Benjamin Comte], Lausanne, Imprimeries réunies, 1917, en ligne à http://www.geneall.net/F/per_page.php?id=249647.
- DUTOIT, Daniel. « Joffrey (de) », *Recueil de généalogies vaudoises*, n° 3, 1946, p. 233-265.
- ECCLES, W.J. « Bizard, Jacques », *DBC*, vol. I, p. 106-107.
- EVANS, G.N.D. *Uncommon Obturate: The Several Public Careers of J.F.W. DesBarres*, Salem (Mass.) et Toronto, Peabody Museum of Salem et University of Toronto Press, 1969.
- GALIFFE, Jacques-Augustin. *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, Genève, Slatkine, 1976 [1829-1895].
- GATES, David. « Bouquet, Henry », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, en ligne à <http://www.oxforddnb.com/view/article/2985>.

- GODET, Philippe. « Gens de robe et d'épée. La famille Osterwald. Notes et documents inédits », *Musée neuchâtelois*, n° 22, 1885.
- HATVANY, Matthew G. « Ethnicity and Class in the British Army Officer Corps: The Career of Sir Frederick Haldimand as a Case Study », thèse de maîtrise, Duquesne University, 1991.
- HATVANY, Matthew G. « Overcoming Ethnic and Social Barriers in Colonial British America: The "Meritorious" Career of Frederick Haldimand », *The Historian*, vol. 58, n° 3, printemps 1996, p. 589-604.
- IGARTUA, José. « Terroux, Jacques », *DBC*, vol. III, p. 671-672.
- JUNG, Fritz. *Un voyageur neuchâtelois du XVIII^e siècle, P.-F. Droz l'Américain*, Le Locle, Éditions des Annales locloises, 1952.
- KEANE, Irene. « Charles Sutter », *Edmonton Daily Capital*, 24 mai 1913, p. 4.
- LAMONDE, Yvan. *Louis-Antoine Dessaulles*, Montréal, Fides, 1994.
- LÄTT, Arnold. « Sir Frédéric Haldimand : Un Vaudois gouverneur général du Canada », *Revue historique vaudoise*, 4, juillet-août 1933.
- LEMIEUX, Louis Joseph. *Governors-General of Canada, 1608-1931*, London, Lake, 1931.
- LEMOINE, J.-M. « Le général sir Frederick Haldimand à Québec, 1778-1784 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section I, 1888, p. 101.
- LUETHY, Ivor C.E. « General Sir Frederick Haldimand », *Canadian Ethnic Studies*, vol. III, n° 1, juin 1971, p. 63-75.
- MALCHELOSSE, Gérard. *La Famille Roupe*, Montréal, 1918.
- MALLET-PREVOST, Severo. *The Mallet-Prevost Family*, New York, chez l'auteur, 1930.
- MASSICOTTE, E.Z. « La famille Gugy », *BRH*, 1917, p. 312-314.
- MCILWRAITH, Jean N. *Sir Frederick Haldimand*. Coll. « The Makers of Canada », vol. VI. Toronto, Morang & Co., 1906.
- MCNEEL, Steven C. « A Long Indefensible Line of Frontiers: Colonel Henri Bouquet's North American Apprenticeship, 1756-1759 », thèse de doctorat, University of Illinois at Chicago, 2002.
- DE MESTRAL, Victor. « Mestral », *Recueil de généalogies vaudoises*, tome II, Lausanne, G. Bridel, 1926, p. 3-29.
- MEURON, Guy de. « Histoire d'une famille neuchâteloise. La Famille Meuron », Hauterive, Gilles Attinger, 1991.
- MONTMOLLIN, Richard Hall de. *The de Montmollin Family. The American Branches*, Columbia (Caroline du Sud), à compte d'auteur, 1995.
- MONTMOLLIN, Roger de. « Généalogie de la famille de Montmollin », Colombier, s.n., 1968.
- MONTMOLLIN, Roger de. « Un Neuchâtelois, premier pasteur de Québec », *Musée neuchâtelois*, vol. 37, n° 1, 1950.
- MORGAN, Henry J. « Colonel Des Barres », dans *Sketches of Celebrated Canadians and Persons Connected with Canada*, Montréal, R. Worthington, 1865, p. 78-80.

- MORGAN, Henry J. *Sketches of Celebrated Canadians and Persons Connected with Canada*, Montréal, R. Worthington, 1865.
- MORGAN, Robert J. « DesBarres, Joseph Frederick Wallet », *DBC*, vol. VI, p. 210-216.
- Notice biographique de « Sutter, Charles William », s.d., en ligne dans le site de la Bibliothèque publique d'Edmonton, à l'adresse <http://www.epl.ca/Elections/results/EPLBiographies/ST.cfm#12>.
- OUMET, Raymond. « Pierre Miville », *MSGCF*, vol. XXIV, n° 2, avril-mai-juin 1973, p. 99-100.
- OUMET, Raymond. *Pierre Miville, un ancêtre exceptionnel*, Sillery, Éditions du Pélican/Septentrion, 1988.
- PARIZEAU, Gérard. *Les Dessaulles, seigneurs de Saint-Hyacinthe*, Montréal, Fides, 1976.
- PERRAULT, Raymond. « La famille de Jean-Emmanuel Dumoulin », *MSGCF*, cahier 246, hiver 2005, p. 261-270.
- QUESNEL, Albert. *Procès de Jean Serreau dit Saint-Aubin pour le meurtre de Jean Terme à l'Île d'Orléans le 25 juillet 1665*, Vanier (Ontario), Éditions Quesnel de Fomblanche, 1988.
- RANDALL, Catherine. « Une femme et la Parole : le protestantisme canadien-français d'Henriette Feller », dans Denis REMON (dir.), *L'identité des protestants francophones au Québec, 1834-1997*, Montréal, ACFAS, 1998, p. 53-73.
- RAYMOND, Richard L. *J.F.W. DesBarres: Views and Profiles*, Halifax, Dalhousie Art Gallery et Dalhousie University, 1982.
- ROY, Edmond M.J. « Des fils de famille envoyés au Canada. Claude Lebeau », *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 2^e série, vol. 7, p. 21-33.
- ROY, Pierre-Georges. « Jacques Bizard, major de Montréal », *BRH*, vol. XXII, n° X, octobre 1916, p. 291-303.
- ROY, Pierre-Georges. « Le Suisse Jean Terme », *BRH*, vol. XXXIII, n° 9, septembre 1927, p. 513-518.
- ROY, Pierre-Georges. « Les secrétaires des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France », *BRH*, n° XLI, 1935, p. 74-107.
- Royle, Rev. E.C. « La famille DeLesDerniers », *BRH*, vol. 59, n° 3, juillet-août-sept. 1953.
- SCHELBERT, Leo. « Pierre-Frederic Droz: The 'American': The Story of an Itinerant Watchmaker », *Swiss-American Historical Society Newsletter*, vol. 13, n° 1, 1977, p. 11-20.
- SÉGUIN, Robert-Lionel. « L'apport germanique dans le peuplement de Vaudreuil et Soulanges », *BRH*, vol. 63, n° 2, avril-mai-juin 1957.
- SÉGUIN, Robert-Lionel. « La famille Delesderniers », *BRH*, vol. 58, n° 3, juillet-août-sept. 1952.
- STROUX, Ulrich. *Auszug Stamm Faesch* (généalogie de la famille Faesch de Bâle), en ligne à http://www.stroux.org/patriz_f/stQV_f/FsA_f.pdf.

- SUTHERLAND, Stuart R.J., Pierre TOUSIGNANT et Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT, « Haldimand », *DBC*, vol. V, p. 977-995.
- SWISS-AMERICAN HISTORICAL SOCIETY. *Prominent Americans of Swiss Origin*, New York, J.T. White & Co., 1932.
- TREMBLAY, Jean-Paul. *À la recherche de Napoléon Aubin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969.
- TREMBLAY, Jean-Paul. « Un journaliste satirique du Canada français au XIX siècle [Napoléon Aubain] », *Revue de l'Université Laval*, vol. XX, n° 9, mai 1966, p. 816-831.
- TRUDEL, Pierre-R. « Louis-Frédéric Haldimand face à certains problèmes, durant la première partie de son administration au Canada (1778-1781) », thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1964.
- VUILLEUMIER, Auguste, et Maxime REYMOND. « Treytorrens », dans *Recueil de généalogies vaudoises*, Lausanne, G. Bridel, 1914, vol. 1, n° 2, p. 189-242 et 690-691.
- WAGNER, Henry. « Fragmentary Pedigree of Haldimand and Marcet », *Miscellanea genealogica et heraldica*, vol. IV, 1884, p. 369-370.
- WAGNER, Henry. « Pedigree of Guinand », *Miscellanea genealogica et heraldica*, juin 1911, p. 270-271.
- WEBSTER, John C. *The Life of Joseph Frederick Wallet DesBarres*, Shediac (Nouveau-Brunswick), chez l'auteur, 1933.
- WILLIAMS, Edward G. « The Prevosts of the Royal Americans », *The Western Pennsylvania Historical Magazine*, vol. 56, n° 1, janvier 1973, p. 1-38.
- ZOLLINGER, James Peter. « John Augustus Sutter's European Background », *California Historical Society Quarterly*, n° 14, mars 1935, p. 28-46.

C. Études historiques

- ADDOR, Georges. « De l'assimilation des étrangers en Suisse », *Schweizerisches Zentralblatt für Staats- und Gemeindeverwaltung*, vol. 14, n° 18, 1913, p. 197-200.
- ADDOR, Georges. *Précis historique de la République Nord-Américaine et de sa colonisation*, Lausanne, T. Geneux, 1936.
- ADELMAN, Jeremy, et Stephen ARON. « From Borderlands to Borders: Empires, Nation-States, and the Peoples in Between in North American History », *The American Historical Review*, vol. 104, n° 3, juin 1999, p. 814-841.
- AIKMAN, John Logan. *Cyclopædia of Christian missions: Their Rise, Progress, and Present Position*, Londres, Griffin, Bohn & Co., 1860.
- ALTERMATT, Claude. *Les débuts de la diplomatie professionnelle en Suisse (1848-1914)*, Fribourg, Éditions universitaires, 1990.
- AMMAN, Max E. *Le Fédéral. Trois siècles de cavalerie suisse*, Lucerne, Éditions Reich, 1975.

- ANDERSON, Benedict. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 [1983].
- ANDREY, Georges, et collab. *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 1986.
- ANTONIETTI, Thomas, et Marie Claude MORAND (dir.). *Valais d'émigration*, Éditions des Musées cantonaux du Valais, Sion, 1991.
- ARCHDEACON, Thomas J. *Becoming American: An Ethnic History*, New York, Free Press, 1983.
- ARLETTAZ, Gérard. « Démographie et identité nationale (1850-1914). La Suisse et la "question des étrangers" », *Études et Sources*, n° 11, 1985, p. 83-174.
- ARLETTAZ, Gérard. « Emigration et colonisation suisses en Amérique, 1815-1918 », *Études et Sources*, n° 5, 1979, p. 5-236.
- ARLETTAZ, Gérard. « Émigration et société. Un regard neuf sur la Suisse du XIXe siècle », *Revue suisse d'histoire*, vol. 31, n° 3, 1981, p. 323-331.
- ARLETTAZ, Gérard. « La Suisse, terre d'émigration et d'immigration », *Panorama*, n° 6, 2000, p. 21-22.
- ARLETTAZ, Gérard. « L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social. L'exemple du discours sur le paupérisme et l'émigration à la Société suisse d'utilité publique (1810-1830) », *Revue suisse d'histoire*, vol. 37, n° 3, 1987, p. 239-259.
- ARLETTAZ, Gérard. « "Les Suisses de l'étranger" et l'identité nationale », *Études et sources*, n° 12, 1986, p. 5-35.
- ARLETTAZ, Gérard. « L'intégration des émigrants suisses aux Etats-Unis, 1850-1939 », *Relations internationales*, n° 12, hiver 1977, p. 307-325.
- ARLETTAZ, Gérard. « Sommes-nous pour ou contre l'émigration? Question à la société suisse des années 1920 », dans Beatrix MESMER (dir.), *Le chemin d'expatriation*, Bâle, Schwabe, 1992, p. 79-98.
- ARLETTAZ, Gérard. « Sources in Switzerland on Emigration to the United States », dans Lewis HANKE (dir.), *Guide to the Study of United States History Outside the U.S.*, White Plains, Kraus, 1985, p. 458-474.
- ARLETTAZ, Gérard et Silvia. *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne, Antipodes, 2004.
- ARM, Jean-Philippe. *Les Suisses dans le monde*, Lausanne, Mondo, 1990.
- ARMATTOE, Raphael E.G. *The Swiss Contribution to Western Civilization*, Dundalk (Maryland), W. Tempest, 1944.
- ASTON, Nigel (dir.). *Religious Change in Europe, 1650-1914*, New York, Oxford University Press, 1997.
- AUDET, F[rançois]-J[oseph]. « La première église protestante au Canada », *BRH*, vol. 4, n° 11, novembre 1898, p. 347-348.
- AUGER, Roland-J. *La grande recrue de 1653*, Montréal, Société de généalogie canadienne-française, 1955.
- AUGERON, Mickaël et Laurent VIDAL. « Refuges ou réseaux? Les dynamiques atlantiques protestantes au XVI^e siècle », dans Guy MARTINIÈRE, Didier POTON et

- François SOUTY (dir.), *D'un rivage à l'autre. Villes et protestantisme dans l'aire atlantique (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Presses de la MSHS, 1999, p. 31-61.
- BADE, Klaus J. *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2002.
 - BAERT-DUROLANT, C.A.B. *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde*, Paris, Maradan, 1802.
 - BARBER, Peter, et collab. *Switzerland 700*, Londres, BPCC Hazell Books, 1991.
 - BARBEY, Frédéric. *Suisses hors de Suisse. Au service des rois et de la Révolution*, Lausanne, Payot et cie, 1914.
 - BAZINET, Sylvain. « La lecture des registres : droit civil et droit canonique », *MSGCF*, vol. 57, n° 3, cahier 249, automne 2006, p. 209-222.
 - BEAUD, Jean-Pierre, et Jean-Guy PRÉVOST, « Immigration, Eugenics and Statistics: Measuring Racial Origins in Canada (1921-1941) », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XXVIII, n° 2, 1994, p. 1-24.
 - BEAUD, Jean-Pierre, et Jean-Guy PRÉVOST. « La mesure de l'ethnicité au Canada », *La Revue Tocqueville*, vol. XXIX, n° 1, 2008, p. 73-92.
 - BEAUD, Jean-Pierre, et Jean-Guy PRÉVOST. *L'ère du chiffre. Systèmes statistiques et traditions nationales*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000.
 - BÉDARD, Marc-André. « La présence protestante en Nouvelle-France », dans *RHAF*, vol. 31, n° 3, décembre 1977, p. 325-349.
 - BÉDARD, Marc-André. « La présence protestante en Nouvelle-France », dans Michael HARRISON (dir.), *Canada's Huguenot Heritage*, Toronto, Huguenot Society of Canada, 1987, p. 165-176.
 - BÉDARD, Marc-André. *Les Protestants en Nouvelle-France*, Québec, Société historique de Québec, 1978.
 - BÉDARD, Suzanne. *Histoire de Rougemont*, Montréal, Éd. du Jour, 1978.
 - BELL, Winthrop Pickard. *The "Foreign Protestants" and the Settlement of Nova Scotia. The History of a piece of arrested British Colonial Policy in the Eighteenth Century*, Toronto, University of Toronto Press, 1961.
 - BELL, David A. *The Cult of the Nation in France: Inventing Nationalism, 1680-1800*. Cambridge, Harvard University Press, 2001.
 - BELLEMARE, R. *Les bases de l'histoire d'Yamachiche 1703-1903*, Montréal, C.O. Beauchemin & fils, 1903.
 - BELMESSOUS, Saliha. « Être français en Nouvelle-France. Identité française et identité coloniale aux dix-septième et dix-huitième siècles », *French Historical Studies*, vol. 27, n° 3, 2004, p. 507-540.
 - BÉLY, Lucien (dir.). *Le Voyage à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004.
 - BENNETT, Vicki. « La culture religieuse protestante dans le Sud-Ouest québécois », dans Louis ROUSSEAU et Frank W. REMIGGI (dir.), *Atlas historique des pratiques religieuses*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998.
 - BERGIER, Jean-François. *L'Europe et les Suisses. Impertinences d'un historien*, Carouge (Genève), Zoé, 1992.

- BERNARD, Jean-Paul. *Les rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1996.
- BERNARD, Philippe. *Amury Girod, Un Suisse chez les Patriotes du Bas-Canada*, Sillery, Septentrion, 2001.
- BERTAUD, Jean-Paul, Alan FORREST et Annie JOURDAN. *Napoléon, le monde et les Anglais. Guerre des mots et des images*, Paris, Autrement, 2004.
- BLAIR, Louisa. *Les Anglos. La face cachée de Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale du Québec et Éditions Sylvain Harvey, 2005.
- BOCK, Michel. *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*. Montréal, Hurtubise HMH, 2004.
- BODIN, Jérôme. *Les Suisses au service de la France*, Paris, Albin Michel, 1988.
- BODNAR, John. *The Transplanted: A History of Immigrants in Urban America*, Bloomington, Indiana University Press, 1985.
- BOLZERN, Rudolf. « Le service mercenaire aux XVIIe et XVIIIe siècles. "Beaucoup d'entre nous vont trembler de peur" », dans Sylvie LAMBELET et Bernhard SCHNEIDER, *La Suisse au quotidien depuis 1300*, Carouge (Genève), Éditions Zoé, 1991.
- BONNAULT, Claude de. « Les protestants au Canada avant 1760 », *BRH*, vol. 63, n° 1, janvier-mars 1957, p. 5-33.
- BONNAULT, Claude de. « Les Suisses au Canada », *BRH*, vol. 61, n° 2, avril-mai-juin 1955, p. 51-70.
- BONNEFONS, Nicolas de. *Les Délices de la campagne*, Paris, Chez Pierre Des-Hayes, 1654.
- BORTHWICK, John Douglas. *History of Montreal including the Streets of Montreal, their Origin and History*, Montréal, D. Gallagher, 1897.
- BOSHER, J.F. *Business and Religion in the Age of New France, 1600-1760*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1994.
- BOSHER, J.F. « Huguenot Merchants and the Protestant International in the Seventeenth Century », *The William and Mary Quarterly*, vol. 52, n° 1, janvier 1995, p. 77-102.
- BOSHER, J.F. « Identifying Huguenots in the Canada Trade, 1663-1763 », dans *Canada's Huguenot Heritage*, Toronto, Huguenot Society of Canada, 1987, p. 177-188.
- BOSHER, J.F. *The Canada Merchants, 1713-1763*, Oxford, Clarendon Press, 1987.
- BOUCHARD, Gérard. « La vision siamoise de John R. Saul », *Le Devoir*, 15 et 17 janvier 2000.
- BOUCHARD, Gérard, et Marc TREMBLAY. « Le peuplement francophone au Canada. Survol historique et géographique (17^e-20^e siècle) », dans *Français de France et français du Canada. Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, 1995, p. 309-343.
- BOUCHARD, Gérard. « L'identité québécoise face à la diversité », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1, printemps 1990, p. 3ss.

- BOULANGER, René. *La Bataille de la mémoire. Essai sur l'invasion de la Nouvelle-France en 1759*, Québec, Éditions du Québécois, 2007.
- BOULARD, Jean-Claude. « Nation et peuple : la double crise des ciments unificateurs », dans Henry LELIÈVRE (dir.), *Les Régions en révolte contre les États?*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002.
- BOUQUET, Jean-Jacques. *Histoire de la Suisse*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
- BOURINOT, John George. *Canada Under British Rule, 1760-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1900.
- BOUVIER, Nicolas. *L'échappée belle. Éloge de quelques pèlerins*, Genève, Métropolis, 1996.
- BOVAY, E.H. *Le Canada et les Suisses, 1604-1974*, Fribourg, Éditions universitaires, 1976.
- BOWKER, Geoffrey C., et Susan LEIGH STAR. *Sorting Things Out: Classification and its Consequences*, Cambridge, MIT Press, 2002.
- BOYER, Raymond. *Les crimes et les châtiments au Canada français du XVII^e au XX^e siècle*, Montréal, Cercle du livre de France, 1966.
- BRAEKELEER, Marc de. « Homogénéité des Canadiens français du Québec. Mythe ou réalité? », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1, printemps 1990, p. 29-48.
- BRETTELL, Caroline. « Migration », dans David I. KERTZER et Marzio BARBAGLI (dir.), *Family Life in the Long Nineteenth Century, 1789-1913*, New Haven, Yale University Press, 2002.
- BRUMWELL, Stephen. *Redcoats: The British Soldier and War in the Americas, 1755-1763*, New York, Cambridge University Press, 2002.
- BRUNET, Guy. *Les Canadiens et les débuts de la domination britannique, 1760-1791*, Ottawa, Société historique du Canada, 1962.
- BRUNET, Guy, Michel ORIS et Alain BIDEAU (dir.), *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIII^e-XX^e siècles*, Berne, Peter Lang, 2004.
- BÜCHI, Christophe. *Mariage de raison, Romands et Alémaniques*, Carouge (Genève), Zoé, 2001.
- BURCKHARDT, Felix Heinrich. *Die Schweizerische Emigration, 1798-1801*. Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1908.
- BURGY, François. « Les archives en Suisse ou la fureur du particularisme », *Archives*, vol. 34, n° 1-2, 2002-2003, p. 37-80.
- BURKARDT, Albrecht (dir.). *Commerce, voyage et expérience religieuse, XVI^e-XVIII^e siècles*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- BUTLER, Lewis. *The Annals of the King's Royal Rifle Corps*, Londres, Smith, Elder & Co., 1913, vol. 1 (« The Royal Americans »), p. 1ss.
- CAIN, P.J., et A.G. HOPKINS. « Gentlemanly Capitalism and British Expansion Overseas », *Economic History Review*, vol. XXXIX, n° 4, 1986, p. 501-525.
- CAMPBELL, Alexander V. « A "Nursery for Soldiers to the Whole World": Colonel James Prevost and the Foreign Protestant Military Migration of the Mid-Eighteenth

- Century », *Pennsylvania Magazine of History and Biography*, vol. CXXIX, n° 3, juillet 2005, p. 253-281.
- CAMPBELL, Alexander V. « Atlantic Microcosm. The Royal American Regiment, 1755-1772 », dans Nancy L. RHODEN (dir.), *English Atlantics Revisited*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007, p. 284-309.
 - CAMPBELL, Alexander V. *The Royal American Regiment, 1755-1772: An Atlantic Community*, thèse de doctorat, University of Western Ontario, 2003.
 - CANADA, Dominion Bureau of Statistics. « Swiss in Canada », dans *A Fact a Day about Canada*, Ottawa, Department of Trade and Commerce, n° 309, 1^{er} août 1936.
 - CANADA, Multiculturalism Directorate. « Swiss », dans *The Canadian Family Tree: Canada's Peoples*, Don Mills (Ontario), Corpus Information Services, 1979, p. 215-218.
 - CARON, Caroline-Isabelle. *Se créer des ancêtres. Un parcours généalogique nord-américain, XIX^e-XX^e siècle*, Sillery, Septentrion, 2006.
 - CARON, Napoléon et François LESIEUR DESAULNIERS. *Histoire de la paroisse d'Yamachiche*, Trois-Rivières, P.V. Ayotte, 1892.
 - CARPENTER, A.H. « Naturalization in England and the American Colonies », *The American Historical Review*, janvier 1904, vol. 9, n° 2, p. 288-303.
 - CARPIN, Gervais. *Histoire d'un mot. L'ethnonyme Canadien de 1535 à 1691*, Sillery, Septentrion, 1995.
 - CARPIN, Gervais. *Le Réseau du Canada. Étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662)*, Sillery, Septentrion, et Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001.
 - CARRON, Alexandre, et Christophe CARRON. *Nos cousins d'Amérique. Histoire de l'émigration valaisanne au XIX^e siècle*, Sierre, Éditions Monographic, 1986.
 - CASALIS, Georges. *Protestantisme*, Paris, Larousse, 1976.
 - CASSIS, Youssef. « Morris, Prevost & Co. et les réseaux de la banque privée genevoise à Londres au XIX^e siècle », dans Anne-Lise HEAD-KÖNIG, Luigi LORENZETTI et Béatrice VEYRASSAT (dir.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVII^e-XX^e siècles)*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 2001, p. 153-162.
 - CASTELLA, Gaston. *La garde fidèle du S^t-Père. Les soldats suisses au service du Vatican de 1506 à nos jours*, Paris, Éditions de la Clé d'or, 1935.
 - CASTELLA DE DELLEY, Rodolphe de. *Le Régiment des Gardes-Suisses au service de France. Du 3 mars 1616 au 10 août 1792*, Fribourg, Éditions universitaires, 1964.
 - CASTELLA DE DELLEY, Rodolphe de. *Les colonels généraux des Suisses et Grisons, 1571-1830*, Wallenried (Suisse), chez l'auteur, 1971.
 - CAZES, Paul de. « Les troupes suisses au Canada », *BRH*, n° 1, 1895, p. 62ss.
 - CENTLIVRES, Pierre (dir.). *Devenir Suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*, Genève, Georg Éditeur, 1990.
 - CHAMBRIER, M^{me} A. de. « Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution française, 1685-1794 », *Musée neuchâtelois*, septembre-octobre 1900.

- CHARBONNEAU, Hubert, « À propos de l'origine des pionniers arrivés de France [avant 1760] », *MSGCF*, vol. 43, n° 2, 1992, p. 126-133.
- CHARBONNEAU, Hubert, et collab. *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.
- CHARTRAND, René. *Le Patrimoine militaire canadien. D'hier à aujourd'hui*, Montréal, Art global, 1993, 2 volumes.
- CHARTRAND, René. *The French Soldier in Colonial America*, Bloomfield (Ontario), Museum Restoration Service, 1984.
- CHINARD, Gilbert. *Les réfugiés huguenots en Amérique*, Paris, Société d'édition Les Belles-Lettres, 1925.
- CHITTY, Joseph. *The Law of the Prerogatives of the Crown and the Relative Duties and Rights of the Subject*, Londres, Butterworth and son, 1820.
- CHOQUETTE, Leslie. *De Français à paysans. Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Sillery et Paris, Éditions du Septentrion et Presses de la Sorbonne, 2001 (traduction de l'édition de 1997).
- CHOQUETTE, Robert. *Canada's Religions: An Historical Introduction*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2004.
- CHRISTIE, Nancy (dir.). *Transatlantic Subjects: Ideas, Institutions, and Social Experience in Post-Revolutionary British North America*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008.
- COBBET, William et collab. *The Parliamentary History of England from the Earliest Period to the Year 1803*, Londres, T.C. Hansard, 1809, 36 volumes.
- *Code criminel de l'empereur Charles V. Vulgairement appelé la Caroline : contenant les loix qui sont suivies dans les juridictions criminelles de l'Empire : et à l'usage des Conseils de Guerre des Troupes suisses*, Paris, Impr. Claude Simon, 1734.
- COLLEY, Linda. *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven (Connecticut), Yale University Press, 1992.
- COMETTI, Elizabeth. « Swiss Immigration to West Virginia, 1864-1884: A Case Study », *The Mississippi Valley Historical Review*, vol. 47, n° 1, juin 1960, p. 66-87.
- CONWAY, Stephen. « The mobilization of manpower for Britain's mid-eighteenth-century wars », *Historical Research*, vol. 77, n° 197, août 2004.
- CONZEMIUS, Victor. *Philipp Anton von Segesser*, Paris, Beauchesne, 1991.
- CORVISIER, André. *Armée et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1976.
- CORVISIER, André. *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, Presses universitaires de France, 1964.
- CORVISIER, André. « Une armée dans l'armée : Les Suisses au service de France », dans *Cinq siècles de relations franco-suisses*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1984, p. 87-98.
- COTTRET, Bernard. *Terre d'exil. L'Angleterre et ses réfugiés, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1985.

- COURTEMANCHE, Andrée, et Martin PAQUET (dir.). *Prendre la route. L'expérience migratoire en Europe et en Amérique du Nord du XIV^e au XX^e siècle*, Hull (Québec), Éditions Vents d'Ouest, 2001.
- COURVILLE, Serge. *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996.
- COURVILLE, Serge. *Immigration, colonisation et propagande. Du rêve américain au rêve colonial*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2002.
- COUTAZ, Gilbert. « Étude historiographique et archivistique des documents de l'affaire Davel », *Revue historique vaudoise*, vol. 97, 1989, p. 21-56.
- CROTTET, Alexandre-César. *Histoire et annales de la ville d'Yverdon depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1845*, Genève, Fick, 1859.
- CURRY, William. *The Commentaries of Sir William Blackstone, Knt. on the Laws and Constitution of England*, Londres, W. Clarke and Son, 1796.
- CURTIS, Bruce. *The Politics of Population*, Toronto, University of Toronto Press, 2001.
- CZOUZ-TORNARE, Alain-Jacques. « L'exercice de la religion protestante chez les Gardes-Suisses du Roi de France », dans *Les gardes suisses et leurs familles aux XVII^e et XVIII^e siècles en région parisienne*, Millau (France), Impr. Maury, 1989, p. 154-159.
- CZOUZ-TORNARE, Alain-Jacques. « L'idée républicaine en Suisse », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 2, 1994, p. 205-222.
- DARGEANT, Robert. *Les Suisses*, Paris, Gallimard, 1966.
- DAUMARD, Adeline. « Les généalogies sociales. Un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », *Annales de démographie historique*, 1984, p. 9-24.
- DAVID, Thomas, Bouda ETEMAD et Janick Marina SCHAUFELBUEHL, *La Suisse et l'esclavage des Noirs*, Lausanne, Antipodes, 2005.
- DECHAMP, Ivan. « Immigration, intégration, citoyenneté en Belgique. Quelques considérations sémantiques », *m@gm@*, vol. 1, n° 2, avril-juin 2003, en ligne à http://www.analisiqualitativa.com/magma/0102/article_02.htm.
- DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal, 1988 [1974].
- DECHÊNE, Louise. *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008.
- DELALOYE, Gérard. *La Suisse à contre-poil*, Lausanne, Antipodes, 2006.
- DELAVOYE, M.J.G. *Catéchisme de géographie qui donnera aux enfans en termes simples, une idée claire et concise du monde et de ses habitans*, Québec, W. Ruthven, 1840.
- DESJARDINS, Bertrand. « Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le Régime français », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 19, n° 1, printemps 1990, p. 63-76.

- DESPONDS, Christian. « Prise en charge par l'Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle du placement d'émigrants suisses au Canada », mémoire de licence, Université de Genève, 1993.
- DEWULF, Jeroen. « L'émigration suisse au Brésil et la question de l'intégration », *Revista da Faculdade de Letras – Linguas e Literaturas*, série II, vol. XXII, 2005, p. 89-100.
- DEWULF, Jeroen. « "Verbrasilianern" : L'émigration suisse au Brésil et la question de l'intégration », *Seminar: A Journal of Germanic Studies*, vol. 42, n° 3, septembre 2006, p. 229-241.
- DIMASCIO, Anthony. « Forever Divided? Assessing the "National" Question and the Governance in Education through a Reexamination of Québec's 1789 Report on Education », *McGill Journal of Education*, vol. 42, n° 3, 2007, p. 463-472.
- DORÉ, Martin, et Doris JAKUBEC (dir.). *Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004.
- DU BOIS, Pierre. *Alémaniques et Romands entre unité et discorde*, Lausanne, Favre, 1999.
- DUBS, Jakob. *Le droit public de la Confédération suisse exposé pour le peuple*, Neuchâtel, Librairie J. Sandoz, 1878.
- DUCLOS, R.-P. *Histoire du protestantisme français au Canada et aux Etats-Unis*. Lausanne, Georges Bridel et cie, 1913.
- DUCOMMUN, Marie-Jeanne, et Dominique QUADRONI. *Le Refuge protestant dans le Pays de Vaud, fin XVII^e-début XVIII^e siècle. Aspects d'une migration*, Genève, Droz, 1991.
- DUMAS, Sylvio. *Les filles du roi en Nouvelle-France*, Québec, Société historique de Québec, 1972.
- DUNAND, Fabien. *Le modèle suisse*, Paris, Payot, 1991.
- DURKHEIM, Émile. *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1985 [1897].
- DYONET, Nicole. « Manifestations d'impiété dans la France du Centre au début du XVIII^e siècle », dans Hubert WATELET (dir.), *De France en Nouvelle-France. Société fondatrice et société nouvelle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1994.
- ENGELMANN, Frederick C., Manfred PROKOP et Franz A.J. SZABO (dir.). *A History of the Austrian migration to Canada*, Ottawa, Carleton University Press, 1996.
- EPP, Frank H. *Mennonites in Canada, 1786-1920. The History of a Separate People*, Toronto, Macmillan of Canada, 1974.
- ERNST, Felix, et Kurt SCHEURER. *History of the Swiss in Southern Africa, 1652-1977*, Johannesburg, Swiss Societies of Southern Africa, 1979.
- FALLET, Estelle et Alain CORTAT. *Apprendre l'horlogerie dans les Montagnes neuchâteloises, 1740-1810*, La Chaux-de-Fonds, Institut l'homme et le temps, 2001.
- FARGE, Arlette. *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1986.
- FATIO, Guillaume. *Genève et les Pays-Bas*, Genève, Édition du Journal de Genève, 1928.

- FENTON, Steve. « Regard sur l'intégration des jeunes immigrés en Suisse », dans Francesca FROY et Sylvain GIGUÈRE (dir.), *De l'immigration à l'intégration. Des solutions locales à un défi mondial*, Paris, Éditions de l'OCDE, 2007.
- FISCHER, Béat de. *2000 ans de présence suisse en Angleterre*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1980.
- FLEMING, Patricia, Gilles GALLICHAN et Yvan LAMONDE (dir.). *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- FOLLETÈTE, Casimir. *Histoire du régiment du prince-évêque de Bâle au service de France, 1758-1792. Étude militaire sur le XVIIIe siècle*, Fribourg, Imprimerie catholique suisse, 1883.
- FONTAINE, Laurence. « Confiance et communauté. La réussite des réseaux de migrants dans l'Europe moderne », *Revue suisse d'histoire*, vol. 49, n° 1, p. 4-15.
- FORGET, Danielle, et France MARTINEAU (dir.). *Des identités en mutation, de l'Ancien au Nouveau Monde*, Ottawa, Éditions David, 2002.
- FORTMANN, Michel, et Thierry GONGORA, « L'infrastructure de la guerre dans l'Europe de l'âge classique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 8, n°s 2-3, hiver-printemps 2000, p. 67-86.
- FOURNIER, Marcel. « Les Suisses au Canada des origines à 1765 », *MSGCF*, vol. 40, n° 1, printemps 1989, p. 42-52.
- FRANÇOIS, J.-P.-A. « Le problème des apatrides », dans *Recueil des cours* (de l'Académie de droit international), La Haye, Martinus Nijhoff, 1972.
- FRÉDÉRIC, Madeleine, et Serge JAUMAIN (dir.). *La relation de voyage. Un document historique et littéraire*, Bruxelles, Centre d'études canadiennes, 1999.
- FRENETTE, Yves. *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998.
- FRICKER, Yves. *Helvetia au miroir. Regards des autres et image de soi*, Chêne-Bourg (Genève), Georg, 1996.
- FROIDEVAUX, Didier. « Construction de la nation et pluralisme suisses : idéologie et pratiques », *Swiss Political Science Review*, vol. 3, n° 4, hiver 1997, p. 29-58.
- FROIDEVAUX, Yves. « Mobilité spatiale, immigration et croissance démographique. Le Pays de Neuchâtel, 1750-1914 », *Revue suisse d'histoire*, vol. 49, n° 1, 1999, p. 64-86.
- FRYER, Mary Beacock. *King's Men: The Soldier Founders of Ontario*, Toronto, Dundurn Press, 1980.
- FURRER, Norbert, Lucienne HUBLER, Marianne STUBENVOLL et Danièle TOSATORIGO (dir.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV^e-XIX^e siècle)*, Zurich et Lausanne, Chronos Verlag et Editions d'En Bas, 1997.
- FYSON, Donald. *Magistrates, Police, and People: Everyday Criminal Justice in Quebec and Lower Canada, 1764-1837*, Toronto, Osgoode Society for Canadian Legal History et University of Toronto Press, 2006.
- GADOURY, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France*, LaSalle, Éditions Hurtubise, 1991.
- GAFFIELD, Chad (dir.). *Constructing Modern Canada: Readings in Post-Confederation History*, Toronto, Copp Clark Longman, 1994.

- GAFFIELD, Chad. « Evidence of What? Changing Answers to the Question of Historical Source as Illustrated by Research Using the Census », dans Jeff KESHEN et Sylvie PERRIER (dir.), *Bâtir de nouveaux ponts. Sources, méthodes et interdisciplinarité*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 265-274.
- GAFFIELD, Chad. « Historical Thinking, C.P. Snow's Two Cultures, and a Hope for the Twenty-First Century », *Revue de la Société historique du Canada*, Nouvelle Série, vol. 12, 2001, p. 3-25.
- GAFFIELD, Chad. « Linearity, Nonlinearity, and the Competing Constructions of Social Hierarchy in Early Twentieth-Century Canada », *Historical Methods*, vol. 33, n° 4, automne 2000, p. 255-260.
- GAFFIELD, Chad (dir.). *The Invention of Canada: Readings in Pre-Confederation History*, Toronto, Copp Clark Longman, 1994.
- GAFFIELD, Chad et Karen L. GOULD (dir.), *La distinction canadienne au tournant du XXI^e siècle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2003.
- GANTER, Henri. *Histoire du service militaire des régiments suisses à la solde de l'Angleterre, de Naples et de Rome*, Genève, Ch. Eggiman et cie, s.d. [1901].
- GARNEAU, Philippe. « Les relations entre la France et le Canada à la fin du XIX^e siècle : la revue *Paris-Canada* (1884-1909) », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2008.
- GARRISON, Ervan G. « Swiss », dans David LEVINSON et Melvin EMBER (dir.), *American Immigrant Cultures: Builders of a Nation*, New York, Simon & Schuster Macmillan, 1997, p. 855-859.
- GATES, Paul W. « Official Encouragement to Immigration by the Province of Canada », *Canadian Historical Review*, vol. 15, n° 1, 1934, p. 24-38.
- GAUDETTE, Michel. *Guerres de religion d'ici. Catholicisme et protestantisme face à l'histoire*, Trois-Rivières, Éditions Souffle de vent, 2001.
- GAUVREAU, Michael, et Ollivier HUBERT (dir.). *The Churches and Social Order in Nineteenth- and Twentieth-Century Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006.
- GERN, Philippe. *Aspects des relations franco-suissees au temps de Louis XVI*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1970.
- GIDDEY, Ernest. *L'Angleterre dans la vie intellectuelle de la Suisse romande au 18^e siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1974.
- GILBERT, Claude. « Le protestantisme canadien-français en Outaouais au XIX^e siècle. Namur, mission française de l'Église presbytérienne du Canada », *Outaouais*, 1992, p. 29-40.
- GILLIARD, Charles. *Histoire de la Suisse*, Paris, Presses universitaires de France, 1968.
- GIRALDO JARAMILLO, Gabriel. *Colombianos en Suiza; Suizos en Colombia; breve antologia de viajes*, Bogota, Editorial Santafe, 1955.
- GIROUARD, D[ésiré]. « Les "Suissees" au Canada », *BRH*, vol. 8, n° 3, mars 1902, p. 72-77.

- GIUGNI, Marco, et Florence PASSY. *La citoyenneté en débat. Mobilisations politiques en France et en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- GLOOR, Pierre-André. « À propos de la xénophobie et du racisme », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XVIII, n° 53, 1980, p. 7-27.
- *Le Grand siècle du voyage, présentant des croquis de la société et des us et coutumes de France, des Flandres, des Provinces-Unies, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie...*, Paris, Albin Michel, 1968.
- GRATZ, Delbert L. *Bernese Anabaptists and their American Descendants*, Scottsdale (Pennsylvanie), Herald Press, 1953.
- GREEN, Nancy L., et François WEIL. *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2006.
- GREER, Allan. *The Patriots and the People: The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993).
- GREER, Allan. « The Soldiers of Isle Royale, 1720-1745 », rapport inédit, 1976, en ligne à [http://fortress.uccb.ns.ca/ Justice/Karrer.htm](http://fortress.uccb.ns.ca/Justice/Karrer.htm).
- GRÉGOIRE, Christiane. « A propos du recrutement des soldats Suisses », *La Gazette des amis du Musée franco-suisse*, n° 1, 2000, p. 11-16.
- GRÉGOIRE, Christiane. « Les femmes du régiment de Karrer devenu régiment de Hallwyl », *ibid.*, n° 4, 2003, p. 11-14.
- GRENIER, Hélène. « Les étrangers sous le Régime français », dans André LACHANCE (dir.), *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Fides, 1996.
- GRENKE, Art. « Les sources d'étude de l'immigration allemande au Canada aux Archives nationales du Canada », Ottawa, Archives nationales du Canada, 1993.
- GRENKE, Art. « Swiss », dans Paul MAGOCSI (dir.), *Encyclopedia of Canada's Peoples*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 1233-1241.
- GRENON, Michel. « Simples notes sur le cosmopolitisme canadien », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 45, 1973, p. 422-427.
- HAAG, Eugène. *La France protestante*, Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1879.
- HACKER, Barton C. « Women and Military Institutions in Early Modern Europe: A Reconnaissance », *Journal of Women in Culture and Society*, vol. 6, n° 4, été 1981, p. 643-671.
- HALE, Frederick. *The Swiss in Wisconsin*, Madison, State Historical Society of Wisconsin, 1984.
- HALL, Patricia Kelly, Robert MCCAIG et Gunnar THORVALDSEN (dir.). *Handbook of International Historical Microdata for Population Research*, Minneapolis, Minnesota Population Center, 2000.
- HALLER, Charles R. *Across the Atlantic and Beyond: The Migration of German and Swiss Immigrants to America*, Bowie (Maryland), Heritage Books, 1993.
- HAMELIN, Marcel. « Jacques Terroux et le commerce entre 1760 et 1765 », thèse de licence ès lettres (histoire), Université Laval, 1961.

- HANCOCK, David. *Citizens of the World: London Merchants and the Integration of the British Atlantic Community, 1735-1785*. New York, Cambridge University Press, 1995.
- HANDLIN, Oscar. *The Uprooted: The Epic Story of the Great Migrations that Made the American People*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2002 [1951].
- HANSEN, Marcus Lee. *The Atlantic Migration, 1607-1860: A History of the Continuing Settlement of the United States*, New York, Harper, 1961.
- HANSEN, Marcus Lee, et John Bartlet BREBNER. *The Mingling of the Canadian and American Peoples*, Ayer Publishing, 1970 [1940].
- HARDY, René. *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal, Boréal, 1999.
- HARDY, René. « La rébellion de 1837-1838 et l'essor du protestantisme canadien-français », *RHAF*, vol. 29, n° 2, 1975, p. 163-189.
- HARDY, René. *Les Zouaves. Une stratégie du clergé québécois au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1980.
- HARTY, Siobhán, et Michael MURPHY. *In Defence of Multinational Citizenship*, Vancouver, UBC Press, 2005.
- HATEM, Anouar. *Suisses et Arabes à travers les siècles*, Genève, Éditions Suar, 1969.
- HAUSER, Claude, et Yvan LAMONDE (dir.). *Regards croisés entre le Jura, la Suisse romande et le Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval/Office du patrimoine et de la culture de la République et Canton du Jura, 2002.
- HEAD-KÖNIG, Anne-Lise. « Les émigrations suisses à longue distance et les facteurs démographiques (XVII^e-XIX^e siècles) », dans Beatrix MESMER (dir.), *Le chemin d'expatriation*, Bâle, Schwabe, 1992, p. 181-194.
- HEAFFORD, Michael. « Between Grand Tour and Tourism. British travellers to Switzerland in a period of transition, 1814-1860 », *Journal of Transport History*, vol. 27, n° 1, 2006, p. 25-47.
- HÉBERT, Pierre. *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides, 1997.
- HEGER-ÉTIENVRE, Marie-Jeanne (dir.). *La Suisse de 1848. Réalités et représentations*. Strasbourg, Éditions universitaires de Strasbourg, 2005.
- HENRY, Philippe. « Écrits au quotidien. Journaux personnels et livres de raison (XVIII^e-début du XIX^e siècle) », *Musée neuchâtelois*, octobre-décembre 1996, p. 191-305.
- HENRY, Philippe. « Gardes suisses », *DHS*, <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8623.php>.
- HENRY, Philippe. « Libertés neuchâteloises et liberté suisse. Regards étrangers sur les institutions de la principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle », *Musée neuchâtelois*, n° 3-4, juillet-décembre 2002, p. 143-167.
- HENRY, Philippe. « Service étranger », *DHS*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8608.php>.
- HENRY, Philippe. « Une lettre d'Amérique en 1837. Remarques sur l'émigration neuchâteloise au début du XIX^e siècle », *Musée neuchâtelois*, n° 1, 1989, p. 53-67.

- HENRY, Philippe, et collab. *Routes neuchâtelaises. Vouloir, construire, utiliser, prévoir*, Hauterive (Suisse), Éditions Gilles Attinger, 1995.
- HENRY, Philippe, et collab. *Vers d'autres continents. Voyageurs neuchâtelais outre-mer au XIX^e siècle*. Hauterive, Éditions Gilles Attinger, 2006.
- HIGHAM, John. *Strangers in the Land: Patterns of American Nativism, 1860-1925*, Westport (Connecticut), Greenwood Press, 1981 [1955].
- HIRZEL, Werner. *Tanta est Fiducia Gentis. Les régiments suisses au service des Pays-Bas* Coppet (Suisse), Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger, 1972.
- HIRZEL, Werner. *The Swiss in Foreign Services*, Coppet, Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger, 1979.
- HOERDER, Dirk. « German-Speaking Immigrants: Co-Founders or Mosaic? A Research Note on Politics and Statistics in Scholarship », *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 14, n° 2, 1994, p. 51-65.
- HOERDER, Dirk. « The German-Language Diasporas: A Survey, Critique, and Interpretation », *Diaspora*, vol. 11, n° 1, 2002, p. 7-44.
- HOFFMAN, Michael. *Switzerland through American Eyes*. Zurich, Verlag Mensch und Arbeit, 1968.
- HOFFMAN, Philip T. *Church and Community in the Diocese of Lyon, 1500-1789*, New Haven, Yale University Press, 1984.
- HOLMES, Timothy. « Missionnaires français et traités britanniques en Afrique australe, 1830-1900 », dans Daniel BACH, *La France et l'Afrique du Sud. Histoire, mythes et enjeux contemporains*, Paris et Nairobi, Karthala et Credu, 1990, p. 85-134.
- HUBLER, Lucienne (dir.). *La formation territoriale des cantons romands. Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1989.
- HUDON, Christine. « Family Fortunes and Religious Identity: The French-Canadian Protestants of South Ely, Quebec, 1850-1901 », dans Nancy CHRISTIE (dir.), *Households of Faith: Family, Gender and Community in Canada, 1760-1969*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2001, p. 138-166.
- HUDON, Christine. « Le prêtre, le ministre et l'apostat. Les stratégies pastorales face au protestantisme canadien-français au XIX^e siècle », *Études d'histoire religieuse*, n° 61, 1995, p. 81-99.
- HUDON, Christine. *Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, 1820-1875*. Sillery, Septentrion, 1996.
- HUGHES, Everett C. « The Study of Ethnic Relations », *The Sociological Eye*, Chicago, Aldine, 1971, p. 153-158.
- HULSE, Elizabeth. « Almanacs », dans James H. MARSH (dir.), *The Canadian Encyclopedia*, Toronto, McClelland & Stewart, 1999, p. 69.
- HUTSON, James H. *The Sister Republics: Switzerland and the United States from 1776 to the Present*, Washington, Library of Congress, 1991.
- IGARTUA, José. « A Change in Climate: The Conquest and the Marchands of Montreal », *Historical Papers / Communications historiques*, 1974, p. 115-134.

- IGARTUA, José. « The Merchants of Montreal at the Conquest: Socio-Economic Profile », *Histoire sociale - Social History*, vol. 8, n° 15, 1975, p. 275-293.
- JAENEN, Cornelius. « La persistance de la présence protestante en Nouvelle-France, 1541-1760 », *La vie chrétienne*, juin 1988, p. 47, et juillet-août 1988, p. 4-7.
- JAENEN, Cornelius. *Les Belges au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1991.
- JAUMAIN, Serge. « Les Belges au Canada : Des immigrants très courtisés », dans Anne MORELLI, *Les émigrants belges*, Bruxelles, EVO, 1998, p. 115-131.
- JAUMAIN, Serge. « Paris devant l'opinion canadienne-française : Les récits de voyages entre 1820 et 1914 », *RHAF*, vol. 38, n° 4, printemps 1985, p. 549-568.
- JAUMAIN, Serge (dir.). *Les immigrants préférés. Les Belges*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999.
- JELMINI, Jean-Pierre. *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime. Plaidoyer pour une étude des mentalités à partir des écrits personnels*, Hauterive (Suisse), Éditions Gilles Attinger, 1994.
- JOHNSTON, A.J.B. « Borderland Worries: Loyalty Oaths in Acadie/Nova Scotia, 1654-1755 », *French Colonial History*, vol. 4, 2003, p. 31-48.
- JONES, Richard S. « European-American Ethnic Groups: Swiss », Washington, Library of Congress, 3 août 1971.
- JOST, François. *La Suisse dans les lettres françaises au cours des âges*, Fribourg, Éditions universitaires, 1956.
- JULLIEN, Pierre. « Le régiment suisse de Karrer, 1719-1763. Ancêtre des régiments coloniaux et de la Légion étrangère », *Neptunia*, n° 123, 3^e trimestre 1976, p. 6-20.
- JUTEAU-LEE, Danielle. « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-français, Franco-Ontariens, Ontariens : qui sommes nous? », *Pluriel*, n° 24, 1980, p. 21-43.
- KALBACH, Warren E., et Wayne W. McVEY (dir.). *The Demographic Bases of Canadian Society*, 2^e édition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1971.
- KAMEYA, Yurika. « L'émigration suisse au XIX^e siècle – Le cas du Valais », 2004, en ligne à <http://www.ritsumei.ac.jp/acd/cg/law/lex/kotoba03/kametani.pdf>.
- KAPLAN, David H. « Two Nations in Search of a State: Canada's Ambivalent Spatial Identities », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 84, n° 4, 1994, p. 585-606.
- KAUFMANN, Eric, et Oliver ZIMMER. « In Search of the Authentic Nation: Landscape and National Identity in Canada and Switzerland », *Nations and Nationalism*, vol. 4, octobre 1998, p. 483-510.
- KELLEY, Ninette, et Michael J. TREBILCOCK. *The Making of the Mosaic: A History of Canadian Immigration Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.
- KERN, Gilliane. « Vive la patrie! La mise en scène d'un sentiment national. Le Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds », *Musée neuchâtelois (Revue historique neuchâteloise)*, 2006, n° 3, p. 169-200.
- KERTZER, David, et Dominique AREL (dir.). *Census and Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

- KETTNER, James H. *The Development of American Citizenship, 1608-1870*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1978, ch. 1
- KHALID, Samy. « Être ou ne pas être suisse? L'ethnonyme *Suisse* dans l'histoire du Canada (XVII^e-XX^e siècles), à paraître.
- KHALID, Samy. « Réflexions sur la question identitaire d'après les recensements informatisés. L'exemple des "Suisse" en Ontario (1871-1881) », dans Jeff KESHEN et Sylvie PERRIER (dir.), *Bâtir de nouveaux ponts. Sources, méthodes et interdisciplinarité*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 143-157.
- KHALID, Samy. « Un crime passionnel en Nouvelle-France. L'assassinat de Jean Terme à l'île d'Orléans en 1665 », *MSGCF*, vol. 55, n° 1, printemps 2004, p. 67-75.
- KNOWLES, Valerie. *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1990*, Toronto, Dundurn Press, 1992.
- KOERBER, Elise von. *Address on Continental Immigration*, Toronto, s.n., 1879.
- KOERBER, Elise von. *Reception and Protection of Female Immigrants in Canada*, Ottawa, s.n., 1879.
- KOERBER, Elise von, et Friedrich JÄGGI-GYGER. *Die schweizerisch-canadische Auswanderungsfrage mit Rücksicht auf die Thätigkeit der Frau Elise von Körber, nebst Anträgen zu Handen des Schweiz*, Berne, Jent et Reiner, 1876.
- KONDRATIEVA, Tamara, et Didier TERRIER (dir.). *Territoires, frontières, identités. Concordances et discordances dans le monde d'hier et d'aujourd'hui*. Lille (France), Éditions Revue du Nord, 2004.
- KRALT, John M. « Ethnic Origin in the Canadian Census, 1871-1981 », dans W. Roman PETRYSHYN (dir.), *Changing Realities: Social Trends Among Ukrainian Canadians*, Edmonton, Canadian Institute of Ukrainian Studies, 1980, p. 18-49.
- KUHN, Oscar. *The German and Swiss Settlements of Colonial Pennsylvania: A Study of the So-Called Pennsylvania Dutch*, New York, Henry Holt & Co., 1901.
- LACHANCE, André. *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978.
- LACHANCE, André. *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Fides, 1996.
- LACHANCE, André. *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France. La vie quotidienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Libre Expression, 2000.
- LASSERRE, Frédéric, et Aline LECHEAUME. *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003.
- LÄTT, Arnold. *Les Suisses dans le vaste monde*, Lausanne, Éditions Spes, 1931.
- LÄTT, Arnold. « Schweizer Offiziere als Indianerkrieger und Instruktoren der englischen leichten Infanterie », *Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft*, n° CXXV, 1933, p. 3-46.
- LÄTT, Arnold. « Schweizerische Orts- und Familiennamen in Amerika », *Neue Zürcher Zeitung*, n° 1743, 1744 et 1748, juillet 1954.
- LAHAISE, Robert, et Noël VALLERAND. *L'Amérique du Nord britannique, 1760-1867*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1969-1971, 2 volumes.

- LAHAISE, Robert, et Noël VALLERAND. *Le Québec sous le régime anglais, 1760-1867*, Outremont, Lanctôt, 1999.
- LAINGUI, André, et Arlette LEBIGRE, *Histoire du droit pénal*, vol. 1, Paris, CUJAS, s.d. [1979].
- LALANNE, Ludovic. « Suisse », dans *Dictionnaire historique de la France*, New York, Burt-Franklin, 1968 [1877], vol. II, p. 1686-1687.
- LALONDE, Jean-Louis. *Des loups dans la bergerie. Les protestants de langue française au Québec, 1534-2000*, Ville Saint-Laurent, Fides, 2002.
- LALONDE, Jean-Louis. « Quelles traces les protestants de langue française ont-ils laissées dans la toponymie du Québec », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français au Québec*, n° 11, mars 2006.
- LAMONDE, Yvan. *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006.
- LAMORAL LE PIPPRE DE NOEUFVILLE, Simon. *Abregé chronologique et historique de l'origine du progrès, et de l'état actuel de la Maison du Roi et de toutes les troupes de France...*, Liège, Chez Everard Kints, 1734-1735, 3 volumes.
- LANDRY, Yves. *Les filles du roi au XVII^e siècle. Orphelines en France, pionnières au Canada*, Ottawa, Leméac, 1992.
- LANDRY, Yves (dir.). *Pour le Christ et le Roi. La vie au temps des premiers Montréalais*, Montréal, Libre Expression et Art Global, 1992.
- LANDRY, Yves, John A. DICKINSON, Suzy PALEAU et Claude DESAMA (dir.), *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec, XVII^e-XX^e siècles*, Beauport, Publications MNH, 1995.
- LANGLOIS, Michel. *Carignan-Salière, 1665-1668*, Drummondville, La Maison des ancêtres, 2004.
- LAPOINTE, Pierre Louis. *Les Québécois de la bonne entente. Un siècle de relations ethniques et religieuses dans la région de Buckingham, 1850-1950*, Sillery, Septentrion, 1998.
- LARIN, Robert. *Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI^e-XIX^e siècles)*, Saint-Alphonse-de-Granby, Éditions de la Paix, 1998.
- LASNIER, Louis. *Les Noces chymiques de Philippe Aubert de Gaspé dans L'influence d'un livre*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2002.
- LAURENT, Émile. *Le paupérisme et les associations de prévoyance*, 2^e édition, Paris, Librairie de Guillaumin et cie, 1865.
- LE MOINE, Roger. « La première immigration française au Québec », dans Gaibrois BALLESTEROS (dir.), *La découverte de l'Amérique*, Paris, Vrin, 1968, p. 127-156.
- LÉDERREY, Ernest. *L'Armée suisse, ses origines et traditions, son état présent, sa raison d'être*. Genève, Société anonyme d'éditions artistiques, 1929
- LEGAULT, Roch. *Une élite en déroute. Les militaires canadiens après la Conquête*, Outremont, Athéna, 2002.
- LEHMANN, Heinz. *The German Canadians, 1750-1937: Immigration, Settlement & Culture*, St. John's, Jespersion Press, 1986.

- LEHMANN-GUGOLZ, Ursula. *Vorfahren Nachkommen. Auswanderer aus Klosters und Davos nach Amerika in 19. Jahrhundert*. Coire et Bottmingen (Suisse), Terra Grischuna, 1998.
- LEMIEUX, Denise. « Les Mélanges religieux, 1841-1852 », *Recherches sociographiques*, vol. 10, n^{os} 2-3, 1969, p. 207-236.
- LEMIRE, Maurice (dir.). *La vie littéraire au Québec*, vol. II, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991.
- LEONE, Janice. « The Swiss: Emigration and Immigration during the Eighteenth and Nineteenth Centuries », thèse de maîtrise, Mankato State University (Minnesota), 1979.
- LEQUIN, Yves (dir.). *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2006.
- LE SAGE, Siméon. *La province de Québec et l'émigration européenne*, Québec, Impr. de l'Événement (« publié par ordre du Gouvernement de la Province de Québec »), 1870.
- « Les 3 000 Familles. Travaux en cours », numéro spécial de la revue *Annales de démographie historique*, vol. 1, n^o 107, 2004.
- LESBROS, François. *Fort Barraux*, s.l. [France], Syndicat intercommunal Bréda Isère Bresson, 1998.
- LEU, Stéphanie. « Les Suisses en France. Un exemple de "transmigrants" à l'époque de la création des références identitaires nationales? », *Traverse – Zeitschrift für Geschichte / Revue d'histoire*, vol. 12, n^o 1, 2005, p. 81-92.
- LITTLE, J.I. « The Fireside Kingdom: A Mid-Nineteenth-Century Anglican Perspective on Marriage and Parenthood », dans Nancy CHRISTIE (dir.), *Households of Faith*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 77-100.
- LIVET, Pierre. « Les diverses formes de raisonnement par cas », dans Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2005.
- LOBSIGER, Georges. « L'émigration de Suisse pour outre-mer de 1887 à 1938 », *Le Globe*, 1946, p. 31-62.
- LOOGHEED, Richard. « Cooperative Religion in Quebec », *Journal of Ecumenical Studies*, vol. 41, n^o 2, printemps 2004, p. 174-204.
- LÜÖND, Karl. *Schweizer in Amerika*, Olten (Suisse), Walter-Verlag, 1979.
- LÜTHY, Herbert. *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*. Paris, SEVPEN, 2 vol., 1959-1961.
- LUETHY, Ivor C.E. « Canada in Swiss Periodical Literature: A Preliminary Check List », *Canadian Ethnic Studies*, vol. V, n^{os} 1-2, 1973, p. 269-270.
- LUETHY, Ivor C.E. « Swiss Literature on Canada: A Preliminary Check List of Imprints », *Canadian Ethnic Studies*, vol. II, n^o 1, juin 1970, p. 245-248.
- MACTAVISH, William Sharpe. (dir.). *Missionary Pathfinders: Presbyterian Laborers at Home and Abroad*, Toronto, Musson Book Co., 1907.
- MAGEE, Joan. *The Swiss in Ontario*, Windsor, Electa Books, 1991.

- MAGGETTI, Daniel. « La vie littéraire en Suisse romande entre 1815 et 1848 », dans R. FRANCILLON (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, tome II, Lausanne, Payot, 1997.
- MAHNIG, Hans. « La Suisse, pays d'émigration et d'immigration : de la surpopulation rurale à une prospérité sans précédent », dans *Coopération internationale et migrations*, Berne, Département fédéral des affaires étrangères, 2001, p. 14-28.
- MALCHELOSSE, Gérard. « Deux régiments suisses au Canada », *Les Cahiers des Dix*, n° 2, 1937, p. 261-296.
- MANN, F.A. *Story of the Huguenots: A Sixteenth Century Narrative wherein the French, Spaniards and Indians were the Actors*, St. Augustine, Mann & Mann, 1898.
- MANN, Henry. *The Land We Live In*, New York, Christian Herald, 1896.
- MARCHAL, Guy P, et Aram MATTIOLI. *Erfundene Schweiz. Konstruktionen nationaler Identität / La Suisse imaginée. Bricolages d'une identité nationale*. Zürich, Chronos Verlag, 2002.
- MARSTON, Daniel P. *Swift and Bold: The 60th Regiment and Warfare in North America, 1755-1765*, thèse de maîtrise, Université McGill, 1997.
- MATHIEU, Jacques. « Un négociant de Québec à l'époque de la Conquête. Jacques Perrault l'aîné », *RAPQ*, 1970, tome 48, p. 29-57.
- MATILE, François. « L'émigration contre le chômage? La Kanada-Aktion (décembre 1922-juin 1924) », mémoire de licence, Université de Genève, 1987.
- MAY, M. [Beat-Emmanuel]. *Histoire militaire de la Suisse et celle des Suisses dans les différents services de l'Europe*, Lausanne, J.P. Heubach et comp., 1788.
- MAYO-SMITH, Richmond. *Emigration and Immigration*, New York, C. Scribner's Sons, 1890.
- MCCORMACK, John. *One Million Mercenaries: Swiss Soldiers in the Armies of the World*, Londres, Leo Cooper, 1993.
- MCPHEE, John. *La Place de la Concorde suisse*, Toronto, Macfarlane Walter & Ross, 1994 [1984].
- MEIER, Heinz K. *Friendship under Stress: US-Swiss Relations, 1900-1950*, Berne, Hubert Lang & Co., 1970.
- MEIER, Heinz K. *The United States and Switzerland in the Nineteenth Century*, La Haye, Mouton & Co., 1963.
- MENOLFI, Ernest, et Leo SCHELBERT. « The Wisconsin Swiss: A Portrait », *Swiss American Historical Society Review*, vol. 25, n° 1, février 1989, p. 11-35.
- MÈRE SAINT-THOMAS. *Les Ursulines de Québec*, s.l. (Québec?), s.n., 1866.
- MÉTRAUX, Guy Serge. « Social and Cultural Aspects of Swiss Immigration into the United States in the Nineteenth Century », thèse de doctorat, Yale University, 1949.
- MEUNE, Manuel, « Entre idéal helvétique et réalités canadiennes : les Suisses du Québec et les commémorations de 1998 », dans Marie-Jeanne HEGER-ÉTIENVRE (dir.), *La Suisse de 1848. Réalités et représentations*. Strasbourg, Éditions universitaires de Strasbourg, 2005, p. 139-154.

- MEUNE, Manuel. *Les Allemands du Québec. Parcours et discours d'une communauté méconnue*, Montréal, Éditions du Méridien, 2003.
- MEURON, Guy de. *Le Régiment Meuron, 1781-1816*, Lausanne, Éditions d'En Bas, 1982.
- MICHAUD, Marius. *La contre-révolution dans le canton de Fribourg (1789-1815)*, Fribourg, Éditions universitaires, 1978.
- MICHEL, Jacques. *Avignon et ses Suisses*, Avignon, J. Michel, 1993.
- MILLER, J.R. « "As a Politician He Is a Great Enigma": The Social and Political Ideas of D'Alton McCarthy », *Canadian Historical Review*, vol. 58, n° 4, décembre 1977, p. 399-422.
- MONDADA, Giuseppe. « Nostri emigranti nel Canada », *Bollettino storico della Svizzera Italiana*, vol. 74, 1962, p. 179-183.
- MOOGK, Peter N. « Rank in New France: Reconstructing a Society from Notarial Documents », *Histoire sociale - Social History*, vol. VIII, n° 15, mai 1975, p. 34-53.
- MORIEUX, Renaud. « Des règles aux pratiques juridiques : le droit des étrangers en France et en Angleterre pendant la Révolution (1792-1802) », dans Philippe CHASSAIGNE et Jean-Philippe GENET (dir.), *Droit et société en France et en Grande-Bretagne, XII^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 127-147.
- MOUTIÉ, Annette. « Les familles des Gardes-Suisses à Rueil pendant la Révolution », *La Gazette des amis du Musée franco-suisse*, n° 1, 2000, p. 19-25.
- MUCHEMBLED, Robert. *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Brépols, 1989.
- MULLER, Jean de, et collab., *Histoire de la Confédération suisse*, Paris, Ballimore et Genève, Cherbuliez, 1840.
- NEATBY, Hilda. *Quebec: The Revolutionary Age, 1760-1791*, Toronto, McClelland and Stewart, 1966.
- NICOD, Françoise. « L'émigration vaudoise outre-mer dans les années 1850 », *Cahiers internationaux d'histoire économique et sociale*, n° 15, 1983, p. 193-225.
- NICOULIN, Martin. *La Genèse de Nova Friburgo. Emigration et colonisation suisse au Brésil, 1817-1827*, 5^e édition, Fribourg, Éditions universitaires, 1988.
- NICOULIN, Martin (dir.). « Les Fribourgeois sur la planète », Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1987.
- ORTOLLAND, Hervé. « À la conquête du Canada. Les officiers du régiment de Carignan, partis en 1665 pour la Nouvelle-France », mémoire de maîtrise, Université de Savoie, 1995.
- OTTERNESS, Philip. *Becoming German: The 1709 Palatine Migration to New York*, Ithaca (New York), Cornell University Press, 2004.
- OUELLET, Fernand. *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972.
- OUELLET, Fernand. *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1855*, Montréal, Fides, 1966.

- OUELLET, Fernand. « Considérations critiques sur les recensements publiés et nominatifs du Canada », dans *L'Ontario français dans le Canada français avant 1911. Contribution à l'histoire sociale*, Sudbury, Prise de parole, 2005, p. 9ss.
- OUELLET, Fernand. « Les insurrections de 1837-38, un phénomène social », dans *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, p. 365-366.
- PALMER, Howard (dir.). *Immigration and the Rise of Multiculturalism*, Vancouver, Copp Clark, 1975.
- PÂQUET, Martin. *Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et État au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005.
- PAQUIN, René. « Les protestants canadiens-français et le "réveil" catholique dans le Québec du XIX^e siècle : brève histoire d'une concurrence », dans Denis REMON (dir.), *L'identité des protestants francophones au Québec, 1834-1997*, Montréal, ACFAS, 1998, p. 75-92.
- PAQUIN, René, et Denis REMON. « L'Homme protestant », dans Denis REMON (dir.), *L'identité des protestants francophones au Québec, 1834-1997*, Montréal, ACFAS, 1998, p. 1-11.
- PARC, Yves du. « La garnison fribourgeoise du fort de Barraux », *Annales fribourgeoises*, vol. 28 et 29, 1940-1941.
- PARENT, Alain. *Entre empire et nation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.
- PASQUIER, Marcel du. *La Suisse romande. Terre d'accueil et d'échanges*, Lausanne, Éditions Spes, 1966.
- PASSERON, Jean-Claude, et Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2005.
- PERRENOUD, Alfred. « Le recours à la généalogie pour un renouvellement de l'histoire démographique et sociale de la Suisse », dans *Il mestiere dello storico dell'Età moderna. La vita economica nei secoli XVI-XVIII*, Bellinzona (Suisse), Edizioni Casagrande, 1997, p. 155-175.
- PERRET, Edmond. *L'émigration tessinoise en Californie*, Lausanne, Rouge, 1950;.
- PERRON, Daniel. « Le journal intime de Frederick Haldimand », *Cap-aux-Diamants*, n° 64, hiver 2001, p. 48.
- PERROT, P. « Les privilèges des Gardes-Suisses », dans *Les gardes suisses et leurs familles aux XVII^e et XVIII^e siècles en région parisienne*, Millau (France), Impr. Maury, 1989, p. 62-64.
- PICOT, Albert. *Un problème national. La population étrangère établie en Suisse (1914)*.
- PIUZ, Anne-Marie. « Le commerce européen et les Suisses (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans *Il mestiere dello storico dell'Età moderna. La vita economica nei secoli XVI-XVIII*, Bellinzona (Suisse), Edizioni Casagrande, 1997, p. 121-135.
- PROVOST, Honorius. *Les premiers Anglo-Canadiens à Québec. Essai de recensement, 1759-1775* (2^e édition), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984.

- RACINE, Jean-Bernard, et Claude RAFFESTIN (dir.). *Nouvelle géographie de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Éditions Payot Lausanne, 1990.
- RADEF, Anne. « Nouvelles controverses sur de très anciennes mobilités. Repères bibliographiques », *Revue suisse d'histoire*, vol. 49, n° 1, 1999, p. 138-147.
- RAYBURN, Alan. « Reflections of Switzerland in Canadian Toponymy », *CANOMA*, vol. 8, n° 1, 1982, p. 5-8.
- REICHLER, Claude, et Roland RUFFIEUX. *Le voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*, Paris, Laffont, 1998.
- REMON, Denis (dir.), *L'identité des protestants francophones au Québec : 1834-1997*, Montréal, ACFAS, 1998
- RENAN, Ernest. « Qu'est-ce qu'une nation? Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882 », 2^e édition, Paris, Calmann Lévy, 1882.
- RESNICK, Philip. *The European Roots of Canadian Identity*, Peterborough (Ontario), Broadview Press, 2005.
- REYNOLD, Gonzague de. « Le service de France », dans *Images de la Suisse*, Marseille, Les Cahiers du Sud, 1943, p. 125ss.
- ROCHER, François. « Repenser le Québec dans un Canada multinational. Pour un modèle fonctionnel de la citoyenneté », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 1, n° 1, 1998, p. 99.
- ROCHER, Marie-Claude. « Double trahison ou double appartenance? Le patrimoine des protestants francophones au Québec », *Ethnologies*, vol. 25, n° 2, 2003, p. 215-233.
- ROGET, Amédée. *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, Nieukoop, B. de Graaf, 1976 [1879].
- ROLLAND, Isabelle. « L'aménagement du territoire avant la lettre : quelques exemples genevois (XVIII^e-XIX^e siècles) », *In Situ*, n° 7, février 2006, en ligne à http://www.revue.inventaire.culture.gouv.fr/insitu/insitu/article.xsp?numero=7&id_article=roland-1171.
- ROQUEBRUNE, Robert de. *Les Canadiens d'autrefois*, Montréal et Paris, Fides, 1962.
- ROUSTEAU-CHAMBON, Hélène. « L'image des villes de la façade atlantique à travers quelques guides et récits de voyages aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Guy SAUPIN, *Villes atlantiques dans l'Europe occidentale du Moyen Âge au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 381-393.
- ROY, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Boréal, 1993.
- ROY, J.-Edmond. « Nos ancêtres savaient-ils signer? », *BRH*, vol. XXIX, n° 11, novembre 1923, p. 334-335.
- ROY, Léon. *Les Terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly*, Lévis, 1951.
- ROY, Pierre-Georges. « Les lettres de naturalité sous le Régime français », *BRH*, vol. XXX, n° 8, août 1924, p.225-232.
- ROY, Pierre-Georges. *Les mots qui restent*, Québec, Éd. Garneau, 1940.

- ROY, Pierre-Georges. « Les notaires sous le régime français », *RAPQ*, 1922, p. 57ss.
- ROY, Pierre-Georges. *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*, Lévis, s.n., 1919.
- ROY, Pierre-Georges. « Les traîtres de 1759 », *Les Cahiers des Dix*, n° 1, 1936, p. 37-38.
- ROY, Raymond, Christian POUYEZ et François MARTIN. « Le jumelage des données nominatives dans les recensements : problèmes et méthodes », *Histoire sociale - Social History*, vol. XIII, n° 25, mai 1980, p. 173-193.
- ROY, Régis, et Gérard MALCHELOSSE. *Le Régiment de Carignan*, Montréal, G. Ducharme, 1925.
- RUDEL, David-Thierry. *Le protestantisme français au Québec, 1840-1919 : « Images » et témoignages*, Ottawa, Musée national de l'Homme, 1983
- RÜEGGER, Heinz. « Eglises évangéliques réformées », *DHS*, en ligne à <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11430.php>.
- RYDER, N[orman] B. « The Interpretation of Origin Statistics », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 21, n° 4, novembre 1955, p. 466-479.
- SAHLINS, Peter. *Unnaturally French: Foreign Citizens in the Old Regime and After*, Ithaca, Cornell University Press, 2004.
- SALERIAN-SAUGY, Gh. *La Justice militaire des troupes suisses en France sous l'Ancien Régime, d'après des documents conservés aux Archives de Berne et de Paris*, Paris, Jouve & c^{ie}, 1927.
- SALONE, Émile. *La colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, Librairie orientale et américaine, 1920.
- SANFILIPPO, Matteo. « La comunità di lingua francese nell'America anglo-celtica: divisioni interne e conflitti etnici », *Memoria e Ricerca*, n° 8, décembre 1996, p. 115-136.
- SANGUIN, André-Louis. *La Suisse. Essai de géographie politique*, Gap (France), Éditions Ophrys, 1983.
- SARMANT, Thierry (dir.). « Histoire institutionnelle des régiments suisses au service de la France », dans *Inventaire des archives de la guerre. Sous-série X^s : Suisses au service de la France, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Service historique de l'armée de Terre, 2001.
- SAUER, Angelika. « Ethnicity Employed: William Hespeler and the Mennonites », *Journal of Mennonite Studies*, vol. 18, 2000, p. 82-94.
- SAUER, Angelika. « Gender and Transnationalism in the Work of Immigration Agent Elise von Koerber, 1872-1884 », *Histoire sociale - Social History*, vol. XL, n° 80, novembre 2007, p. 381-405.
- SAUER, Angelika. « Migrating and belonging: transcultural visions of Canadian identity in the immigration work of Elise von Koerber, 1872-1884 », texte d'une conférence prévue dans le cadre du congrès annuel de la Société historique du Canada, London (Ontario), 1^{er} juin 2005.
- SAUER, Angelika, et Matthias ZIMMER (dir.). *A Chorus of Different Voices: German-Canadian Identities*, New York, Peter Lang, 1998.

- SAUL, John Ralston. *Reflexions of a Siamese Twin. Canada at the End of the Twentieth Century*, Toronto, Viking, 1997.
- SAUL, John Ralston. « The Inclusive Shape of Complexity », dans Chad GAFFIELD et Karen L. GOULD (dir.), *The Canadian Distinctiveness into the XXI^e Century / La distinction canadienne au tournant du XXI^e siècle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2003, p. 13-28.
- SAVARD, Pierre. *Le consulat général de France à Québec et à Montréal de 1859 à 1914*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970.
- SAVARD, Pierre. « L'immigration française au Canada vue par les représentants de la France de 1859 à la fin du 19^e siècle », dans W.L. MORTON (dir.), *Le Bouclier d'Achille. Regards sur le Canada de l'ère victorienne*, Toronto et Montréal, McClelland & Stewart, 1968, p. 275-285.
- SAVARD, Pierre. « Voyageurs, pèlerins et récits de voyages canadiens-français en Europe de 1850 à 1960 », dans *Mélanges de civilisation canadienne-française offerts au professeur Paul Wyczynski*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1977, p. 241ss.
- SCHELBERT, Leo. *America Experienced: Eighteenth and Nineteenth Century Accounts of Swiss Immigrants to the United States*, Camden (Maine), Picton Press, 1996.
- SCHELBERT, Leo. « On Becoming an Emigrant: A Structural View of Eighteenth- and Nineteenth-Century Swiss Data », dans Donald FLEMING et Bernard BAILYN (dir.), *Perspectives in American History*, Cambridge (Mass.), Charles Warren Center for Studies in American History (Harvard University), 1973, vol. VII, p. 444-495.
- SCHELBERT, Leo. « Swiss », dans Francesco CORDASCO (dir.), *Dictionary of American Immigration History*, Metuchen (New Jersey), Scarecrow Press, 1990, p. 697-703.
- SCHELBERT, Leo. « Swiss », dans Stephan THERNSTROM et collab. (dir.), *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Belknap Press, 1980, p. 981.
- SCHELBERT, Leo. *Swiss Migration to America: The Swiss Mennonites*, New York, Arno Press, 1980.
- SCHELBERT, Leo. « Swiss Migration to the Territory of the United States: A Historiographical Introduction », *The Immigration History Newsletter*, n° 14, novembre 1982.
- SCHLÄPFER, Robert (dir.). *La Suisse aux quatre langues*, Carouge (Genève), Éditions Zoé, 1985.
- SCHLUP, Michel, Fernand DONZÉ et Pierre-Yves TISSOT (dir.). *Le livre neuchâtelois, 1533-1983*, Neuchâtel, Comité de coordination du 450^e anniversaire et Association suisse des arts graphiques, 1983.
- SCHNYDER, Peter (dir.). *Visions de la Suisse. À la recherche d'une identité : projets et rejets*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2005.
- SCHRADER-MUGGENTHALER, Cornelia. *The Swiss Emigration Book*, Apollo (Pennsylvanie), Closson Press, 1993.

- SCHÜLE, Bernard A., et Hans Peter TREICHLER (dir.). *Going West. Art populaire suisse en Amérique*, Zurich, Société pour le Musée national suisse, 1994.
- SCHULZE, Mathias, et collab. (dir.). *German Diasporic Experiences. Identity, Migration and Loss*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2008.
- SCHWEIZER, Max. *A Portrait of New Switzerland, 1831-1900*, Zug, Zürcher Books, 1979.
- SCORGIE, Glen Given. « The Early Years of the Board of French Canadian Missionary Society », thèse de maîtrise, Collège Regent (Victoria, Colombie-Britannique), 1982.
- SÉGUIN, Robert-Lionel. « Le meurtre passionnel », dans *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Ottawa, Leméac, 1972, p. 405-406.
- SENELLART, Michel. « La qualification de l'ennemi chez Emer de Vattel », *Astérior*, n° 2, juillet 2004, en ligne à <http://asterion.revues.org/document82.html>.
- SÉVIGNY, André. « Ces militaires qui ont peuplé la Nouvelle-France (1683-1715) », *Cap-aux-diamants*, n° 43, automne 1995, p. 10-13.
- SHEPPARD, F.H.W. (dir.). *Survey of London*, 1957, vol. 27, p. 226-236, en ligne à <http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=50173>.
- SIEGFRIED, André. *La Suisse, démocratie-témoin*, Neuchâtel, La Baconnière, 1948.
- SMITH, John Wallace. « The Swiss Move to Almaguin [Ontario, Canada] », *Swiss American Historical Society Review*, vol. XXVII, n° 3, novembre 1991, p. 12-18.
- SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE FÉDÉRALE. *Emigrations suisses : enquête auprès de messieurs les consuls de la Confédération*, Lausanne, Michod, 1845.
- SŒUR SAINT-FÉLIX. *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec*, Québec, Darveau, 1882.
- STANLEY, George F.G. *Canada's Soldiers. The Military History of an Unmilitary People*, Toronto, Macmillan of Canada, 1974.
- STAROBINSKI, Jean. « Sur la nostalgie. La mémoire tourmentée », *Cliniques méditerranéennes*, n° 67, 2003, p. 192-202, en ligne à http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=CM_067_0191.
- *Statuts de la Société française en Canada*, s.l., s.n., s.d. [1835].
- STECKEL, Richard H. « Census Matching and Migration: A Research Strategy », *Historical Methods*, vol. 21, n° 2, printemps 1988, p. 52-60.
- STEINAUER, Jean. *Patriciens, fromagers, mercenaires. L'émigration fribourgeoise sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Payot, 2000.
- STEINBERG, Jonathan. *Why Switzerland?* Londres, Cambridge University Press, 1978.
- STEVENSON, Garth. « Multiculturalism: As Canadian as Apple Pie », *Inroads*, n° 4, 1995, p. 72-87.
- STEWART, Charles H. *The Service of British Regiments in Canada and North America: A Resume*, Ottawa, Department of National Defence Library, 1962.
- STUBENVOLL, Marianne. « Patrons bernois, client vaudois au service étranger », dans Norbert FURRER, Lucienne HUBLER, Marianne STUBENVOLL et Danièle TOSATTO-RIGO (dir.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV^e-XIX^e siècle)*, Zurich et Lausanne, Chronos Verlag et Editions d'En Bas, 1997, p. 61-73.

- SULTE, Benjamin. « Le Régiment de Carignan », *Mémoires de la Société royale du Canada*, section I, 1902, p. 25-95.
- SURDEZ, Muriel. « Quand les frontières se font statistiques. La constitution d'un espace national considérée à travers le prisme des recensements », *Revue suisse d'histoire*, vol. 45, n° 1, 1995, p. 63-79.
- SUTTER, Leslie Edward II. « Swiss Emigration Agencies: From Shipping Speculators to Travel Agents », thèse de doctorat, Columbia Pacific University, 1992.
- « Swiss Americans », dans Susan AUERBACH, *Encyclopedia of Multiculturalism*, New York, Marshall Cavendish, 1994, vol. 6, p. 1592-1594.
- SYLVAIN, Philippe, et Nive VOISINE. *Histoire du catholicisme québécois*, Montréal, Boréal, 1991.
- SYLVAIN, Robert. « Aperçu sur le prosélytisme protestant au Canada français de 1760 à 1860 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, tome LV, juin 1961, p. 65-76.
- TACHÉ, J.C. *Esquisse sur le Canada considéré sous le point de vue économiste*, Paris, Hector Bossange et fils, 1855.
- TAINE, Hippolyte. *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Laffont, 1881.
- TAYLOR, Graham D., et Peter A. BASKERVILLE, *A Concise History of Business in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1994.
- TELZROW, Michael E. « The Story of Immigration in America », *The New American*, 20 février 2006, en ligne à http://goliath.ecnext.com/coms2/gi_0199-5445556/The-story-of-immigration-in.html.
- TEMPLETON, Jacqueline. « From an Italian Swiss Valley to Australia: A Study on Emigration and the Home Community », *Australian Journal of Politics and History*, vol. 44, n° 1, 1998, p. 49-67.
- THÉRIAULT, J. Yvon. « La nation francophone d'Amérique : Canadiens, Canadiens français, Québécois », dans Caroline ANDREW (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 111-136.
- THÉRIAULT, Serge A. « J. René Vilatte, disciple du père Chiniquy : son apostolat dans la Société missionnaire canadienne-française (SMCF) », en ligne à http://www.ccrcc.ca/fr/comite_episcopal/rccec/smcf.html.
- THIELEMANS, Marie-Rose. « L'émigration des Wallons au Wisconsin », dans Anne MORELLI, *Les émigrants belges*, Bruxelles, EVO, 1998, p. 133-148.
- TISSOT, Laurent. « How did the British conquer Switzerland? Guidebooks, railways, travel agencies, 1850-1914 », *Journal of Transport History*, vol. 16, n° 1, mars 1995, p. 21-54.
- TISSOT, Laurent. *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne, Payot, 2000.
- TISSOT, Laurent. « Une Suisse sans Suisses. Les guides de voyage dans la construction d'une identité nationale (1840-1880) », *Revue d'Allemagne*, tome 30, n° 4, octobre-décembre 1998, p. 443-456.
- TODD, Emmanuel. *L'invention de l'Europe*, Paris, Seuil, 1990.

- TORNARE, Alain-Jacques. *Les Vaudois de Napoléon. Des Pyramides à Waterloo, 1798-1815*, Yens sur Morges, Cabédita, 2003.
- TORNARE, Alain-Jacques. *Vaudois et Confédérés au service de France, 1789-1798*, Yens sur Morges, Cabédita, 1998.
- TORRACINTA, Claude. « La déchirure helvétique », dans Thomas FERENCZI (dir.), *Devoir de mémoire, droit à l'oubli*, Bruxelles, Éd. Complexe, 2002, p. 151-162.
- TRÉPANIER, Annie (dir.). *La rénovation de l'héritage démocratique. Entre fondation et refondation*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2009.
- TRUDEL, Marcel. *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 2004.
- TRUDEL, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1963-1999.
- TRUDEL, Marcel. *L'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, [Montréal], Les Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956.
- TRUDEL, Marcel. *L'influence de Voltaire au Canada*, Montréal, Fides, 1945.
- TRUDEL, Pierre. « L'attitude du gouverneur L.-F. Haldimand à l'égard des Canadiens-français, 1778-1781 », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 36, n° 1, 1966, p. 5-14.
- TRÜMPY, Hans. « Contribution à l'étude de l'émigration suisse aux Etats-Unis dans les almanachs du temps », *Bulletin Sandoz*, n° 59, 1981, p. 11-22.
- TURGEON, Laurier, Jocelyn LÉTOURNEAU et Khadiyatoulah FALL (dir.). *Les espaces de l'identité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997.
- TURNER, W. *British Generals in the War of 1812*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999.
- VACHON, André, et collab. *Rêves d'empire. Le Canada avant 1700*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1982.
- VALLÉE, Andréanne. « Édition critique des *Avantures du Sieur Claude Le Beau* », thèse de doctorat (lettres françaises), Université d'Ottawa, 2008.
- VALLIÈRE, Paul de. *Honneur et fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*, Lausanne, Éd. d'art suisse ancien, 1940.
- VALOIS, E[variste]. « Les Suisses canadiens », *BRH*, vol. 4, n° 10, octobre 1898, p. 315-316.
- VAN KLEY, Dale K., *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Seuil, 2002.
- VAN RUYMBEKE, Bertrand. « Le refuge atlantique : la diaspora huguenote et l'Atlantique anglo-américain », dans Guy MARTINIÈRE, Didier POTON et François SOUTY (dir.), *D'un rivage à l'autre. Villes et protestantisme dans l'aire atlantique (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Presses de la MSHS, 1999 p. 195-204.
- VAN RUYMBEKE, Bertrand, et Randy J. SPARKS (dir.). *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, University of South Carolina Press, 2003.
- VAUGEOIS, Denis (éd.). *Pierre Pouchot. Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale*, Sillery, Septentrion, 2003.
- VAUGEOIS, Denis, et Jacques Lacoursière (dir.). *Canada – Québec. Synthèse historique*, Montréal, Renouveau pédagogique, 1978.

- VECOLI, Rudolph. « European Americans: From Immigrants to Ethnic » , dans William H. CARTWRIGHT et Richard L. WATSON Jr. (dir.), *The Reinterpretation of American History and Culture*, Washington, National Council for the Social Studies, 1973, p. 81-112.
- VECOLI, Rudolph. « From the "Uprooted" to the "Transplanted": The Writing of American Immigration History, 1951-1989 » , dans Valeria Gennaro LERDA (dir.), *From "Melting Pot" to Multiculturalism: The Evolution of Ethnic Relations in the United States and Canada*, Rome, Bulzoni Editore, 1990, p. 25-53.
- VERNEY, Jack. *The Good Regiment*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991.
- VERRETTE, Michel. *L'Alphabétisation au Québec, 1660-1900*, Sillery, Septentrion.
- VEYRASSAT, Béatrice. « Migrations individuelles - Migrations d'élite? L'essaimage marchand des Suisses au Brésil et au Mexique, 1815-1850 » , dans Beatrix MESMER (dir.), *Le chemin d'expatriation*, Bâle, Schwabe, 1992, p. 251-265.
- VILLATA, Bruno. « Le régiment de Carignan était-il vraiment français? » , *MSGCF*, vol. XXXIII, n° 4, décembre 1982, p. 243-255.
- VILLENEUVE, Lucie. « Le "journal-fiction" *Le Fantasque* de Napoléon Aubin (1837-1845) » , thèse de doctorat, Université Laval, 2008.
- VOGEL, Franz Adam. *Les privilèges des Suisses, ensemble ceux accordés aux villes impériales et anséatiques, et aux habitants de Genève, résidens en France*, Paris, Chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1731.
- VOGT-RAGUY, Dominique. « Le Québec, terre de mission. Le début du prosélytisme protestant francophone (1834-1840) » , *Études canadiennes*, tome I, vol. 21, 1986, p. 115-125.
- VOGT-RAGUY, Dominique. « Les communautés protestantes francophones au Québec, 1834-1925 » , thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne–Bordeaux III, 1996.
- VOVELLE, Michel. *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Éd. du CTHS, 1997.
- VUARIN, Jean-François. *Histoire véritable des momiers de Genève*, Lyon, Bohaire, 1824.
- WAGNER, Jonathan. *A History of Migration from Germany to Canada, 1850-1939*, Vancouver, UBC Press, 2006.
- WALLOT, Jean-Pierre. *Constructions identitaires et pratiques sociales*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2002.
- WALLOT, Jean-Pierre. « En guise de conclusion sur le Canada à l'époque de la Révolution atlantique, *Annales historiques de la Révolution française*, n° 45, 1973, p. 428-435.
- WALLOT, Jean-Pierre. « La Révolution française au Canada, 1789-1838 » , dans Michel Grenon (dir.), *L'image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, Ville LaSalle (Québec), Hurtubise HMH, 1989, p. 61-104.
- WALLOT, Jean-Pierre. *Un Québec qui bougeait. Trame socio-politique du Québec au tournant du XIX^e siècle*, Sillery, Boréal Express, 1973.

- WALPOLE, Horace. *Memoirs of the Reign of King George The Second*, Londres, Lord Holland Ed., 1846.
- WALTER, François. *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2004.
- WARGON, Sylvia. *Demography in Canada in the Twentieth Century*, Vancouver, UBC Press, 2002.
- WAYNE, Michael. « The Black Population of Canada West », *Histoire sociale - Social History*, vol. XXVIII, n° 56, novembre 1995, p. 465-485.
- WEBER, Max. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 2003 [1904-1905].
- WEBER-DE CANDOLLE, Irène. *The First Swiss in New Zealand*, Saïgon, Consulat général de Suisse, 1967.
- WEGMANN, Susanne. *Die Fünfte Schweiz auf dem Fünften Kontinent*. Grüsch (Suisse), Verlag Rüegger, 1989.
- WEIBEL, Ernest. « Langues et identité nationale en Suisse », *History of European Ideas*, vol. 16, n° 1-3, 1993, p. 229-232.
- WEINMANN, Heinz. *Du Canada au Québec. Généalogie d'une histoire*, Montréal, L'Hexagone, 1987.
- WELLAUER, Maralyn A. « Gold in California: The Swiss in the Pacific Coast States », *The Swiss Connection*, vol. 5, n^{os} 1-4, automne 1996 à été 1997.
- WEST, Roxroy. « Canadian Immigration Agents and Swiss Immigration (1870-1930) », thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1978.
- WHYTE, Wolmer (dir.). *The Old Sixtieth: The Story of the King's Royal Rifle Corps*, Londres et Melbourne, Hutchison & Co., 1941.
- WIDMER, Jean. *Langues nationales et identités collectives. L'exemple de la Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- WILHELMY, Jean-Pierre. *Les mercenaires allemands au Québec du XVIII^e siècle et leur apport à la population*, Beloeil (Québec), Maison des Mots, 1984.
- WITSCHI, Peter. *Appenzeller in Aller Welt. Auswanderungsgeschichte und Lebensschicksale*, Herisau (Suisse), Schläpfer & Co., 1994.
- WOOD, Patricia K. *Nationalism from the Margins: Italians in Alberta and British Columbia*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002.
- WOODSWORTH, James S. *Strangers Within our Gates or Coming Canadians*, Toronto, Missionary Society of the Methodist Church, 1909.
- WRAIGHT, John. *The Swiss and the British*, Salisbury (Grande-Bretagne), M. Russell, 1987.
- ZIEGLER, Béatrice de. « L'Alliance perpétuelle entre les Confédérés suisses et le roi de France », *Revue des Deux Mondes*, n^{os} 6 et 7, juin et juillet 1984.
- ZIMMER, Oliver. *A Contested Nation: History, Memory and Nationalism in Switzerland, 1761-1891*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- ZIMMERMANN, Robert. « Eastern Canada's "Little Switzerland" », *Canadian Geographic*, vol. 103, n° 4, 1983, p. 26-33.

- ZOLLINGER, James Peter. *The Swiss Benevolent Society of New York*, New York, The Society, 1946.
- ZORN, Jean-François. « Le mouvement missionnaire », dans *Le grand siècle d'une mission protestante. La mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala / Les Bergers et les Mages, 1993.
- ZUCCHI, John. *Italians in Toronto: Development of a National Identity, 1875-1935*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988.